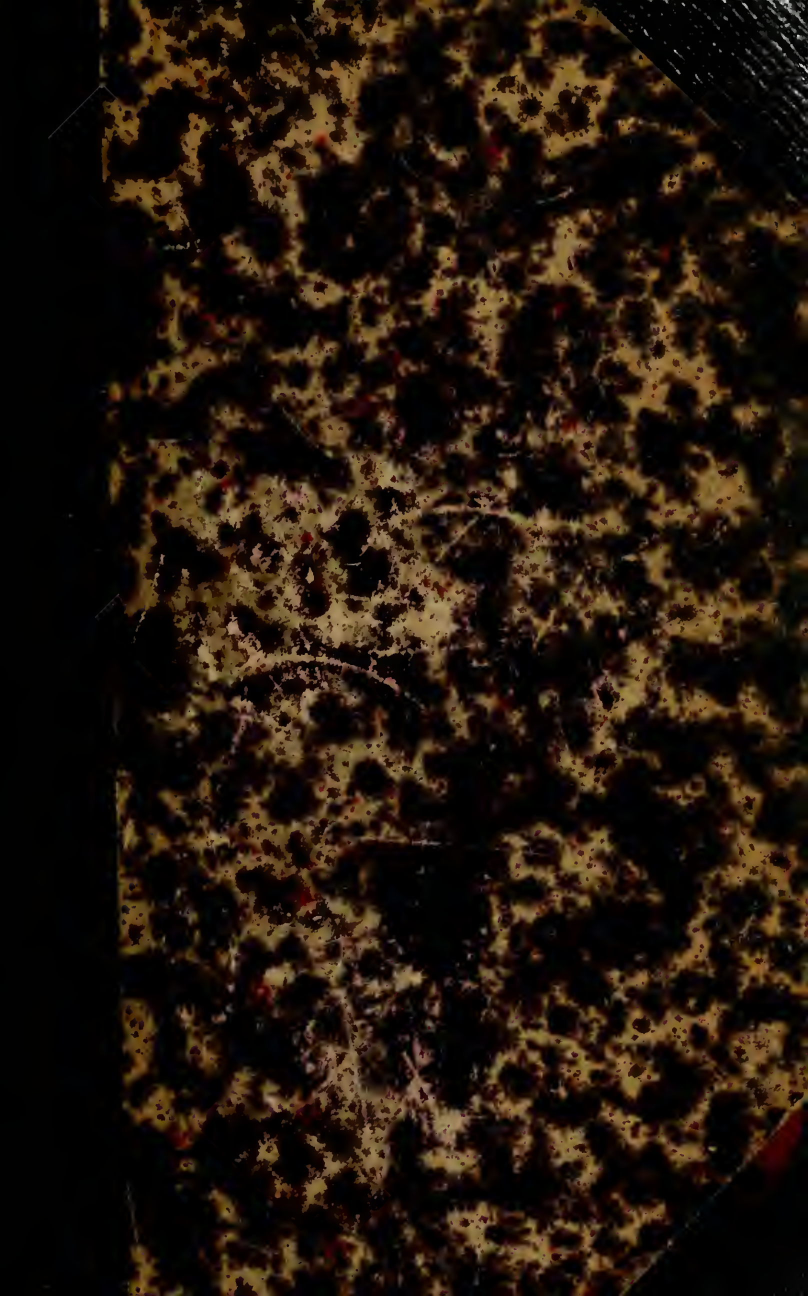



VEILLE
CIE.
TREAL
DOREURS

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

LA VIE

DE

SAINT JEAN DE LA CROIX

PREMIER CARME DÉCHAUSSÉ

ÉVÊCHÉ DE MEAUX

—

IMPRIMATUR :

Meldis, die 15 octobris 1871, in festo sanctæ Teresiæ.

† AUGUSTUS, Episcopus Meldensis.

LA VIE

DE

S. JEAN DE LA CROIX

PREMIER CARME DÉCHAUSSÉ

ET

COADJUTEUR DE SAINTE TÉRÈSE

AVEC UNE HISTOIRE ABRÉGÉE DE CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS CONSIDÉRABLE
DANS LA RÉFORME DU CARMEL

PAR LE R. P. DOSITHÉE DE SAINT-ALEXIS
CARME DÉCHAUSSÉ

REVUE

PAR LA R. M. MARIE-ÉLISABETH DE LA CROIX
CARMÉLITE DÉCHAUSSÉE
PRIEURE DU CARMEL DE PIE IX (MEAUX)

TOME II





PARIS
LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES
RUE CASSETTE, 27

1872

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/laviedesjeandela02dosi

LA VIE

DE

SAINT JEAN DE LA CROIX

PREMIER CARME DÉCHAUSSÉ

LIVRE CINQUIÈME

Les Commissaires nommés par le Roi travaillent à pacifier les troubles de la Réforme. — Résultat de leurs délibérations. — Les Carmes Déchaussés envoient à Rome pour obtenir leur séparation. — Le Père Général s'oppose aux desseins des Carmes Déchaussés. — Le Saint-Père se détermine en faveur de la Réforme. — Bref de séparation des Carmes Déchaussés d'avec les Mitigés. — Chapitre provincial tenu à Alcala. — Saint Jean de la Croix est élu Prieur de Grenade. — Son amour pour la retraite. — Nouvelles preuves de sa confiance. — Il fonde un monastère de Carmélites dans la ville de Grenade. — Mort de sainte Térèse. — Dieu révèle au Père Jean de la Croix les pensées les plus secrètes. — Il connait l'avenir. — Son pouvoir sur les démons. — Étendue de sa charité pour les pauvres. — Il explique son cantique. — Chapitre provincial tenu à Almadoüar. — Changements faits dans ce chapitre au sujet des élections. — Motifs qui engagèrent à faire ces changements. — Sentiment de saint Jean de la Croix sur la continuation dans les charges. — Sentiment du même au sujet des missions. — Il donne des avis salutaires au Père Provincial. — Conformité des sentiments de

sainte Térèse avec ceux de saint Jean de la Croix. — Révélations de la Mère Catherine de Jésus. — De quelles manières se font ces sortes de révélations. — Ferveur de saint Jean de la Croix.

1579 Le Père Jean de la Croix gouverna le collége de Baëce avec sa prudence ordinaire, et s'appliqua à former des âmes contemplatives, les rendant capables de recevoir les plus intimes communications de la sagesse éternelle. Le Seigneur, après avoir mis fin aux troubles dont la Réforme avait été agitée, l'appela ailleurs pour y faire le même bien, et répandre les eaux célestes de sa doctrine et de sa vertu dans une grande ville où on désirait depuis longtemps profiter des admirables lumières et de la présence de ce saint contemplatif. Comme la fin de tous ces troubles est un des points les plus importants de l'histoire de la Réforme, j'ai cru devoir m'y étendre un peu, afin de faire admirer par quels secrets efforts cette Réforme s'est conservée au milieu des troubles qui l'agitaient, et eut l'avantage de triompher de tous ceux qui avaient entrepris de la détruire.

I

Les Commissaires travaillent à pacifier la Réforme.

Les commissaires députés par Philippe II pour travailler, de concert avec le Nonce Séga, aux affaires de la Réforme des Carmes Déchaussés, songèrent aux moyens de pacifier les troubles, et s'appliquèrent avec soin à maintenir la tranquillité en établissant une paix solide. Pour réussir plus facilement dans leur dessein, ils jugèrent à propos de faire quelques sages règlements qui pussent couper court aux nouvelles divisions, ôtant les prétextes que des esprits inquiets pourraient peut-être chercher dans la suite pour recommencer les disputes.

1° Ils déterminèrent par un acte juridique que, nonobstant ce qui avait été décrété à Plaisance contre les Carmes Déchaussés, dans le dernier Chapitre général, la Réforme devait être maintenue comme très-impor-

tante au bien de l'Église, à l'édification des fidèles, à la gloire de tout l'Ordre. Ils la déclarèrent très-utile pour exciter par une sainte émulation les religieux des autres ordres, et les engager à reprendre le premier esprit de leur Institut. 1579

Ils établirent ce premier article avec d'autant plus de fermeté, qu'ils savaient que le Roi le demandait expressément. C'est ce qui leur donna la force de dire au Nonce qu'il ne fallait pas faire la moindre difficulté sur ce point, parce que Sa Majesté avait pris là-dessus sa dernière résolution, et qu'elle le voulait absolument. Ils regardèrent cette nouvelle Réforme comme un établissement qui contribuait à la gloire de ce religieux Prince, qui espérait, par ce moyen, établir la même régularité dans tous les différents Ordres répandus par toute l'Espagne, et je dois dire ici que cette pensée était venue au Roi, dans le temps qu'il faisait la lecture de plusieurs mémoires que des Pères de l'observance mitigée lui avaient présentés eux-mêmes pour la défense de cette Réforme, qu'ils voyaient avec douleur attaquée par leurs frères.

2° Ils conclurent qu'il était convenable de séparer les Carmes Déchaussés d'avec les Mitigés, sans qu'ils pussent, plus tard, être mêlés les uns avec les autres. Les commissaires prirent cette résolution par la sérieuse réflexion qu'ils firent, que de joindre dans une même maison l'observance de la Règle primitive avec les adoucissements de la Mitigation, des habits d'étamine avec de la grosse serge, la retraite dans les cellules avec la liberté de sortir, ce serait introduire une confusion, une fomentation de discorde, et la ruine inévitable de la Réforme.

Un des Commissaires de Sa Majesté avait été, au commencement, d'une opinion contraire, et s'était imaginé qu'il était à propos de mêler les Carmes Déchaussés avec les Mitigés. Il pensait que les premiers seraient plus

1579 en état, par ce moyen, de gagner peu à peu les cœurs de leurs frères, et de les attirer insensiblement à la Réforme par l'efficace de leur bon exemple.

Mais, comme dans le cours de la vie, aussi bien que dans le gouvernement des États, la pratique et l'expérience font découvrir plusieurs choses que la spéculation et la simple théorie n'avaient pu remarquer, cet homme sage se rendit bientôt. Il changea de sentiment lorsqu'il comprit que ce mélange n'avait d'abord été introduit qu'à dessein de détruire plus facilement cette nouvelle Réforme. De sorte que, suivant le sentiment de ses confrères, il jugea avec eux, d'un consentement unanime, que de laisser les Carmes Déchaussés avec les Mitigés (sous prétexte d'introduire la Réforme dans tout l'Ordre), c'était vouloir bâtir en l'air et faire une entreprise aussi impossible que l'idée de la république de Platon.

Cette difficulté une fois résolue, on délibéra s'il était plus expédient de laisser le gouvernement général de la Réforme entre les mains des Mitigés, et d'assujettir les Carmes Déchaussés aux Provinciaux de l'Observance, ou bien de faire une Province particulière qui aurait un d'entre eux pour les gouverner en qualité de Provincial.

Le Nonce était du premier sentiment. Pour appuyer son avis, il apportait l'exemple des Récollets de Saint-François, qui étaient alors en Espagne. Ceux-ci ne laissaient pas de se maintenir dans la régularité, quoiqu'ils fussent assujettis à la visite des Franciscains, qui menaient une vie plus douce et moins austère que la leur. La délibération dura plus de trois mois; les commissaires voulurent prendre tout ce temps pour examiner plus à loisir les raisons des deux parties. Enfin le Nonce se rendit, reconnut, avec tous, qu'il fallait absolument séparer les Carmes Déchaussés d'avec les Mitigés, et en faire une province particulière qui serait gouvernée par un religieux de la Réforme.

La séparation des Carmes Déchaussés ayant été conclue de cette manière, le 15 juillet 1579, le Nonce présenta au Roi le résultat de l'assemblée, avec les motifs qui l'avaient déterminée à prendre ce parti. Voici la substance du mémoire que ce Prélat présenta à Philippe II. On le trouve en entier dans le second volume de l'histoire générale de cette Réforme; mais nous nous contenterons de mettre ici ce qu'il contient de plus important. 1579

MÉMORIAL DU NONCE SÉGA

PRÉSENTÉ AU ROI PHILIPPE II, TOUCHANT LA RÉFORME DES CARMES DÉCHAUSSÉS

« *Sacrée, catholique, royale Majesté,*

« Philippe, Évêque de Plaisance, Nonce Apostolique II
« en ces royaumes de Votre Majesté. Apprenant avec
« combien de soin Votre Majesté procure la gloire de
« Dieu, l'avancement des religions et la perfection de
« leur observance, j'ai fait mes diligences pour remé-
« dier aux troubles qui sont arrivés dans l'Ordre de
« Notre-Dame du Mont-Carmel, entre les Carmes Dé-
« chaussés et les Mitigés. Je me suis informé de la
« manière de vie qu'observent lesdits Carmes Déchaus-
« sés, afin d'en faire mon rapport à Votre Majesté, et
« lui déclarer mon sentiment sur la résolution qu'il
« faut prendre dans les circonstances présentes, etc.

Résultat de la délibération des Commissaires.

« Sire, pour faire connaître à Votre Majesté ce qui
« est important dans cette affaire, je dirai que l'Ordre
« du Carmel fut dans son commencement fort austère.
« Depuis, le Pape Eugène IV ayant appris que les reli-
« gieux se disaient trop faibles pour soutenir cette grande
« austérité, adoucit quelques points de la Règle, etc.

1579 « Mais, vers l'an 1568, il paru, dans les provinces « d'Espagne, quelques religieux remplis de l'esprit de « Dieu et du désir de faire pénitence, lesquels, après « avoir obtenu les permissions nécessaires, ont fondé « quelques monastères de religieux et de religieuses, « où la Règle primitive est observée dans toute sa per- « fection. Ils persévèrent encore à présent dans des « pratiques de vertu et de mortification qui édifient « beaucoup. Tous les Visiteurs Apostoliques qu'ils ont « eus depuis lors, ont approuvé leur manière de vie et « l'ont favorisée de tout leur crédit. Maintenant ils ont « vingt-deux monastères, tant de religieux que de reli- « gieuses, où l'on fait profession de la Règle primi- « tive, etc.

« Nous avons plusieurs fois entendu les motifs que « les Carmes Mitigés et les Déchaussés nous ont pré- « sentés, touchant leur union ou séparation. Après avoir « mûrement délibéré sur ce qu'il convenait de faire « dans cette occasion, nous avons tous jugé unanime- « ment qu'il était plus à propos pour le service de Dieu, « pour le bien de son Église, pour la perfection de « l'Observance régulière, pour le repos et la tranquil- « lité, tant des Carmes Déchaussés que des Mitigés, « que Votre Majesté demandât à Sa Sainteté qu'il lui « plût ordonner l'élection d'une nouvelle Province pour « tous les couvents de Carmes et de Carmélites Dé- « chaussés. Elle serait gouvernée par un Provincial de « la Réforme, selon la forme des saints Canons. Les « raisons qui ont porté notre assemblée à donner ce « jugement, sont les suivantes :

« 1° Les Carmes Déchaussés font profession de la « Règle primitive de leur Ordre, laquelle a été con- « firmée par plusieurs Papes. Ce qui est encore plus « remarquable, c'est qu'ils veulent rétablir l'ancienne « observance de cette Règle dans la vigueur qu'elle avait « dans son commencement, en pratiquant l'ancienne

« austérité et l'exercice continuel de l'Oraison, que les 1579
« anciens Pères imitateurs du grand Élie leur ont re-
« commandés par leurs exemples. Or, pour se maintenir
« dans de si fervents désirs, ils ont besoin d'un Supé-
« rieur qui sache les gouverner avec l'esprit et la vertu
« d'Élie, marchant le premier dans toutes les actions
« de régularité. La religion est une école dont le Maître
« doit faire sa leçon par les œuvres, étant ponctuel à
« exécuter ce qu'il ordonne, etc.

« 2° Il est absolument nécessaire, pour le gouverne-
« ment spirituel, que le Supérieur ait beaucoup d'amour
« pour ses sujets, qu'il soit content dans sa profession,
« qu'il soit zélé pour l'observance, et fort affectionné
« à sa Règle. Or il est bien difficile de trouver ces con-
« ditions parmi des personnes qui ont diversité d'o-
« bligations, comme sont les Carmes Mitigés et les
« Déchaussés. On a remarqué les différentes inclina-
« tions des uns et des autres, et le peu d'amour que les
« Mitigés ont pour l'Observance primitive et pour la vie
« austère dont les Déchaussés font profession. De même,
« il est constant que les inférieurs doivent aimer leur
« Supérieur, ce qui arrive surtout lorsque tous sont
« d'une même profession, et que les sujets voient leur
« Supérieur partager avec eux les fatigues de l'Obser-
« vance, etc. Si donc on voulait unir les Carmes Dé-
« chaussés avec les Mitigés, ils ne pourraient jamais
« vivre en paix, ni s'accorder ensemble, parce que,
« ayant une observance différente, chacun voudrait
« donner préférence à la sienne. De plus, l'expérience
« montre que la lâcheté se communique plus faci-
« lement que la ferveur, et que l'imperfection s'insinue
« plus aisément que la vertu. Par conséquent, si on
« ordonnait une fois cette union, les Carmes Déchaussés
« seraient en grand danger de perdre, par ce moyen,
« toute leur ferveur, et d'éteindre peu à peu cet esprit
« primitif avec lequel ils ont établi leur Réforme.

1579 « 3° On a toujours vu que, toutes les fois que quelques « communautés ont voulu vivre dans la Réforme et dans « une observance particulière, elles ont été, à cette « occasion, séparées de l'obéissance du Supérieur des « autres monastères, sans qu'il ait été nécessaire d'ob- « nir, auparavant, le consentement de ceux qui ne vou- « laient pas embrasser la Réforme. La religion dont il « s'agit nous en fournit un exemple fort à propos. « Quand le pape Eugène IV accorda la Mitigation, il « ne voulut pas assujettir au gouvernement des Mitigés « les couvents qui se résolurent de persévérer dans « leur étroite observance (comme celui de Gênes, qui « persévère encore dans son ancienne rigueur, après « avoir été longtemps soumis immédiatement au Saint- « Siége, et qui ne dépend à présent que du Général). « Le Souverain Pontife jugea qu'il n'était pas juste que « ceux qui persévéraient dans leur première obser- « vance, demeurassent assujettis à ceux qui avaient « été si lâches que de s'exempter de leur première pro- « fession. Si donc, par de si justes raisons, les religieux « primitifs demeurèrent exempts de l'obéissance des « Mitigés, dans un temps où les mêmes Mitigés étaient « dans une plus grande observance, à plus forte raison « les primitifs d'aujourd'hui doivent-ils être tout à « fait exempts du gouvernement d'un Provincial Mitigé, « puisque ces Mitigés sont aujourd'hui si fort déchus de « leur première régularité, même dans la Mitigation, « au lieu que les Déchaussés sont encore dans leur pre- « mière ferveur, etc.

« 4° Tous les monastères de la nouvelle Réforme ont « été gouvernés, jusqu'à présent, par les Visiteurs « Apostoliques, lesquels, connaissant le véritable esprit « de la Réforme, et jugeant que ces communautés ne « pourraient pas se maintenir dans leur perfection si « elles dépendaient du gouvernement des Mitigés, ont « toujours voulu les conserver sous leur protection,

« tant qu'ils en ont eu le pouvoir. Après que leur com- 1579
« mission eut été achevée, le Nonce Apostolique a eu
« soin de protéger la même Réforme, et a choisi un
« religieux de ce Corps pour en être le Supérieur. Par
« ce moyen les Carmes Déchaussés se sont mis en
« droit d'être gouvernés par un des leurs; c'est pour-
« quoi, quand on leur donnera maintenant une Pro-
« vince particulière, on n'introduira rien de nouveau,
« mais, au contraire, on ne fera que confirmer ce qui
« est déjà en usage parmi eux.

« 5° Le concile de Trente a ordonné que les Supé-
« rieurs de Religion feraient profession de la même
« Règle que leurs religieux observent, cela afin qu'ils
« fussent obligés, par leurs vœux et par le devoir de
« leur charge, à la même observance que leurs sujets,
« et pour qu'il y eût une parfaite uniformité du chef
« avec les autres parties du corps, dans l'esprit, dans
« les sentiments et dans la manière de vie, etc.

« Je ne dirai pas que l'on fait un grand tort à la vertu,
« et que l'on scandalise ceux qui travaillent à l'acqué-
« rir, lorsque l'on donne les prélatures des maisons
« religieuses et réformées à des personnes que l'on
« sait ne s'être pas comportées comme il faut dans une
« vie douce, et n'ont pu être fidèles à observer une
« Règle mitigée. Il arrive que ceux qui vivent dans la
« première austérité de la Règle, sont assujettis à des
« hommes qui ne savent ce qu'est la Réforme, et qui,
« par conséquent, sont incapables de la pouvoir ensei-
« gner. La Sagesse nous apprend que *c'est le dernier* Prov. XIX,
« *des désordres, quand l'esclave vient à commander* 10. Eccles.
« *et que le prince demeure sujet; quand le valet* X, 7.
« *marche à cheval et que son maître le suit à pied.*
« Il en est de même lorsque ceux qui mènent une vie
« plus molle et plus relâchée, et qui ont besoin d'être
« conduits dans l'observance de leur Règle, viennent à
« être les supérieurs de ceux qui mènent une vie par-

1579 « faite, et qui observent leur Règle dans sa plus grande « rigueur. C'est pour cela que l'on dit communément « que le disciple ne doit pas être préféré à son maître, « ni l'esclave à son Seigneur. » Ce mémoire fut signé par *Philippe, Évêque de Plaisance, Nonce du Pape; don Louis Manriquez; Frère Ferdinand de Castiglio; Frère Laurent de Villevicenze; Frère Pierre Fernandez; à Madrid, le* 15 *juillet de la présente année* 1579.

III Les Carmes Déchaussés envoient à Rome pour obtenir leur séparation.

Le Roi apprit avec joie ce qui venait d'être résolu par les Commissaires, et il en fit informer les Pères de la Réforme. Ceux-ci furent d'avis qu'il fallait envoyer à Rome une personne capable de traiter de cette séparation avec le Saint-Siége, gardant le secret de cette affaire avec toute la circonspection possible. Ils voulurent consulter sainte Térèse, dont les lumières étaient si pénétrantes, et, après avoir su son sentiment, ils jetèrent les yeux sur le Père Jean de Jésus Rocca, personnage d'un grand mérite, et qui avait travaillé depuis peu à la fondation de deux nouveaux monastères, l'un dans la ville de Valladolid, l'autre dans Salamanque. Ils lui proposèrent cette commission, qui ne tendait qu'au profit et à l'avantage de la Réforme. Nous avons remarqué, dans le livre précédent, que le Père Pierre des Anges avait été envoyé à Rome pour le même sujet, immédiatement après l'assemblée d'Almadoüar. Mais la fin de ce religieux, d'ailleurs très-vertueux, avait été des plus tristes. Gagné par les bons traitements qu'on lui avait faits à Naples, il s'était laissé surprendre; et, le dégoût ayant suivi, il avait quitté la Réforme pour retourner à la Mitigation. Les Carmes Déchaussés, instruits par cette fatale expérience, ne voulurent confier une commission de cette importance qu'à une personne de la fermeté de laquelle ils fussent bien sûrs, et ce fut ce motif qui les engagea à choisir le Père Jean de Jésus Rocca.

Ce bon religieux, fort zélé pour le bien de son Ordre, 1579
répondit sur-le-champ qu'il acceptait avec plaisir cette commission, et qu'il serait toujours prêt à embrasser toutes sortes de peines et de travaux pour le service de sa Religion. Cependant, comme il était fort expert dans les affaires, il prévit toutes les difficultés de cette négociation, et en représenta quatre principales.

La première de ces difficultés, fut la sûreté de sa conscience. Il était en peine de savoir comment il pourrait, sans pécher et sans craindre le scandale, se déguiser en chemin, prendre un habit séculier. Il prévoyait être obligé de le faire pour mieux cacher son voyage, afin de se préserver de tout danger de la part des Pères de la Mitigation, qui ne manqueraient pas d'employer toutes sortes de moyens pour le traverser dans ses desseins. Il était de lui-même assez savant pour ne pas ignorer que dans une circonstance comme celle-ci, où il s'agissait du repos de tout un Ordre, le bien que l'on attendait de cette démarche prévalait sur la défense de la loi; mais il souhaitait avoir les avis de personnes de science et de vertu, afin d'ôter tout sujet de scandale, et de pouvoir défendre sa réputation contre la malice.

La seconde difficulté fut de trouver le moyen d'avoir des lettres du Roi et des seigneurs de la cour, tant ecclésiastiques que séculiers, afin d'être en état de réussir plus facilement dans cette affaire. La troisième regardait la dépense qu'il serait obligé de faire pendant le cours d'une telle négociation. Enfin, la quatrième concernait le choix de la personne qui l'accompagnerait pendant son voyage, représentant qu'il était à propos que ce fût un Religieux, non-seulement qui pût lui convenir, et capable de le soulager dans le chemin, mais qui fût, de plus, en état de le remplacer en cas de nécessité.

Ces quatre difficultés furent bientôt levées, avec le

1580 secours des amis de la Réforme. Le Père Jean de Jésus Rocca se disposa à partir avec le Père Diègue de la Trinité, dont on lui avait laissé le choix. Ils s'embarquèrent à Alicante, sous des habits empruntés, au commencement de l'année 1580, et ils firent leur voyage jusqu'à Rome sans courir aucun risque. Lorsqu'ils furent arrivés dans cette grande ville, ils se firent connaître à l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique, et à quelques autres Espagnols qui méritaient une entière confiance. Ils se mirent sous leur protection, afin d'être à couvert de toute insulte et de travailler plus sûrement à cette grande affaire, d'où dépendait la paix et la tranquillité de la Réforme.

IV

Le Père Général s'oppose au dessein des Carmes Déchaussés.

Le Père Jean-Baptiste Caffardo, Vicaire Général de tout l'Ordre, était alors à Rome avec le Père Jérôme Tostat. Ils attendaient la tenue du Chapitre général, qui devait se faire aux fêtes de la Pentecôte de cette même année, et se célébra effectivement. Le même Père Caffardo y fut élu Général. Il était donc absolument nécessaire que les Procureurs des Carmes Déchaussés prissent bien garde d'être reconnus; car, autrement, il était impossible que tout l'Ordre assemblé dans la même ville n'en eût été averti, et ne les eût fait mettre en prison comme des apostats, ce qui aurait ruiné leurs affaires. Les expéditions de la cour d'Espagne arrivèrent avec les avis du Nonce et des Commissaires, et ces lettres furent présentées à Grégoire XIII, qui occupait alors le Siége de Saint Pierre.

Dès que Sa Sainteté eut appris la demande des Carmes Déchaussés, il ordonna qu'elle serait communiquée à la congrégation des Réguliers, à laquelle présidait le cardinal Gérard Maphée, personnage fort considérable et d'un excellent jugement. Sa Majesté Catholique avait écrit à ce Prélat une lettre très-détaillée en faveur de la Réforme. Le Pape ordonna pareillement que l'on enverrait une copie de la requête des Carmes Déchaussés au

Chapitre général de tout l'Ordre, qui était alors assemblé. 1580
Ces Pères mirent l'affaire en délibération ; mais comme ils ne pouvaient la terminer en une seule session, et que les Capitulaires ne voulaient pas s'arrêter davantage à Rome, ils firent le décret suivant : *La cause des Primitifs Déchaussés a été mise en délibération, et les Définiteurs, du consentement unanime de tout le Chapitre, ont commis tout ce qui restait à faire sur ce sujet au Père Général.*

La requête des Carmes Déchaussés fut reçue très-favorablement par la congrégation des Réguliers. Le cardinal Montalte, qui fut depuis Souverain Pontife sous le nom de Sixte V, l'appuya de raisons très-solides. Les autres Cardinaux suivirent le sentiment de ce Prélat, et applaudirent de telle sorte à tous les mémoires qui furent présentés à ce sujet, que tous les juges inclinèrent en même temps en faveur des Carmes Déchaussés. Le Père Général apprit bientôt ce qui se passait, et jugea qu'il ne pourrait jamais empêcher un décret en faveur de la Réforme, s'il ne recourait à l'artifice. Il s'adressa, pour ce sujet, au cardinal Bon-Compagnon, neveu de Sa Sainteté et protecteur de l'Ordre. Il lui représenta le danger où il se trouvait, et lui montra qu'il était le seul qui fût en état de le sauver.

Parmi les propositions qu'il fit à Son Éminence pour faire échouer l'entreprise des Carmes Déchaussés, il proposa l'alternative dans les Chapitres, c'est-à-dire, qu'il y eût un Provincial Déchaussé pendant trois ans, et un Mitigé trois autres années. Par ce moyen, ajouta-t-il, la paix se rétablira, et l'Observance sera maintenue sous un doux et paisible gouvernement. Ceux des Mitigés qui souhaiteront une austérité plus grande, la trouveront dans la Réforme ; ceux, au contraire, des Réformés qui ne pourront plus supporter une si grande rigueur, se retireront sans bruit parmi les Mitigés ; par ce moyen, tout le monde demeurant uni par les liens

1580 de la charité, tout réussira à la gloire de Dieu et à l'augmentation de l'Ordre. Il finit son discours en faisant voir que cette affaire appartenait directement au Chapitre général, qui lui avait donné toute son autorité pour la terminer, et que, n'ayant commis aucune faute qui pût le priver du droit d'en juger, il était de la justice que la Congrégation des Réguliers la lui remît entre les mains.

Le Cardinal goûta fort les raisons du Père Général et les proposa au Saint-Père, lequel en demeura si satisfait, qu'Il ordonna que cette affaire serait remise entre les mains de ce Supérieur. Une si fâcheuse nouvelle alarma d'abord les Pères de la Réforme. Ils se trouvèrent d'autant plus embarrassés dans cette occasion, que l'ambassadeur d'Espagne était parti depuis peu de jours, et qu'ils ignoraient si son successeur arriverait à temps pour les soutenir. Dans cette triste circonstance, ils présentèrent à la Congrégation des Réguliers un nouveau mémoire pour répondre aux raisons du Père Général. Dans ce mémoire, ils eurent soin de bien dédétailler tous les inconvénients qui sont inévitables dans le mélange de deux religions si différentes.

Les Cardinaux comprirent toute la force des raisons des Carmes Déchaussés, et le Cardinal Montalte, qui continuait toujours de les soutenir, expliqua clairement tous les inconvénients allégués dans le mémoire. Toute l'assemblée témoigna un sensible déplaisir de se voir sans autorité sur cette affaire, n'ayant pas le pouvoir d'appliquer le remède qu'ils jugeaient nécessaire en cette rencontre. Comme le Cardinal neveu et Sa Sainteté elle-même s'étaient si ouvertement déclarés en faveur du Père Général, ils n'osaient pas s'opposer à ce qui avait été résolu, sans avoir auparavant de nouvelles lettres du Roi d'Espagne, pour leur donner raison de solliciter vivement cette affaire et de la faire terminer à la satifaction de la Réforme.

Les deux Pères Carmes Déchaussés jugèrent aussitôt 1580
qu'il était de la dernière conséquence pour eux de gagner du temps, et d'empêcher que le Père Général n'entreprît de terminer leur affaire avant qu'ils pussent recevoir de nouvelles lettres de Sa Majesté Catholique. Pour en venir à bout, ils s'adressèrent au Cardinal Sforze. Celui-ci prit tellement cette affaire à cœur, et la représenta si vivement à Sa Sainteté, qu'il obtint de suspendre la résolution, et de la peser plus à loisir. Pour mettre le Pape au fait de tout ce qui pouvait concerner cette matière, il dressa un mémoire fort court, dans lequel il représentait quatre choses particulières.

1° Il fit remarquer la déférence qui était due à la piété du Roi Catholique, qui s'était si fort engagé dans cette affaire. 2° Il représenta l'éminente sainteté dans laquelle cette nouvelle Réforme florissait dans les Espagnes. 3° Il faisait voir que tout le monde attendait de la justice de Sa Sainteté, qu'elle favoriserait les Réformés. 4° Après avoir exposé les motifs qui portaient les Mitigés à empêcher cette séparation, il concluait en proposant à Sa Sainteté de juger elle-même cette cause en Consistoire. Il montra que, par ce moyen, elle se terminerait avec plus d'autorité, et serait plus affermie; en sorte que, ni la Congrégation des Réguliers, ni l'Ordre des Carmes, ne pourraient avoir aucun sujet de se plaindre lorsque l'affaire serait ainsi décidée.

V

Le Pape se détermine en faveur de la Réforme.

Ces raisons firent sur le Saint-Père l'impression que l'on pouvait désirer. Il promit sur-le-champ que, dès le lendemain, il ferait travailler à cette affaire. En effet, la cause devant être traitée dans l'audience ordinaire, le Pape dit à un des Cardinaux de la Congrégation des Réguliers : *Je suis fort ami de toutes les Réformes ; c'est pourquoi je serais bien aise d'être informé des raisons qui poussent le Général des Carmes à combattre la Réforme des Déchaussés, n'étant pas juste de le condamner sans l'entendre.*

1580 Le Cardinal connut, à ces paroles de Sa Sainteté et par la manière dont elles furent prononcées, qu'Elle voulait favoriser la Réforme; c'est pourquoi il lui fit cette réponse : *Très-saint Père, la Congrégation a examiné toutes ces raisons, et elles se réduisent à ce seul point : savoir, que les Mitigés appréhendent que les Réformés ne s'élèvent à leurs dépens, et n'entreprennent un jour de les réformer.*

Le ministre de Sa Majesté Catholique apprit que la cause des Carmes Déchaussés se remettait sur le tapis, malgré la forte opposition du Cardinal neveu. Le samedi d'après, qui était le jour de son audience ordinaire, il dit au Pape, *qu'il suppliait Sa Sainteté d'avoir grand égard pour la Réforme, que le Roi, son maître, lui avait très-particulièrement recommandée.* Le Pape lui répondit *qu'il avait un grand désir de la favoriser, mais que l'on ne pouvait rien conclure sans entendre, auparavant, les raisons des deux parties; mais que, le lundi suivant, cette affaire serait jugée en plein Consistoire, après qu'Il en aurait été instruit par les Cardinaux de la Congrégation des Réguliers, et qu'Il aurait pris leur avis.*

La chose fut exécutée comme le Saint-Père l'avait promise. Le lundi suivant, la cause fut agitée en Consistoire devant tous les Cardinaux. Le Cardinal Maphée, président de la Congrégation des Réguliers, rapporta toute l'affaire, exposa les raisons des deux parties, appuyant autant qu'il put celles que les Carmes Déchaussés avaient expliquées dans leurs mémoires. Tous les autres furent de son avis. Le Pape demeura ainsi complétement instruit de la vérité. Il parut si satisfait du grand zèle du Roi Catholique, si consolé de ce que, durant son Pontificat, il s'établissait une Réforme toute sainte, fortifiée par tant de secours de la Providence, appuyée des soins de tant de personnes illustres, et secondée des vœux de toute l'Espagne, qu'Il accorda sur-le-champ

tout ce qu'on lui demandait de la part des Procureurs 1580
des Carmes Déchaussés, à savoir : qu'ils feraient une Province séparée du Corps de tout l'Ordre, et qu'elle serait gouvernée par un Provincial de la Réforme. Le Bref en fut expédié le 22 juin de l'année 1580, la neuvième année du Pontificat de Grégoire XIII. Ce Bref est trop intéressant pour le passer sous silence; le voici traduit en notre langue.

BREF

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE GRÉGOIRE XIII

« *Grégoire XIII, pour mémoire perpétuelle de ce qui suit :*

« Il est de l'obligation du Souverain Pontife de veiller VI
« de telle manière sur l'état religieux, qu'il puisse empêcher que l'on n'inquiète ceux qui s'efforcent d'observer, avec plus d'exactitude, la Règle à laquelle ils sont obligés. Notre très-cher fils en Jésus-Christ, don Philippe, Roi Catholique des Espagnes, et les religieux appelés Déchaussés, de l'Ordre de la bienheureuse Vierge du Mont-Carmel, Nous ont fait représenter ce qui suit. Innocent IV, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, voulant favoriser le Prieur et les ermites de la bienheureuse Vierge du Mont-Carmel, avait confirmé, autrefois, les explications et corrections que Hugues, Cardinal-Prêtre du titre de Sainte-Sabine, et Guillaume, Évêque d'Anthère, avaient faites, par son ordre, dans la Règle qu'Albert, patriarche de Jérusalem, leur avait donnée. Mais depuis, Eugène IV, pareillement Notre prédécesseur, ayant appris que parmi les choses expressément ordonnées dans cette Règle, il était marqué que les Frères dudit Ordre s'abstiendraient toujours de l'u-

Bref de la séparation des Carmes Déchaussés d'avec les Mitigés.

1580 « sage de la viande, si ce n'est à raison d'infirmité ou de
« débilité ; qu'ils jeûneraient tous les jours, à l'excep-
« tion des Dimanches, depuis la fête de l'Exaltation de
« la sainte Croix, jusqu'à la solennité de la Résurrec-
« tion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; que chacun
« d'eux demeurerait dans sa cellule, méditant jour et
« nuit la loi du Seigneur, ou s'appliquant à l'Oraison.
« Le Pape, sollicité, avait modéré la rigueur de cette
« Règle, permettant aux religieux dudit Ordre de ne
« jeûner que trois jours de la semaine, pendant le temps
« qui était marqué dans leur Règle, à l'exception de
« l'Avent et du Carême ; de manger de la viande les
« antres jours, de demeurer dans leurs églises ou se
« promener dans leurs cloîtres et autres lieux du mo-
« nastère, déclarant que ces religieux ne sont plus obli-
« gés à l'étroite observance de ce qui est marqué dans
« la Règle sur ces articles particuliers, ainsi qu'il est
« plus amplement expliqué dans les lettres dudit Pape
« Eugène IV, d'heureuse mémoire.

« Mais, depuis l'année 1565 ou environ, quelques
« religieux de cet Ordre, poussés par les mouvements
« de la grâce et renonçant à tout ce qui peut flatter le
« corps, pour plaire à Jésus-Christ, ont commencé,
« avec la permission du Père Général, à bâtir des mo-
« nastères de l'un et de l'autre sexe, dans lesquels on
« observe toute la rigueur de la première Règle. Ils ont
« vécu, néanmoins, toujours sous l'obéissance du Pro-
« vincial des Mitigés ; de sorte que ces premiers Réfor-
« mateurs (ainsi que les Mitigés qui veulent vivre avec
« eux, après une année d'épreuve) renoncent publi-
« quement à la Mitigation, et font profession de la Règle
« primitive de la même manière que ceux d'entre les
« séculiers qui embrassent ce nouveau genre de vie. Le
« Seigneur a tellement béni cette entreprise, qu'il se
« trouve maintenant vingt-deux maisons de religieux et
« de religieuses dans les Espagnes, dans lesquelles on

« compte près de trois cents religieux et deux cents re- 1580
« ligieuses, qui servent Dieu avec grande ferveur et
« édification. Or lesdits religieux, outre la rigueur de
« la Règle, ont introduit parmi eux, avec la permission
« du Général et des Visiteurs Apostoliques, plusieurs
« pratiques de mortification dont les peuples sont
« très-édifiés; savoir : d'aller nu-pieds, d'où ils ont
« pris le nom de Déchaussés; de dormir sur du bois;
« de se nourrir du travail de leurs mains; de s'appliquer
« beaucoup à l'Oraison et de réciter l'Office divin sans
« aucun chant.

« Mais les religieux Déchaussés Nous ont fait repré-
« senter qu'ils sont troublés dans l'exercice de leur pro-
« fession par les religieux Mitigés. Comme ils ne sont
« point gouvernés par un Supérieur choisi dans la Ré-
« forme (mais seulement par notre cher fils Ange de
« Salazar, religieux Mitigé, commis pour cet effet par
« notre vénérable frère Philippe, Évêque de Plaisance
« et Notre Nonce Apostolique dans lesdits royaumes,
« jusqu'à ce que nous en ayons ordonné autrement);
« comme ils désirent, pour le repos et le progrès de
« leur Institut primitif, que l'on fasse une Province
« séparée de tous les monastères de religieux et de re-
« ligieuses de la Réforme (tant de ceux qui sont à pré-
« sent établis, que des autres qui pourront être fondés
« dans la suite), laquelle Province sera soumise immé-
« diatement au Général de tout l'Ordre, et gouvernée
« par un Provincial élu canoniquement dans un Cha-
« pitre composé des seuls religieux Déchaussés, et par
« ses successeurs, de la même façon qu'il se pra-
« tique dans les autres Chapitres Provinciaux du même
« Ordre : dans cette vue, lesdits religieux Déchaussés,
« et le Roi Philippe II, qui souhaite ardemment le pro-
« grès de cette Réforme, Nous ont fait humblement
« supplier de vouloir agir bénignement avec eux, et ac-
« corder leurs demandes, en ordonnant ce qui paraîtra

1580 « plus convenable sur toutes les choses exposées dans « leurs requêtes.

« Nous donc, jugeant qu'il est juste et raisonnable « que ceux qui font profession d'une vie plus austère « ne soient point soumis à l'obéissance des Supérieurs « qui mènent une vie plus douce et plus commode; « mais que chacun ait des Supérieurs de sa profession, « qui puissent les gouverner avec fruit, selon leurs « coutumes particulières; désirant pourvoir au repos « et au progrès des susdits religieux et religieuses « Déchaussés, Nous absolvons lesdits religieux et reli- « gieuses, tous et un chacun d'eux, de toute excommu- « nication, suspense, interdit, sentence ecclésiastique, « censure et autres peines portées par le droit, ou par « sentence de juge, pour quelque occasion ou cause « que ce soit, s'ils en ont encouru quelques-uns, seu- « lement et précisément afin de pouvoir jouir de l'effet « des présentes. De l'avis de nos vénérables Frères les « Cardinaux de la sainte Église romaine, députés pour « les affaires des Évêques et des Réguliers, auxquels « Nous avons commis l'examen de cette cause, louant « et approuvant ledit Institut, dont ces religieux et re- « ligieuses Déchaussés font profession, selon la Règle « primitive; par la teneur des présentes, et par autorité « Apostolique, Nous séparons lesdits religieux et reli- « gieuses Déchaussés, leurs maisons, couvents, monas- « tères et autres lieux, tant ceux qu'ils possèdent à « présent, que les autres qu'ils pourraient acquérir « dans la suite, de toute Province des autres religieux « et religieuses du même Ordre, qui font actuellement, « ou feront dans la suite, profession de la Règle miti- « gée par le Pape Eugène IV, Notre prédécesseur. « Nous déclarons lesdits religieux Déchaussés libres et « exempts à perpétuité de toute juridiction, visite, cor- « rection et supériorité des Prieurs, Provinciaux et « autres Prélats et Supérieurs Mitigés.

« De plus, Nous érigeons et instituons à perpétuité 1580
« en une Province particulière, qui sera appelée des « Déchaussés, les maisons, monastères et autres lieux « quelconques appartenant auxdits religieux Déchaus- « sés, tant ceux qu'ils possèdent actuellement, que « ceux qu'ils pourront acquérir dans la suite. Ladite « Province sera gouvernée par un Provincial élu cano- « niquement dans un Chapitre composé de seuls Dé- « chaussés, comme il est dit ci-dessus. Cette Province « restera soumise, comme les autres, à l'obéissance du « Général de tout l'Ordre, qui pourra seulement les « visiter, réformer, corriger, punir, par lui-même ou « par quelque autre choisi entre les Déchaussés, le tout « selon leur Règle primitive et leurs coutumes parti- « culières, mais cela, dans leurs propres maisons, sans « qu'il puisse, sous quelque prétexte que ce soit, re- « tirer, changer ou éloigner aucun ou plusieurs des « susdits religieux et religieuses de leurs propres mo- « nastères, à moins qu'il n'en fût autrement ordonné « dans leur Chapitre Provincial.

« Les religieux Déchaussés seront obligés d'obéir à « leur Général dans les choses que Nous venons d'ex- « pliquer, et de le recevoir avec le respect et l'humilité « convenables lorsqu'il viendra dans leurs maisons, « soit pour les visiter, ou pour quelque autre raison « particulière. Comme aussi, Nous donnons pouvoir au « Provincial desdits religieux Déchaussés, de gouver- « ner, visiter, réformer, corriger, punir et châtier les « religieux et religieuses de sa Province, leurs mai- « sons, monastères et autres lieux à eux appartenant; « d'assembler le Chapitre Provincial dans les temps et « lieux qui seront convenables, d'y faire les élections de « toutes les charges nécessaires, d'y faire les règle- « ments et ordonnances que l'on jugera à propos, de « changer et abroger les anciennes, pourvu que ce qui « sera ainsi réglé ne se trouve point contraire aux sa-

1580 « crés Canons, aux décrets du Concile de Trente, aux « Constitutions Apostoliques, ni à l'Institut de la Règle « primitive.

« Item, ils pourront, avec le consentement du Cha- « pitre Provincial, et selon les formalités prescrites par « le Concile de Trente, bâtir et ériger des monastères, « maisons et couvents, tant d'hommes que de filles, « sans avoir besoin d'autre permission. Nous donnons « aussi un pouvoir libre et absolu au Provincial, d'en- « trer dans l'exercice de sa charge dès qu'il aura été élu, « sans qu'il soit besoin qu'il attende la confirmation du « Père Général, quoique, cependant, il soit toujours « obligé de lui demander cette confirmation le plus tôt « qu'il le pourra.

« Item, Nous voulons que tous et chacun des reli- « gieux et religieuses de ladite Province, tant ceux qui « sont actuellement que les autres qui viendront dans « la suite, jouissent de toutes les grâces, priviléges, in- « dulgences, exemptions, immunités, prérogatives, fa- « veurs et indults, tant spirituels que temporels, dont « les autres religieux et religieuses du même Ordre « jouissent actuellement ou pourraient obtenir dans la « suite, pourvu que cela ne se trouve point contraire « au concile de Trente, aux Constitutions Apostoliques, « ni à l'Institut de la Règle primitive.

« Or, afin que ladite province des Déchaussés ne se « relâche pas de la rigueur de son Institut, Nous défen- « dons à tous et chacun des religieux et religieuses qui « font profession de la Règle primitive, de passer chez « les Mitigés ou dans d'autres Ordres religieux, si ce « n'est dans celui des Chartreux, sans la permission « du Siége Apostolique, sous peine d'être traités comme « apostats. Et Nous défendons audit Frère Ange de Sa- « lazar, au Père Général, aux Provinciaux, aux Com- « missaires et à tous les autres Prélats d'entre les Mi- « tigés, d'inquiéter, troubler ou molester, dans la

« suite, les religieux ou religieuses Déchaussés, vou- 1580
« lant qu'ils jouissent paisiblement de l'effet des pré-
« sentes. Que s'ils entreprennent de le faire, Nous les
« déclarons tous, et chacun d'eux en particulier, frappés
« d'excommunication. Dans ce cas, les susdits religieux
« et religieuses Déchaussés ne seront, en aucune ma-
« nière, obligés d'obéir ou déférer à ce que l'on vou-
« drait entreprendre de contraire à ce qui est porté par
« les présentes, exceptant néanmoins l'obéissance qui
« est légitimement due au Père Général auquel ladite
« Province restera toujours soumise, de la manière que
« Nous l'avons expliqué. Et il sera toujours permis,
« tant au Provincial qu'à tous et chacun des religieux
« particuliers, avec le consentement du Père Provin-
« cial, d'avoir recours au Siége Apostolique et au Pro-
« tecteur de l'Ordre.

« Que si quelqu'un ou quelques-uns des religieux
« Mitigés a obtenu ci-devant de Nous, de Notre Nonce
« ou de quelque autre, la commission et le pouvoir de
« visiter, gouverner et punir lesdits religieux et reli-
« gieuses Déchaussés, nous cassons, révoquons et an-
« nulons toutes ces commissions et pouvoirs. Décla-
« rons que les présentes ne pourront jamais passer
« pour subreptices ou abreptices, ni être attaquées, sous
« quelque prétexte que ce puisse être, comme de dé-
« faut de connaissance, ou que les parties intéressées
« n'auraient pas été ouïes, ou de quelque autre ma-
« tière, nonobstant toute révocation, suspense, limi-
« tation, ou autres dispositions contraires données par le
« Saint-Siége, ou qui pourraient être obtenues dans la
« suite. Voulant que les présentes demeurent valides à
« perpétuité, et qu'elles aient leur effet plein et entier,
« et qu'il soit ainsi jugé par tous, juges et commis-
« saires, de quelque autorité qu'ils puissent être revê-
« tus, et leur ôtant tout pouvoir et autorité de juger
« autrement qu'il est porté par les présentes. Déclarant

1580 « nul tout ce qui serait fait de contraire au présent « Décret, quand même cela serait arrivé par ignorance.

« Sur quoi, Nous mandons à nos vénérables Frères « les Archevêques de Tolède et de Séville, à l'Évêque « de Palence, à l'Auditeur de Notre Chambre Apostolique, à tous et à chacun des Patriarches, Archevêques, Évêques et autres Prélats de l'Église, et à « toutes personnes constituées en dignité Ecclésiastique, de faire publier par eux ou par quelqu'un de « leur part, lesdites lettres, et d'en faire jouir les religieux Déchaussés, de les assister et secourir en Notre « nom, contre tous et chacun de ceux qui voudraient « les inquiéter sur ce sujet, nonobstant toutes Constitutions Apostoliques et autres choses, à ce contraires, etc.

« Donnée à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, « le 22 juillet de l'année 1580, la neuvième de Notre « Pontificat. »

Dès que les Pères des Carmes Déchaussés furent assurés que le Bref était signé et scellé, ils prirent congé de Sa Sainteté et retournèrent en Espagne, laissant au ministre du Roi Philippe II le soin d'envoyer lui-même ce Bref à Sa Majesté Catholique, comme on en était convenu. Lorsque la nouvelle de ce qui venait de se passer à Rome arriva en Espagne, elle causa une joie extraordinaire dans tous les monastères de la Réforme. On peut dire que les réjouissances furent aussi grandes parmi les religieux et religieuses, que leur modestie. Il est vrai que les Pères de l'Observance, tant des Espagnes que de l'Italie, s'étaient désistés volontairement de toutes leurs prétentions, dès qu'ils eurent connaissance du Bref de Sa Sainteté. Cela permit aux Carmes Déchaussés de faire éclater toute leur joie, parce que, voyant que leurs parties étaient satisfaites du succès de cette grande affaire, ils crurent alors que rien ne pou-

vait les empêcher de témoigner leur bonheur. On doit 1580
atttribuer, en partie, cette paix universelle que l'on admira en cette rencontre dans les esprits qui étaient auparavant les plus altérés, à la douceur du Père Général, qui haïssait naturellement les contestations, et à la prudence du Père Ange de Salazar, qui s'était toujours montré fort modéré dans la cause des Mitigés, ayant conservé de grands égards pour les justes et innocentes intentions des Réformés.

Le roi d'Espagne apprit avec plaisir que cette affaire 1581
était terminée selon son désir. Il n'eut pas plutôt reçu VII
le Bref de Sa Sainteté, qu'il le remit entre les mains du Chapitre provincial tenu à Alcala.
Père Jean de la Cuevas, de l'Ordre de Saint-Dominique, que le Souverain Pontife avait député pour faire exécuter ses intentions. On indiqua, pour cet effet, un Chapitre Provincial dans la ville d'Alcala, où tous les Supérieurs de la Réforme reçurent ordre de se rendre.

L'ouverture de ce Chapitre se fit le troisième jour de mars de l'année 1581 ; il était composé de onze Prieurs, lesquels avaient chacun leur compagnon, ce qui faisait vingt-deux vocaux, tous personnages fort recommandables, et qui avaient un grand zèle pour le bien de la Réforme. On commença par la séparation de la Province des Carmes Déchaussés d'avec toutes les autres des Mitigés. Pour rendre cet acte plus authentique, on fit la lecture du Bref de Sa Sainteté, non-seulement en présence de tous les Capitulaires, mais encore devant plusieurs personnes de considération, qui avaient été invitées de venir assister à cette lecture.

Le lendemain, 4 du même mois, le Père Commissaire célébra solennellement la messe du Saint-Esprit, après quoi on procéda à l'élection des quatre Définiteurs qui devaient assister le Provincial dans le gouvernement de la Province. Cette élection étant faite, on proposa différents sujets, tous pleins de mérite, pour remplir la charge de Provincial ; mais le Père Commissaire ayant

1581 représenté que le Père Jérôme Gratian était agréable à Sa Majesté, aimée généralement de tous les religieux, et avait travaillé avec un zèle infatigable pour la défense de la Réforme, tous les suffrages se réunirent en sa faveur, et son élection fut approuvée canoniquement par le Chapitre. Le Père Commissaire, heureux d'un tel succès, félicita, de la part du Roi, l'assemblée du choix qu'elle venait de faire d'un si digne sujet. Le nouveau Provincial fut conduit à l'église du monastère, où toute la communauté se rendit pour remercier le Seigneur, et rendre obéissance à ce nouveau Supérieur que Dieu venait de leur donner dans sa miséricorde.

Le dimanche matin, 5 mars, pour obéir aux ordres du Roi (qui avait ordonné à la ville d'Alcala de témoigner sa joie de l'heureux succès de ce premier Chapitre de la Réforme, avec toute la solennité possible), on fit une procession générale de tous les corps et les communautés, qui se rendirent à l'église des Carmes Déchaussés, pour aller, de là, à la grande église, afin de remercier le Seigneur d'une faveur si particulière. Le gouverneur de la ville, suivi de toute la noblesse, le recteur, accompagné de tous les membres de l'Université, assistèrent à cette cérémonie. Le nouveau Provincial fit la prédication, et après que la messe eut été célébrée, la même procession reconduisit les Capitulaires dans leur couvent. L'après-midi fut employée à soutenir des thèses publiques, où les Carmes Déchaussés firent admirer leur profonde érudition.

Le lundi, on ordonna des prières perpétuelles pour Sa Majesté Catholique, en reconnaissance des grandes obligations que la Réforme avait à ce pieux monarque. On en dressa l'acte authentique, qui fut signé par plusieurs personnes de considération.

Le mardi fut employé à traiter des Constitutions des religieux et de celles des religieuses. On examina d'abord celles que le Père Jérôme Gratian avait données

lorsqu'il était Commissaire Apostolique, en 1576. On tira de ces Constitutions ce qui parut plus convenable pour l'observance de la Réforme, et le tout fut rédigé en un seul corps de Constitutions, pour être observé dans toutes les maisons. Quant à ce qui concernait les religieuses, on fit une revue des premières Constitutions données, en 1565, par sainte Tèrèse, au monastère de Saint-Joseph d'Avila, des additions faites depuis par le Père Jean-Baptiste Rubeo, et des actes donnés par le Père Gratian, en qualité de Visiteur Apostolique. On examina pareillement les avis que la Sainte avait adressés au Chapitre. Lorsque l'on eut pesé et réglé ces différentes Constitutions aux forces de chacune et à l'esprit de la Réforme, le Chapitre y donna son approbation, et la publication s'en fit le 13 mars, au grand contentement de l'Assemblée. 1581

VIII

Saint Jean de la Croix est élu Prieur de Grenade.

Le Père Jean de la Croix, qui avait assisté à ce Chapitre, se disposait à retourner dans le Collége de Baëce, plein d'une nouvelle ferveur, lorsqu'il fut élu Prieur de Grenade. Les religieux de cette maison l'avaient demandé avec beaucoup d'instances, désirant profiter des instructions et des exemples de cette première colonne du nouveau Carmel.

Tous ceux qui ont écrit la vie de ce saint religieux, parlent avec unanimité de l'état de perfection où il mit ce nouveau monastère, dont il n'avait accepté le gouvernement que pour obéir aux ordres du Ciel, qui lui étaient manifestés par la bouche de ses Supérieurs. Parmi les grandes qualités qu'il fit paraître dans toutes les maisons dont il avait la conduite, on ne peut trop admirer cette force héroïque et ce talent particulier qu'il avait reçus du Ciel pour unir les esprits et se les attirer tous à lui-même. Ses religieux étaient toujours prêts à embrasser la croix et à imiter Jésus-Christ; toujours fervents et remplis de l'amour divin; toujours en la présence du Seigneur, et ne s'occupant que des vé-

1581 rités éternelles. S'il leur restait quelque mouvement de volonté, ils ne s'en servaient que pour travailler avec plus d'application à soumettre les sens aux impressions de l'esprit. Ils avouaient tous que jamais ils n'avaient eu de Supérieur qui réussît aussi bien que le Père Jean de la Croix à former des âmes pour la contemplation, et à les élever à un plus haut degré de la perfection religieuse.

IX

Son amour pour la retraite.

La retraite qu'il garda dans ce monastère, fut des plus exactes et des plus exemplaires. Quoique plusieurs personnes de distinction vinssent souvent le visiter, jamais il ne leur rendait la pareille. Si ses religieux l'importunaient quelquefois pour l'engager à les aller saluer, il leur répondait ordinairement que Dieu ne demandait pas d'un Carme Déchaussé qu'il devînt un courtisan, ni qu'il se réglât sur les maximes de la civilité mondaine; mais qu'il désirait seulement que l'on s'attachât scrupuleusement à la Règle, qui ordonne la retraite. Il disait qu'il ne fallait pas rendre ces sortes de visites, toujours inutiles, à moins que les personnes que l'on va voir ne soient malades ou accablées de quelques grandes afflictions pour lesquelles elles ont besoin d'être consolées.

Comme la Province des Carmes Déchaussés se trouvait trop étendue pour être gouvernée immédiatement par un seul homme, le Père Jérome Gratian se trouva obligé de choisir des religieux d'un mérite distingué et capables de le soulager dans l'exercice de sa charge; il leur donna la qualité de Vicaires Provinciaux. Celui qui était destiné pour l'Andalousie vint visiter le monastère de Grenade. Il admira le sage gouvernement du Père Jean de la Croix, et tout ce qu'il remarqua de singulier dans la conduite de ce Saint, fut cette grande retraite qui le portait à fuir toute sorte de communication avec les personnes du dehors. Le Père Jean de la Croix ayant cru s'apercevoir que le Vicaire Provincial était d'avis qu'il devait visiter quelquefois les princi-

pales personnes de Grenade, quoique celui-ci ne lui fît 1581
aucun commandement sur ce sujet, comme le Saint n'obéissait pas seulement aux ordres de ses Supérieurs, mais qu'il prévenait même leurs intentions pour les exécuter ponctuellement, il sortit un jour pour aller rendre visite au Président du Conseil et à l'Archevêque de Grenade.

Il fut d'abord chez le Président, parce que sa maison se trouvait la première. Après l'avoir salué avec toute la politesse qui convenait à sa dignité, il le pria d'excuser s'il avait attendu si longtemps à lui rendre cette visite, l'assurant qu'il n'avait pas manqué de le recommander à Dieu dans son monastère. Le Président reçut très-bien les excuses du Père Jean de la Croix, et pour lui faire connaître combien il approuvait sa conduite sur ce sujet, il lui dit ces paroles, qui mériteraient d'être gravées en lettres d'or, et qui devraient être fortement imprimées dans l'esprit de tous les Carmes Déchaussés : *Sachez, mon Père, que nous sommes davantage édifiés de vous voir dans vos maisons que dans les nôtres, et votre retraite nous oblige plus à vous assister que vos visites ; car nous savons, pour lors, que vous tenez le rang que Dieu vous a donné dans son Église, et moins nous vous voyons, plus nous vous admirons.*

Le Père Jean de la Croix, satisfait d'une si sage réponse, termina sa visite et retourna à son monastère, sans vouloir aller chez l'Archevêque ; pendant le chemin il dit au religieux qui l'accompagnait : *Cet homme vient de nous faire confusion, aussi bien qu'à tout l'Ordre. Je voudrais que tous les Carmes Déchaussés eussent entendu ce qu'il nous a dit, afin qu'ils connussent le peu de profit que l'on fait dans toutes ces sortes de visites que le démon voudrait introduire dans la Réforme, sous prétexte d'une nécessité imaginaire. Puisque le Seigneur nous ordonne de demeu-*

1581 *rer jour et nuit dans nos cellules, afin d'y méditer sa loi, il ne manquera pas de pourvoir à tous nos besoins sans ces sortes de compliments qui ne sont d'aucune utilité.* Ainsi il rentra dans son monastère, résolu de publier cette réponse dans toutes les maisons de la Réforme, afin d'en bannir toutes les visites inutiles.

Une personne séculière voulut, un jour, persuader à ce Saint d'aller voir quelques personnes riches de la ville, afin qu'elles lui donnassent de quoi continuer le bâtiment de son monastère; mais il fit cette réponse : *Ces personnes me feront l'aumône, ou pour l'amour de Dieu, ou pour reconnaître la visite que je leur rendrai. Si c'est pour l'amour de Dieu, il n'est pas nécessaire de les aller trouver pour cela, puisqu'elles le feront toujours sans en être priées. Si c'est pour reconnaître ma visite, il n'est pas nécessaire qu'elles me donnent leur bien pour un motif si bas et une considération si peu spirituelle.*

Ces saintes réflexions engageaient le Père Jean de la Croix à veiller continuellement, afin que la retraite fût exactement observée dans ce monastère. Mais, afin que les religieux entrassent plus facilement dans toutes ses
Sozom. l. 1. Hist. Eccl., cap. XIII. vues, il leur rappelait souvent ce qui est dit dans l'histoire ecclésiastique touchant les anciens religieux, qui demeuraient plusieurs années dans leur solitude sans en sortir jamais, pour quelque raison que ce fût. Une retraite si rigoureuse ne l'empêchait pas de pourvoir au besoin spirituel du prochain, lorsque la nécessité était évidente. Il avait coutume de dire, à ce propos, que les confesseurs devaient imiter le soleil, qui donne la fertilité à la terre par ses influences, sans être endommagé par ses exhalaisons.

Il s'acquittait lui-même, avec beaucoup de zèle, des devoirs de charité, sans faire acception de personne, se portant plus volontiers à secourir les pauvres, que ceux qui étaient plus distingués, parce qu'il ne considérait

que les âmes, qui sont également rachetées du sang de Jésus-Christ. Sa principale occupation était de graver dans le cœur de ses religieux le véritable esprit des anciens anachorètes, leur faisant remarquer que Dieu les avait appelés à la Réforme pour renouveler leur vie héroïque, qui était une vie de retraite, de recueillement, d'oraison et de pénitence. Tous ses discours tendaient à cette fin; il les animait si fortement par son exemple, qu'il en fit de grands contemplatifs qui servirent, depuis, à former d'autres sujets excellents pour la gloire et l'honneur du nouveau Carmel. 1581

X
Nouvelles preuves de sa confiance.

Quoique dans les différentes communautés que le Père Jean de la Croix avait déjà gouvernées, sa confiance en la divine Providence eût paru avec éclat, on peut dire que, dans ce monastère, elle parut dans tout son jour. Jamais on ne pourra trouver d'exemple plus sensible de ce parfait abandon entre les mains de Dieu, qui sait pourvoir au besoin de ses enfants lorsqu'ils sont fidèles à l'adorer en esprit et en vérité. Il animait ses religieux à vivre de la foi, et leur répétait souvent qu'ils ne devaient pas s'inquiéter pour le temporel, puisque Dieu connaissait tous nos besoins. Il leur apprenait qu'on ne devait pas se donner tant de mouvement pour solliciter les bienfaiteurs, mais s'appliquer seulement à représenter au Seigneur ce qui pouvait manquer dans la maison, sans qu'il fût besoin d'importuner les séculiers.

Il eut beaucoup de peine, dans les commencements, à les convaincre d'une vérité si sublime. Comme ils avaient coutume de se servir de leur industrie et des moyens purement naturels pour remédier à leur pauvreté, sitôt que le nécessaire leur manquait ils venaient interrompre le saint homme pour obtenir la permission d'aller chercher dans la ville ce qu'ils s'imaginaient ne pouvoir trouver par d'autres voies. Mais, lorsqu'ils eurent connu, par leur propre expérience, que Dieu fa-

1581 vorisait si ponctuellement la confiance du Père Jean de la Croix, suppléant à leurs différentes nécessités par des voies inconnues, ils cessèrent de s'inquiéter comme ils avaient fait, assurés que rien ne leur pourrait manquer tant qu'ils seraient fidèles à imiter la conduite d'un si saint religieux.

Je dirai ici quelques circonstances dans lesquelles on vit que le Seigneur s'appliquait à récompenser la grande confiance du Saint en sa bonté, et qui ont été rapportées par des témoins oculaires, dans les informations que l'on fit, après sa mort, pour sa béatification.

Le Procureur de la maison vint un soir, après les Complies, avertir le Père Jean de la Croix qu'il n'y avait rien dans le monastère pour la nourriture du lendemain. Il ajouta que le besoin était assez pressant pour faire quelque diligence, afin d'y pourvoir de bonne heure. Le Saint répondit, sans s'inquiéter davantage, que Dieu avait encore assez de temps pour leur envoyer ce qui manquait, sans se plaindre sitôt de sa Providence, et que Celui qui venait de leur donner à souper était encore en état de leur fournir de quoi dîner le lendemain. Par cette réponse, il arrêta le trop grand empressement du Procureur. Le lendemain matin, à peine les Primes furent-elles dites, qu'il parut un homme à la porte du monastère, qui demanda au portier ce qui manquait dans la maison, parce qu'il n'avait pu dormir de la nuit, pressé par une voix intérieure qui lui reprochait qu'il était fort à son aise, pendant que les religieux des Martyrs souffraient une grande disette. Le portier répondit qu'ils n'avaient rien pour le dîner; et cet homme, touché de cette grande pauvreté, fit une aumône très-considérable qui délivra ces bons religieux de leur pressante nécessité.

Une autre fois, les religieux se trouvant dans le même embarras, le Procureur vint le représenter au Saint, ajoutant qu'il n'y avait rien à manger dans la maison,

sinon quelques herbes qui étaient dans le jardin. Le 1581
Père Jean de la Croix lui répondit : *Mon fils, pour un jour qu'il nous manque de quoi manger, n'aurons-nous pas un peu de patience, et même encore plus longtemps, si Dieu veut nous éprouver? Retirez-vous dans votre cellule et recommandez à Notre-Seigneur cette nécessité.* Le Procureur se retira sans répliquer; mais, quelque temps après, il retourna vers le Saint pour lui dire qu'il y avait des malades au soulagement desquels il était à propos de pourvoir. Ce sage Supérieur le reprit de son peu de confiance. Il ajouta qu'il fallait se reposer sur les soins de la Providence, et tâcher plutôt de demander à Dieu le remède à cette nécessité, en priant dans sa cellule, que de courir par la ville, où peut-être il ne pourrait rien trouver.

Le Procureur se retira une seconde fois, fort mortifié, parce qu'il ne pouvait goûter les raisons de son Supérieur. Enfin, poussé par son esprit trop intéressé, et croyant que la nécessité était trop grande pour demeurer tranquille, sans chercher les moyens d'y remédier, il revint une troisième fois dans la cellule du Père Jean de la Croix, qu'il trouva en Oraison, et lui dit avec un peu de vivacité. *Mon Père, il me semble que c'est tenter Dieu, qui nous ordonne de faire, de notre part, ce qui dépend de nous; ainsi je vous prie de me permettre de sortir pour aller chercher de quoi donner aux religieux.* Le saint homme sourit à cette demande, et répondit avec tranquillité à son Procureur : *Vous pouvez prendre un compagnon, puisque vous le voulez; mais le Seigneur confondra bientôt votre peu de foi.*

En effet, à peine fut-il hors du monastère, qu'il rencontra un huissier qui apportait à la maison douze pistoles que les messieurs du Conseil venaient d'appliquer au profit des religieux. Le Procureur reçut cet argent et reprit le chemin du couvent, assez confus de ce qui

1581 venait de se passer. Ayant fait son rapport au Père Jean de la Croix, il en reçut cette charitable remontrance : *Votre Révérence n'eût-elle pas été plus consolée si Dieu nous avait secourus sans sortir de sa cellule, que d'avoir fait cette démarche si inutile. Apprenez, mon fils, à vous confier en la bonté du Père céleste. Ce ne sont pas nos diligences qui doivent remédier à notre pauvreté, mais la confiance au Seigneur : ainsi tâchons d'être véritablement pauvres, puisque le religieux qui se réduit à rien, pour donner tout à Dieu, ne manque jamais dans le besoin, parce que le Seigneur prend un soin particulier de lui fournir son nécessaire.*

Dans une nécessité semblable à celle que nous venons de rapporter, il alla déranger, à trois diverses reprises, notre bienheureux Père pour sortir, pendant qu'il confessait une dame de condition et de grande vertu, appelée Madame Anne de Pegnalosa, et le serviteur de Dieu ne se laissa pas gagner à ses instances, comme il avait fait précédemment, et lui refusa toujours invinciblement. Cette dame, qui avait entendu et la demande du Procureur et le refus du saint Prélat, et qui en était très-étonnée, lui demanda pourquoi il ne voulait pas accorder une licence qui semblait si juste dans un si extrême et si pressant besoin. Et le bienheureux Père lui répondit que c'était parce que Dieu y avait déjà pourvu. En effet, lorsqu'elle eut achevé ses dévotions et qu'elle s'en retournait chez elle, elle rencontra une personne étrangère qui allait au couvent d'où elle sortait, et qui, après lui avoir demandé si le Père Prieur y était, lui apprit qu'elle n'allait le voir que pour lui donner quatre ducats, afin qu'il fît dire des messes pour un procès qu'elle avait, et qui était sur le point d'être jugé. Si bien que cette aventure imprévue et surprenante lui fit supposer qu'il en avait eu révélation lorsqu'à la première demande que le Procureur lui

avait faite, il avait élevé son cœur à Dieu, et avait été 1581
quelque temps comme suspendu avant de lui répondre.

XI

Il fonde un monastère de Carmélites dans Grenade.

Parmi les différents services que le Père Jean de la Croix rendit à la ville de Grenade et à l'Ordre du Carmel, nous pouvons dire que l'établissement des Carmélites de Saint-Joseph fut un des plus considérables et des plus avantageux. Ce monastère a toujours été fort célèbre dans son Ordre, pour la régularité de son observance et le nombre des saintes âmes que Dieu a pris plaisir d'y former de sa main toute-puissante. Elles firent si éminentes en sainteté, que l'on s'en est servi plusieurs fois pour établir et gouverner les autres maisons. En l'année 1581, le Père Diègue de la Trinité, Vicaire Provincial pour l'Andalousie, dans la visite du couvent des Martyrs, connut jusqu'où s'étendait l'estime que la ville de Grenade portait à la Réforme, puisque, non contentes d'un seul monastère, plusieurs personnes de considération lui témoignèrent l'extrême désir qu'elles avaient que l'on fît un second établissement de Carmélites.

Le Père Vicaire Provincial communiqua ce dessein à la Mère Anne de Jésus, Prieure des Carmélites de Véas. Il lui persuada de faire cette fondation, et d'y employer le crédit de toutes les personnes d'autorité qu'elle connaissait. Il était convaincu que, par ses sollicitations et sa conduite pleine de prudence et de sagesse, elle trouverait assez de moyens pour terminer une affaire de cette importance. Cette humble religieuse s'excusa d'abord, et allégua toutes les raisons les plus apparentes pour se dispenser de cette obédience; mais le Père Vicaire Provincial ayant répondu à toutes ses objections, elle fut obligée de se rendre; ce qu'elle fit d'autant plus facilement qu'elle ne désirait, en toute chose, que d'obéir, ne voulant jamais résister à la volonté de ses Supérieurs.

Pour mieux réussir dans cette entreprise, elle crut de-

1581 voir en conférer avec le Père Jean de la Croix, Prieur de Grenade, qui se trouvait alors à Véas. Elle lui portait un grand respect en qualité de son confesseur, et suivait toujours ses avis dans toutes les occasions. Ainsi elle ne manqua pas de lui demander ses lumières dans cette conjoncture, résolue de suivre à la lettre ce que le Saint jugerait être plus convenable pour la gloire du Seigneur et le bien de la Réforme. Le Père Jean de la Croix ne se contenta pas d'approuver l'entreprise; il voulut, de plus, en faire sa propre affaire, et il se chargea avec plaisir de faire toutes les démarches nécessaires dans cette occasion. Il commença à y travailler avec beaucoup de zèle, et il eut le bonheur de la terminer vers le commencement de l'année 1582, de sorte que la première messe y fut célébrée le 20 janvier, avec toute la solennité convenable pour une telle cérémonie.

1582 Ce fut un nouveau motif pour le Saint de s'appliquer encore avec plus de soin à cultiver les plantes qui florissaient sur le Carmel, afin de les rendre capables de porter des fruits mûrs pour la vie éternelle. Comme il se vit en même temps chargé de la conduite de deux monastères, savoir, celui des Martyrs, dont il était le Supérieur, et la maison des Carmélites, dont on lui donna la direction, il travailla avec ardeur à remplir tant de devoirs, qui ne lui donnaient aucun repos. Il mit toute sa gloire à former tant de saintes âmes à la pratique de toutes les vertus; disposition la plus essentielle pour s'élever à la contemplation.

Ce zèle si ardent, qui dévorait son âme, croissait de jour en jour, et le Seigneur le remplit alors de toute la plénitude de son esprit. Voulant retirer de cette vie sainte Térése, pour la récompenser de tant de travaux qu'elle avait si généreusement entrepris pour la gloire de son Époux, Dieu augmenta alors les perfections du Père Jean de la Croix, afin de réunir en sa personne tous les riches talents dont cette Sainte avait été em-

bellie. Aussi, les grandes lumières qui furent communiquées au Père Jean de la Croix dans la ville de Grenade parurent si abondantes, que l'on pouvait dire que le torrent des grâces qui coulait auparavant comme par deux canaux, savoir, sainte Térèse et son fidèle coadjuteur, s'était réuni, après le décès de la Sainte, en ce grand homme, afin qu'il reçût pour héritage un double esprit qui le rendait capable d'entreprendre les choses les plus difficiles, et d'être la principale colonne de toute la Réforme. 1582

Le Seigneur avait uni si étroitement ces deux grandes âmes pour le bien de son Église, qu'il est impossible d'écrire la vie du Père Jean de la Croix sans parler des principales actions de sainte Térèse. Je crois donc nécessaire de rapporter ici la précieuse mort de cette Sainte. Voici ce qui en est dit dans l'histoire générale de l'Ordre :

XII Mort de sainte Térèse.

Térèse approchait de la mort, et Dieu, qui voulait couronner une si belle vie par le triomphe de ses souffrances, lui en préparait de nouvelles. Elle le prévit par le redoublement de courage qu'elle éprouvait; car cela ne manquait jamais de lui arriver quand la Providence lui destinait de nouveaux sujets de peine. Cette Sainte avait un grand désir de se rendre, le plus tôt qu'il lui serait possible, à Avila ; son office de Prieure l'y appelait, et son inclination particulière l'y portait comme vers son centre. Elle partit le 1er septembre de cette année 1582, quittant le monastère de Burgos, qu'elle laissait en très-bon état. Passant par Valladolid, elle consola ses chères filles par sa dernière visite, et après les avoir animées à la perfection, avec charité et zèle, elle continua son chemin vers Médine.

Le Père Antoine de Jésus, qui était Vicaire Provincial pour la Castille, l'attendait dans cette ville pour la conduire à Albe. La duchesse de ce nom espérait sa venue et attendait, de son entretien, la consolation et le

1582 remède aux afflictions dont les palais des grands sont ordinairement plus remplis que les cabanes des pauvres. Cette dame avait une grande estime pour sa vertu et se croyait heureuse lorsqu'elle pouvait posséder la mère; aussi elle ne laissait échapper aucune occasion de la faire venir auprès d'elle. La Sainte fut un peu surprise lorsqu'elle apprit cette nouvelle. Mais, comme elle voulait obéir jusqu'à la mort, elle se soumit aux ordres de son Supérieur, et prit avec lui le chemin de la ville d'Albe, où elle arriva le 20 septembre, veille de la fête de saint Matthieu.

Quoique sa chère compagne Anne de Saint-Barthélemy l'accompagnât, comme d'ordinaire, dans ce voyage, et la soignât de son mieux, la Sainte se trouva néanmoins si fatiguée et si abattue par la fièvre qui lui était survenue, qu'elle fut obligée de se mettre au lit aussitôt qu'elle fut arrivée. A peine fut-elle couchée que, se sentant accablée par la violence du mal, elle dit ces paroles aux religieuses qui l'assistaient : *Mes filles, Dieu me veuille aider ; je me sens dans une lassitude et un abattement extrêmes. Il y a plus de vingt ans que je ne me suis couchée de si bonne heure; mais je bénis Dieu de la grâce qu'il me fait de tomber malade parmi vous.*

Elle se leva le lendemain, visita toute la maison, entendit la messe et communia ; dans ces exercices, dont elle s'acquittait avec la ferveur d'un Ange, elle traîna ses jours jusqu'à la fête de saint Michel, tantôt succombant à ses maux, tantôt se relevant. Jamais sa faiblesse, qui était extrême, ni la fièvre, qui continuait toujours, ne l'empêchèrent de réciter l'Office divin, dont elle consolait son âme. Elle recevait tous les jours la sainte communion, qui la fortifiait dans son mal.

Le jour de saint Michel, après avoir entendu la messe et communié, elle se trouva si considérablement affaiblie, qu'elle fut obligée de se mettre au lit. Elle de-

manda d'être conduite à l'infirmerie d'en haut, parce 1582
que de là on pouvait entendre la sainte messe qui se disait dans l'église. Sa fidèle compagne demeurait nuit et jour auprès d'elle, plus par affection que par devoir, et aussi pour consoler la communauté, qui savait l'attachement que la Sainte avait pour elle. Madame la duchesse d'Albe entrait souvent dans le monastère pour la visiter et la servir de ses propres mains. Elle lui présentait elle-même à manger, et lui rendait plusieurs autres services, comme autant de témoignages de son affection, sans que la Sainte pût s'en défendre.

Elle demeura l'espace de vingt-quatre heures absorbée dans l'Oraison. Ce fut dans cette extase que Jésus-Christ lui fit connaître que sa mort approchait. Il y avait plus de huit ans que Dieu lui en avait révélé l'année, qu'elle tenait marquée en chiffres dans son bréviaire. Elle en avait montré l'écrit au Père Marian et aux religieuses de Ségovie, lorsqu'elle prit congé d'elles; mais elle ne sut qu'à ce moment quel serait le jour marqué, de toute éternité, pour ce bienheureux trépas. Cette nouvelle lui causa la plus grande joie qu'elle ait ressentie de sa vie, parce qu'il n'y avait rien au monde qu'elle souhaitât avec plus d'ardeur.

Lorsque sainte Térèse fut revenue de ce long ravissement, elle dit à sa compagne que le moment de sa mort approchait, mais qu'elle n'avait pas voulu le lui déclarer plus tôt, de peur de lui causer trop de chagrin. Après cette assurance de la part de son Époux, elle ne voulut plus écouter les promesses des médecins, qui lui faisaient espérer la santé; les religieuses commencèrent dès lors à voir le danger, et elles se ressouvinrent alors de quelques présages funestes qu'elles avaient remarqués.

Le premier jour d'octobre, après avoir passé toute la nuit à prier, sainte Térèse fit appeler le Père Antoine de

1582 Jésus pour se confesser. Ce Père, après l'avoir entendue, la conjura de s'adresser à Dieu pour en obtenir qu'Il ne la retirât pas encore de ce monde, mais qu'Il prolongeât, au contraire, sa vie de plusieurs années pour le service de sa Réforme, disant qu'elle était encore nécessaire pour perfectionner cet édifice. Mais la Sainte lui répondit que le temps ordonné de Dieu était arrivé, et que sa divine Providence n'avait pas jugé nécessaire qu'elle restât davantage sur la terre.

Pendant qu'elle discourait avec le Père Antoine, elle fut saisie d'une si grande douleur, qu'il lui semblait qu'on lui fendait la poitrine. Les médecins accoururent et ordonnèrent qu'elle serait reportée dans la cellule où elle avait demeuré d'abord, parce que celle où on l'avait mise depuis était trop froide. Ils ordonnèrent, outre cela, qu'on lui appliquerait des ventouses. La Sainte agréa ce remède volontiers, afin d'en ressentir la douleur, ravie de rencontrer cette occasion de se conformer à son Époux.

La veille de la fête de saint François, elle demanda le Saint-Sacrement, sur les cinq heures du soir. Pendant qu'on le lui apportait, les religieuses, assemblées autour de son lit, pleuraient la perte qu'elles allaient faire; alors la Sainte, joignant les mains, leur fit cette courte exhortation : *Mes filles et mes dames, je vous prie de me pardonner le mauvais exemple que je vous ai donné, et de ne pas prendre garde à la manière dont j'ai vécu, ayant été la plus grande pécheresse de la terre et la plus infidèle à garder notre Règle et nos Constitutions. Je vous conjure, mes filles, de les garder avec toute la perfection possible, et d'être obéissantes à vos Supérieurs.* Elle répétait ces paroles avec une si grande ferveur d'esprit, que ses filles en furent toutes émues; les unes versaient des larmes, les autres jetaient de profonds soupirs; en général, elles étaient pénétrées de componction à la vue de l'humilité et du

zèle de leur sainte Mère dans le discours qu'elle venait 1582
de prononcer.

Dès que Térèse aperçut, dans sa cellule, Jésus-Christ sous les voiles eucharistiques, tout accablée qu'elle était par la violence du mal, elle se leva si courageusement que, si on ne l'eût retenue, elle se serait jetée par terre. Son amour, à la vue de cet aliment céleste, lui donna des forces. Son visage se ranima et parut se rajeunir. Alors, tournant ses yeux vers Jésus-Christ, elle lui dit plusieurs douces et amoureuses paroles, dont celles-ci ont été plus aisées à retenir : *Venez, Seigneur, venez, mon cher Époux. Enfin l'heure est venue, et je vais sortir de cet exil. Il est temps et il est bien juste que je vous voie, après que ce violent désir m'a si longtemps dévoré le cœur.*

Comme elle avait été pendant toute sa vie pleine de zèle pour le service de l'Église, ce qui l'avait animée à fonder tant de monastères, afin de procurer son accroissement, elle remercia Notre-Seigneur de la grâce qu'il lui avait faite d'être née et de mourir fille de l'Église, lui disant ces paroles avec beaucoup de tendresse : *Enfin, mon Seigneur et mon Dieu, je suis fille de l'Église.* Elle répéta aussi plusieurs fois ces paroles de
David : *Une âme affligée est un sacrifice agréable à* Ps. 50.
Dieu. Vous ne mépriserez pas, ô mon Dieu, un cœur contrit et humilié. Ne me rejetez pas de votre présence, et ne m'ôtez pas votre esprit; mon Dieu, créez en moi un cœur pur et net.

Lorsqu'elle eut reçu le saint Viatique, elle demanda l'Extrême-Onction, et répondit, avec la communauté, aux Bénédictions, aux Psaumes et aux Oraisons du Prêtre; puis elle voulut encore remercier le Seigneur de la grâce qu'Il lui faisait de recevoir les Sacrements de son Église. Le Père Antoine lui demanda si elle ne souhaitait pas que son corps fût porté à Avila, ou si on le laisserait à Albe? Cette véritable pauvre d'esprit fit la

1582 réponse suivante : *Dois-je avoir quelque chose en ma disposition, et ne me donnera-t-on pas bien ici un peu de terre?*

Elle passa toute la nuit dans de grandes souffrances, n'ayant d'autres paroles en la bouche que des prières et des aspirations à Dieu. Le lendemain, vers les sept heures du matin, elle se tourna de côté, reposant sa tête sur les bras de la sœur Anne de Saint-Barthélemy, en la façon que l'on dépeint ordinairement la Madeleine. Elle tenait entre ses mains un crucifix, qu'elle ne quitta point jusqu'à sa mort. Elle demeura dans cette situation avec une grande paix, sans faire paraître aucun mouvement, jusque vers les neuf heures du soir, étant absorbée en Dieu. Son visage paraissait toujours éclatant de beauté; elle passa quatorze heures dans ce ravissement, commençant à ressentir un avant-goût de la gloire et des plaisirs des bienheureux. Il est impossible d'exprimer, ni même de concevoir ce qui se passait alors dans l'âme de cette Sainte. Sa chère compagne, qui la tenait entre ses bras, en aperçut quelque chose, ayant certifié avoir vu distinctement, au pied du lit de la malade, Notre-Seigneur Jésus-Christ, accompagné d'une troupe glorieuse d'Anges et de Saints qui faisaient concevoir une idée du Paradis. La joie que cette religieuse ressentit de cette vision fut si grande que, pour goûter cette douce consolation, qui lui dura le reste de sa vie, elle renonça au plaisir qu'elle aurait eu si les jours de sa chère Mère avaient été prolongés. La malade expira peu de temps après, et ce beau soleil qui avait éclairé toute l'Espagne, se coucha à Albe, ville de Castille, pour briller dans l'éternité.

Au moment que la Sainte expirait, plusieurs religieuses d'une vertu solide et bien éprouvée, virent différents signes miraculeux. Un globe de lumière qui s'élevait dans les airs; une colombe qui, de sa cellule,

s'envolait au ciel; et plusieurs autres prodiges authentiquement attestés. 1582

Les médecins attribuèrent la cause de la mort de sainte Térèse aux fatigues de son voyage et à d'autres incommodités qui lui survinrent; en quoi ils ne se trompaient pas, parce qu'ils en jugeaient selon les règles de leur art. Mais il est constant que le glaive tranchant qui coupa le fil de cette vie tout admirable, fut une impétuosité excessive de l'amour divin qui détacha son âme de son corps et qui la fit expirer dans les flammes de la divine charité dont elle avait vécu.

Le jour de ce glorieux trépas fut le 4 octobre 1582, où on célébrait la fête de saint François. C'était un jeudi, entre neuf et dix heures du soir. Ce fut dans cette même année que l'on réforma, à Rome, le calendrier, ayant retranché dix jours qui devançaient le cours du soleil; de sorte que, dès le lendemain, on commenca à compter le 15 d'octobre au lieu du 5. Sainte Térèse mourut sous le Pontificat de Grégoire XIII. Elle était âgée de soixante-sept ans six mois sept jours; elle avait passé quarante-sept ans dans la religion; vingt-sept au monastère de l'Incarnation, et les vingt derniers, dans sa Réforme. Elle en vít l'accroissement jusqu'à seize couvents de religieuses, et quatorze de religieux. Les seize monastères de Carmélites sont : Avila, Médine, Malagon, Valladolid, Tolède, Salamanque, Albe, Ségovie, Véas, Séville, Caravaque, Villeneuve-la-Xare, Palence, Sorie, Grenade et Burgos. Les quatorze de religieux sont : Durvelo, transféré à Manzère, Pastrane, Alcala, Altomire, la Rode, Grenade, la Pegnuëla, autrement le Petit-Rocher, Notre-Dame-des-Remèdes, de Séville, Almadoüar, le Calvaire, Baëce, Valladolid, Salamanque, et Lisbonne, en Portugal.

La mort n'effaça aucun des traits de ce saint corps; au contraire, les rides de la vieillesse disparurent sur

1582 son visage, et ses membres demeurèrent aussi flexibles que si elle eût été encore en vie. Une odeur agréable parfuma, non-seulement toute sa cellule et les environs, mais se répandit au loin dans le monastère. Cette odeur ne ressentait rien de celles de la nature, et quoique l'on eût donné beaucoup d'air à la chambre, afin de la dissiper, cela n'empêcha pas qu'elle ne durât encore plusieurs semaines. Son corps demeura exposé jusqu'au lendemain, que l'on célébra les obsèques. Lorsque la messe fut achevée, on l'enterra dans un lieu qui servait de chœur, et on le posa entre les deux grilles de ce chœur pour être plus sûrement gardé et conservé plus décemment. Il se fit, à ce tombeau, plusieurs miracles, et tous les livres qui traitent de l'histoire de sa vie en contiennent un grand nombre, que je ne crois pas de mon sujet de rapporter ici.

Le Père Jean de la Croix apprit à Grenade cette bienheureuse mort. Plein de douleur et de joie de la perte que l'on faisait dans l'Ordre et de la gloire dont jouissait cette Sainte, il lui fit rendre les dernier devoirs dans son monastère et dans celui des Carmélites de la même ville. Lorsqu'il fut annoncer une si triste nouvelle à ces saintes filles, il les jeta dans une si grande consternation, qu'il fallut toute son éloquence pour les soumettre aux ordres du Ciel. Mais leur ayant parlé avec force de la gloire du Paradis et du bonheur dont leur sainte Mère était sans doute récompensée dans le ciel, où elle ne manquerait pas de prier pour la Réforme et de la gouverner de ce lieu de plaisir; il tempéra leur douleur et les remplit d'une sainte consolation. Ce qui contribua davantage à essuyer les larmes qu'une mort si préjudiciable au nouveau Carmel avait fait verser à tous ses enfants, ce fut la pensée qu'ils conservaient encore, dans la personne du Père Jean de la Croix, une consolation à leur chagrin; la divine Providence, qui veil-

lait sur le nouveau Carmel, l'ayant rempli du double 1582
esprit de cette Sainte.

En effet, le Seigneur parut alors répandre ses béné- 1583
dictions avec tant d'abondance sur ce fidèle serviteur, XIII
qu'il devint semblable à un soleil lumineux dont les rayons se communiquaient de toute part pour éclairer les âmes et les conduire à la perfection de leur état. Il n'était plus nécessaire de jouir de sa présence pour recevoir le soulagement à ses peines. Du fond de sa cellule, il découvrait les différents besoins que l'on avait du secours de ses paroles. De Grenade, il vit ce qui se passait à Caravaque, et connut que la Mère Anne de Saint-Albert était dans une grande peine d'esprit qui lui causait certains scrupules dont elle ne pouvait se débarrasser. La charité l'obligea de lui écrire en cette occasion, pour apporter le remède convenable au mal dont elle était tourmentée avec tant de violence. Cette religieuse, prenant la plume pour mander au Père Jean de la Croix l'état déplorable où elle se trouvait réduite, reçut une lettre de ce saint homme qui répondait à toutes ses difficultés, et lui prescrivait le remède nécessaire à son mal.

Dieu revèle à saint Jean de la Croix les pensées les plus secrètes.

Entre autres choses qui étaient contenues dans cette lettre, on y lisait ces paroles : « Jusques à quand, ma « fille, voudrez-vous être portée entre les bras d'au« trui ? Je désire de vous voir dans une parfaite nudité « d'esprit, et tellement sans l'appui des créatures, que « tout l'enfer ensemble ne soit pas capable de vous trou« bler. A quel propos tant de larmes répandues ces « jours passés ? Combien de temps perdu par tous vos « scrupules ? Si vous voulez trouver le remède à vos « peines, allez vous présenter devant le miroir sans « tache de la Divinité, qui est Jésus-Christ. C'est là « que je découvre chaque jour l'état de votre âme, et « soyez assurée que, par ce moyen, vous serez déli« vrée de vos inquiétudes, sans qu'il vous soit néces-

1583 « saire de mendier, comme vous faites, à la porte des « pauvres gens. »

Une autre fois, il écrivit en ces termes à la même religieuse : « Puisque vous ne me mandez rien de la « disposition où vous êtes actuellement, il est à propos « que je vous en parle moi-même. C'est pourquoi je « vous exhorte à ne point donner entrée, dans votre « cœur, à tant de craintes dangereuses qui ne font que « troubler votre esprit et le rendre plus lâche. Laissez « au Seigneur ce qu'Il vous a donné et ce qu'Il vous « accorde encore tous les jours, sans vous inquiéter, « comme vous faites, de l'excès de ses faveurs. Il semble « que vous voulez mesurer la puissance de Dieu à la « petitesse de votre esprit, ce qui ne doit pas seulement « venir en la pensée d'une personne convaincue de son « infinie bonté. Préparez-vous à recevoir ses grâces, « car Il est prêt de vous accorder une faveur toute par- « ticulière. »

Cette lettre surprit tellement la religieuse à qui elle était adressée, qu'elle se crut obligée de lui écrire pour s'informer comment il se pouvait faire que, demeurant à Grenade, il connaissait si distinctement ce qui se passait dans les âmes qui étaient sous sa direction; mais elle n'en reçut qu'une réponse ambiguë, parce que le Saint ne voulait pas manifester la grâce particulière qu'il avait reçue du Seigneur pour pénétrer dans le secret des cœurs.

Dans ce même couvent de Grenade, pendant que le bienheureux Père y était, le Père Prieur et les autres conventuels parlaient de donner l'habit à un sujet qui avait de très-belles qualités naturelles, et qui était très-instruit en toutes sortes de sciences. Ils en donnèrent avis au bienheureux Père, et le serviteur de Dieu leur répondit qu'ils se gardassent bien de le lui accorder, et qu'ils ne le reçussent en aucune façon. Ils étaient déjà si fort engagés qu'ils n'osèrent pas reculer, et qu'il leur

fut impossible de faire autrement. Mais ils furent bientôt convaincus de la faute qu'ils avaient commise en ne suivant pas le bon conseil de leur éclairé Supérieur. Le novice était marié, et quelques jours après, sa femme et deux enfants qu'il avait eus d'elle arrivèrent au couvent et demandèrent, l'une son mari, les autres leur père; si bien qu'ils furent obligés de lui ôter l'habit, et reconnurent clairement que Notre-Seigneur parlait par la bouche de leur saint Prélat, et que sa prudence n'était pas ordinaire, mais surnaturelle et prophétique. 1583

Une autre fois il sortit de ce couvent pour aller en un monastère de religieuses qui était hors de Grenade. Son compagnon, qui était le Père Jean l'Évangéliste, le voyant marcher avec un empressement extraordinaire, lui en demanda le sujet, et le serviteur de Dieu lui répondit: *Nous allons pour empêcher la profession d'une novice qui va la faire, et il n'est pas à propos qu'elle la fasse, pour le bien et le repos de la Religion.* Ils hâtèrent donc le pas autant qu'il leur fut possible; ils n'arrivèrent pas à temps, et la trouvèrent déjà professe, si bien que leur empressement resta sans effet. Mais il n'en fut pas de même de la prophétie; car cette religieuse donna depuis beaucoup de peine, non-seulement à son couvent, mais encore à tout l'Ordre.

Plusieurs personnes, tant séculières que religieuses, ont connu, par leur propre expérience, la force et la vivacité de ses lumières. Il les avertissait des périls dont elles étaient menacées et des péchés secrets dont elles ne s'accusaient pas (soit qu'elles ne se fussent pas assez examinées, soit que la honte les empêchât de les manifester). De plus, ses paroles et même ses lettres contenaient un certain esprit de vie qui corrigeait les âmes de leurs défauts, les engageant avec douceur à entrer dans la vertu, et les fortifiant contre les difficultés qui se rencontrent dans les exercices de la vie intérieure.

Aussi la direction de ce saint homme a toujours été

1583 très-avantageuse à ceux qui lui témoignaient une entière confiance, comme à un homme que le Ciel avait enrichi de ses dons les plus excellents pour la conduite des autres. Je rapporterai ici quelques exemples qui montrent quelle était la pénétration de ce Saint, et les lumières extraordinaires que le Seigneur lui communiquait pour découvrir les causes des diverses tentations qui inquiétaient les âmes dont il avait pris le soin.

XIV

Il connait l'avenir.

Au commencement de la fondation du monastère des Carmélites, dans la ville de Grenade, le diable prévit le tort que cet établissement pouvait lui faire, et les fruits de vertu et de sainteté que cette maison ne manquerait pas de produire. Pour empêcher les fruits d'une entreprise si contraire à ses desseins, il chercha tous les moyens de s'y opposer. Dans cette vue, il attaqua les premières novices qui avaient été reçues dans cette maison. Il leur représenta que les austérités de la Réforme étaient trop rigoureuses pour elles; qu'elles ne devaient pas se flatter de pouvoir les supporter longtemps, et qu'infailliblement elles succomberaient sous le poids d'une rigueur si excessive. La tentation fut si violente à l'égard d'une de ces novices, qu'elle forma le dessein de retourner dans sa famille, sans que personne pût lui faire changer sa résolution, ni la délivrer des inquiétudes dont son esprit était accablé.

Le Père Jean de la Croix connut bientôt la cause d'un mal dont les suites étaient si dangereuses pour cette âme si fragile. Pour y appliquer le remède qu'il jugea le plus convenable, il ne fit que lui dire ce peu de paroles : *Ma fille, je ne veux pas vous engager à être religieuse malgré vous ; je vous demande seulement de demeurer encore deux mois dans le monastère, comme une personne qui se serait volontairement imposé cette pénitence pour les péchés qu'elle a commis. Lorsque ce terme sera expiré, vous pourrez vous retirer si vous le jugez à propos.*

La novice accepta une proposition qui lui paraissait 1583
si raisonnable. Elle demeura donc pendant ces deux mois, souffrant toujours les mêmes inquiétudes, et résolue de sortir à la fin d'un terme qui lui semblait encore trop long, tant elle avait d'empressement de quitter ce genre de vie qu'elle croyait trop austère. Mais, lorsqu'elle fut parvenue au dernier jour, et qu'elle ne pensait plus qu'à exécuter le lendemain sa résolution, une lumière céleste vint tout à coup lui dessiller les yeux, et lui découvrit les artifices du démon, ainsi que le danger où elle s'était exposée par son inconstance. Elle s'appliqua avec tant de ferveur à réparer le temps qu'elle avait perdu par sa légèreté, qu'elle eut le bonheur de faire sa profession, rendant à Dieu de multiples actions de grâces de ce qu'il avait eu la bonté de lui envoyer le Père Jean de la Croix pour lui conserver le trésor qu'elle avait été prête de perdre par sa légèreté. Elle fut depuis une sainte religieuse, et avait coutume de dire qu'après Dieu, elle était redevable à ce Saint du bonheur dont elle jouissait dans la religion.

Une autre novice de ce même monastère, attaquée d'une semblable tentation, attendait une occasion favorable pour exécuter son dessein avec quelque bienséance. Comme elle était fort dissimulée, ni la Prieure ni la maîtresse des novices ne savaient rien de son projet. La crainte qu'on ne lui parlât pour l'engager à persévérer, la portait à déguiser ses sentiments et à se comporter à l'extérieur comme si elle était fort contente. Dieu permit néanmoins qu'elle déclarât sa peine au Père Jean de la Croix. Le Saint, sans s'étonner, lui fit sur-le-champ cette réponse : *Ne doutez point, ma fille, que vous ne fassiez profession. Vous ne sortirez point de ce monastère, et Dieu vous fera la grâce d'y être religieuse comme les autres.*

A ces paroles, la novice fut un peu surprise ; et, lui ayant demandé comment il pouvait lui tenir un tel dis-

1583 cours, puisqu'elle sentait en elle une disposition toute contraire, le Saint lui répliqua : *Je sais, ma chère sœur, que cette tentation n'est pas dans la volonté, puisque, nonobstant la peine que vous ressentez, vous aimez la vie religieuse, y trouvant les moyens de servir Dieu. Cette guerre que le démon a excitée contre vous, n'est que dans l'imagination et dans l'appétit où les pensées du siècle vous attaquent; mais elles se trouvent combattues par l'horreur que vous en concevez au fond de votre âme, où les affections de la chair se font sentir sans que le cœur y contribue. Il est permis au démon de vous tenter; mais il n'a pas le pouvoir de vous vaincre.*

Quelque temps après cette conférence, il survint une circonstance qui devait naturellement empêcher cette novice de faire profession, ce qui lui causait une douleur très-sensible. Alors le Père Jean de la Croix, à qui elle venait de témoigner sa peine, lui dit : *Jugez, ma fille, par ce que vous éprouvez maintenant, que la tentation ne pénètre pas jusqu'au cœur, puisque vous appréhendez de perdre ce qu'on vous suggère d'abandonner. Ne vous affligez pas de tout ceci; la tentation se dissipera : tous les obstacles qui voudraient s'opposer maintenant à votre bonheur seront levés, et vous aurez le bonheur de faire votre profession.* La chose arriva comme le Saint l'avait prédite, et on admira la grande pénétration de son esprit et le don particulier qu'il avait reçu du Seigneur pour connaître l'avenir avec tant de certitude.

XV

Son pouvoir sur les démons.

De toutes les grâces surnaturelles que Notre-Seigneur Jésus-Christ avait accordées à ce saint contemplatif pour le bien des âmes, celle qu'il avait reçue pour combattre les démons était si remarquable, qu'on pouvait lui appliquer ce que l'auteur de la *Céleste Hiérarchie* assure de l'ardente charité des Séraphins, qui, selon ce Père, persécute les ténèbres et découvre leur dangereuse

obscurité. Car on peut avancer, sans aucune exagération, que toute la vie et la doctrine du Père Jean de la Croix furent une persécution continuelle de l'esprit de ténèbres, et une manifestation de ses piéges et de ses illusions. 1583

Outre le don de discernement des esprits, que l'Apôtre saint Paul met au nombre des grâces gratuites, par lequel le Saint distinguait d'une manière très-certaine ce qui provenait de la part de Dieu de ce qui n'était qu'un effet de l'opération du démon ou de l'amour-propre, il avait reçu du Ciel une autorité absolue sur ces ennemis des hommes. Ils le craignaient et fuyaient sa présence avec autant de précipitation que s'il eût augmenté leurs supplices; d'où nous pouvons penser combien son âme était agréable au Seigneur, qui lui accordait des faveurs si rares, et lui avait communiqué une émanation de sa puissance. 1 Cor. x, 12.

Il est vrai que le pouvoir de chasser les démons n'est pas toujours une marque infaillible de sainteté, puisque le Fils de Dieu nous assure, dans son Évangile, que plusieurs de ceux qui auront exercé cette puissance se trouveront au nombre des réprouvés. D'ailleurs, cette vertu efficace étant particulièrement attachée aux paroles que la sainte Église a consacrées pour les exorcismes, c'est un principe constant que les effets extraordinaires que l'on remarque quelquefois dans ces sortes de cérémonies peuvent également s'opérer par le ministère de ceux qui déshonorent leur caractère par une vie peu conforme à la sainteté de leur état. Matth. vii, 22, 23.

Il faut cependant convenir que le Seigneur, dans un autre endroit, promet cette autorité à ceux qui auront assez de courage pour imiter son zèle et profiter de ses exemples. Il accorde quelquefois cette vertu particulière comme une récompense gratuite des grands travaux que l'on essuie pour la gloire de son Nom, et pour Marc. xvi, 17.

1583 résister aux efforts de cet ennemi du genre humain. Il paraît raisonnable de donner beaucoup à celui qui témoigne beaucoup d'amour, et le Fils de Dieu se plaît ordinairement à faire éclater la vertu de ses serviteurs par des effets sensibles, tant pour qu'Il soit glorifié Lui-même, en leur personne, que pour confondre le prince des ténèbres par ces victoires considérables.

D'après ce principe, comme le Père Jean de la Croix avait déclaré une guerre sanglante au démon, lui ravissant souvent les âmes qu'il voulait attirer dans ses piéges, et travaillant avec une ardeur infatigable à le combattre dans toutes les occasions, nous ne devons pas nous étonner si Dieu a voulu le récompenser par le grand pouvoir qu'Il lui avait donné, pour chasser les malins esprits des corps qu'ils possédaient.

Je sais que la subtilité de l'esprit humain va jusqu'à vouloir attribuer à d'autres causes ces effets singuliers, que parfois on révoque en doute tout ce qu'on voudrait rapporter des possessions, et que l'on traite ordinairement toutes ces histoires de fables et d'imaginations. Mais, outre que l'Écriture et la tradition doivent nous convaincre du contraire, comme je n'ai pas entrepris cet ouvrage pour répondre aux prétendus esprits forts qui blasphèment ce qu'ils ignorent, je me contenterai de citer ici sainte Térèse, qui a toujours passé pour une personne très-éclairée, et qui ne donna jamais dans ce qui avait la moindre apparence d'illusion.

Voici ce que cette Sainte écrivit un jour à la Mère Prieure des Carmélites de Médine-du-Champ, qui lui avait mandé le malheur arrivé à une de ses religieuses : *L'infirmité de la sœur Isabelle me cause une sensible douleur. Je vous envoie le Père Jean de la Croix, parce que Dieu lui a fait la grâce de lui accorder la vertu de chasser les démons des corps qu'ils possèdent. Il achève maintenant, en cette ville d'Avila, de chas-*

ser d'une personne trois légions de démons; et, en la vertu de Dieu, il les a fait obéir. 1583

Après un témoignage si authentique, on ne doit plus révoquer en doute ce que les historiens racontent des différents possédés que ce Saint a délivrés, surtout si l'on remarque qu'il distinguait ordinairement ce qui pouvait procéder des opérations du malin esprit, de ce qui était simplement produit par des causes naturelles, comme il arriva à l'occasion de cette religieuse dont parle sainte Térèse. Étant allé visiter cette religieuse, qui passait pour être réellement possédée, il découvrit aussitôt que l'on se trompait, et que tout ce qui était attribué au démon provenait d'une autre cause, comme la suite le fit voir.

Après ces réflexions, voici quelques faits, sur cette matière, que des personnes dignes de foi ont attestés avoir vus de leurs propres yeux, et assurés sous serment être très-véritables.

Il se trouva, dans la ville de Grenade, un homme tellement possédé du démon, que tous les exorcismes qui avaient été employés pour sa délivrance n'avaient pu rien opérer. Comme l'éminente sainteté du Père Jean de la Croix était connue de tout le monde, et que l'on savait que le Seigneur lui avait accordé ses grâces gratuites pour le salut du prochain, on lui amena ce pauvre misérable, afin qu'il suppléât par sa puissance à ce que les autres n'avaient pu faire. Le Saint connut bientôt que cet homme était possédé de ces sortes de démons que Jésus-Christ assure, dans l'Évangile, ne Matth. XVII, 20.
pouvoir être chassés que par les prières et par les jeûnes. Pour les attaquer avec plus d'avantage, il se mit en Oraison, et engagea tous les assistants à imiter son exemple et à recourir à cette arme, qu'il considérait comme une des plus invincibles.

Le diable, effrayé par ce nouveau genre de combat, et prévoyant la victoire que ce nouvel Élie était près de

1583 remporter sur ses troupes, entra dans une telle fureur, qu'il vomit contre le Saint toutes les injures les plus atroces. Il ajouta plusieurs menaces qui épouvantaient tout le monde, et fit tous ses efforts pour venir à bout de le distraire par ses hurlements. Mais le serviteur de Dieu, qui conversait alors dans le ciel, ne pouvait pas être troublé par ce qui se passait sur la terre. Ainsi il persévéra dans son Oraison, suppliant le Seigneur avec d'autant plus de ferveur, que le démon faisait paraître une plus grande opiniâtreté. Il obtint à la fin ce qu'il venait de demander avec tant d'instance. Alors il se leva plein de confiance, et dit aux assistants : *Ne craignez plus rien de cet ennemi, notre demande est accordée, et cet esprit de ténèbres se trouve obligé de prendre la fuite.* En effet, le démon sortit dans le même moment du corps de cet homme, laissant toute l'assemblée dans l'admiration à la vue d'un tel prodige, et le malade, plein d'une joie accompagnée d'une humble reconnaissance par un si grand bienfait.

Il y avait, dans la même ville, une personne que le diable tourmentait, depuis près de quatorze ans, par des visions horribles. Il paraissait souvent à ses côtés, et faisait tous ses efforts pour la faire tomber dans quelque faute considérable. Comme cette personne avait beaucoup de vertu, elle employait toutes sortes de voies pour éluder les artifices du malin esprit. Fatiguée par tant de peines de corps et d'esprit que lui causait un combat si opiniâtre, elle desséchait tous les jours, sans pouvoir trouver de remède à un mal qui lui semblait incurable et qui peut-être l'aurait réduite au désespoir, si Dieu ne l'eût secourue par le ministère du Père Jean de la Croix. Elle eut à peine révélé à ce saint homme le déplorable état où elle se trouvait depuis un si long temps, qu'il se mit en Oraison, à la fin de laquelle il l'assura qu'elle pouvait s'en retourner sans inquiétude, parce que le Seigneur venait de lui accorder sa délivrance,

et que le démon n'oserait plus la tourmenter. Cela se trouva si véritable que, dès ce moment, elle fut débarrassée de toutes ses peines, et recouvra en peu de temps la santé qu'elle avait perdue. 1583

Des victoires si fréquentes rendirent le Père Jean de la Croix tellement redoutable à l'enfer, que ces esprits de ténèbres n'osaient paraître en sa présence. Une personne de grande autorité rapporte que, le démon l'ayant tourmentée dès l'âge de sept ans, elle eut recours à ce saint homme pour lui communiquer sa peine. Pendant qu'elle l'attendait dans l'église, elle se trouva plus agitée que jamais; mais aussitôt que le serviteur de Dieu entra dans le confessionnal, les malins esprits n'osèrent plus la troubler, et donnèrent des signes évidents de la crainte qu'ils avaient de sa puissance. La même chose arriva plusieurs fois, et les démons cessaient toujours dès que le Saint paraissait. Le Père Jean de la Croix fit entrer cette personne dans l'exercice des vertus, et la fortifia par cette voie contre les illusions. S'étant mis, de son côté, en Oraison pour la délivrance de cette âme, il obtint bientôt, par la ferveur de sa prière, ce que tant de moyens, que l'on avait mis auparavant en usage, n'avaient pu emporter. La personne se trouva délivrée, et quoiqu'il il eût fort longtemps que cela se fût passé lorsqu'on fit les informations pour la béatification du Saint, elle avoua néanmoins que le souvenir de cette merveille lui était toujours présent, et qu'elle ne pouvait assez remercier le Seigneur de lui avoir accordé une grâce si considérable par la médiation de son serviteur.

Une autre fois, pendant que le Père Jean de la Croix était en Oraison pour une personne qui était réellement possédée, on entendit le démon qui proférait distinctement ces paroles : *Je ne puis vaincre ce religieux; toutes les ruses dont je me sers ne sont pas capables de l'abattre. Il y a tant d'années qu'il me persécute en divers lieux, et il vient encore me tourmenter dans*

1583 *cette ville.* Interrogé, après cela, pourquoi il appréhendait si fort la présence de ce religieux, Dieu l'obligea de faire malgré lui cette réponse : *C'est parce qu'il a trouvé le sentier étroit qui conduit à la vie.* Voulant faire connaître, par ces paroles, que le Père Jean de la Croix avait ouvert une voie assurée pour converser avec le Seigneur dans l'Oraison ; qu'il connaissait toutes les illusions dont le diable a coutume de se servir pour tromper les âmes et les décourager par ses artifices.

De si grands et si violents coups de fouet que ces lâches et vils ennemis recevaient du bienheureux Père, les intimidèrent de telle sorte, qu'ils ne s'en tenaient nulle part assurés, que son nom leur devint odieux, et sa vertu extraordinairement redoutable. En voici deux exemples arrivés dans cette ville de Grenade, qui, joints aux autres que nous avons rapportés ailleurs, ne nous laissent plus aucun doute. Il y avait une personne des plus distinguées de cette ville qui était possédée du démon. Le bienheureux Père fut prié par d'autres de l'aller chasser. Il y alla ; et pendant qu'il faisait une courte prière en un coin de la chambre, le Père Jean l'Évangéliste, son compagnon, entendit que la possédée parlait et murmurait tout bas. Il s'approcha d'elle, et s'aperçut qu'elle ne disait rien et ne remuait pas les lèvres, mais que c'était le démon qui marmottait en elle et disait : *Est-il possible que je ne vienne jamais à bout de vaincre ce méchant petit moine ; que toute ma finesse ne trouve nul moyen de le faire tomber ; qu'ayant tant d'années qu'il me persécute en divers endroits, il ne veuille pas me laisser ici.* Le compagnon du bienheureux Père vint lui rapporter ce qu'il avait entendu dire au démon ; mais le serviteur de Dieu, voulant cacher le pouvoir qu'Il lui avait accordé sur son ennemi, lui répondit : *Votre Révérence voit bien qu'il ne faut pas croire à ses paroles, puisque c'est le père du mensonge.*

Une autre fois, étant au monastère des religieuses, une 1583
femme possédée y arriva, et comme le bienheureux Père s'approchait d'elle, le malin esprit se mit à dire : *Le voilà, le petit Sénèque, qui s'en vient me persécuter.* Il l'appelait de ce nom, parce que c'était celui que la séraphique sainte Térèse lui donnait quelquefois, pour faire voir la grandeur et la capacité de son esprit.

L'Oraison de ce grand contemplatif avait tant de puissance auprès de Dieu pour obtenir le salut de ses frères, que le démon n'appréhendait rien tant que les armes invincibles avec lesquelles il entrait en lice contre lui. Étant un jour dans un des monastères, un homme très-affligé, et presque désespéré de la miséricorde de Dieu, vint se jeter à ses pieds, lui confessant qu'il avait eu le malheur de se donner au démon par une cédule particulière qu'il avait faite, dans le dessein d'obtenir une charge à laquelle il aspirait alors. Le Père Jean de la Croix s'efforça d'abord de consoler ce malheureux avec ces paroles tendres et énergiques dont il avait coutume de se servir à l'égard des personnes affligées; il l'engagea à rentrer dans l'espérance de la miséricorde du Seigneur, le résolvant aux pratiques de pénitence, avec promesse de le recommander à Dieu.

Quelques jours après, ce même homme vint retrouver le Saint, pressé par les craintes et les frayeurs que le démon ne cessait de lui inspirer par rapport à cette fatale cédule, qu'il avait eu la faiblesse de lui donner. Le Père Jean de la Croix le consola de nouveau et se mit en prières, suppliant le Seigneur, avec beaucoup d'instances, de vouloir pardonner à ce pécheur et de le délivrer du malheureux esclavage dans lequel il s'était réduit par sa faute. Il persévéra dans l'Oraison jusqu'à ce que le démon eût rendu la cédule dont il s'agissait; cela eut lieu en présence de plusieurs personnes, mais en proférant mille injures contre le Saint. Par ce moyen, cet homme fut délivré de toutes ses inquiétudes, il fit

1583 alors une rigoureuse pénitence, conforme à la grièveté de son crime.

On a expérimenté, dans plusieurs autres occasions, cette autorité absolue du Saint sur les démons et sur les tempêtes que ces malins esprits ont coutume d'exciter pour troubler le repos et la tranquillité des hommes. Il dissipait les nuages par des moyens faciles; par exemple, en faisant le signe de la Croix. Il distinguait pareillement quand les orages étaient causés par des effets purement naturels, ou excités par les démons. Il arrivait quelquefois que ces tempêtes s'élevaient avec une si grande violence, et accompagnées de tonnerres si épouvantables, que cela causait une frayeur générale dans les esprits; mais le Saint avait le pouvoir de les dissiper en un moment, et de rendre le Ciel fort serein, comme le rapportent ceux qui furent plusieurs fois témoins de ces merveilles. On a même remarqué, qu'en trois années qu'il demeura dans la ville de Ségovie, il ne tomba point de foudre dans toute la contrée, et que les tempêtes ne causèrent aucun dommage, quoique, auparavant, ces sortes d'accidents eussent été très-fréquents.

Maintenant que le Père Jean de la Croix a quitté cette terre d'exil pour posséder l'héritage de gloire du Père des lumières, les diables n'ont pas perdu, pour cela, la crainte qu'ils avaient de son pouvoir pendant sa vie. Cette grande autorité qu'il avait acquise sur ces esprits infernaux, s'est augmentée avec sa gloire, et il l'exerce avec plus d'empire contre toutes les entreprises de ces ennemis du repos des hommes. Car si, selon la doctrine de saint Thomas, chaque Saint possède dans le Ciel une prééminence qui correspond à la pratique des vertus particulières dans lesquelles il s'est exercé pendant sa vie; comme le Père Jean de la Croix a rendu de si grands services au Seigneur en éclairant les âmes pour leur découvrir toutes les illusions du malin esprit,

D. Th. in Job. cap. I, lec. 2. *Ad medium.*

et les fortifiant contre les embûches qu'il dresse à ceux 1583
qui veulent suivre les traces de Jésus-Christ; il paraît hors de doute que le Seigneur a voulu que ce fidèle serviteur fût encore, après sa mort, un puissant protecteur dans les mêmes nécessités. Comme sa charité avait la vertu de dissiper les ténèbres et de manifester les dangers, il a encore le même emploi dans le Ciel, et l'exerce avec autant de zèle que lorsqu'il était sur la terre. C'est ce qui peut se prouver par plusieurs exemples qui se lisent dans les actes de sa béatification, dont voici quelques-uns des principaux.

Le Frère François de Jésus-Marie, religieux d'une vertu éprouvée, et qui avait la conduite des bâtiments qui se faisaient dans les différents monastères de la Réforme, étant un jour à Salamanque, rencontra un religieux de considération d'un autre Ordre, qui lui fit cette demande: *Je vous prie, mon Frère, d'avoir la bonté de me dire quel est un religieux de votre Réforme qui se nomme le Père Jean de la Croix. Ce qui m'engage à vous faire cette demande, c'est que depuis peu, exorcisant un possédé, comme je le pressais de me nommer le Saint qu'il redoutait davantage, afin de me prévaloir de son intercession, il me répondit que c'était un Carme Déchaussé, nommé le Père Jean de la Croix, et que, depuis saint Basile, personne ne l'avait persécuté avec plus de rigueur que ce saint religieux.* Le Frère lui ayant dépeint quelle avait été la vie de celui que les diables appréhendaient si fort, il reconnut que ce n'était pas sans sujet.

Un Père de la Réforme passant un jour par un village dans les environs de Ségovie, le curé du lieu lui fit la même demande. Il l'assura que, dans un exorcisme, le diable avait avoué publiquement que celui qui lui faisait une guerre plus cruelle, était un Carme Déchaussé nommé le Père Jean de la Croix. La même

1583 chose est arrivée dans une église de Madrid. Mais ce qui concerne un autre religieux de la Réforme, nommé le Père Jean-Baptiste, est encore plus digne de remarque. Ce Père demeurait à Valladolid, et le Seigneur lui avait donné un don particulier pour les exorcismes. Comme on venait de lui présenter un possédé, il tira le ciboire du tabernacle où l'on réserve le Saint-Sacrement, et le mit sur l'autel, afin de fortifier sa foi et d'intimider son ennemi. Il eut d'abord beaucoup de peine à le contraindre de déclarer quel était le Saint qu'il redoutait davantage. Pressé enfin par les conjurations, et ne pouvant plus résister à l'autorité de celui au nom duquel on lui commandait de répondre, il dit que c'était un Carme Déchaussé, appelé le Père Jean de la Croix. Le Père ne voulut pas se contenter de cette réponse; il le pressa de nouveau de dire en quoi ce Saint le persécutait plus fortement, et le démon prononça ces paroles qui furent entendues de tous les assistants : *C'est parce qu'il a découvert un chemin par le moyen duquel les âmes font de grands progrès en s'appliquant à l'Oraison.*

Voici de quelle manière un religieux de la Merci s'est expliqué dans la déclaration qu'il a faite sous serment. « Ce que dit l'enquête, que Notre-Seigneur fait plu« sieurs grâces à quelques personnes, à cause de la dé« votion qu'elles portent au Père Jean de la Croix, est « très-véritable. Je l'ai expérimenté moi-même; car, « ayant une dévotion particulière envers ce Saint et « l'ayant choisi pour mon Protecteur, tant en l'Oraison « qu'en mes Prédications, j'ai reconnu combien son in« tercession m'était avantageuse. Je sais que plusieurs « religieux de mon Ordre ont fait la même chose, afin « de s'élever à la perfection de leur état, et d'imprimer « dans leurs âmes l'esprit d'Oraison. C'est pourquoi je « le regarde comme un guide très-assuré, et souvent « dans la journée j'ai recours à son intercession, ce qui

« me fait trouver en lui une protection continuelle. Car, 1583
« pour me recueillir en l'Oraison et concevoir de la fer-
« veur, il me suffit de me souvenir de lui, et de l'appe-
« ler à mon secours. Lorsque je me trouve combattu de
« quelque passion, je m'en trouve sur-le-champ délivré
« par l'invocation de son nom. Aussitôt tous les nuages
« dont le diable s'efforçait de me couvrir les yeux sont
« dissipés; de sorte que je m'aperçois sensiblement du
« grand pouvoir qu'il a auprès de la divine Majesté,
« puisque sa seule invocation produit les effets que je
« viens de rapporter. Comme j'ai expérimenté en moi
« tant de profit, je conseille à tous ceux qui commu-
« niquent avec moi, d'avoir une dévotion particulière à
« ce Saint, de lire attentivement ses écrits, et de le choi-
« sir pour leur guide et leur Protecteur. C'est à mon
« avis un des moyens les plus efficaces que je puisse
« leur présenter pour avancer dans la vertu, et je re-
« marque que tous ceux qui suivent là-dessus mes con-
« seils, s'en sont toujours bien trouvés. »

Pour faire connaître à tout le monde combien les démons appréhendent la moindre des Reliques du Père Jean de la Croix, voici un exemple prouvé par plusieurs témoins dignes de foi. Une dame de distinction, étant malade dans la ville d'Ubède, pria avec beaucoup d'instances qu'on lui apportât le pied du Père Jean de la Croix, qui se conserve fort soigneusement dans le monastère de la Réforme de cette même ville. Deux religieux apportèrent la Relique avec toute la piété convenable dans cette occasion. Comme ils entraient dans la maison de cette dame, il y avait dans la cour une servante possédée d'un démon qui la tourmentait de temps en temps, quoique depuis plus de deux années on eût tenté toutes sortes de voies pour la délivrer de cet accident. Elle ignorait que l'on eût été chercher la Relique du Saint, et ne l'avait pas même aperçue. Les religieux avaient eu soin de la cacher sous leur man-

1583 teau, dans la crainte que s'ils la montraient dans le public, chacun ne voulût les arrêter pour témoigner au Saint sa dévotion. Cependant, dans le moment que les religieux entrèrent dans cette maison, la servante commença à jeter de grands cris, disant à haute voix : *Pourquoi apporte-t-on ici le pied de mon ennemi ? qu'on le renvoie au plus tôt, car il me tourmente et me brûle.* Elle n'eut pas plutôt proféré ces paroles, qu'elle s'enfuit au plus haut de la maison, sans que ceux qui se trouvèrent présents pussent la retenir. La dame ayant appris ce qui venait de se passer, commanda qu'on la fît venir dans sa chambre; mais il fut impossible d'en venir à bout. On fut obligé de se servir de deux hommes des plus robustes, qui l'arrachèrent par violence du lieu où elle s'était cachée, et qui la portèrent dans la chambre de cette dame. Les Pères mirent sur elle la Relique de saint Jean de la Croix, et dans le même instant le diable sortit du corps de cette fille, sans que depuis elle ait ressenti la moindre attaque.

Notre Père Jean de la Croix, pour s'opposer à la haute estime qu'on avait pour lui dans Grenade, y fit venir de Médine son pauvre frère François de Yépès, qui était aussi riche des trésors, des vertus et des grâces du Ciel, que dépourvu des biens temporels, n'ayant même pour vivre que ce que les personnes de piété lui donnaient par aumône. Il était toujours vêtu d'étoffes grossières et portait ordinairement un manteau tout usé, comme un homme réduit à une extrême misère. Lorsque le bienheureux Père le voyait en cet état, il en ressentait autant de joie que les personnes les plus vaines et les plus orgueilleuses en sauraient ressentir de paraître en public, en compagnie de leurs parents superbement habillés, et suivis d'un grand nombre de valets, de laquais et de pages. Il l'occupait comme les autres manœuvres au bâtiment du monastère qui se faisait alors, ou quelquefois il le faisait travailler au jardin. Lorsque

quelque gentilhomme considérable le venait visiter, il 1583
le menait à dessein où était François, et disait que c'était son frère, l'unique parent qui lui restait et qu'il aimait le plus au monde, tâchant par là de faire connaître la bassesse de sa naissance avec autant de soin que les autres en ont de la cacher, et de modérer les honneurs qu'on lui rendait avec la même ardeur que les personnes moins humbles que lui les recherchent.

Ce fut aussi au même temps et par un même principe d'humilité, qu'ayant su qu'on avait appelé un peintre pour faire son portrait, lorsqu'il était ravi en extase, il en éprouva tant de déplaisir qu'on eût dit qu'il avait renoncé, en cette occasion, à sa modération et tranquillité ordinaires, et on eut beaucoup de peine à le calmer.

Ce fut encore à la même époque qu'il donna un très-rare et très-remarquable exemple de cette même vertu, et de la sainte et douce prudence avec laquelle il gouvernait ses sujets. Un jour, faisant la correction à l'un d'eux avec cette douceur charmante qui lui était familière et lui gagnait tous les cœurs, ce religieux en montra si peu que, saisissant son supérieur par la main, il lui dit tout ce que la colère put lui inspirer. Le serviteur de Dieu, voyant cet emportement et l'en voulant confondre plutôt que de le pousser à bout et de l'irriter davantage, l'écouta à genoux et la tête découverte jusqu'à ce que cet emporté eût vomi tout son feu et tout son venin. Alors il se leva, et, se retirant sans se fâcher le moins du monde, il le remercia humblement du bon office qu'il venait de lui rendre, priant Notre-Seigneur de lui en donner la récompense. Il n'en usait pas ainsi par timidité ou par manque de courage pour humilier ses sujets et réprimer leur hardiesse dans le besoin; mais parce que par sa rare prudence et par la lumière céleste qui lui était particulière, il savait régler chaque chose en son temps et en son lieu, et il découvrit dans cette circonstance que ce pauvre religieux n'était pas

1583 capable de porter un autre remède. L'effet se vit aussitôt après : ce religieux, confus d'avoir vu cet humble spectacle en la personne de son supérieur, alla le chercher, lui demanda pardon de sa faute en fondant en larmes, et le remercia de la bonté avec laquelle il l'avait souffert pour ne pas le pousser dans le précipice.

XVI

Étendue de sa charité.

Le Père Jean de la Croix devant avoir la gloire d'imiter Jésus-Christ, après avoir exercé, à son exemple, le pouvoir qu'il avait reçu de commander au démon, il eut l'occasion de distribuer aux pauvres un pain miraculeux, comme avait fait le Fils de Dieu dans le désert, et il devait, à l'exemple de cet adorable Sauveur, expliquer sur la montagne les différents degrés qui conduisent à la perfection de la vie spirituelle.

Il survint en ce temps-là une si grande stérilité dans toute l'Espagne, que les villages se trouvant réduits aux dernières extrémités, la plupart des gens de la campagne furent contraints de se retirer dans les villes, afin de pouvoir trouver quelque secours contre une si affreuse calamité. Grenade fut bientôt remplie d'un grand nombre de ces pauvres affligés, et la misère devint si excessive, que le Père Jean de la Croix en fut pénétré jusqu'au cœur. Au milieu de cette indigence, il sentit ses entrailles se déchirer de compassion ; mais il n'avait alors aucun moyen de subvenir à une si grande nécessité. Son monastère n'était pas exempt de ce fléau et il souffrit le premier une extrême disette. Pour surcroît de misère, on travaillait dans ce même temps à continuer le bâtiment du monastère, dont la dépense excédait de beaucoup ce que la piété des gens de bien pouvait fournir d'aumônes. Dans une si extrême calamité, le Saint ne perdit point courage. Sa confiance en la divine miséricorde s'augmenta à la vue de ce fléau ; et, pour seconder les mouvements de son cœur, il entreprit une action de charité, qui paraissait opposée à toutes les fausses lumières de la prudence humaine.

mais que Dieu bénit bientôt par une multiplication miraculeuse. 1583

Il emprunta une somme d'argent sur le grand crédit que son éminente vertu lui avait acquise dans toute la ville. En ayant acheté du blé, il commença à distribuer l'aumône à tous les pauvres, qui vinrent bientôt en foule pour trouver le remède dont ils avaient un si grand besoin, de sorte que la porte du Monastère ne désemplissait presque point. Il ne se borna pas à cette charité déjà excessive ; ayant appris que plusieurs personnes de distinction se trouvaient pareillement enveloppées dans ce malheur général, sans oser faire connaître leur besoin, il les fit assister en secret, et employa à cette œuvre de miséricorde ce que la quête de deux Frères pouvait lui fournir toutes les semaines. Par ce moyen, il pourvut aux nécessités de plusieurs familles.

Le Saint persista dans cet exercice de charité autant que dura la famine, sans permettre que, sous ce spécieux prétexte, on donnât la moindre atteinte au point de la Règle *qui ordonne la retraite dans les Cellules.* Deux seuls Religieux furent destinés pour distribuer toutes les aumônes ; et on ne pouvait concevoir comment le Père Jean de la Croix pouvait trouver de quoi fournir à une charité si continuelle, ayant défendu expressément de renvoyer aucun de ceux qui se présenteraient pour être secourus. Ce qui surprit davantage, c'est que dans les comptes de la maison, qui se faisaient régulièrement tous les mois, il se trouvait toujours que la recette excédait de beaucoup la dépense; le Monastère fut même entretenu à l'ordinaire, le bâtiment se trouva fort avancé, et, après que tant de pauvres eurent été secourus, il y eut encore beaucoup de blé de reste à la fin de l'année. Toutes ces choses firent juger, à ceux qui en furent témoins, que le Seigneur avait multiplié l'argent et les provisions entre les mains de ce fidèle serviteur, afin de lui fournir les moyens d'exercer sa charité.

1583 Au milieu des secours corporels qu'il distribuait avec tant de libéralité, il ne put oublier les spirituels : considérant que ceux-ci étaient d'autant plus nécessaires que l'âme est plus noble que le corps, il s'y portait avec toute la ferveur que l'étendue de son zèle pouvait lui suggérer. Par ce moyen, il inspira à tous les sentiments d'une solide dévotion. Ceux qui se trouvèrent plus capables de profiter de ses sages conseils, furent formés, par les mains de ce grand contemplatif, à une vie tout intérieure (qu'il avait soin d'appuyer sur une pratique constante de la mortification des passions; parce qu'il regardait ce moyen comme le principal fondement de la vie spirituelle, disant qu'on ne trouverait jamais de véritable piété, lorsqu'elle ne serait pas appuyée sur la mortification de ses appétits). Aussi Dieu versa sur ses travaux une bénédiction si abondante, qu'après plusieurs années on remarquait encore dans la ville de Grenade des effets sensibles de cette haute piété qu'il avait établie par sa doctrine.

XVII

Il explique son Cantique.

Ce fut environ vers ce temps-là que la Mère Anne de Jésus, Prieure du Monastère de la même ville, le pria avec beaucoup d'instance d'expliquer le fameux Cantique qu'il avait composé dans sa prison, dans lequel il insinue, avec un style très-sublime, les dispositions les plus immédiates de l'union de l'âme avec Dieu, qu'elle qualifie du nom d'Époux; et comment cette même âme peut aspirer au plus haut degré de perfection que l'on puisse concevoir en cette vie, qui consiste dans une espèce de transformation en Dieu. Elle s'acquiert ordinairement par une pratique constante de toutes les vertus, soutenues de divers actes d'union qui conduisent l'âme à cet heureux état, où elle reçoit comme un avant-goût des douceurs ineffables dont Dieu abreuve ses Élus dans le sein de sa gloire, ainsi que nous l'enseigne saint Thomas. Madame de Pennalosa le supplia pareillement de lui expliquer un autre Can-

tique qu'il avait fait depuis sa sortie de prison, et qui 1583
commence par ces paroles : *O vive flamme d'amour.* Il y explique quelques-uns des effets admirables que goûte une âme qui est parvenue à cet état.

Le Père Jean de la Croix se refusa, autant que possible, à ces deux choses, disant qu'il avait composé ces Cantiques dans le temps que son esprit s'était trouvé élevé au-dessus de lui-même, et qu'il participait aux effets merveilleux qu'il avait si vivement exprimés. Il ajoutait, qu'encore qu'après une contemplation si sublime, il lui restât toujours dans la mémoire quelques traces assez confuses de ce qui lui avait été communiqué dans ces heureux moments, ce n'était pas néanmoins avec une connaissance assez distincte, pour être en état d'en exprimer quelque chose sur le papier, qu'il fallait attendre que le Seigneur voulût encore lui accorder les mêmes faveurs, en élevant son esprit à un pareil degré de contemplation, parce qu'il pourrait alors satisfaire à ce qu'on lui demandait.

Quelque raisonnable que fut cette réponse, elle ne put satisfaire ces deux personnes : animées de respect et de vénération pour tout ce qui sortait de la plume du Père Jean de la Croix, elles l'importunèrent de telle sorte, qu'il commença à Grenade les deux traités qu'on exigeait de lui; mais il les acheva ailleurs, parce qu'il ne travaillait à ces sortes d'ouvrages qu'à mesure que le Seigneur lui faisait connaître, dans le fort de ses Oraisons, ce qu'il devait exprimer. Aussi ceux qui ont eu le bonheur de demeurer avec ce saint homme, ont assuré plusieurs fois qu'il ne travaillait à ses ouvrages que quand il sortait de l'Oraison. Jamais il ne se servait de livre pour puiser ce qu'il devait écrire; mais il tirait tout du fonds de son esprit, à mesure que le Seigneur l'éclairait plus vivement de ses divines lumières. C'est pour cela que dans plusieurs lettres à ces deux personnes, qui l'avaient pressé tant de fois pour avoir l'ex-

1583 plication de ses Cantiques, il s'excuse d'avoir différé de les satisfaire, parce que, comme ils devaient être expliqués avec le même esprit qu'ils avaient été composés, il ne dépendait pas de lui d'y travailler aussi souvent qu'elles paraissaient le désirer.

XVIII Chapitre provincial tenu à Almadoüar.

Pendant cette année 1583, le Père Jérôme Gratian fut obligé de convoquer un Chapitre provincial à Almadoüar, pour délibérer sur les différentes affaires qui se présentaient dans ces commencements, et qui demandaient la présence de tous les Supérieurs. Chaque Monastère envoya son député pour l'ouverture de l'assemblée. Le Père Jean de la Croix s'y trouva comme les autres, et il eut plusieurs occasions, dans ce Chapitre, de faire paraître le grand zèle qui le dévorait pour l'ornement de la sainte Montagne, et pour entretenir le premier esprit du Carmel.

L'ouverture de ce Chapitre se fit le premier jour de mai. La première chose qu'on y traita fut des moyens qu'il fallait prendre pour remédier aux abus qui commençaient à se glisser dans différents Monastères de la Réforme. Cela provenait du gouvernement trop doux du Provincial, et de son inclination pour le prochain. Il favorisait les occupations extérieures aux dépens de celles qui sont purement intérieures (et que la Règle ordonne comme la fin principale de l'Institut); c'est-à-dire aux dépens de la retraite, de l'exercice de l'Oraison, et des pratiques des mortifications, qui sont autant de prédications muettes qui se font par le bon exemple.

Le Père Jean de la Croix, dans l'esprit duquel Notre-Seigneur avait gravé la vive image du nouveau Carmel, apporta plusieurs raisons pour faire connaître la vérité. Il persuada à l'assemblée que Jésus-Christ et sa sainte Mère avaient voulu par cette Réforme ressusciter la vie héroïque que les premiers Moines avaient menée sur le Carmel pour l'ornement de l'Église et l'édification des fidèles, cela en gardant la solitude,

s'appliquant continuellement à l'Oraison, et par une pratique constante des austérités corporelles, à l'imitation de Jésus-Christ, dont toute la vie n'a été qu'une prière et une mortification perpétuelles. 1583

Il prouva avec force que toutes ces pratiques devaient se conserver fort soigneusement dans tous les monastères; qu'il fallait être attentif à ne pas introduire des observances étrangères, qui convenaient à la vérité aux autres religions établies particulièrement pour l'utilité du prochain, mais qui étaient opposées à la Réforme; que la fin de la règle consistait à prier le Seigneur dans la solitude, et à obtenir de sa divine Majesté les secours nécessaires aux ouvriers évangéliques. Il appuyait sa parole de l'exemple des anciens solitaires, qui, par la ferveur de leurs prières et l'efficace de leurs exemples, réformaient tous les états de l'Église sans sortir de leurs déserts.

Il conclut que, pour satisfaire à ce que l'on avait droit d'exiger des religieux en qualité de mendiants, il suffisait de secourir dans les monastères ceux qui viendraient les trouver pour profiter de leurs conseils; mais que l'on n'était pas obligé de les aller chercher dans leurs maisons, et que Dieu pourvoirait aux différentes nécessités de la Communauté, sans employer la prudence humaine, pourvu que l'on fût fidèle à s'acquitter des devoirs essentiels à un Carme Déchaussé.

Le résultat de cette séance fut de représenter au Père Provincial les suites dangereuses que l'on avait sujet d'appréhender de son peu de fermeté, et on le conjura de nouveau à favoriser la retraite, l'oraison et la pénitence corporelle, en sorte que l'on observa fort ponctuellement tout ce qui était ordonné dans les dernières Constitutions qui avaient été dressées dans le Chapitre précédent.

Le Père Nicolas de Jésus-Marie, qui avait été envoyé à Rome pour rendre obéissance au Père Général, pour

1583 lui demander son approbation sur tout ce qui s'était passé à Alcala, au sujet de la séparation de la Province d'avec celle des Mitigés, déclara que ce sage Supérieur avait témoigné une grande joie d'apprendre ce que l'on avait fait en Espagne; qu'il s'estimait fort heureux de ce que cette Réforme, après laquelle on avait soupiré depuis si longtemps, s'était enfin établie sous son Généralat, et qu'elle se fortifiait avec tant d'avantage, qu'il y avait lieu d'espérer qu'elle se perpétuerait dans la suite, et que le Seigneur y répandrait de nouvelles bénédictions. Il ajouta que le même Père Général, pour obvier à toutes les difficultés qui pourraient survenir, l'avait constitué son Agent Général dans toutes les Espagnes, qu'il lui en avait donné une patente en forme pour pouvoir agir en son nom, et déterminer tout ce qui lui paraîtrait être plus convenable pour le maintien de l'Observance et la conservation de la Réforme.

Cette dernière Commission déplut à la plupart de ceux qui composaient l'assemblée. On craignait alors que ce Père ne voulût se servir de ce prétexte pour s'ériger en Supérieur absolu et dominer sur les autres. Mais ceux qui connaissaient à fond la probité et la droiture du Père Nicolas, en témoignèrent beaucoup de joie, se persuadant qu'une charge de cette conséquence pourrait leur être d'une grande utilité dans l'occasion, pour empêcher divers abus qui ne manqueraient pas de se glisser, si chaque particulier avait la liberté de recourir au Père Général. Un Supérieur qui se trouve sur les lieux, étant informé par lui-même des choses, n'est pas si facile à être surpris, et se trouve plus en état de remédier à tout.

XIX

Changements faits au sujet des Élections.

On délibéra le lendemain sur une matière qui parut d'autant plus de conséquence, qu'elle concernait la manière d'élire les Prieurs de chaque monastère, à savoir, si l'on s'en tiendrait à la coutume usitée jusqu'alors dans tout l'Ordre, où les Prieurs sont élus

dans les Chapitres particuliers des maisons qu'ils doivent gouverner ; ou bien s'il ne serait pas plus à propos de remettre toutes ces élections aux Chapitres Provinciaux. 1583

Ce qui donna occasion de proposer ce changement qui paraissait opposé à ces paroles de la Règle : *Illud imprimis statuimus, ut unum ex vobis habeatis Priorem, qui ex unanimi, omniumque assensu, vel majoris et sanioris partis ad hoc officium eligatur, etc. Nous vous ordonnons entre autres choses de choisir un Prieur parmi vous, qui sera élu d'un consentement unanime, ou de la plus grande et de la plus saine partie, etc.* Ce fut l'expérience que l'on avait que le désir du commandement (qui avait porté la malédiction jusque dans le Ciel, chassé notre premier père du Paradis terrestre, et troublé la tranquillité du Collége des Apôtres) commençait pareillement à se faire sentir dans la plupart des maisons de la Réforme, d'où s'ensuivraient nécessairement beaucoup de divisions, les uns se déclarant pour Céphas, les autres pour Apollo, les troisièmes pour Paul.

Ces faiblesses, dont les familles les plus saintes ne sont pas exemptes, éclataient davantage dans les élections qui se faisaient des Prieurs par les Chapitres Conventuels. Les meilleurs membres de la Congrégation ne pouvant pas se trouver à ces assemblées particulières, le nombre des moins parfaits prévalait ordinairement ; on déplorait de ne pas trouver toujours la solidité de jugement, ni la pénétration nécessaires pour faire un choix convenable, tandis que cela se rencontre plus ordinairement dans les Chapitres Provinciaux. Les Supérieurs se trouvant rassemblés, on est plus en état de distinguer les bons sujets, afin de les mettre en place.

Cette raison parut d'autant plus forte, qu'elle se trouvait confirmée par l'expérience qu'en donnait le choix des députés de chaque maison. On remarquait que les Chapitres particuliers ne s'appliquaient ordi-

1583 nairement pas à choisir les plus capables pour assister aux Assemblées Provinciales. On avait donc lieu de juger qu'il en serait de même des Prieurs, si on leur en laissait le choix ; d'où résulteraient infailliblement la perte de l'Observance et la ruine de la Réforme qui avait coûté tant de travaux.

Toutes ces raisons ayant été mûrement considérées, les Pères qui composaient ce Chapitre convinrent unanimement qu'il était plus à propos de remettre ces élections aux Assemblées Provinciales et d'en priver les maisons particulières. Ils dérogèrent en ceci à l'ancienne coutume de l'Ordre, parce qu'ils jugèrent qu'il y avait moins d'inconvénient de changer ce point particulier de la Règle, qui paraissait peu expliqué, que de s'exposer au danger de troubler l'union et la paix si nécessaires à l'Oraison, et pour remplir les devoirs essentiels d'un Carme Déchaussé.

XX

Motifs qui engagèrent à faire ces changements.

Pour comprendre la conduite des Pères de cette assemblée dans le changement qu'ils firent à ce sujet, il faut considérer que toutes les Règles différentes qui ont été introduites dans l'Église jusqu'au treizième siècle, étaient établies pour des monastères qui ne dépendaient que d'un seul Chef immédiat. Ce Supérieur, résidant dans chaque maison, portait le nom d'Abbé, ou de Prieur, ou quelque autre semblable. C'est ainsi qu'en ont usé saint Basile, saint Jérôme, saint Benoît, et tous les autres qui ont donné des Règles pour chaque maison en particulier. Mais alors ils n'avaient pas en vue un gouvernement général, composé de plusieurs monastères, formant une Congrégation, d'où résulte une communication mutuelle de toutes ces maisons qui sont considérées comme les membres d'un seul Corps.

Ce qui obligea, lors de la création de ces Règles, de considérer les monastères dans le particulier, sans aucune relation des uns avec les autres, c'est que toutes les maisons religieuses dépendaient alors des Évêques,

dans le diocèse desquels elles se trouvaient situées. Il 1583
était également le Supérieur des Religieux comme des Prêtres et autres Ecclésiastiques séculiers, ayant le pouvoir de visiter les couvents, et de remédier aux abus qui auraient pu s'y glisser. Ainsi les fondateurs ne pouvaient en ces temps-là établir un gouvernement général qui s'étendît sur toutes les maisons qui professeraient le même Institut, parce que ces différents monastères se rencontrant dans des diocèses séparés, on n'aurait pu exécuter les ordres particuliers d'un Supérieur qui ne se serait pas trouvé sous la juridiction du même Évêque, comme il est facile de le concevoir.

Il est vrai que la même Règle se trouvait observée en même temps dans divers endroits, et que les Évêques demandaient souvent des fondations pour les établir dans leurs diocèses, comme cela se voit dans l'Histoire Ecclésiastique. Mais ces maisons particulières ne dépendaient pas d'un même Chef, comme cela se pratique aujourd'hui. Par exemple, lorsque les Religieux Bénédictins furent envoyés en France pour s'y établir, il ne faut pas s'imaginer qu'ils relevassent du Mont-Cassin, comme toutes les maisons de la Congrégation de Saint-Maur relevèrent plus tard d'un même Général. Chaque monastère avait son Abbé particulier qui ne reconnaissait que l'Évêque au-dessus de lui : c'est ainsi que les Religieux ont subsisté pendant plusieurs siècles.

Il est vrai que dans les déserts entièrement éloignés des villes et de la communication avec les hommes, il s'est fait que dans le même district on a construit plusieurs monastères, sous la conduite d'un seul Abbé. Mais outre que ces différentes Communautés n'étaient regardées que comme une seule (divisée en plusieurs maisons, à cause du grand nombre des Religieux qui se trouvaient en un même lieu), il est sûr que l'Évêque dans le diocèse duquel elles étaient situées était toujours le premier Supérieur. Lui seul ordonnait ce qu'il ju-

1583 geait le plus convenable pour l'administration des Sacrements et pour les autres choses d'importance. Autrement il eût été impossible qu'un si grand nombre de monastères pussent subsister dans un même lieu. L'Évêque en avait la première direction, qu'il exerçait par le ministère de l'Abbé, auquel il conférait une partie de son autorité, se réservant seulement les affaires d'importance et le choix des Prêtres.

Or la Règle des Carmes fut donnée dans le temps que l'Église observait encore la même discipline. Saint Brocard ne s'adressa à saint Albert pour cet effet que parce que, en qualité de Patriarche de Jérusalem, il était le Supérieur légitime de tous les moines qui se trouvaient sur le mont Carmel. C'est pourquoi il est facile de comprendre que cette Règle ne fasse mention que d'un seul Prieur, choisi par la plus grande partie de la Communauté. On ne connaissait pas encore alors de gouvernement général d'un autre Supérieur que l'Évêque, qui eût autorité sur les différents monastères du même Institut.

Depuis saint François, on trouve plusieurs Règles établies pour le gouvernement d'un Ordre entier, sujet à son propre chef, indépendamment de l'ordinaire et relevant immédiatement du Saint-Siége. Ainsi dans la Règle de Saint-François, il est fait mention de gardiens, de provinciaux, de généraux et autres ministres principaux. Il est de même fait mention de Chapitres généraux pour les affaires d'importance. Cela prouve que ce fut vers ce temps-là que la discipline monastique changea de face, et que l'on introduisit dans les cloîtres la forme de gouvernement général qui subsiste aujourd'hui.

Il faut néanmoins convenir qu'avant saint François, il y avait déjà des Communautés exemptes de la Juridiction Épiscopale; soit que cela se fût fait du consentement des propres Évêques, soit par la seule autorité du Pape,

ce que nous ne devons pas examiner ici. On trouvait 1583
aussi de célèbres Abbayes, qui composaient ensemble une sorte de filiation, et dont les Abbés s'assemblaient quelquefois pour délibérer en commun sur les affaires de conséquence qui regardaient le même Ordre. Nonobstant ces associations, on ne voit pas que ces Abbés particuliers en reconnussent un suprême qui eût droit de leur commander et d'entreprendre tout ce que font aujourd'hui les généraux d'Ordres. Il s'agit d'un corps entier de religion, qui ait formé un gouvernement général, et dont les membres conservent ensemble une mutuelle dépendance, dans le sens expliqué ci-dessus. Or la Règle de Saint-François paraît avoir été la première sur laquelle se sont formées toutes les autres. On a jugé depuis que cette forme de gouvernement était plus convenable à ceux qui professaient la même Règle, et il est très-probable que l'Ordre des Carmes s'est formé sur ce modèle, pour élire ses généraux et autres supérieurs, lorsqu'il passa en Europe.

Il faut conclure que les Pères du Chapitre d'Almadoüar avaient des motifs suffisants lorsqu'ils changèrent la manière dont se faisaient les élections des Prieurs. Ils considérèrent que la Règle n'ayant parlé des élections que d'une manière vague, et par rapport au gouvernement de ces temps-là, on ne savait alors ce que c'était qu'assemblée provinciale ou générale ; il était juste de changer ce qui paraissait n'avoir été fait que pour des raisons qui ne subsistaient plus, et d'établir les choses d'une manière plus convenable au gouvernement que l'on avait introduit dans l'Ordre.

Ce fut par ce motif que les Pères de cette assemblée ordonnèrent que les Prieurs de la Réforme ne seraient plus élus par les Chapitres des maisons particulières; mais que cela serait dévolu aux Chapitres provinciaux. Or, afin qu'il n'y eût dans la suite aucune difficulté sur ce Règlement, ils ajoutèrent les paroles suivantes : *Et*

1583 *circa hoc utuntur Patres omni facultate, potestate, et licentia quam sanctissimus Dominus Papa Gregorius XIII concessit nobis ad condendas leges in Bulla separationis nostræ provinciæ; cujus facultatis virtute faciunt, condunt, constituunt, et assignant leges prædictas; et derogant quidquid contra hoc statutum inventum fuerit in prædictis aliis constitutionibus editis in collegio Complutensi.* C'est-à-dire : *Quant à ce point, les Pères de cette assemblée se servent du pouvoir, permission et autorité que notre saint Père le Pape Grégoire XIII leur a donnée dans la Bulle de séparation de notre Province, en vertu de laquelle autorité ils décrètent, établissent et constituent le Règlement susdit, dérogeant à tout ce qui pourrait se trouver de contraire à ce statut dans les constitutions qui ont été dressées dans le collége d'Alcala.*

XXI

Sentiment de saint Jean de la Croix sur la continuation dans les Charges.

Ce décret enregistré, on voulut procéder à l'élection des nouveaux Prieurs. Le Père Jean de la Croix se leva d'abord pour proposer de faire là-dessus un nouveau Règlement, qui fut loin de plaire à la plupart de ceux qui composaient l'assemblée; à savoir qu'il ne fût jamais permis d'élire une seconde fois les mêmes personnes pour quelque charge que ce puisse être. Au moins voulait-il que ces religieux eussent eu du repos pendant un temps assez considérable, afin de leur donner le moyen de s'exercer comme les autres dans les pratiques de l'obéissance. Ce saint religieux considérait que le mal le plus ordinaire qui a coutume de flétrir les Ordres les plus réformés, c'était l'ambition et le désir du commandement. De cette source proviennent ordinairement tous les désordres qui s'insinuent dans les cloîtres, et, si on voulait que la Réforme conservât longtemps sa première perfection, il était absolument nécessaire de s'opposer à un mal si dangereux d'une manière efficace. Il fit tous ses efforts pour engager les

Pères qui composaient le Chapitre à entrer dans son 1583
sentiment, leur représentant avec vigueur qu'il était très à propos de faire un Règlement exprès, pour déterminer une chose de cette importance. Il donnait pour motif que, personne n'étant plus intéressé dans les élections, elles se feraient avec une sainte liberté et des intentions beaucoup plus pures.

On lui objecta qu'il paraissait plus convenable de continuer ceux dans lesquels on remarquait un talent particulier pour le gouvernement, parce que cela procurait un grand bien à la Religion. On ajoutait que rien n'était plus important pour le bien des religieux que de leur donner de dignes Supérieurs; tandis que l'on causerait un dommage considérable à l'Ordre si on ne pouvait continuer les capables, et si on se trouvait forcé d'en placer d'autres, n'ayant ni les mêmes talents ni la même expérience. Il répondit que l'on ne trouverait aucun Ordre qui se fût précisément relâché faute d'avoir de bons Supérieurs, ou du moins faute d'avoir un nombre suffisant de bons sujets capables de gouverner. Il disait fort facile de remédier à cet inconvénient par les conseils que l'on peut donner à ces personnes dans l'occasion, et par d'autres moyens qui se comprennent naturellement. Selon lui, au contraire, l'ambition pouvait non-seulement introduire le relâchement dans les Ordres les plus saints, mais encore ruiner de fond en comble les plus florissantes républiques et les empires les plus puissants de l'univers. De plus, il fit voir qu'en retirant la liberté de continuer les Supérieurs dans leurs charges, ce serait le moyen de former un plus grand nombre de sujets, et de les perfectionner dans le gouvernement. Ainsi on emploierait ceux dont les talents ne se seraient peut-être jamais fait connaître, si on ne les avait pas mis à l'épreuve. Pour ceux qui par ce statut seraient obligés de quitter le gouvernement, ils se perfectionneraient encore davantage dans la condition d'in-

1583 férieurs. Outre cela, par cette voie, on fermerait l'entrée aux flatteries, et on aurait l'occasion de récompenser le mérite des religieux. Enfin il montra que cette conduite fournirait un moyen très-facile de remédier aux inconvénients qui se rencontrent dans la plupart des Ordres religieux, dans lesquels on voit que les uns sont presque toujours dans les charges, et leurs amis favorisés, pendant que les autres passent leur vie dans l'obéissance et se voient très-souvent rebutés. Ces désordres donnent à ceux-ci un grand dégoût de leur état, qui les porte à des excès et aux relâchements.

Quelque puissantes que fussent ces raisons alléguées par le Père Jean de la Croix, elles ne purent produire le succès qu'il souhaitait : soit que la plupart de ceux qui composaient le Chapitre, convaincus de son humilité, s'imaginassent qu'il n'avait parlé avec tant de force contre l'usage de continuer les religieux dans les charges, que pour avoir prétexte de quitter lui-même les emplois qu'il avait exercés jusqu'alors; soit qu'ils eussent d'autres motifs qui leur parurent plus pressants dans les circonstances où ils se trouvaient. C'est pourquoi, sans avoir égard à la proposition que le Saint venait de faire, on procéda à l'élection des nouveaux Prieurs. Le Père Jean de la Croix se vit chargé une seconde fois du gouvernement du monastère de Grenade. Cette élection lui fut très-sensible, parce qu'il n'avait rien de plus à cœur que de se voir déchargé de ce fardeau, afin de pouvoir s'exercer dans les pratiques de l'obéissance, vertu qu'il regardait comme essentielle à la vie religieuse.

On constata néanmoins dans la suite, que ce Saint avait eu grande raison de proposer le nouveau Règlement qu'il avait si bien expliqué. C'est pourquoi on fut obligé d'y recourir, pour empêcher des abus qui commençaient à s'introduire comme il l'avait prévu. On jugea néanmoins à propos d'y mettre quelque modifi-

cation. Il fut résolu quelques années après que l'on fixerait un laps de temps pour exercer un emploi dans la Réforme, après lequel il ne serait plus permis d'être continué. C'est ce qui se pratique encore à présent dans toute la Congrégation, où les Prieurs ne peuvent être continués qu'une seule fois dans la même maison. 1583

XXII

Son sentiment au sujet des Missions

Avant que de terminer l'assemblée, le Père Provincial proposa l'article des missions dans les pays étrangers, pour la conversion des infidèles. Il y fut porté par un zèle apostolique, qui lui faisait chercher tous les moyens de travailler au salut des âmes. Il y eut différents avis sur cette matière. Les uns ne voulaient, en aucune façon, que la Réforme sortît hors des frontières de l'Espagne. Les autres, au contraire, suivant le sentiment du Père Provincial (et consultant plutôt leur inclination particulière que l'esprit de la Règle), étaient du sentiment que l'on devait entreprendre le plus de missions que l'on pourrait, et qu'il fallait exécuter au plus tôt celle qui avait déjà été proposée pour la Guinée, afin d'instruire ces barbares, et leur faire embrasser la foi de l'Évangile.

Le Père Jean de la Croix trouva un sage milieu entre ces deux avis. Il dit qu'il ne croyait pas que ce fût la volonté du Seigneur de renfermer la Réforme dans les limites de l'Espagne, mais qu'il paraissait plus convenable qu'elle se dilatât et s'étendît dans toutes les provinces de l'Église, dans lesquelles elle pourrait observer son institut; que cela s'était pratiqué dans les premiers siècles, où les moines s'étaient répandus dans toutes les provinces de l'Orient, cherchant partout des solitudes pour s'y retirer, et travailler là, par leurs oraisons ferventes, à obtenir du Seigneur toutes les grâces dont les prédicateurs avaient besoin pour convertir les peuples. Ainsi il déclara que, supposé que la Guinée ne fût pas propre à ce qu'il venait d'avancer, ni faite dans cette unique fin pour instruire ces barbares des mystères de

1583 notre Religion, il croyait que cela ne pouvait pas convenir à un Carme Déchaussé, parce que cet emploi était attaché à d'autres Ordres, qui sont destinés pour les œuvres extérieures. Pour confirmer son sentiment, il appliqua aux Carmes Déchaussés ce qui est rapporté
Exod. XVII, 10. dans l'Exode que Moïse, Aaron et Hur priaient sur la montagne, pendant que Josué combattait dans la plaine; d'où il inféra que les Carmes Déchaussés devaient continuellement prier sur la montagne, c'est-à-dire dans leur solitude, pendant que les prédicateurs s'appliqueraient à remplir leur ministère.

Malgré toutes ces sages réflexions, le sentiment contraire prévalut alors, parce que le Père Provincial l'appuyait de raisons si spécieuses qu'elles éblouirent la plus grande partie de l'assemblée. Ainsi il fut résolu que l'on choisirait des sujets pour exécuter de suite ce qui avait été projeté touchant cette nouvelle mission. Le Père Jean de la Croix ressentit vivement le tort que l'on ferait à la Réforme, par le parti que l'on prenait; mais comme il ne pouvait plus empêcher une chose qui était conclue à la pluralité des suffrages, il fit un nouvel effort pour exhorter les Supérieurs à faire en sorte qu'au milieu de ces fonctions extérieures, on ne perdît jamais de vue le principal esprit de la Réforme, qui est un esprit intérieur, et une vie d'oraison. C'est pourquoi il représenta qu'il était à propos d'user d'une grande circonspection dans le choix qui se ferait des personnes destinées pour ces missions, et qu'il fallait recommander très-fortement à ces missionnaires de s'appliquer toujours à l'oraison, afin de se conserver avec soin dans le premier esprit de leur Institut. Par ce moyen on pourrait empêcher que sous prétexte d'un grand zèle du salut des âmes, ils ne vinssent à perdre eux-mêmes leur première vocation. Cet avis fut goûté : on choisit pour missionnaires ceux qui parurent les plus propres à cet emploi, et ils eurent l'avantage de réussir dans leur

entreprise, parce qu'ils s'appliquèrent avec soin à suivre 1583
les conseils salutaires que le serviteur de Dieu avait donnés.

XXIII

Il donne des avis salutaires au Père Provincial.

Lorsque le Chapitre fut terminé, comme le Père Jean de la Croix avait entendu bien des plaintes qui s'étaient faites contre le Père Provincial, et qu'il prévoyait les fâcheuses conséquences de son gouvernement si on n'y apportait un prompt remède, il crut qu'il était de son devoir de l'aller trouver dans sa cellule. Là, lui parlant en secret, avec la sainte liberté du rang qu'il tenait dans la Réforme, il l'avertit charitablement de toutes les fautes que l'on avait remarquées dans sa conduite, le priant de recevoir ses avis avec le même esprit qui les lui dictait. Il ajouta de sages conseils sur la manière dont il devait se comporter à l'égard des religieuses, parce qu'il savait que le Père Provincial donnait trop facilement dans tout ce qui pouvait paraître extraordinaire, comme les visions et les révélations, en quoi il se montrait trop crédule. C'est pourquoi le Père Jean de la Croix s'appliqua à lui représenter très-fortement les grands dommages qu'il causerait infailliblement à plusieurs religieuses. Car cette conduite doit être considérée comme dangereuse, et on doit l'éviter avec d'autant plus de précaution, qu'elle est plus propre à jeter les âmes dans l'illusion ; du reste le Saint s'en est expliqué fort au long dans le chapitre XVII du second livre de la Montée du Mont-Carmel. Il finit cette conférence en priant le Père Provincial de ne pas permettre si facilement aux Carmélites de communiquer avec des gens du dehors. Il lui dit avoir remarqué que ces sortes d'entretiens desséchaient ordinairement l'esprit et faisaient perdre aux religieuses le goût qu'elles avaient auparavant pour la vie intérieure, à laquelle elles sont étroitement engagées par leur profession.

Quoique le Père Provincial reçût ces avis avec beaucoup de reconnaissance, il ne parut pas néanmoins qu'il

1583 ait eu soin d'en faire tout le profit que l'on avait lieu d'en espérer. L'histoire de l'Ordre nous apprend que l'on fut obligé de remédier depuis à différents abus qui s'étaient glissés sous son provincialat, par ce gouvernement un peu trop doux. Cependant on doit ce témoignage à sa mémoire, qu'il a été un des grands génies de son siècle et a rendu à la Réforme des services très-considérables. Aussi, à quelques défauts près, qui procédaient d'un tempérament trop doux, on peut dire qu'il était doué de talents remarquables, et qu'il possédait d'éminentes qualités, qui le rendent respectable à toute la famille du Carmel.

XXIV

Conformité des sentiments de sainte Térèse avec ceux de saint Jean de la Croix.

Comme sainte Térèse veillait du haut des cieux sur la Réforme, qu'elle aimait tant et qu'elle avait établie au prix de ses sueurs et de ses travaux, elle voulut faire connaître que le Père Jean de la Croix avait été animé de l'esprit de Dieu, en s'opposant, à Almadoüar, aux résolutions que l'on avait prises contre le principal esprit de l'Institut. Pour confirmer les avis que son saint coadjuteur avait pris la liberté de donner au Père Provincial, elle s'apparut à la Mère Catherine de Jésus, et lui ordonna de déclarer de sa part au Père Jérôme Gratian différentes choses concernant le gouvernement de la Réforme et qu'il est à propos d'insérer ici. Mais il est bon de faire connaître quelle était cette vertueuse religieuse, que sainte Térèse honora si souvent de ses visites, afin que l'on puisse s'appuyer plus sûrement sur la vérité de ses révélations.

Parmi les vierges les plus illustres qui ont brillé dans le Carmel, la Mère Catherine de Jésus, appelée dans le monde madame Catherine de Sandoval, fondatrice et première novice des Carmélites de Véas, tient un rang très-distingué. Laissant à part grand nombre d'actions héroïques qui ont rendu sa mémoire précieuse au Carmel, et que l'on trouve en détail au livre second du second tome de l'*Histoire générale* de cette Réforme,

imprimée à Madrid en 1655, je dirai simplement ce qui à trait à notre sujet, pour ne parler ici que des faveurs particulières qu'elle recevait du Seigneur. 1583

XXV Révélations de la Mère Catherine de Jésus.

Cette sainte religieuse était si appliquée à vivre et à prier en foi, et sentait une si grande répugnance pour les visions et les révélations, que toutes celles dont elle se trouvait favorisée lui semblaient des croix très-sensibles, particulièrement depuis la mort de sainte Térèse. Car, comme cette Sainte la chérissait tendrement lorsqu'elle demeurait sur la terre, après que le Seigneur l'eut élevée dans la gloire, elle communiquait encore avec sa chère fille, avec autant de familiarité que si elles eussent été toutes les deux dans le royaume Céleste. Ces faveurs particulières paraîtront peut-être incroyables à quelques esprits; mais si l'on fait attention à la sainte vie qu'a menée cette grande religieuse, aux vertus éminentes qu'elle a pratiquées avec une constance admirable (et qui sont des preuves non suspectes d'une solide piété), aux répugnances qu'elle ressentait lorsqu'il était question de faire connaître les choses extraordinaires qui s'opéraient en elle, et au commandement formel que ses supérieurs furent obligés de lui faire pour qu'elle avouât ces merveilles, on jugera que le seul motif de l'obéissance l'ayant portée à les mettre par écrit, il n'y a pas d'apparence qu'elle ait voulu en imposer. Au contraire, tout ce qu'elle a déclaré, par ce seul motif, doit mériter créance près de ceux qui ont connaissance des grâces particulières dont Dieu se plaît à favoriser parfois les âmes qu'Il aime plus tendrement.

XXVI De la manière dont se font ces sortes de révélations

Sainte Térèse apparaissait à la Mère Catherine de Jésus par une vision intellectuelle qui était très-efficace. Elle éprouvait en son âme ce qu'enseigne saint Thomas (1) sur cette matière, à savoir que, plus la ressem-

(1) Visio intellectualis non fit secundum aliquas similitudines

1583 blance par laquelle on communique quelque chose à l'entendement est spirituelle et abstraite, plus on conçoit et on entend parfaitement ce qu'elle représente. Aussi, la certitude que cette vertueuse religieuse avait de la présence de sa glorieuse Mère était plus ferme et plus assurée que si elle l'eût vue des yeux du corps. Elle éprouvait alors ce qu'éprouva sainte Tèrèse dans la vision intellectuelle qu'elle eut de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La Sainte en fait mention par les paroles suivantes, que j'ai cru devoir citer sans rien retrancher, parce qu'elles expliquent très-clairement ce qui se passe en l'âme lorsque le Seigneur favorise de ces sortes de grâces.

Vie de la Sainte, ch. XXVII.

« Étant en Oraison, le jour de saint Pierre, je vis, ou « pour mieux dire, je sentis, car je ne voyais ni des « yeux du corps, ni de ceux de l'âme, que quelqu'un « était auprès de moi. Il me sembla que c'était Jésus-« Christ Lui-même qui me parlait. Comme j'ignorais « qu'il pût y avoir de semblables visions, je fus d'abord « effrayée, et répandis beaucoup de larmes. Mais une « seule parole de ce divin Sauveur me rassura de telle « sorte, que je demeurai sans aucune crainte, fort « tranquille et consolée. Il me semblait qu'Il marchait « à côté de moi, sans que je pusse néanmoins remar-« quer en Lui aucune forme corporelle, cette vision « n'étant pas imaginaire. Je connaissais clairement « qu'Il était toujours à mon côté droit; qu'Il voyait tout « ce que je faisais; et pour peu que je me recueillisse, « je ne pouvais ignorer qu'Il était avec moi.

« Je le dis à mon Confesseur, quoique j'eusse assez « de peine à m'y résoudre. Il s'enquit de moi en quelle

corporales et individuales, fit tamen secundum aliquam intelligibilem similitudinem. (S. Th. 2. 2., q. 173, a. 2 ad 2.)

Item. Res autem tanto perfectius apprehenditur per aliquam similitudinem, quanto similitudo est magis immaterialis et abstracta. (1. 2., q. 35, a. 7 ad 2.)

« forme je voyais Notre-Seigneur. Je répondis que je ne 1583
« Le voyais pas. Il me demanda comment alors je savais
« que c'était Jésus-Christ? Je lui dis que je ne pouvais
« lui expliquer la manière par laquelle je le savais.
« J'ajoutai que je ne pouvais ignorer que Notre-Sei-
« gneur était auprès de moi, parce que je Le connaissais
« clairement, que je Le sentais; que le recueillement
« dans l'Oraison de quiétude était beaucoup plus grand
« et plus continuel, et enfin, que cette divine présence
« produisait en moi des effets beaucoup plus grands
« que d'ordinaire. J'usai de diverses comparaisons pour
« tâcher de me faire entendre; mais il me semble qu'il
« y en a peu qui aient du rapport à cette sorte de vision.
« Et comment des femmes ignorantes telles que je suis
« pourraient-elles trouver des termes propres pour bien
« expliquer une chose si difficile, qu'il n'y en a point
« de plus relevée? C'est ce que j'ai appris depuis par le
« Père Pierre d'Alcantara et par quelques autres aussi,
« fort savants. Ils m'ont assuré tous qu'il n'y a rien en
« quoi le démon puisse avoir moins de part qu'à une
« telle vision. Je laisse à ces personnes savantes d'ex-
« pliquer en quelle manière cela se peut faire.

« Que si je dis, comme il est vrai, que je ne Le vois
« ni des yeux du corps ni de ceux de l'âme, parce que
« cette sorte de vision n'est pas sensible, on me deman-
« dera sans doute comment je puis donc assurer que je
« connais plus clairement que Jésus-Christ est près de
« moi, que si je Le voyais de mes propres yeux? Je ré-
« ponds que c'est comme pour une personne qui est
« aveugle ou dans une très-grande obscurité, elle n'en
« peut voir une autre qui est auprès d'elle, quoiqu'elle
« ne laisse pas de savoir qu'elle y est. Mais encore que
« cette comparaison ait du rapport au sujet, j'avoue
« qu'il y en a peu. Cette personne aveugle, ou qui est
« dans une si extrême obscurité, peut entendre cette
« autre personne parler ou se remuer, elle peut la tou-

1583 « cher; au lieu qu'ici, il n'y a rien de tout cela. Il ne « s'y rencontre aucune obscurité; l'âme est assurée de « ce qu'elle voit et de ce qu'elle sent, par une connais- « sance plus claire que n'est la lumière du soleil. Il n'y « a néanmoins ni soleil ni clarté, mais seulement une « certaine lumière sans lumière qui illumine l'enten- « dement, pour rendre l'âme capable de jouir d'un si « grand bien, et qui est suivi de tant d'autres.

« Ce n'est pas comme cette présence de Dieu que « l'on sent quelquefois, et principalement ceux qu'Il « favorise de l'Oraison d'union et de quiétude. Lorsque « ceux-ci commencent à prier, les sentiments qu'ils ont « d'un grand amour, d'une vive foi et de saintes réso- « lutions accompagnées d'une grande ferveur, font con- « naître la présence de Dieu en eux. Ils ont trouvé « Celui qu'ils cherchent, et Il écoute ce qu'ils lui « disent. Cette grâce que Dieu fait à quelques âmes est « très-singulière; ceux qui la reçoivent la doivent ex- « trêmement estimer, parce que c'est une manière d'O- « raison fort sublime. Mais ce n'est pas une vision qui « fasse voir, par les effets, que Dieu est présent, ainsi « qu'Il le fait voir aux âmes à qui Il donne ces visions « dont je veux parler, par lesquelles Il veut qu'elles « connaissent très-clairement que Jésus-Christ, fils de « la Vierge, est présent; tandis que, dans cette autre « manière d'oraison, on ne reçoit que quelques in- « fluences de la divinité. On éprouve, dans ces visions « dont je parle, que, outre ces influences, la divinité « même est présente, et que la très-sainte humanité « de Jésus-Christ est avec l'âme pour l'enrichir de ses « grâces.

« Mon confesseur me demanda encore qui m'avait « dit que c'était Jésus-Christ? Je lui répondis que Lui- « même me l'avait dit plusieurs fois, mais qu'avant « qu'Il me l'eût dit, je ne pouvais en douter, tant cela « était fortement imprimé dans mon esprit, quoique

« je ne le visse pas. Qu'il en était de même que si, 1583
« étant aveugle, ou dans une très-grande obscurité,
« une personne dont j'aurais entendu parler, sans l'avoir
« vue, me disait qui elle est, et que je le crusse, quoique
« ne pouvant l'assurer comme si je l'avais vue. Qu'il
« y avait même en ceci davantage, puisque, bien que
« l'on ne voie point Jésus-Christ, on est persuadé qu'Il
« est présent par une connaissance si claire, que l'on
« n'en saurait douter. Cette conviction vient de ce que
« Notre-Seigneur imprime si fortement cette foi dans
« notre entendement, que nous en sommes plus assurés
« que de ce que nous voyons de nos propres yeux.
« Ceux-ci peuvent nous laisser quelque sujet de doute,
« si ce n'est point une imagination ; au lieu qu'il ne
« reste aucun doute lorsque Dieu parle à l'âme, sans
« lui parler, mais se fait manifestement connaître à
« elle.

« Ce langage est si surnaturel et si céleste, que l'on
« s'efforce en vain de l'expliquer, si Dieu Lui-même
« n'en donne l'intelligence par les effets qu'il produit.
« Sa divine Majesté imprime, dans le fond de l'âme, ce
« qu'Elle veut, sans se servir pour cela ni d'images,
« ni de figures, ni de paroles. On doit remarquer que
« Dieu agit de la sorte, pour faire connaître aux âmes
« de grandes vérités et de grands mystères. C'est ce qui
« m'arrive souvent dans ces visions, en quoi il me
« semble que le diable peut le moins avoir de part. »

Il a semblé nécessaire de s'étendre sur cette matière, en rapportant ce que sainte Térèse en a laissé par écrit. Ce sont là des faveurs qui dépassent la capacité des esprits qui ne s'attachent qu'aux choses sensibles ; il était donc à propos de les rendre intelligibles par le moyen d'une sainte qui en parle selon l'expérience qu'elle en avait faite. La même chose arrivait à la Mère Catherine de Jésus ; ce dont elle était fort affligée, quoique sainte Térèse la rassurât, faisant des miracles

1583. en sa faveur, et la guérissant des infirmités qu'elle souffrait depuis longtemps. Malgré tous ces témoignages, elle ne voulait pas croire qu'elle fût obligée de déclarer au Père Provincial ce que la Sainte lui avait ordonné de lui dire, touchant le gouvernement de la Réforme. Mais ce Supérieur étant venu à Véas, et ayant appris son affliction, la rassura lui-même, et lui ordonna expressément de mettre par écrit tout ce que sainte Térèse lui avait révélé, et de le lui envoyer. Cette vertueuse religieuse se détermina par obéissance. Or, quoiqu'elle ait écrit beaucoup de choses qui concernaient le gouvernement général de l'Ordre, je ne rapporterai ici que ce qui se rattache à notre sujet, et ce qui est propre à confirmer le sentiment que le Père Jean de la Croix avait soutenu avec tant de zèle dans le second Chapitre d'Almadoüar. Voici donc quelques-uns de ces avis.

Touchant la retraite et la solitude, elle s'explique en ces termes :

« Quelques jours avant la fête de saint André, étant « en Oraison, et recommandant à Dieu les affaires de « notre Ordre, cette présence de notre sainte Mère Tè- « rèse de Jésus se fit connaître à mon entendement. Elle « me dit de déclarer au Père Provincial qu'il devait « faire en sorte que, dans les monastères, on ne pro- « curât point l'accroissement des biens temporels et « spirituels par les moyens dont se servent les per- « sonnes séculières, mais que tous missent leur con- « fiance en Dieu, et à garder la retraite. Les religieux « s'imaginent quelquefois qu'ils profiteront aux sécu- « liers et à l'Ordre en communiquant avec eux ; au « contraire, ils perdent ordinairement tout leur crédit, « et leur esprit en reçoit un grand dommage. Ils croient « graver, dans le cœur du prochain, l'esprit de dévo- « tion et de retraite, tandis qu'ils attirent et impriment

« en leurs propres âmes l'esprit des séculiers et leurs 1583
« manières d'agir, parce que, par la sollicitude du tem-
« porel, l'esprit de distraction entre dans l'Ordre, et
« les ténèbres dans l'esprit. On doit aussi s'appliquer à
« conserver en soi le même esprit que l'on enseigne
« aux autres, afin que les paroles puissent fructifier. »

Touchant la Pénitence et l'Observance régulière, elle dit ce qui suit :

« Aujourd'hui, qui est la fête des Rois, la Sainte
« m'a chargée de dire au Père Provincial, qu'il court
« un bruit qui lui est nuisible, à savoir, qu'il ne fait
« point de pénitence de surérogation, et qu'il porte du
« linge. Cela cause du trouble et du désordre parmi
« les religieux, parce que plusieurs, qui aiment les
« adoucissements, ne regardent ni la nécessité, ni le
« travail, ni ce qu'il souffre par les chemins. Alors si,
« pour un jour de fatigue, ils le voient manger de la
« viande et prendre d'autres soulagements semblables,
« ils sont tentés, et désirent d'être Supérieurs, dans la
« vue qu'il leur sera permis d'en faire autant. C'est
« pourquoi il est à propos qu'ils le voient pratiquer la
« pénitence, et il ne faut pas que ses mortifications
« soient si secrètes, à cause du bon exemple qu'il est
« obligé de donner. Qu'il s'applique avec beaucoup de
« soin à recommander la pratique de la pénitence;
« qu'il reprenne toute superfluité dans le manger, parce
« que les austérités et les mépris sont fort utiles à l'es-
« prit, lorsqu'ils ne sont pas préjudiciables à la santé.
« Qu'il emploie la rigueur pour bannir toutes sortes de
« relâchements, si la douceur ne suffit pas; ces choses,
« qui paraissent légères dans les commencements, ne
« laissent pas d'avoir des suites qui sont d'une très-
« grande conséquence. »

1583

Touchant la continuation des Supérieurs dans les charges, voici comment elle s'explique :

« Notre sainte Mère Térèse m'a dit aussi que j'aver-
« tisse votre Révérence que les Prieurs ne doivent pas
« être continués ; ce qui importe beaucoup pour plu-
« sieurs raisons. La première, parce que, encore que
« ce soit une chose de grande conséquence de conduire
« les autres et de les faire marcher dans les voies du
« salut, cependant, l'avancement d'un chacun en par-
« ticulier doit paraître plus important. Le profit que
« l'on retire en vivant dans la sujétion, après avoir
« exercé l'autorité, est préférable au bien que l'on
« pourrait faire comme Supérieur. Secondement, cette
« pratique sera d'une très-grande édification. Par ce
« moyen, on formera de nouveaux Supérieurs, les-
« quels, quoique peu expérimentés, réussiront, s'ils
« sont fidèles à prendre l'avis de ceux qui ont gou-
« verné avant eux. Cependant, ces derniers ne doivent
« jamais s'ingérer d'eux-mêmes à donner des conseils
« touchant le gouvernement, si ce n'est lorsque les
« Supérieurs les en prient. La Sainte m'a fait connaître
« qu'il importe beaucoup à ceux qui ont été Supé-
« rieurs, de vivre dans une grande dépendance, qui
« doit paraître pour l'édification et le bon exemple,
« afin que les autres ne s'imaginent pas qu'ils recher-
« chent la supériorité. Ils doivent s'appliquer à paraître
« aussi soumis que s'ils n'avaient jamais été dans les
« charges, et qu'ils n'y dussent être de leur vie, sans
« s'oublier à citer ce qu'ils ont fait pendant qu'ils
« étaient Supérieurs, ne devant penser, alors, qu'à
« leur salut particulier. Par ce moyen, ils profiteront
« beaucoup s'ils sont élus une autre fois, vu que ceux
« qui auront été témoins de leur obéissance, dans le
« temps qu'ils menaient une vie ordinaire, seront plus
« fortement animés à les écouter et à leur obéir. »

1583

Touchant les Visions et les Révélations, elle dit ce qui suit :

« Aujourd'hui qui est le dimanche de la *Quasimodo*, « la Sainte m'a commandé de dire à Votre Révérence « que l'on n'écrive aucune chose qui soit révélation, et « que l'on n'en fasse aucun cas. Car, encore qu'il y en « ait de véritables, on sait assez qu'il y en a tant de « fausses, qu'il est très-difficile de discerner les unes « des autres, ce qui est sujet à de grands dangers. La « Sainte m'allégua plusieurs raisons : 1° Que plus on « marche par ces voies extraordinaires en voulant s'y « attacher, plus on s'éloigne de la véritable foi, dont la « lumière est plus certaine et plus assurée que toutes « les révélations du monde. 2° Parce que les hommes « sont trop portés à rechercher ces sortes de choses, et à « sanctifier ceux qui marchent dans ces voies extraordi-« naires. C'est contre l'ordre que Dieu a établi pour la « justification des âmes, qui se doit procurer par la pra-« tique des vertus et l'accomplissement de la loi. Ainsi, « la Sainte prie instamment Votre Révérence de s'atta-« cher particulièrement à cette doctrine. Notre sexe est « facile à tomber dans l'illusion ; si la prudence et la « science des hommes spirituels nous manquait pour « nous faire connaître les choses comme elles sont en « elles-mêmes, nous tomberions dans de grands incon-« vénients. Elle m'a ajouté que toute la gloire dont elle « jouit à présent ne lui a point été accordée pour les ré-« vélations qu'elle a eues pendant sa vie, mais seule-« ment pour les vertus que le Seigneur lui a fait la « grâce de pratiquer. C'est pourquoi j'ai l'ordre de dire « à Votre Révérence qu'elle détruit et dissipe l'esprit « des religieuses, quand Votre Révérence les entre-« tient dans le désir et dans l'estime des voies extraor-« dinaires, qui ne sont pas d'elles-mêmes profitables « pour leur salut. »

1583 Cette vertueuse religieuse déclare combien les dangers sont à craindre dans les visions imaginaires. Il faut remarquer, à ce sujet, qu'elle ne parle pas des communications que les âmes pures et vertueuses ont coutume de recevoir dans la contemplation des mystères et perfections de Jésus-Christ. Ces illustrations introduisent toujours en l'âme la véritable sainteté, qui est fondée sur la pratique des vertus et l'imitation de la vie pauvre et souffrante du Fils de Dieu, comme l'enseigne saint Jean de la Croix dans tous ses ouvrages.

Touchant la Doctrine du Père Jean de la Croix, voici comme elle s'explique.

« Le premier jour de mars, la même Sainte, se ren-
« dant présente à mon entendement, conjointement
« avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, me fit entendre
« les paroles suivantes : Dites au Père Provincial de ma
« part qu'il commande au Père Jean de la Croix d'aller
« à Grenade traiter avec les religieuses de ce qui con-
« cerne leur salut; il fera en un jour plus de profit
« dans cet emploi qu'il n'en ferait toute une année en
« d'autres occupations, parce qu'une âme qui sert Dieu
« avec perfection est plus agréable à sa divine Majesté
« que mille moins parfaites, quoiqu'elles ne laissent
« pas d'être bonnes. Il me semblait que je considérais
« l'intérieur de toutes les religieuses de cette maison;
« j'en voyais quelques-unes disposées à une perfection
« plus éminente que celle qu'elles possédaient déjà, et
« Notre-Seigneur faisait paraître un grand désir de Se
« communiquer à elles. Mais les différents religieux
« qui les conduisent ne les aident point à marcher avec
« espérance vers l'union divine, car peu de personnes
« connaissent véritablement cette voie. Cependant notre
« sainte Mère Térèse n'a point d'autre désir que d'y
« voir entrer toutes ses Filles; elle souhaiterait que le

« Père Jean de la Croix pût se trouver en même temps 1583
« dans tous ses monastères, afin de conduire les Reli-
« gieuses dans ce chemin royal. Elle aime beaucoup ce
« Saint, m'a ordonné de lui déclarer tout mon intérieur,
« et d'exécuter ponctuellement ce qu'il me dira. »

La Mère Catherine de Jésus écrivit toutes ces choses de sa main, et les envoya fidèlement au Père Provincial. On les trouva parmi les papiers de ce Religieux vingt ans après qu'elles furent écrites, Dieu ayant permis toutes ces circonstances, pour faire connaître combien Il approuvait l'esprit du Père Jean de la Croix, confirmant d'une manière très-surnaturelle et très-authentique tout ce que le Saint avait demandé au dernier Chapitre.

XXVII
Nouvelle ferveur de saint Jean de la Croix.

Lorsque le Père Jean de la Croix fut revenu à Grenade, après le Chapitre d'Almadoüar, il redoubla ses austérités qui paraissaient déjà excessives; il s'appliqua avec une nouvelle ferveur à s'élever à la perfection de son état, afin d'entretenir son âme dans l'exercice de la contemplation, la purifiant des taches dont les Saints ne peuvent être exempts dans cette vie; il gémissait à l'exemple de saint Paul, et désirait comme cet Apôtre la dissolution de son corps, afin de jouir de la vue de la beauté divine, dont les rayons, qui déjà brillaient à ses yeux, lui découvraient toute l'excellence.

Il serait impossible de détailler ici les vertus héroïques dont le Saint donna des exemples dans ce Monastère : ceux qui avaient le bonheur de demeurer avec lui ont assuré n'avoir jamais remarqué dans sa conduite le moindre défaut; au contraire, il leur donnait tous les jours des exemples admirables qui les animaient à tendre à la pratique des plus hautes vertus.

« Son âme, dit un de ses Confesseurs, était comme
« un temple divin surnaturellement illuminé, où se
« rendaient à toute heure des oracles célestes. Il y trou-
« vait la décision à tous ses doutes; car il n'avait besoin

1583 « que de peu de recueillement pour entendre le Seigneur ; Sa divine Majesté se trouvait en son âme, comme « Elle se plaît à demeurer parmi les justes. Ce fidèle « Serviteur avait le privilége de parler à Dieu avec toute « la familiarité d'un ami, comme on voit dans l'Écriture « qu'il arrivait aux grands Prophètes. Jamais il ne se « retirait sans une réponse, d'autant plus sûre qu'elle « procédait de la source de toute vérité, et que la divine « sagesse se plaisait à se répandre sur lui. »

Une faveur si particulière causait à ce Confesseur une grande admiration, et dans les différents besoins où les Religieux se trouvaient quelquefois, l'unique ressource était que le Père Jean de la Croix se mît en Oraison. Là il apprenait toujours la résolution que l'on devait prendre, et l'on découvrait ensuite d'une manière certaine, par son succès, qu'elle venait du Père des lumières. Dans le grand nombre d'exemples de cette grâce spéciale, nous en citerons quelques-uns seulement : ils sont d'autant plus sûrs, que ce Confesseur a déclaré sous serment leur authenticité. Ils suffiront pour montrer l'union du Saint avec Dieu.

Un jour il se trouva saisi d'une profonde affliction causée par la pénétration qu'il eut que certains Religieux se trouvaient dans un extrême péril dont ils ne pouvaient plus se délivrer sans des dangers considérables. Ayant traité de cette affaire avec son Confesseur, il se retira dans sa Cellule. Quelque temps après, ce Confesseur étant allé pour lui parler de quelque autre affaire, il le trouva dans un grand ravissement, et demeura longtemps sans oser le troubler. Lorsque le Saint revint de son extase, il fut surpris de trouver un Religieux dans sa Cellule, pensant bien qu'il avait été témoin de cette faveur. Pour cacher en quelque sorte ce qui venait de se passer, il eût voulu laisser croire qu'il avait peut-être été surpris par le sommeil. Le Confesseur, qui avait eu tout le temps de le considérer,

lui dit qu'il savait quel sommeil ce pouvait être, parce qu'il l'avait examiné d'assez près pour n'être pas trompé. Sur quoi il le pressa de lui déclarer ce qu'il avait éprouvé. Comme le Père Jean de la Croix vit qu'il n'était plus le maître de cacher cette faveur, il lui en fit confidence en ces termes : *Il me semblait être ravi, et, voyant ces Religieux en grand péril, je leur criais de toutes mes forces qu'ils eussent à sortir au plus tôt de ce danger; mais ils n'ont pas voulu le faire, et j'ai remarqué ensuite qu'ils étaient tous perdus.* 1583

Ce témoin, qui avait entendu cela de la bouche même du Père Jean de la Croix, ajoute ce qui suit : « J'atteste « que souvent je lui ai vu donner à ces Religieux les « conseils les plus opportuns, pour éviter les dangers « dont ils étaient menacés; mais ils ne voulurent pas « en profiter. De sorte que, peu de temps après, je vis « accomplir en eux ce que le Saint avait connu dans ce « ravissement. »

Voici un autre exemple, rapporté par la même personne : Ayant eu ordre du Père Provincial d'exécuter une commission dans une ville, le Père Jean de la Croix s'y rendit avec son Confesseur; il rencontra de grandes contradictions, et trouva que l'affaire avait des suites fort différentes de celles que le Supérieur avait prévues. Les ayant toutes mûrement pesées, il éprouva un très-grand embarras. D'un côté, comme il était exact à obéir, il voulut exécuter les ordres de son Supérieur; mais d'un autre, l'affaire souffrait de si grandes difficultés, qu'il semblait impossible de jamais réussir. Son Compagnon voyant cela, lui demanda ce qu'il jugeait à propos de faire dans une circonstance si délicate? Le Saint ne fit point d'autre réponse, sinon qu'il fallait consulter le Seigneur. S'étant mis en Oraison, lorsqu'il eut achevé sa prière, il dit à son Compagnon : *Nous pouvons nous en aller; car c'est la volonté du Seigneur et l'intention de l'obéissance.* La suite fit voir qu'il ne s'était pas

1583 trompé : le Supérieur approuva son retour et tout ce qu'il avait fait au sujet de cette affaire.

Tous les jours il lui arrivait quelque chose de semblable. Cependant, quoiqu'il fût éclairé d'une lumière intérieure qui paraissait si certaine et confirmée par une infinité d'expériences, il était toujours exact à prendre conseil de quelque personne sage et prudente. Il s'appliquait avec soin à régler ses actions, non-seulement par la sainte obéissance, lorsqu'il s'agissait de quelque chose qui concernait l'exercice de cette vertu, mais encore par les raisons et les maximes que la prudence dicte, lorsqu'il devait se déterminer de lui-même.

Il faudrait un volume entier, pour rapporter les merveilles que ce Saint opérait chaque jour, et la vénération que lui portaient tous ses Religieux. Le Père Jean de la Croix était à leur tête comme un vaillant Capitaine; si accoutumé aux souffrances, si endurci dans les travaux, si familiarisé avec les douleurs, qu'il regardait les austérités dont il se servait pour mortifier son corps, comme des pratiques de douceur et de consolation. Il inventait tous les jours de nouveaux moyens de crucifier sa chair, tant était violent le désir qu'il avait d'imiter Jésus-Christ. Aussi recommandait-il très-particulièrement à ses Religieux l'exercice de la pénitence, assurant qu'il n'y avait pas de dévotion solide sans cette vertu.

Il passait une grande partie de la nuit en prière, donnant autant de temps à ce saint exercice que ses yeux pouvaient résister au sommeil, et n'accordant au repos que ce que l'impatience de son cœur lui permettait. Il portait ordinairement sur sa chair une espèce de cilice, qu'il avait fait avec des joncs très-rudes; il ajoutait à cela une chaîne de fer, dont les pointes lui étaient entrées si profondément dans

la chair, qu'elles lui causèrent dans la suite plusieurs 1583
ulcères; aussi peut-il, en toute vérité, être appelé un homme de douleur.

Le grand désir que ce Saint avait de souffrir pour Jésus-Christ, lui faisait regretter les heureux temps où les Chrétiens avaient eu le bonheur de répandre leur sang pour la foi de l'Homme-Dieu. Pour se consoler de ne pouvoir être Martyr de la foi, il voulut être Martyr de la pénitence. On regardait comme une espèce de miracle qu'il pût résister à tant d'austérités. Il est certain que si le Seigneur ne l'eût fortifié par les grâces particulières dont Il comblait son âme, et dont les effets passaient souvent jusqu'au corps, le Père n'aurait jamais pu les supporter. Comme il avait un grand soin de cacher ses pénitences, on ne peut pas les expliquer ici; mais il est très-avéré que son amour le rendait ingénieux à inventer tous les jours de nouveaux moyens d'affliger son corps. Ce qui précède est plus que suffisant pour faire comprendre qu'il est impossible de pousser plus loin cette vertu, que ce fidèle Religieux n'a eu l'amour et le courage de le faire.

Au milieu de tant d'austérités, son esprit paraissait dans une paix et un contentement qui ravissaient ceux qui avaient le bonheur de le fréquenter. Il gouvernait sa Communauté avec tant d'affection, et tous les Religieux lui étaient si attachés, qu'ils n'étaient tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme. Le Saint leur faisait souvent des exhortations très-pénétrantes, et, lorsqu'ils venaient le trouver pour communiquer avec lui des besoins de leur conscience, il s'appliquait à les délivrer de tout ce qui était capable de les inquiéter, sachant que ces sortes de troubles ne sont propres qu'à décourager les âmes, en les empêchant de s'avancer dans la vie contemplative. Toute son occupation était de veiller sans cesse sur son cher Troupeau, et de le conduire dans les voies de la justice et de la vérité, afin de

1583 l'introduire dans le Temple de la divine sagesse. On pourra en juger par l'analyse de ses écrits, que nous donnerons à la fin de cet ouvrage, ne voulant pas entreprendre de les rapporter entièrement.

LIVRE SIXIÈME

Fondation du couvent de Malaga. — Fondation d'un monastère de Carmélites dans la même ville. — Chapitre provincial tenu à Lisbonne. — Abrégé de la vie du Père Nicolas Doria. — Fondation du premier monastère d'Italie. — Nouveau Chapitre Provincial. — Saint Jean de la Croix est fait vicaire Provincial d'Andalousie. — Conduite du Saint dans cet emploi. — Grand exemple d'humilité dans saint Jean de la Croix. — — Son obéissance aux ordres de ses supérieurs. — Sa tendresse pour ses religieux. — Sa prudence dans le gouvernement. — Sa conduite pendant ses voyages. — Le démon attaque sa pureté, mais le Saint triomphe de ses artifices. — Le Seigneur lui communique l'abondance de ses lumières. — Fondation du monastère de Ségovie. — Fondation de Cordoue. — Le Saint visite les Carmes et les Carmélites de Séville. — Il est préservé par miracle d'un grand accident. — Fondation des Carmélites dans la ville de Madrid. — Fondation du monastère de Caravaque. — Saint Jean de la Croix est fait Prieur de Grenade pour la troisième fois. — Il écrit plusieurs lettres. — Ses admirables vertus. — Sa foi. — Son espérance. — Étendue de sa charité. — Son zèle pour le salut des âmes. — Son amour pour la pénitence. — Sa grande pauvreté. — Sa profonde humilité.

Pendant que le Père Jean de la Croix s'appliquait à cultiver avec soin la vigne qui lui était confiée, la Réforme prenait tous les jours de nouveaux accroissements; Dieu répandait ses bénédictions avec abondance sur la sainte Montagne; son éclat augmentait, sa beauté

1584

I

Fondation du couvent de Malaga.

1584 se perfectionnait, et son nom devenait chaque jour plus célèbre par le nombre des excellents sujets qui venaient s'y réfugier, et par les nouvelles fondations que le Seigneur procurait.

Malaga, dont l'air est si tempéré et le terroir si excellent, produit les meilleurs fruits de l'Europe; cette ville, si fameuse par son commerce, si magnifique dans ses édifices, le séjour de la noblesse et des personnes considérables de l'Andalousie, s'était toujours distinguée par une dévotion particulière; on y apprit avec joie les prodiges de sainteté qui s'opéraient dans la Réforme, et ses habitants offrirent aux Carmes Déchaussés un emplacement avantageux pour y bâtir un Monastère.

Le Père Gabriel, dont nous avons parlé au commencement du troisième Livre, avait trouvé la situation si belle, et y avait remarqué tant de commodités pour des Religieux qui faisaient profession d'une vie austère et pénitente, qu'il avait conçu le désir d'y établir une nouvelle fondation, si les habitants de cette ville voulaient favoriser son entreprise. Il s'en ouvrit d'abord à Dom François de Cordoue, Évêque, et au Gouverneur qui depuis longtemps était son ami. Tous deux le reçurent avec bienveillance, et lui promirent leur protection; mais ils lui représentèrent les grandes difficultés qu'il aurait à surmonter dans un dessein de cette nature, car les circonstances ne leur paraissaient pas favorables. La ville se trouvait dans une grande affliction, ayant été dévastée par divers fléaux qui s'étaient succédé les uns aux autres; une maladie contagieuse qui continuait toujours avait enlevé plus de dix mille de ses habitants. Le port était fermé et le commerce entièrement ruiné, ce qui avait causé des pertes si considérables, qu'il n'y avait pas d'apparence que l'on voulût se charger d'une nouvelle Communauté.

Le mal était devenu si excessif, que, pour tâcher d'en arrêter le cours, on avait bâti des hôpitaux hors

des murs, afin d'y mettre les malades, dans l'espérance 1584
que cette sage précaution apporterait quelque soulagement à l'affliction générale. Il y avait près de ces hôpitaux une chapelle sous l'invocation de saint André; les Mariniers avaient coutume d'y faire leurs dévotions avant que de se mettre en mer, ou lorsqu'ils en étaient heureusement revenus. Les malheurs présents y attirèrent un grand nombre de personnes; bientôt elle se trouva trop petite pour contenir ceux qui s'y présentaient en foule : on fut obligé de bâtir une grande Église, qui était déjà fort avancée lorsque le Père Gabriel arriva en cette ville pour chercher l'exécution de son dessein.

Ce bon Religieux réfléchit sur les moyens qu'il devait prendre pour réussir. Il jugea que s'il pouvait secourir tant de malades, tant en ce qui concernait le salut de leurs âmes, que dans leurs besoins corporels, il gagnerait facilement l'amitié des habitants, et surmonterait tous les obstacles qui s'opposaient à son désir. Dans cette vue, il s'employa à visiter les hôpitaux, cherchant à consoler les malades, les encourageant à souffrir avec patience, les animant à la résignation aux volontés divines, leur prêchant la pénitence pour obtenir le pardon de leurs péchés; et enfin leur rendant tous les services qu'ils pouvaient attendre d'un Religieux animé de charité et de zèle.

Le Père Gabriel ne s'était pas trompé. Les habitants, touchés des secours qu'ils recevaient de ce bon Religieux, par le ministère duquel ils avaient le bonheur d'entendre tous les jours la sainte Messe, de profiter de la parole de Dieu, et de recevoir tant d'assistances spirituelles et corporelles (allant jusqu'à enterrer les morts), se portèrent d'eux-mêmes à ce qu'il désirait. Ils lui offrirent cette chapelle, avec un terrain pour construire un Monastère. La chose fut bientôt exécutée, les Carmes Déchaussés en prirent possession le 27 juin de l'année 1584.

1584 On avait envoyé dans cette maison des Religieux formés par le Père Jean de la Croix; leur vertu éminente répandit par toute la ville une odeur admirable qui les fit respecter comme des Saints. Tout le monde les regardait comme des Anges revêtus d'un corps mortel, et envoyés parmi eux pour leur édification et leur salut. La haute estime que l'on avait conçue de leur vertu leur fit donner des aumônes considérables, chacun s'empressant de contribuer aux différents besoins de ce Monastère. Ainsi cette maison devint en peu de temps une des mieux de la Réforme. Le Père Jean de la Croix apprit avec joie ce nouveau progrès, et en prit occasion d'encourager ses Religieux; il leur fit voir par cet exemple combien une vie sainte, et renfermée dans les bornes de son Institut, est efficace auprès des peuples pour gagner leur estime, et obtenir de leurs charités les différents secours dont on peut avoir besoin; Il concluait de là que les Carmes Déchaussés ne devaient s'employer à autre chose qu'à remplir avec exactitude les obligations de leur état, sans chercher à se produire au dehors sous prétexte de nécessité, puisque le Seigneur permetttait que les fidèles se portassent d'eux-mêmes à secourir Ses serviteurs, quand ceux-ci s'appliquent aux devoirs de leur profession.

1585
11
Fondation des Carmélites dans la même ville.

Le Père Provincial, voyant que cette fondation avait eu un succès si complet, pensa qu'il serait à propos de tenter un établissement dans la même ville pour des religieuses Carmélites. Le lieu était fort avantageux pour la Réforme, à cause de l'abondance des vivres qu'on y trouvait, et qui convenaient à leur profession. A cet effet, il ordonna au Père Jean de la Croix de s'y rendre dès que cela lui serait possible, afin de travailler sérieusement à l'exécution de ce dessein. Il comptait beaucoup sur la sagesse et sur la prudence du Saint, ne doutant pas qu'il ne réussît dans une affaire de cette importance. Dieu fit connaître par un miracle combien

il approuvait le choix que le Père Provincial venait de faire. 1585

Lorsque le Père Jean de la Croix reçut les ordres du Père Provincial, il y avait une Religieuse Carmélite, nommée la Mère Isabelle de l'Incarnation, qui était dangereusement malade dans la ville de Grenade. Comme le Saint se trouvait obligé de l'assister en qualité de Confesseur, il fut embarrassé, parce que l'obéissance lui enjoignait de partir sur-le-champ; il eût voulu pouvoir remplir en même temps ces deux devoirs qui étaient si incompatibles. Dans cette peine, il eut recours à l'Oraison. Le Seigneur, pour récompenser la fidélité de son Serviteur, daigna opérer un grand prodige, qui augmenta la vénération que l'on avait de sa sainteté, en même temps qu'il lui fournit les moyens de satisfaire à ces deux obligations.

Il survint un accident si grave à la malade, que les médecins désespérèrent de sa vie, et déclarèrent qu'il n'y avait point de temps à perdre pour lui faire recevoir l'Extrême-Onction. Il leur paraissait impossible qu'elle passât la journée. Le Père Jean de la Croix accourut au Monastère, et lui administra les derniers sacrements. Comme elle empirait, on crut que sa fin était proche, et on se disposait à lui dire les prières des Agonisants; mais le Saint, inspiré du Ciel, voulut réciter auparavant l'Évangile tiré de S. Marc, que l'Église a consacré pour les infirmes. Lorsqu'il prononça ces mots de l'Évangile : *Super ægros manus imponent, et benè habebunt*, c'est-à-dire, *ils mettront les mains sur les malades, et ils seront guéris*. le Saint mit les mains sur la tête de la Religieuse agonisante; cette fille alors sentit comme une sueur, puis un si grand soulagement qu'elle se trouva en peu d'heures dans une santé parfaite. Les médecins déclarèrent que la guérison était entièrement miraculeuse, et tout le monde reconnut que le Seigneur avait opéré cette merveille, pour faire

Marc. XVI, 18.

1585 éclater le mérite de Son Serviteur. Par ce moyen, le Père Jean de la Croix fut libre d'exécuter l'ordre qu'il venait de recevoir du Père Provincial.

Il partit de Grenade le lendemain pour Malaga; et charma tellement les principaux habitants, tant par la sainteté de sa vie que par les oracles de sagesse qui sortaient de sa bouche, qu'il obtint facilement ce qu'il désirait. Lorsqu'il eut gagné les esprits, il ne voulut point s'inquiéter à chercher les fonds nécessaires pour l'entretien des Religieuses; sa conviction était que le Seigneur, dont l'infinie bonté se manifestait tous les jours en tant de manières admirables, n'abandonnerait pas ses servantes lorsqu'elles lui seraient fidèles. Il loua une maison pour ces saintes Filles, la fit disposer en forme de Monastère, la dédia au Seigneur sous l'invocation de saint Joseph, et en prit possession par une Messe solennelle qui fut chantée le dix-sept février de l'année 1585.

La Mère Marie du Christ, qui était en grande réputation à Grenade pour son éminente vertu, fut choisie par le Saint, pour être Prieure de cette nouvelle fondation. Il prit six autres religieuses, également remarquables par leur sainteté, tant du monastère de Grenade que de celui de Véas, qui furent envoyées à Malaga pour travailler avec la Mère Marie du Christ, à faire fleurir la Réforme dans cette sainte maison. Ainsi les fondements de ce monastère furent élevés, par les soins du Père Jean de la Croix, sur ces sept pierres vivantes qui brillaient dans le temple du Seigneur, et contribuèrent ainsi à l'établissement de la sainte montagne.

Comme elles savaient, par la doctrine du Père Jean de la Croix et par leur expérience, que la pauvreté est le plus riche trésor de la vie religieuse, elles ne se chargèrent de meubles et d'ornements qu'autant qu'il leur parut nécessaire pour subvenir aux plus pressants besoins. Elles voulurent en cela se conformer à l'esprit de

la Règle et aux sages instructions qu'elles avaient reçues de ce grand maître dans la vie spirituelle. Dans le chemin, la Mère Marie du Christ, désignée pour Prieure, tomba si rudement de la monture qui la portait, qu'elle resta étendue par terre sans mouvement ni aucun signe de vie, et tout le monde crut qu'elle était morte. Elle resta quelque temps sans connaissance avec une épouvantable blessure à la tête. Le bienheureux Père élevant alors son cœur à Dieu s'approcha d'elle, lui mit les mains sur sa blessure, nettoya le sang avec un mouchoir, et sans autre emplâtre ni appareil elle fut de suite parfaitement guérie, au grand étonnement des assistants, et poursuivit avec eux fort joyeusement et fort heureusement le voyage. La fondation étant faite, elle gouverna ensuite très-saintement ce monastère durant les quelques années qu'elle vécut encore; et, après avoir souffert de grands travaux et des maladies très-dangereuses avec une patience admirable, elle eut le bonheur de se confesser en la dernière à notre bienheureux Père, de recevoir les Sacrements de sa main, et d'en être assistée à la mort, qui arriva le dernier jour du mois de février de l'année 1590. 1585

Par leur si grande pauvreté, elles frappèrent les yeux des principales personnes de la ville. Lorsque l'on sut que ces saintes religieuses trouvaient plus de repos et de consolation dans cette vertu que le monde n'en goûte ordinairement dans ses éclatantes superfluités, chacun les admira, et s'empressait à l'envi de leur faire des aumônes. Leur vie si héroïque toucha le cœur de plusieurs demoiselles de distinction qui vinrent se présenter pour demander l'habit. Dieu versa tant de bénédictions sur ce monastère, qu'on y reçut depuis de grands secours qui suppléèrent abondamment à tout ce qui pouvait manquer. Ces fidèles servantes éprouvèrent dans cette occasion que rien ne manque jamais à ceux qui se confient dans le Seigneur.

1585 III Chapitre Provincial tenu à Lisbonne.

Le Père Jérôme Gratian était à Lisbonne dans le monastère qui avait été fondé depuis peu, lorsque le temps où l'on devait tenir le Chapitre provincial pour l'élection des nouveaux Supérieurs arriva. Ceux qui avaient droit de conventuel furent avertis de se rendre à Lisbonne, et le Chapitre fut indiqué pour le 10 mai de la présente année 1585. L'ouverture s'en fit avec les cérémonies ordinaires; mais lorsqu'il fut question de décider qui devait succéder au Père Gratian, les esprits se trouvèrent très-partagés. Il s'agissait de donner un chef à la Réforme, et il était difficile de trouver un homme qui plût également à tous. On considérait d'une part que la Réforme avait besoin d'un religieux plein de zèle et grand amateur de l'Observance. Il fallait maintenir les sages Règlements que l'on avait établis et remédier aux différents abus qui se glissaient dans plusieurs couvents, par la trop grande facilité que le Provincial avait eue d'accorder des dispenses. D'un autre côté, on craignait de choisir un religieux dont le zèle trop ardent et la conduite trop rigoureuse, pourraient dégoûter plusieurs religieux encore faibles; ceux-ci, accoutumés à un gouvernement plein de douceur, se rebuteraient facilement si l'on voulait les contraindre à rentrer tout à coup dans des exercices austères, et les charger d'un joug pesant, eu égard à leurs faiblesses; cela serait capable de les décourager et de les porter à sortir d'une Réforme qui leur semblerait insupportable.

On jeta d'abord les yeux sur le Père Jean de la Croix, avec la conviction que, malgré l'ardeur de son zèle et la violence de son amour pour l'Observance régulière, il ne laissait pas de se proportionner aux faiblesses des religieux, sa charité sachant tempérer la rigueur du commandement par une sage condescendance, qui le faisait aimer de ceux qui avaient le bonheur de le connaître particulièrement. Les preuves qu'il avait données

tant de fois de sa sagesse dans les différentes occasions 1585 où l'on s'était servi de lui et de sa circonspection pour modérer certains excès réunissaient en sa faveur tous les suffrages; mais son opposition pour le dehors était incompatible avec cette charge. Il fallait alors une personne qui pût se consacrer à traiter avec les plus grands du royaume, les affaires de la Réforme n'étant pas encore entièrement terminées. Il fallait nécessairement travailler à les conduire à bonne fin. Chacun reconnut bientôt que cet emploi lui serait trop à charge : qu'il était plus à propos de le réserver pour les fonctions intérieures à cause du grand amour qu'il avait pour la retraite, et que la Réforme elle-même en retirerait un profit plus considérable. Dans une si grande perplexité, le Père Jean de la Croix exhorta toute l'assemblée à recourir à Dieu et à chercher dans l'oraison les lumières nécessaires pour se conduire avec toute la prudence que demandait une affaire de cette conséquence.

Le Chapitre se trouvait composé de trente religieux, tous zélés pour le bien de la Réforme. Comme les Apô- Act. I, XXIV. tres, lorsqu'ils élurent saint Mathias, ils ne demandaient rien autre chose que de connaître celui que la Providence avait destiné pour remplir cet emploi. Le Père Jean de la Croix connaissant les talents particuliers du Père Nicolas de Jésus-Marie, natif de Gênes, de la maison de Doria, voyant que toutes les qualités que l'on demandait pour le Provincial qu'il fallait élire se trouvaient réunies dans ce saint religieux, et poussé d'ailleurs par une inspiration divine, le proposa aux Pères de l'assemblée. Le Seigneur, qui dirigeait toutes les paroles du Saint, réunit sur-le-champ tous les suffrages en faveur de celui qu'il venait de désigner. Quoique le Père Nicolas n'assistât pas à ce Chapitre, parce qu'il était alors à Gênes, occupé à perfectionner le nouvel établissement qu'il venait de faire dans cette grande ville, il ne laissa pas d'être élu d'un commun consen-

1585 tement, le samedi 11 mai. Cette élection causa dans la Réforme une joie universelle; tous les Pères du Chapitre se transportèrent aussitôt à l'Église pour en rendre grâces à Dieu, et pour chanter le *Te Deum*.

La Mère Catherine de Jésus, dont j'ai parlé dans le livre précédent, avait déjà fait savoir au Père Jérôme Gratian quelle était la volonté du Seigneur. Voici de quelle manière elle s'en était expliquée : « Il y a environ huit mois que Notre-Seigneur et notre sainte « Mère Térèse m'ont fait entendre qu'il serait très- « convenable que le Père Nicolas de Jésus-Marie fût « élu Provincial après Votre Révérence. C'est un homme « zélé, d'une grande droiture, d'une profonde doctrine, « et dans lequel toutes les qualités nécessaires pour « remplir cette charge se trouvent réunies. C'est celui « qui convient maintenant pour nos monastères et pour « exécuter les Règlements qui ont été établis. Voilà ce « que Notre-Seigneur m'a fait connaître toutes les fois « que je L'ai prié pour notre saint Ordre. »

Comme nous devons parler souvent de ce sage Supérieur, j'ai cru à propos de faire connaître les éminentes qualités qui l'ont rendu recommandable pendant sa vie. La Réforme lui garde une mémoire aussi précieuse que les services de ce saint religieux lui ont été grands et profitables.

IV

Abrégé de la vie du Père Nicolas Doria.

Le Père Nicolas Doria naquit à Gênes le 18 mai, l'an 1539. Son père était l'Illustrissime Dominique Doria, et avait épousé Marie Doria de la même famille. La maison des Doria est devenue si célèbre, qu'elle peut disputer la gloire avec les plus renommées de l'ancienne Rome. A peine eut-il atteint l'âge d'étudier les lettres, qu'il se distingua par son esprit vif et perçant, qui lui fit comprendre sans peine tous les arts et les sciences que l'on enseigne à la noblesse. Il vint en Espagne en 1570 et s'arrêta à Séville pour y apprendre la langue, et s'appliquer à connaître les mœurs des habitants de cette

ville, qui entretiennent des rapports particuliers avec la 1585
république de Gênes. Son illustre naissance et ses belles qualités le faisaient admirer, et lui conciliaient l'estime et l'amitié des personnes les plus considérables. Il avait un esprit propre à toutes sortes d'affaires, et leur multitude non plus que les difficultés ne lui causaient aucun trouble. A remarquer son à-propos dans ces occasions et ses réponses toujours solides, on eût dit qu'il avait mûrement réfléchi sur ce qu'il devait répliquer, tant ses paroles étaient judicieuses.

Un homme rempli de si belles qualités ne pouvait demeurer longtemps dans le monde sans en découvrir le vide et le néant. Il connut vite combien la fortune est aveugle, combien notre vie est fragile, combien l'heure de la mort est incertaine. Après avoir sérieusement considéré les différents états qui se rencontrent dans le monde, il refusa de s'engager dans ceux qu'il remarqua être dangereux, quoiqu'ils parussent éclatants et conformes aux inclinations de la nature. Il méprisa les nobles emplois et toutes les grandes dignités que sa naissance, ses parents et ses rares mérites pouvaient lui procurer. Il comprit que Dieu ne l'avait mis sur la terre que pour opérer son salut. Pénétré d'une vérité si importante, il renonça aux compagnies, se retira du grand monde pour étudier les sciences divines et travailler plus à loisir à quelque chose de solide. Il embrassa l'état ecclésiastique, et, après avoir achevé son cours de théologie, il s'appliqua à l'étude du droit canon. Par ce moyen, il acquit en peu de temps un grand fonds de science et de vertu, et voulut recevoir la prêtrise, pour s'attacher au service des autels.

Lorsque le Père Jérôme Gratian fit la fondation de Séville, en 1574, Dieu permit que le Père Marian fût du nombre de ceux qui restaient dans cette maison. Ce Père avait connu dom Nicolas Doria, et renouvela son ancienne amitié en lui rendant de grands services. L'ar-

1585 chevêque de Séville était alors fort gêné dans ses affaires : la plus grande partie de son bien se trouvait engagée, et tout était chez lui dans une grande confusion. Personne n'y pouvait rien démêler, ce qui faisait un bruit considérable à la ville et à la cour. Le Père Marian lui présenta son ami comme capable de le secourir dans un si grand embarras. Dom Nicolas réussit si parfaitement, régla les affaires avec tant d'intelligence, administra avec tant de piété les revenus de ce Prélat, qu'il acquit en peu de temps une grande réputation. Lorsque l'on sut à la cour que la maison de l'archevêque avait été relevée par la prudence de dom Nicolas Doria, on en fit un tel éloge au roi, que Sa Majesté voulut connaître cet homme d'un mérite si distingué. C'est à cette occasion qu'il reçut ordre de venir à Madrid. Lorsque le roi l'eut examiné quelque temps, ayant reconnu que ses mérites surpassaient sa réputation, il l'employa très-utilement dans l'administration de ses finances. On vit bientôt que Sa Majesté ne s'était pas trompée dans le jugement qu'elle avait porté sur sa capacité.

Le Père Marian aimait dom Nicolas Doria d'un amour véritablement chrétien. Cette affection lui faisait désirer qu'il devînt un grand Saint, et qu'il employât ses rares talents au service du Maître qui est le Seigneur de tous les princes et des monarques de l'univers. Il lui procura dans ce dessein la connaissance des religieux de la Réforme, l'invitant à les venir visiter, et à célébrer la sainte messe dans leur église; ce qu'il fit assez souvent. Toutes les fois que dom Nicolas Doria approchait de ces religieux, il admirait leurs rigoureuses pénitences, leur recueillement intérieur, leur amour mutuel, la joie qui paraissait sur leur visage et la grande ferveur qu'ils témoignaient à s'entretenir avec Dieu, en s'excitant à la pratique des plus hautes vertus.

Tant de merveilles le jetaient dans une surprise extraordinaire. Cette admiration lui ayant fait naître dans

l'esprit quelque soupçon, il voulut plusieurs fois épier 1585
secrètement les actions de ces saints religieux, pour s'assurer par lui-même s'ils vivaient réellement dans la perfection qu'ils lui avaient montrée. Toutes ses expériences furent autant de convictions pour son cœur; tellement qu'il forma une seconde résolution de quitter absolument le service du monde, pour s'attacher inviolablement au Seigneur, dont les récompenses sont infiniment certaines, magnifiques, puisqu'elles sont éternelles.

La connaissance des Carmes Déchaussés servit à ce digne prêtre pour connaître sainte Térèse et pour converser avec elle lorsque la Sainte vint à cette époque à Séville. Il l'alla visiter, et la Sainte le reçut volontiers à cause de son mérite. Il fut ravi de s'entretenir avec cette vierge qui faisait l'admiration de son siècle, et la Sainte communiquait avec plaisir avec un homme d'une vertu si éminente et d'un si rare talent, qui devait un jour être jugé capable de gouverner sa Réforme. Dans cette vue, elle lui parla plus familièrement de l'excellence de l'état religieux, afin de lui en faire goûter la vocation et en désirer la grâce. Quoiqu'il détournât toujours fort adroitement cette matière, ayant alors d'autres desseins, il ne laissait pas de ressentir au fond de son âme de vives atteintes et des coups sensibles, que lui portaient les paroles de la Sainte. Térèse ne se rebuta pas de sa résistance; elle s'anima, au contraire, à la conquête d'une âme qu'elle savait être si utile à son Ordre, et offrit à Dieu ses prières et ses pénitences, afin de l'obtenir de sa divine miséricorde.

Lorsque dom Nicolas partit de Séville pour aller à la cour où le roi l'avait mandé, il s'étonna de se sentir intérieurement combattu par toutes les pensées par lesquelles sainte Térèse avait attaqué son esprit. Peu à peu la semence céleste qu'elle avait jetée dans son cœur opérait surnaturellement. Son entendement devenait plus

1585 éclairé, sans savoir d'où venait en lui ce changement; comme un autre saint Augustin, il se trouvait chaque jour éclairé de nouvelles lumières, comprenait l'excellence de la vie religieuse, et ressentait du mépris et de l'horreur pour le monde. Cet homme sage comprit bientôt que ce changement si extraordinaire s'opérait en lui par la droite du Tout-Puissant; mais avant que de se déterminer à embrasser une Réforme aussi rigoureuse que celle de sainte Térèse, il voulut éprouver ses forces et connaître si Dieu l'appelait véritablement à cet état.

Il se retira chez les Carmes Déchaussés sans faire connaître son dessein. Pour ôter tout soupçon de ce qu'il méditait, il laissa croire qu'il désirait seulement prendre un peu de repos, et régler les affaires de sa conscience. Mais sa principale intention était d'essayer quelque temps s'il aurait assez de forces pour supporter les austérités de cette Réforme. Il pria le Supérieur de lui permettre d'assister de jour et de nuit à tous les exercices de la communauté; on le lui accorda d'autant plus facilement, que l'on savait son attachement pour la Réforme. Après avoir rempli les actes de la communauté, il employait le temps qui lui restait en saintes lectures, en oraison et en d'autres semblables pratiques de dévotion.

Le Prieur de la maison s'aperçut que la suffisance et la prudence humaines, dont l'esprit de dom Nicolas était rempli, mettaient en lui un grave empêchement à la vocation religieuse. Il remarqua que cet obstacle était aussi fort que ceux qui, dans d'autres âmes, viennent de leurs vices. Pour triompher plus facilement de cette disposition nuisible de son esprit, le Prieur jugea bon que dom Nicolas confessât les novices du monastère, dans l'espoir que, par la pureté de ces saintes âmes, il apprît combien Dieu aime la simplicité, et qu'ainsi cet homme superbe s'accoutumât à devenir petit et simple avec ceux que le Seigneur traitait comme ses enfants.

Après dix mois à éprouver sa vocation, dom Nicolas ne 1585
put résister davantage aux inspirations continuelles de l'Esprit-Saint que lui obtenait Térèse par ses prières. Il n'osa plus douter de ses forces, qui étaient celles d'un homme fait, voyant de jeunes novices accomplir les austérités de la Règle avec autant de ferveur que s'ils eussent été des esprits tout de feu. Il ne put se dégoûter d'une Religion qu'il voyait dès son commencement agitée par tant de troubles et de persécutions, considérant que cette tempête venait du dehors, et que l'orage se dissiperait bientôt.

Vaincu par la grâce de Jésus-Christ, il prit une ferme résolution d'embrasser la Réforme, et en demanda l'habit avec beaucoup d'instance. Comme ses mérites étaient connus, on ne le fit pas attendre. Ainsi il prit l'habit de Carme Déchaussé le 24 de mars 1577. L'éloignement des temps nous a dérobé le détail des pratiques de vertu du nouveau novice; mais, en retour, nous connaissons ses belles actions depuis sa profession. Elles sont telles, qu'on peut dire en toute vérité qu'il a été aussi utile à la Réforme et qu'il lui a rendu des services aussi signalés que saint Athanase, saint Basile, saint Jérôme et saint Augustin en ont rendu à toute l'Église.

Cet homme rare avait des talents si particuliers, qu'aussitôt sa profession, il fut employé dans les affaires les plus importantes de la Réforme. Pendant la violente persécution que souffrirent les Carmes Déchaussés, quand les principaux d'entre eux, emprisonnés ou bannis, ne pouvaient ou n'osaient se présenter devant le Nonce, on ne trouva point de religieux plus ferme, plus généreux ni plus capable de supporter le mécontentement de ce juge si irrité que le Père Nicolas. On le députa donc pour aller à Madrid peu de mois après sa profession. Il fallait qu'il fût doué de bien grands talents pour que les Supérieurs fissent

1585 choix d'un religieux si jeune dans l'Ordre ; et cela dans des circonstances si sérieuses pour l'existence de la Réforme. Mais ce ne fut pas seulement l'avis de quelques religieux, c'était le jugement et l'approbation de tout l'Ordre, qui reconnaissait ses mérites.

Sur la fin de cette assemblée, le Père Jérôme Gratian, qui venait d'être Provincial, fit encore un faux pas vers le penchant de sa ruine. Au lieu de garder le silence sur des choses dont on ne lui parlait pas, il présenta de lui-même, mal à propos et à contre-temps, un écrit, sous le titre d'*Apologie pour sa défense*, dans lequel il prétendit justifier toutes les fautes qu'il avait commises dans son gouvernement. Voulant repousser les accusations que l'on pouvait former contre lui, il s'emporta à blâmer et à condamner ceux qui trouvaient à redire à ses actions et à sa conduite (et qui étaient les plus sensés, les plus sages, les plus vertueux religieux de la Réforme), les traitant de calomniateurs et d'inventeurs d'impostures. Cet écrit, qu'il avait conçu dans la chaleur d'une passion un peu précipitée et qu'il mit malheureusement au jour, loin de servir à sa justification, comme il le pensait, ne servit qu'à aigrir les esprits les plus modérés, à avancer sa condamnation et à le faire rouler plus promptement dans le précipice. Notre bienheureux Père Jean de la Croix avait toujours assez aimé le Père Jérôme Gratian, et s'était rendu son avocat dans toutes sortes de rencontres, pour les mêmes raisons pour lesquelles la séraphique vierge Sainte Térèse l'avait chéri et estimé. Cependant, cela n'empêchait pas qu'il ne désapprouvât dans le fond de son âme, aussi bien que la Sainte, la triste conduite et les actions peu édifiantes du Père Gratian : il lui en dit secrètement sa pensée, comme sainte Térèse l'avait fait pendant sa vie et même après sa mort, puisqu'elle apparut à quelques-unes de ses

plus chères filles pour qu'elles l'avertissent de sa part. 1585
D'un autre côté, le Père Jean de la Croix avait une grande estime du Père Nicolas Doria; il savait très-bien quelles étaient son intégrité et sa vigueur pour l'Observance primitive, et combien ses maximes et sa manière de gouverner étaient différentes du Père Gratian. Il concluait de là, avec des sentiments mêlés de crainte et de douleur, combien il serait fâcheux que ces deux premiers chefs de la Réforme, animés par des esprits si opposés, n'eussent des démêlés ensemble et ne vinssent à se choquer. Il était à craindre que celui qui venait de quitter l'office de Provincial, ne fournît à celui qui venait d'être élu plusieurs occasions de mortification; d'un autre côté, la fermeté inébranlable de celui-ci ne pouvait pas non plus manquer de lui faire tenir l'autre en bride. Il était donc impossible que le premier ayant coutume de commander, et ne souffrant pas facilement de contrainte, ne prît, pour ainsi dire, le frein aux dents, et par l'aveugle et excessive passion qu'il avait pour son honneur, ne vînt enfin à se perdre. Le Père Gratian ne faisait pas alors toutes ces réflexions, et s'applaudissant de ce qu'il avait si bien réussi dans l'élection du Provincial qu'il avait proposé, ne pouvait s'empêcher de s'en vanter hautement. Mais notre bienheureux Père, éclairé sans doute d'une lumière surnaturelle qui lui fit pénétrer distinctement ce qui devait arriver, et poussé par l'esprit de Dieu, à qui toutes choses sont présentes, dit ces paroles que l'événement vérifia, mais qui ne parvinrent pas jusqu'à celui qu'il voulut épargner : *Il n'a pas lieu de s'en louer si fort, car il a fait élire celui qui lui ôtera l'habit.*

Sainte Térèse, parlant de ce Père dans une lettre au Père Jérôme Gratian, déclare ses sentiments en ces termes : *J'ai toujours pensé que le Père Nicolas était un homme fort sage, de bon conseil, et grand servi-*

1585 *teur de Dieu. Je trouve son esprit solide et son cœur humble. Il est ami de la pénitence, marche dans la vérité; ses talents sont agréables, et il a beaucoup de tact pour gagner les cœurs de ceux avec qui il traite... Ou je suis fort trompée, ou il doit beaucoup servir à Dieu dans l'avenir. Nous parlons et nous traitons de grandes choses, et qui sont multiples : Dieu veuille que le temps arrive bientôt où elles se pourront mettre en exécution, afin que ce troupeau de la Vierge soit heureusement réuni et saintement gouverné sous un si bon Pasteur.*

Lorsque les troubles qui avaient agité la Réforme furent entièrement calmés, le Père Nicolas Doria fut choisi pour aller rendre obéissance au Père Général, et lui demander la confirmation de tout ce qui s'était passé dans le Chapitre d'Alcala, comme nous l'avons déjà rapporté. A son retour en Espagne, les Pères de l'Assemblée d'Almadoüar jugèrent à propos de l'envoyer une seconde fois en Italie. Sa mission était d'y fonder des couvents, particulièrement dans Rome, où réside le Chef visible de l'Église, dont la protection était fort nécessaire. Le Page Grégoire XIII l'avait permis par la clause *Ubique locorum;* mais on avait besoin d'une personne aussi habile que le Père Nicolas, pour le mettre en exécution. C'est pourquoi, après avoir reçu les dépêches nécessaires, il partit accompagné de deux religieux de vertu, et capables de l'assister dans sa délicate entreprise.

V

Fondation du premier Monastère d'Italie.

Ils arrivèrent à Gênes vers la fin de l'année 1583. Le Père Nicolas, ayant beaucoup d'amis et de parents dans cette ville, n'eut pas plutôt déclaré le but de ce voyage, que chacun lui offrit de le secourir. Il fallut surmonter encore bien des traverses du Père Général. Celui-ci se crut obligé de s'opposer de tout son pouvoir à ce que les Carmes Déchaussés fissent aucune fondation en Italie, partageant le sentiment que la Réforme ne devait

pas s'étendre hors des limites de l'Espagne. La sagesse 1585
et la prudence du Père Nicolas l'emportèrent sur les sollicitations du Père Général. Cette nouvelle difficulté fut examinée à Rome, en présence du Saint-Père. Le bref de Grégoire XIII fut maintenu, et le Père Nicolas eut la permission de s'établir, selon sa teneur, partout où il le jugerait à propos. Ayant donc accepté une chapelle située hors des murailles de l'ancienne ville de Gênes, il s'y établit en 1584. Il travailla avec tant de succès, que la fondation réussit au contentement général. Ce couvent fut dédié à Notre-Seigneur, sous l'invocation de sainte Anne.

Ce fut pendant qu'il était occupé à terminer ce nouvel établissement, que les députés du Chapitre de Lisbonne arrivèrent à Gênes lui donner avis que l'Assemblée l'avait élu, d'un consentement unanime, pour gouverner la Réforme en qualité de Provincial. Il ressentit d'abord du chagrin de se voir privé de la paix dont il jouissait. Comme il était fort clairvoyant, il prévit les difficultés inévitables d'une charge de cette importance, ce qui lui causait de l'angoisse. Les religieux, au contraire, s'applaudissaient d'une telle élection, dans l'espérance que la Réforme, se trouvant gouvernée par un homme si capable, serait en état de se conserver dans sa première pureté. Les parents de ce grand religieux, eux-mêmes, s'adoucirent par ces considérations, car ils éprouvaient un vif déplaisir de son éloignement. Il se disposa donc à partir, laissant un Vicaire dans cette maison qu'il venait d'établir, afin que l'observance et la régularité s'y gardassent avec la plus grande exactitude.

Saint Jean de la Croix, alors dans la même ville de Lisbonne, fit une prédiction qui montre la merveilleuse pénétration qu'il avait de l'intérieur des personnes, et le juste discernement qu'il faisait des bons et des mauvais esprits. Il y avait, dans cette grande

1585 et célèbre ville, une religieuse d'un autre Ordre, appelée Marie de la Visitation, Prieure du monastère qu'on surnomme de l'*Annonciade*. Par autant d'artifices et de finesses que de tromperies et de faussetés, elle s'était élevée, cette année-là, dans un si haut point de crédit et d'estime, que tout le monde la tenait pour une grande sainte, courant à elle comme à une personne qui n'agissait que par l'esprit de Dieu, et ne prononçait que des oracles. Elle attirait les plus grands hommes en doctrine, en noblesse et en dignité, et les rendait, par son caquet et par ses grimaces, les admirateurs de sa prétendue vertu et des feintes grâces dont on se figurait qu'elle était favorisée de Dieu. Pendant le Chapitre des Carmes Déchaussés, plusieurs capitulaires, trompés comme les autres, sans approfondir la vérité des choses que l'on en publiait, se les redisaient les uns aux autres avec admiration, et s'excitaient à l'aller voir comme une personne venue du ciel; ils recherchaient même ses portraits et quelques petites pièces, ou de son habit, ou de ce qui avait servi à son usage, pour les garder comme des reliques. Quelques-uns tâchèrent, un jour, de persuader au bienheureux Père de leur tenir compagnie, et d'aller la voir avec eux. Mais le serviteur de Dieu, connaissant clairement l'illusion, leur répondit : *Allez-y, mes Pères, allez-y tant qu'il vous plaira. Mais qui pensez-vous d'aller voir? Sachez que c'est une femme abusée. N'en dites mot et n'en faites pas de bruit, vous verrez bientôt que Dieu découvrira la tromperie.* Ces paroles se vérifièrent ; car, à quelque temps de là, Dieu fit tomber le masque de la fausse sainteté dont cette artificieuse fille se couvrait. Elle fut dénoncée à l'Inquisition, et, après un rigoureux examen, elle fut condamnée et punie comme sa faute le méritait.

Arrivé en Espagne, le Père Nicolas Doria, tint un Chapitre à Pastrane. Ce Chapitre s'ouvrit le 17 octobre, et le nouveau Provincial en fit l'ouverture par une exhortation fort chaleureuse, pour animer tout le monde à la pratique de l'Observance régulière. Il exposa qu'il lui paraissait nécessaire de diviser la Province en districts, qui seraient gouvernés par des Vicaires Provinciaux. La Réforme se trouvant déjà fort étendue, il avait besoin de religieux, comme coadjuteurs, qui pussent le représenter partout, et agir en son nom dans les lieux où il ne pourrait pas se trouver.

1585

VI

Nouveau Chapitre Provincial tenu à Pastrane.

Le Père Jérôme Gratian avait déjà senti ce besoin : c'est pour cela qu'il avait nommé un Vicaire Provincial pour visiter l'Andalousie, quand il résidait en Castille, et un autre pour visiter la Castille, quand il se trouvait en Andalousie. Mais ces Visiteurs dépendaient absolument du Père Provincial, qui pouvait les révoquer à sa volonté ; le Père Nicolas jugea plus convenable qu'ils fussent élus par le Chapitre, afin que leur autorité fût plus respectable, quoique demeurant toujours sous la dépendance du Provincial, dont ils seraient obligés d'exécuter les ordres.

VII

Saint Jean de la Croix est fait Vicaire Provincial.

Tous les Pères de l'Assemblée entrèrent dans les vues du Provincial, et approuvèrent ce projet comme très-utile pour le gouvernement de la Réforme. Alors elle fut divisée en quatre parties, dont chacune avait un Vicaire Provincial, savoir : l'Andalousie, la Vieille-Castille, la Nouvelle-Castille et le Portugal. On procéda à l'élection des quatre Vicaires Provinciaux ; le Père Jean de la Croix fut choisi, d'un consentement unanime, pour gouverner l'Andalousie, où il avait opéré tant de merveilles.

Ayant entrepris de donner la vie de saint Jean de la Croix, j'ai cru que ce ne serait pas en sortir de rapporter, en abrégé, ce qui s'est passé de plus considérable dans l'Ordre qu'il a régénéré en Jésus-Christ, et où il n'est rien arrivé de remarquable sans son minis-

1586 tère ; car, pour avoir connaissance des actions de ce Saint, il suffit de suivre ce qui se trouve recueilli avec tant d'exactitude dans les annales de la Réforme. Nous avons déjà vu comment, au tribunal de la Pénitence, il travaillait efficacement à la sanctification des âmes. Nous l'avons vu exercer, dans les monastères, toutes sortes d'emplois avec grand succès, tant pour le temporel que pour le spirituel. Maintenant nous allons le suivre, revêtu de l'autorité de Vicaire Provincial qu'il doit exercer dans l'Andalousie, afin d'y maintenir la régularité et remédier aux différents abus qui commençaient à se glisser dans quelques couvents. Notre Saint sortit du Chapitre de Pastrane, renouvelé dans le premier esprit de la Réforme, et avec une ferme résolution de s'appliquer sérieusement à affermir cet esprit dans tous les monastères qui étaient de sa juridiction.

VIII — Conduite du Saint dans cet emploi.

On peut dire que son gouvernement n'était ni trop rude ni trop doux, gardant ce juste milieu qui paraît si difficile, et qui fait le caractère des grands saints. Comme les religieux étaient convaincus de sa sainteté, et trouvaient en sa personne toutes les qualités nécessaires dans un Supérieur selon le cœur de Dieu, il en était généralement aimé. Les sains recevaient ses ordres avec plaisir; les malades, avec soumission, dans l'espérance que leurs âmes recouvreraient la santé; tous recueillaient ses paroles comme autant d'oracles de la sagesse dont il était revêtu. Ce fut peut-être ce qui lui donna plus de facilité qu'aux autres, pour animer les Supérieurs immédiats. Il les porta à s'attacher particulièrement à tout ce qui pouvait contribuer à la perfection de ceux qui étaient sous leur conduite, tenant la main à ce que l'observance fût inviolablement gardée, retranchant peu à peu la trop grande liberté qu'on leur avait laissée sous le gouvernement précédent, ne souffrant pas les sorties inutiles, ni plusieurs autres abus de cette nature; portant les jeunes religieux à s'atta-

cher de bonne heure à la vie contemplative; modérant 1586
le grand zèle des prédicateurs qui, sous prétexte de procurer le salut du prochain, s'exposaient eux-mêmes au danger de se perdre, tant par le mauvais exemple qu'ils donnaient dans les monastères, que par les trop faciles dispenses des observances régulières.

Comme le Père Jean de la Croix était fort attentif à pratiquer ce qu'il recommandait aux autres avec tant de zèle, ses paroles et ses exemples portaient toujours beaucoup de fruits. Il était toujours le premier à tous les exercices. Les plus humbles étaient ceux auxquels il s'adonnait avec plus de satisfaction; et, quoiqu'il fût le chef de la Province, il se mêlait néanmoins, sans aucune distinction, avec les autres, afin de les soulager dans leurs emplois. Ce fut par ce moyen qu'il gagna facilement tous les esprits, et qu'il se concilia tous les cœurs. Il usait de cette influence pour travailler à leur sanctification. Ce saint religieux ne perdait aucune occasion de s'humilier à la vue du public, et je rapporterai ce qui lui arriva dans la ville de Grenade, parce qu'il me semble que c'est une de celles où il s'est le plus distingué.

IX

Grand exemple d'humilité dans saint Jean de la Croix.

Le Provincial d'un autre Ordre, qui était proche parent d'un grand d'Espagne, vint un jour lui faire visite, selon la coutume entre Supérieurs d'une même ville. Il était de la bienséance que le Père Jean de la Croix la lui rendît; mais le Saint s'en excusait toujours, parce que cela lui paraissait opposé aux obligations de son état. Pressé, cependant, par ses religieux, il se détermina à cette visite, quoique contre son inclination. Après les compliments ordinaires, le Provincial lui demanda comment il se trouvait dans le couvent des Martyrs : *Fort bien*, répondit le saint homme, *parce que c'est une maison de solitude;* à quoi l'autre répliqua : *Il faut donc, mon Révérend Père, que vous soyez le fils de quelque laboureur, pour aimer ainsi la campagne?*

1586 Le Père Jean de la Croix, loin de s'offenser d'une parole si peu convenable, répondit fort modestement : *Il s'en faut bien, mon Révérend Père, que mon origine soit telle que vous pouvez vous l'imaginer : je ne suis que le fils d'un pauvre compagnon tisserand, et j'ai actuellement un frère qui gagne sa vie à travailler pour les maçons.* Comme il y avait plusieurs religieux présents à cet entretien, ils demeurèrent tous interdits, admirant l'humilité de ce saint homme. Cette réponse ne fut pas sans causer une vraie confusion au Provincial, qui, ayant renoncé au monde, en affectait encore les maximes. Mais cet acte de vertu produisit un très-bon effet dans l'esprit de ce religieux. La vue d'une humilité si profonde le fit rentrer en lui-même, de sorte que, renonçant à la vanité dont son esprit avait été rempli jusque-là, il devint un des intimes amis du Père Jean de la Croix, et ne laissait échapper aucune occasion de faire connaître à tout le monde les vertus éminentes qu'il remarquait dans la conduite de ce saint religieux.

X

Son obéissance à l'égard des Supérieurs.

L'humilité étant la mère de l'obéissance, le saint homme excellait également dans cette seconde vertu ; plus il se voyait élevé, plus il s'attachait à donner l'exemple, par sa conduite, de l'exactitude avec laquelle il faut exécuter ce qui est commandé par les Supérieurs. Lorsqu'il travaillait à l'établissement du monastère de Bujalance, et était très-occupé à expédier les affaires de la Province, il reçut ordre du Père Provincial de se rendre au plus tôt à Madrid, parce qu'il avait besoin de sa présence pour conférer avec lui. C'était au milieu de l'hiver, et les pluies et les neiges avaient gâté tous les chemins. De plus, le Saint se trouvait alors gravement incommodé, et il paraissait imprudent de s'exposer aux fatigues d'un voyage dans l'état où il se trouvait. Cependant, nonobstant toutes ces raisons, qui auraient pu arrêter les plus vertueux, il se prépara à partir, selon

les ordres de son Supérieur. Plusieurs religieux, remplis de compassion de le voir s'exposer, ainsi malade, aux injures du temps, lui représentèrent qu'il serait mieux d'attendre que la saison fût devenue un peu moins mauvaise, parce que, autrement, il exposait sa vie. Mais le Saint, loin d'acquiescer à leurs instances, leur fit cette belle réponse : *Comment pourrais-je exiger des religieux une ponctuelle obéissance, lorsqu'ils remarqueront que, pour éviter quelques fatigues, je ne serai pas moi-même aussi ponctuel que je le dois être?* Aussi il partit dès le lendemain, laissant les religieux extrêmement édifiés d'une si prompte et si parfaite obéissance. 1586

XI Sa tendresse pour ses Religieux.

Sa tendresse pour tous les religieux parut de même dans toute son étendue, pendant qu'il fut Vicaire d'Andalousie. Lorsqu'il arrivait dans un monastère, il expédiait le plus tôt qu'il pouvait les plus grandes affaires, afin d'employer tout son temps à consoler les religieux. Il les faisait venir, les uns après les autres, pour s'informer de la situation où ils se trouvaient, de leurs peines, de leurs dégoûts, des petits différends qui pouvaient exister entre eux, n'ignorant pas que ces sortes de faiblesses se rencontrent toujours dans les communautés. Il entrait dans tout ce qui pouvait leur être agréable, les consolait dans leurs peines, les encourageait dans leurs ennuis, les animait dans leurs tentations, et s'appliquait particulièrement à examiner leur avancement dans la vie intérieure. Comme le Seigneur lui avait donné un talent particulier pour la conduite des âmes, et que tous les religieux lui témoignaient une entière confiance, il venait facilement à bout de tout ce qu'il entreprenait pour leur salut. On peut dire que sa tendresse lui conciliait tous les cœurs, et que jamais on ne pourra trouver de Supérieur qui l'ait surpassé dans l'exercice de cette vertu. Aussi, tous les couvents qu'il visitait ressentaient une vive peine lorsqu'il devait les quitter.

1586 Ces grands travaux ne diminuaient rien de son amour ni de son zèle pour le maintien de l'Observance régulière. Il y portait tous les religieux par ses paroles, faisant toujours le premier ce qu'il recommandait, afin de rendre sa doctrine plus efficace par ses exemples. Dès qu'il arrivait dans une maison, il ne voulait rien prendre sous prétexte d'hospitalité; mais, se contentant toujours du simple nécessaire, il se trouvait de suite à tous les exercices communs, sans se dispenser de la moindre observance. Il arrivait même souvent, dans ces occasions, qu'il se trouvait obligé de prêcher et de confesser. Cela arriva en visitant le monastère de la Pegnuëla ; car, outre son exactitude à s'acquitter de tous les devoirs d'un simple religieux, il allait encore à Lignarez, qui en est éloigné de trois bonnes lieues. Il faisait tout ce chemin à pied, et revenait au monastère sans prendre le moindre soulagement. Cela fit que les religieux qui remplissaient ces emplois furent obligés de suivre son exemple, et de renoncer aux dispenses qu'ils se permettaient trop facilement, sous prétexte qu'ils fatiguaient beaucoup dans ces courses.

XII

Sa prudence dans le gouvernement.

Si la prudence est nécessaire à ceux qui sont chargés de la conduite des autres, on peut dire qu'elle faisait un des principaux caractères du Père Jean de la Croix. Outre que de son naturel il était fort tranquille, désintéressé et plein de modération, il paraissait toujours si circonspect, que non-seulement la Réforme, mais de plus tous les autres Ordres religieux ne pouvaient trouver un plus parfait modèle. Instruit par une longue expérience, il possédait dans un degré très-éminent les talents nécessaires pour conduire les âmes dans la voie du salut. Jamais on ne le vit se rebuter des obstacles qui se rencontraient souvent, lorsqu'il voulait engager certaines personnes à quitter des habitudes enracinées depuis longtemps. Toujours plein de tendresse et de patience, il savait condescendre aux infirmités des

faibles, devenir même malade avec eux, afin de s'insinuer par ce moyen dans leur esprit, pour les gagner plus facilement à Jésus-Christ. 1586

Son zèle n'avait rien de l'amertume qui rebute; sachant tempérer les corrections par sa douceur et son affabilité, il faisait entrer ses paroles jusqu'au fond des cœurs, et y opérait toujours les changements qu'il désirait. Sa principale étude était de prendre les moyens les plus propres à faire goûter ses maximes, et il n'avait point d'autre désir que de communiquer à tout le monde les grandes lumières dont il était favorisé.

Dans les premières visites qu'il entreprit après son élection, il remarqua que les jeunes Religieux étaient élevés dans quelques maisons avec peu de ferveur. L'amour-propre avait introduit chez eux une maxime aussi fausse que dangereuse; elle consistait à vouloir que l'uniformité qui se gardait dans la Réforme, à l'égard des soulagements, devait aussi s'étendre aux pratiques de pénitence, et à tous les autres exercices qui mortifient le corps. Par suite, ils s'imaginaient n'être pas plus obligés aux occupations pénibles que les vieillards, qui succombaient sous le poids des fatigues soutenues depuis longtemps. Ceci parut au Saint extrêmement préjudiciable ; il trouvait que cela attaque directement la Règle, qui veut que l'on ait égard aux nécessités des particuliers, et qu'il est d'expérience que cette disposition introduit bientôt du relâchement dans les Religions les mieux Réformées.

Pour remédier à un abus si grave, le Père Jean de la Croix s'appliqua à exciter la noble émulation que l'on remarquait dans les premiers siècles entre les anciens et les jeunes Religieux : ceux-ci cherchant à soulager les premiers, et leur faisant une charitable violence pour les arracher des occupations laborieuses; et ceux-là s'efforçant de donner toujours un bon exemple à la jeunesse, et de la surpasser en humilité, obéissance et

1586 autres pratiques de vertus, y étant d'autant plus obligés, qu'ils avaient eu plus d'années pour les acquérir. Quant à ceux qui paraissaient amis des nouveautés, et qui voulaient en prendre la défense au préjudice des anciennes Observances, il leur opposait ces paroles de sainte Térèse : *Si nos anciens ont acquis la perfection et le nom de Saints en marchant par ce chemin frayé et battu de nos Pères, ce serait un abus d'en chercher et d'en prendre un autre.*

XIII

Sa conduite pendant ses voyages.

Ce fidèle Serviteur travaillait dans ses voyages à édifier le prochain, persuadé que celui qui ne sort de son Monastère que pour jouir d'une plus grande liberté, connaît mal ses obligations. Il disait que jamais il n'est permis de violer aucun article de son Observance, et qu'un Religieux doit se montrer partout exact à remplir les Règles, autant que les temps et les lieux peuvent le lui permettre. En effet, vivre en Religieux dans son Monastère, et devenir séculier dès que l'on se trouve hors de la vue de ses frères, ce serait se montrer semblable à un monstre composé de deux espèces différentes. Aussi le Père Jean de la Croix, obligé de sortir pour visiter les Monastères qui étaient sous sa juridiction, tâchait dans ces occasions de redoubler de ferveur, et d'être aussi exact aux moindres Observances, que s'il fût demeuré dans la maison.

Comme il avait perdu ses forces par ses rigoureuses austérités, il ne pouvait plus aller à pied; mais il ne voulut jamais se servir que des montures les plus communes. Il s'efforçait de compenser ce léger soulagement, nécessaire à la faiblesse de son corps, par une application continuelle de son esprit au Seigneur. Il lisait toujours quelque livre, récitait des Psaumes pour s'animer à la piété, et tâchait toujours, à l'exemple d'Élie, de demeurer en la présence de Dieu. Son exercice le plus ordinaire alors était un profond silence, qui le tenait tellement absorbé dans la contemplation des

grandeurs de Dieu, que lorsqu'il se rencontrait quelque 1586
mauvais pas, son Compagnon était obligé de le rappeler à lui-même, de peur qu'il ne lui arrivât des accidents.

Allant un jour à un de ses Monastères, il rencontra un lieu fort retiré dans une position agréable, ce qui le porta à s'y reposer quelque temps. Il s'enfonça pour cet effet dans l'épaisseur d'un petit bois, pour y passer le peu de temps destiné à ce repos. L'heure expirée, le Religieux qui l'accompagnait, voyant qu'il ne paraissait pas, crut bon d'aller l'avertir, croyant le trouver endormi. Mais quelle surprise fut la sienne, lorsqu'il vit le Saint si fortement occupé de la contemplation des perfections divines, que son corps était élevé de terre, et son âme absorbée dans un doux ravissement. Il n'osa pas interrompre cette admirable communication du Saint avec le Seigneur, ce qui l'obligea d'attendre un temps considérable; enfin craignant d'être surpris par la nuit, il jugea à propos de le tirer de son extase, pour l'avertir que l'heure pressait, et qu'il fallait se dépêcher d'avancer. Le Saint ressentit de la peine d'avoir été découvert, parce que son humilité lui faisait toujours craindre l'estime des hommes. Il supplia ce Religieux de lui garder le secret, et de taire la merveille qu'il venait de remarquer. Celui-ci le lui promit, et ne l'a déclaré qu'après la mort du Saint.

Passant une fois auprès de Visa, où le marquis de Sainte-Croix avait fait bâtir un palais si magnifique, que l'on venait de fort loin pour le visiter, le Religieux qui accompagnait le Père Jean de la Croix lui demanda s'il ne serait pas aise de se détourner un peu, pour connaître cette magnificence. Mais le Père lui fit entendre qu'un Carme Déchaussé ne devait pas s'amuser à ces bagatelles; qu'il ne voyageait pas comme les personnes séculières, pour contenter sa vue, mais simplement pour accomplir l'obéissance. Ainsi, il l'engagea à

1586 se priver de cette innocente satisfaction, la regardant opposée à la mortification religieuse.

Une autre fois, il arriva fort indisposé à une autre hôtellerie très-mal pourvue, ce qui affligea beaucoup le frère qui l'accompagnait, et qui ne savait que lui donner dans l'extrême nécessité où il se trouvait. Il entra alors, dans cette maison, un pêcheur qui venait de prendre des truites dans une rivière, et qui, ne trouvant pas d'acheteurs, les laissait à aussi bon marché que des sardines. Le frère, admirant la Providence de Dieu, qui envoyait si à propos ce qu'il fallait à son Serviteur, en acheta deux petites sans lui rien dire, et les lui apprêta sans qu'il les vît. Quand le bienheureux Père le sut, il s'en fâcha fort, en reprit sévèrement son Compagnon, exagérant le mauvais exemple qu'il avait donné en achetant une viande si délicate, et ajoutant *qu'il doit suffire à un Carme Déchaussé d'avoir un morceau de pain pour manger, et qu'il ne doit pas user de ces mets délicats, quand même on les lui donnerait par charité et sans qu'il lui en coûtât rien*. Et lorsque ce bon frère lui représenta la nécessité et le pitoyable état de sa santé, et qu'il n'y avait dans l'hôtellerie ni quoi que ce fût autre pour manger, ni qui que ce fût à qui ils pussent donner mauvais exemple, le Saint Homme lui répliqua *qu'il était assez âgé pour connaître ce qui lui était nécessaire. Que pour ne rien faire qui n'aille bien, il suffit de savoir que Dieu nous regarde, et qu'Il a les yeux sur nous; et qu'enfin c'était assez qu'il y eût l'hôte dans ce lieu pour lui donner mauvaise édification.* Jugez si un homme qui en usait de la sorte, et qui avait des sentiments si purs, si saints et si parfaits, était capable de recevoir et encore moins de rechercher des régals, des douceurs, des délicatesses, ni de se servir des indulgences et des permissions que ceux qui voyagent admettent facilement, et dont ils

ne pensent pas qu'on les puisse blâmer légitimement. 1586

Il allait une fois du village au bourg de Parengua, et menait avec lui le frère Martin de l'Assomption, son compagnon ordinaire, et un frère donné, appelé frère Pierre de Sainte-Marie. Celui-ci ayant voulu trop hâter le pas, au penchant du coteau qui descend vers le fleuve, rencontra par malheur une pierre contre laquelle il heurta avec tant de violence, et tomba ensuite si rudement, qu'il se rompit une jambe et resta comme mort, étendu par terre. Le bienheureux Père et son Compagnon furent fort affligés de cet accident, et, voulant essayer s'ils pourraient y apporter quelque remède, ils trouvèrent la jambe fracassée en tant d'endroits, qu'en la remuant, elle retentissait comme une canne rompue. Le frère Martin tenait la jambe; le bienheureux Père, s'étant chargé de la panser, n'y fit point autre chose que la mouiller avec un peu de salive, et la bander avec un simple linge. Après l'avoir arrangée de la sorte, et s'être servi de ce rare et merveilleux appareil, ils mirent le malade sur un petit âne qu'ils avaient avec eux, pour se soulager les uns après les autres. Quand ils furent arrivés à l'hôtellerie de Los Villares, où ils devaient s'arrêter, le bienheureux Père dit au malade : *Attendez, mon Enfant, que nous vous aidions à descendre et que nous vous soutenions sur nos bras, afin que vous ne vous fassiez pas de mal.* Le frère alors répondit : *Point du tout, notre Père, il n'y a nul danger, la jambe ne me fait point de mal, et je n'y sens pas de douleur ;* et en la maniant, il vit qu'elle était tout à fait guérie; aussi, il sauta fort lestement à terre, et donna avec beaucoup de joie des preuves de sa parfaite guérison. Le frère Martin, qui avait vu lui-même le pitoyable état de cette jambe, fut si surpris de ce qu'il voyait, qu'il ne put s'empêcher de crier au miracle, et de publier hautement qu'une pareille guérison ne pouvait avoir un autre

1586 principe. Le bon frère qui avait reçu cette grâce en disait autant; si bien que l'humble Père, voulant leur retirer cette idée de l'esprit, leur dit: *Que savez-vous, vous autres, ce que c'est que des miracles?* Mais, voyant enfin que ses paroles ne servaient à rien pour les faire changer de sentiment, et qu'ils restaient toujours fortement convaincus du contraire, il usa de toute son autorité et leur défendit, sous peine de désobéissance, de ne plus parler de ce qui était arrivé, et de n'en rien dire à personne.

XIV

Le démon attaque sa pureté, mais le Saint triomphe de ses artifices.

Lorsqu'il arrivait dans une hôtellerie, il avait soin de se faire donner le lieu le plus secret de la maison, afin de vaquer à l'Oraison, tandis que son Compagnon faisait apprêter le nécessaire, selon la pauvreté et la mortification qu'ils professaient. Le démon, qui ne cherchait qu'à lui dresser des embûches pour le terrasser, se servit un jour de ce moyen pour tâcher de le surprendre. Il était logé dans la maison d'un homme riche et fort affectionné à la Réforme. Selon sa coutume, il avait demandé l'appartement le plus retiré de la maison, afin de n'être pas détourné de ses exercices de piété. Une jeune demoiselle conçut alors l'infâme désir d'attaquer la pureté de ce Saint. Sa passion s'enflammant, elle trouva le moyen de s'introduire jusque dans l'appartement où il s'était retiré. Alors, ne gardant plus aucune mesure, elle lui déclara le sujet de sa venue, avec les termes les plus séduisants, ajoutant que, s'il refusait de la satisfaire, elle était résolue de faire beaucoup de bruit, et d'appeler à son secours les gens de la maison, devant lesquels elle l'accuserait d'avoir voulu attenter à son honneur. Le Saint, soutenu par la grâce du Tout-Puissant, repoussa la tentation, et réprima l'insolence de cette demoiselle avec des paroles si touchantes, qu'il la remplit d'une salutaire confusion, et lui fit prendre la résolution de faire pénitence.

Cet incident le confirma dans la pensée que tout chré-

tien devait porter sur soi la mortification de Jésus-Christ, 1586
afin d'y trouver le secours contre les attaques du démon. C'est pour cela qu'il portait sur sa chair une chaîne de fer, garnie de pointes, qu'il ne quittait jamais, lors même qu'il était obligé de voyager. Une si sévère pénitence serait demeurée inconnue, tant il avait soin de la tenir secrète, si la divine Providence ne l'eût fait découvrir pour la gloire de notre Saint et l'édification du prochain.

Arrivant un jour dans un Monastère, il fut surpris de douleurs si violentes qu'il en perdit presque le sentiment. Le médecin ayant examiné tous les symptômes de cette maladie, la jugea incurable, et déclara n'avoir aucune espérance. Mais le serviteur de Dieu répondit au Religieux qui l'avertissait du danger : *Mon heure n'est pas encore venue ; je sais que cette maladie me fera beaucoup languir, mais je n'en mourrai point, parce que la pierre n'est pas encore assez polie pour être placée dans la Maison de Dieu.*

Ce fut dans cette occasion que l'infirmier découvrit que ce Saint avait sur lui une chaîne de fer, dont les pointes étaient tellement entrées dans la chair, qu'il fallut lui faire plusieurs incisions pour la pouvoir retirer. Il y avait sept ans qu'il portait cet instrument de pénitence. Cet homme de douleur, voyant son secret découvert, se servit de son autorité de Vicaire Provincial, pour défendre à l'infirmier de révéler à personne ce qu'il venait de remarquer. L'infirmier obéit à ce commandement; ce ne fut qu'après la mort du Saint qu'il déclara ce qui s'était passé. Il conserva fort précieusement cette chaîne de fer, sans vouloir la rendre, la considérant dès lors comme une Relique utile et qui serait recherchée. Il ne se trompa point : après la mort du Père Jean de la Croix, un des bienfaiteurs de la maison était accablé de tristesse, parce qu'un de ses enfants était tombé en léthargie, et que les médecins l'avaient

1586 abandonné ; ce Religieux, plein de confiance en la vertu de la chaîne qu'il conservait, la prêta au père désolé pour la mettre sur le malade. On ne l'eut pas plutôt appliquée que la léthargie se dissipa, et l'enfant recouvra sur-le-champ sa première santé.

XV

Le Seigneur lui communique l'abondance de ses lumières.

C'est la conduite ordinaire du Saint-Esprit de communiquer ses lumières avec d'autant plus d'abondance, qu'on Lui témoigne un plus ardent amour. Comme le Père Jean de la Croix s'occupait alors à de continuels exercices de charité dans la conduite des âmes, il était juste qu'il fût éclairé des plus vives lumières de la grâce, pour veiller sur le troupeau du Seigneur, toujours attaqué par le démon, qui tournait sans cesse autour de sa bergerie pour enlever quelque brebis. Ce que nous allons rapporter nous fera voir jusqu'où s'étendaient les lumières dont son esprit fut éclairé, et quel usage il sut en faire pour le salut des âmes qui lui étaient confiées.

Il y avait dans le monastère de Grenade un religieux très-fervent. Il avait reçu l'habit et les premiers principes de la vertu sous la supériorité du Père Jean de la Croix, et édifiait toute la communauté. Son mérite particulier le fit élever à la charge de maître des novices de cette maison. Ce religieux, après s'être exercé à la pratique des plus hautes vertus, fut attaqué par des peines intérieures si excessives, par des révoltes si horribles, par une confusion de pensées si étranges, qu'il ne sentait en lui que péril pour son salut. Cette affliction augmenta de telle sorte, qu'il fut près de tomber dans le désespoir, ne rencontrant personne pour le consoler dans son trouble et lui procurer le repos dont il avait besoin. Le Père Jean de la Croix, étant arrivé dans ce monastère, sut bientôt apporter un remède efficace contre une maladie de cette nature. Il fit venir ce religieux dans sa cellule et lui demanda le sujet de son trouble; puis le consola de telle sorte par les paroles de vie qu'il fit entrer jusqu'au fond de sa pauvre âme, qu'il dissipa en

un moment ses perplexités et rétablit le calme dans son esprit. Depuis ce temps-là il ne ressentit aucun trouble, et déclara publiquement qu'il était redevable de sa guérison aux vives lumières du Père Jean de la Croix. 1586

Dans ce même monastère le Père Prieur lui présenta deux novices, auxquels on avait donné l'habit de la Réforme ; l'un était prêtre, et l'autre diacre. La communauté en était fort satisfaite, et ces deux sujets donnaient de grandes espérances pour l'avenir. Le Père Jean de la Croix voulut juger par lui-même des qualités de ces deux novices. Dans cette vue il les prit en particulier, étudiant attentivement le caractère de leur esprit, et sondant jusque dans le plus secret de leurs pensées. Après cet examen, il déclara au Père Prieur que l'on se trompait dans l'estime qu'on avait d'un de ces novices, l'assurant qu'il prévoyait que le diacre ne réussirait pas. La suite fit voir que le Saint avait été éclairé par le Seigneur dans le jugement qu'il avait porté de ce novice. Au bout de quelques mois, rebuté par la pénitence, il feignit plusieurs incommodités, troubla le monastère et retourna dans le monde.

Dans un autre couvent de la même ville, il fut consulté sur une novice qui devait faire profession. Après avoir examiné son esprit, il répondit que cette fille ne paraissait pas propre pour la Religion, et que les Supérieurs ne devaient pas consentir à sa profession, parce que si elle demeurait, cette religieuse leur causerait dans la suite des embarras considérables. Au lieu de profiter de cet avis, les Supérieurs de cette maison, trompés par les apparences, lui firent prononcer ses vœux, dans la pensée que le Saint ne l'avait pas bien connue. Ils ne furent pas longtemps à revenir de leur erreur. Cette nouvelle professe, ayant changé de conduite leur causa beaucoup de peines et troubla plus d'une fois la communauté. Cela fit voir que le Père Jean de la Croix avait bien pénétré l'intérieur de cette fille, et

1586 que ses lumières étaient plus sûres que toutes les autres preuves.

Allant une fois en voyage dans la Province qu'il gouvernait, et ayant pour compagnon le Père Pierre de la Mère de Dieu, ils arrivèrent sur le bord d'une rivière que l'on avait coutume de passer à gué, mais qui était alors si grossie par les pluies, qu'il était impossible de la traverser ainsi sans se mettre dans un danger manifeste de périr. Ils rencontrèrent là quelques muletiers qui, n'osant pas s'y hasarder, attendaient que les eaux se fussent un peu écoulées. Le bienheureux Père voulait faire de même, lorsque, se sentant intérieurement poussé par une force supérieure à ne pas s'arrêter, il dit à son compagnon qu'il attendît avec les muletiers pour passer, et, sans écouter ce que chacun lui disait pour le dissuader de s'exposer à un si grand péril, il s'avança dans le gué, et se mît en devoir de traverser la rivière furieuse et débordée. Comme il était vers le milieu, quelques broussailles que l'eau traînait s'embarrassèrent de telle sorte à travers les jambes de sa monture, qu'elle et lui en furent renversés et emportés par le courant rapide du fleuve, au grand chagrin de ceux qui étaient restés sur le rivage, et qui ne pouvaient les secourir que par des cris. Le serviteur de Dieu ne pouvait manquer de se noyer, si un secours plus puissant que le leur ne fût survenu à point pour le tirer de cet effroyable danger; mais la sainte Vierge, sa souveraine et perpétuelle Bienfaitrice, qu'il avait invoquée au moment de sa chute, vint l'aider comme autrefois dans son jeune âge : elle le saisit par les bouts de sa chape, le soutint miraculeusement sur l'eau, et le conduisit heureusement, à la vue de tout le monde qui regardait ce surprenant spectacle avec admiration, jusqu'à l'autre bord où sa monture, menée par une main invisible, arriva en même temps qu'il prenait terre.

Dès que le Père Jean de la Croix fut délivré de ce

péril, il poussa son cheval jusqu'à une demi-lieue, où 1586
il y avait une hôtellerie. Ce fut alors qu'il connut distinctement pourquoi le Seigneur lui avait inspiré de passer ce ruisseau. A son arrivée, il trouva un grand tumulte dans cette hôtellerie : le fils de la maison venait de se quereller avec un passager et lui avait donné un coup d'épée dont la blessure était mortelle. Le Père Jean de la Croix s'empressa de suite à secourir ce moribond, et à le disposer au dernier passage. Avant que de le confesser, cet homme lui déclara qu'il était religieux profès d'un Ordre dont il avait quitté l'habit par dégoût de sa vocation. Le Père Jean de la Croix lui dit de ne point faire connaître qui il était, pour l'honneur de son Ordre, mais de remercier le Seigneur de la grâce qu'Il lui faisait en lui envoyant un de Ses ministres pour le réconcilier. Après, il confessa ce pauvre malheureux l'espace de deux heures, qui furent les dernières de sa vie. Il le disposa si bien que le moribond témoigna un sincère repentir de ses fautes, et mourut d'une manière fort édifiante. Le Saint conjectura de là que le démon avait fait tous ses efforts pour l'empêcher de passer le ruisseau, afin de s'opposer à la réconciliation de cette âme, qu'il venait d'avoir le bonheur d'arracher de ses mains.

Le Père Jean de la Croix n'avait pas seulement l'esprit éclairé des lumières du Ciel, mais il embrasait tous les cœurs. Les vertus héroïques que l'on découvrait tous les jours en lui jetaient de vifs éclats dans les âmes de ceux qui avaient le bonheur de le fréquenter. On glorifiait le Tout-Puissant de ce qu'Il se formait sur la terre des âmes si pures, dans lesquelles Il se plaisait de renfermer les riches trésors de sa sagesse. Plusieurs personnes de qualité qui conversaient avec ce Saint, et qui recevaient ses conseils, ne croyaient pas pouvoir mieux profiter de ses exemples qu'en le faisant participer à leurs richesses. Pour cela, elles établissaient des mo-

1586 nastères de la Réforme, où sa vie admirable se trouverait renouvelée, où Notre-Seigneur serait glorifié par les religieux dont les âmes seraient éprises d'amour et de ferveur, pour marcher sur les traces de ce saint Contemplatif.

XVI Fondation du monastère de Ségovie.

Parmi les différentes personnes avec lesquelles le Père Jean de la Croix avait le plus de rapports, il y en avait deux, don Louis de Mercado, conseiller au conseil souverain de Castille, et Mme Anne de Penalosa, sa sœur, veuve de don Juan de Guevara, dont elle n'avait point eu d'enfant. Ces deux personnes ne se dirigeaient que par les conseils du Saint. Cette dame lui demandait souvent à quoi elle devait employer les grands biens que son mari lui avait laissés, parce que, dans le testament qu'il avait fait, il était expressément ordonné que son épouse aurait soin de fonder un monastère ou un hôpital dans le lieu de sa naissance. Le Père Jean de la Croix, dont le désintéressement était aussi parfait que sa tendresse pour les pauvres était grande, engagea cette dame à fonder un hôpital, lui représentant qu'elle ne devait pas balancer dans cette occasion, et que cette œuvre était la plus agréable au Seigneur. La dame entra d'abord dans les vues du Saint, et se préparait à exécuter ce projet, lorsque, réfléchissant sur la vie admirable des Carmes Déchaussés, elle se sentit fortement inspirée de fonder plutôt un monastère de la Réforme qu'un hôpital pour des pauvres. Elle s'y résolut et rien ne fut capable de la détourner de ce dernier projet.

Don Louis de Mercado fut du même avis. Il considéra que le mari de sa sœur ayant laissé à son choix d'établir un monastère ou un hôpital, les circonstances présentes demandaient plutôt que l'on se déterminât en faveur d'un monastère. Il trouvait que, la Réforme produisant partout des fruits d'éminente sainteté, la ville de Ségovie retirerait un grand avantage de posséder de si saints religieux, dont les exemples contribueraient

beaucoup à la sanctification de ses habitants. Il pensait 1586
que si l'on se bornait à la fondation d'un hôpital, le bien serait moindre, les pauvres étant déjà bien assistés dans cette ville. Après toutes ces réflexions, ils s'en ouvrirent au Père Jean de la Croix, et lui représentèrent que son amour pour les pauvres ne devait pas l'empêcher de consentir à ce que le Seigneur leur inspirait pour le bien de la nouvelle Réforme. Le Saint eut beaucoup de peine à sanctionner leur résolution. Mais, après avoir consulté le Seigneur, il se rendit à la condition qu'outre la fondation d'un nouveau monastère, on aurait soin d'assurer encore un revenu pour le soulagement des pauvres. Par ce moyen les intentions du défunt furent parfaitement exécutées, et le Saint procura à la Réforme une fondation considérable, sans dépouiller les pauvres de ce qui paraissait leur être dû. Les choses résolues, on écrivit au Père Provincial; celui-ci donna son consentement et destina cette fondation pour servir de collége.

La ville de Ségovie, où allait se faire cet établissement, est une des plus riches de la Vieille-Castille. Elle est fort renommée par son grand commerce de laines fines avec tous les pays d'Europe. Elle est à dix lieues d'Avila à l'Orient, à vingt de Tolède, à l'Occident, et se trouve située au pied de hautes montagnes, sur le bord d'une petite rivière. On la divise en deux parties: la haute et la basse ville. La basse est occupée par plusieurs négociants; de là on monte à la ville haute, qui est fermée de simples murailles; mais elle est sur un rocher escarpé, qui la rend très-forte, avec la rivière qui en baigne le pied. La grande place est une des plus belles du royaume par ses grands monuments. L'église cathédrale en est tout proche. Elle a un dôme et une tour carrée qui s'élève sur la porte. L'*Alcazar* est ce qu'il y a de plus beau à Ségovie. C'est un vieux château bâti sur le roc, en haut de la montagne; il est séparé de

1586 la ville par un fossé et par une place d'armes. Dans les anciennes guerres de Castille ce château était le plus fort de tout le pays. Sainte Térèse avait déjà fondé un monastère de Carmélites dans cette ville, et on cherchait depuis longtemps les moyens d'en établir un pour les religieux. Ainsi le Père Jean de la Croix seconda en ceci les intentions de la Sainte et de toute la Réforme. Mais, comme cette maison ne se trouvait pas dans le district de sa province, il en laissa l'exécution au Vicaire Provincial de la Vieille-Castille, ne voulant pas entreprendre sur l'autorité d'autrui, et ne cherchant que les progrès de son Ordre, sans rechercher la gloire qui lui serait revenue de cette sainte œuvre.

XVII

Fondation de Cordoue.

Dès que le Père Jean de la Croix fut élu Vicaire Provincial d'Andalousie, il avait conçu un grand désir de fonder une maison de la Réforme à Cordoue. Cette ville est située au midi de l'Espagne, dans un pays plat arrosé par le Guadalquivir, qui le rend fertile et agréable. Un si beau séjour y attire tous les jours quantité de noblesse; aussi, il n'y avait point de ville où il se trouvât un plus grand nombre de personnes de qualité. Don Louis de Cordoue, qui fut depuis Archevêque de Séville, avait conçu une grande estime pour les Carmes Déchaussés, et les avait déjà assistés dans d'autres fondations. Il voulut leur continuer sa protection, lorsque le Père Jean de la Croix, dont la vertu était si connue, vint solliciter ce nouvel établissement. Cet insigne bienfaiteur de la Réforme s'étant déclaré en faveur du Saint, la ville et le Chapitre se firent un plaisir de témoigner, en cette rencontre, la déférence qu'ils avaient pour ses sentiments, et entrèrent dans tout ce qu'il eut la bonté de proposer en faveur des Carmes Déchaussés. Jamais il ne souffrit que le Père Jean de la Croix prît un autre logement que son palais, et il le retint chez lui jusqu'à ce que la fondation eût été entièrement terminée. L'Évêque se prêta volontiers

à cette œuvre. On donna aux Carmes Déchaussés l'église de Saint-Roch, avec la maison voisine. Le Père Jean de la Croix en prit possession le 18 mai, l'an 1586, avec toutes les formalités et les cérémonies exigées. 1586

Ce fut une grande consolation pour le Saint, de voir l'estime générale que toute la ville avait conçue de la Réforme. Il nomma, pour Prieur de cette maison, un des plus vertueux religieux de sa Province. Après avoir disposé les choses autant que possible, il laissa la réputation de son Ordre bien établie près des personnes les plus considérables; elles assistaient si libéralement ces saints religieux, que rien de nécessaire ne leur manquait. Il repartit alors de Cordoue pour visiter les deux maisons de Séville, qui avaient eu beaucoup à souffrir durant les dernières persécutions.

XVIII

Le Saint visite les Carmes et les Carmélites de Séville.

Il fut reçu à Séville comme le Père de la Réforme et l'auteur de sa perfection, comme le canal dont le Seigneur se servait pour communiquer ses grâces avec tant de libéralité. La terre, après une longue sécheresse, ne reçoit pas la pluie avec plus d'ardeur que ces saints religieux reçurent les instructions que le Père Jean de la Croix leur donnait, pour les renouveler dans leur premier esprit, et les animer à la pratique des hautes vertus. Il régla, dans le couvent des Rois, de quelle manière devaient se comporter ceux qui étaient destinés au ministère de la parole durant l'Avent et le Carême. Il mit aussi des bornes destinées à conserver l'esprit de l'Observance, empêchant que, sous prétexte d'emplois extérieurs, l'esprit ne vînt à se dissiper et à se relâcher des rigueurs de la Règle. Cela était déjà arrivé dans plusieurs monastères, par la trop grande facilité des Supérieurs. Les règlements qu'il fit alors ont paru si sages et si prudents, qu'on les a toujours maintenus depuis; ils s'observent encore maintenant, à la sanctification des religieux.

Les Carmélites, découvrant en ce Saint encore plus

1586 de talent qu'on ne leur avait dit, furent extrêmement consolées de sa venue. Elles goûtèrent toute la douceur de ses entretiens : dans une conférence qu'il leur fit sur les principaux devoirs de leur état, il parla avec tant d'efficace, qu'elles se retirérent aussi pénétrées que si le Saint-Esprit fût descendu sur elles. C'est du moins l'expression dont se servit l'une d'elles, dans la déposition qu'elle fit sous serment, après la mort de ce Saint, lorsque l'on procéda à sa beatification. La sœur Julienne de la Mère de Dieu, propre sœur du Père Jérôme Gratian, religieuse nouvellement professe, mais qui ensuite, pour ses rares talents et ses éminentes vertus, eut le gouvernement de cette maison en qualité de Prieure, était présente à ce discours du bienheureux Père, et elle but à si longs traits, et en si grande abondance, de cette liqueur du Ciel, qu'à la vue de la communauté, elle en perdit l'usage de tous les sens, et son âme en demeura ravie hors d'elle-même. Le serviteur de Dieu arrêta, pour lors, plus particulièrement les yeux sur elle, et, pénétrant par là quelle était la pureté, la tendresse de son âme, il lui parla en particulier, l'anima à souffrir constamment et courageusement les travaux que Dieu lui préparait, et qu'elle devait éprouver en sa personne et en celle de son frère, le Père Jérôme Gratian. Elle s'y attendait déjà, par quelques pressentiments qu'elle en avait eus, par les choses qu'on lui en avait dites, et que son grand esprit lui avait fait prévoir ; mais se l'entendant dire par un homme qu'elle savait ne parler que lorsqu'il était bien assuré des choses, étant trop prudent pour agir autrement, elle disposa généreusement son esprit à recevoir, avec soumission et acquiescement, de la main de Dieu, les épreuves qu'il Lui plairait de lui envoyer, quelque rudes et affligeantes qu'elles pussent être.

Notre Saint menait une vie angélique ; ce qu'il prévit alors était fondé sur sa prudence consommée,

d'une part, et de l'autre, sur les divines inspirations 1586
qu'il recevait de Dieu. Il jugea, connaissant la grande opposition qui existait entre les maximes du Père Gratian et celles du Père Nicolas Doria, que le premier succomberait infailliblement sous les coups qui lui seraient portés par le second; car, quoique l'un et l'antre fussent enflammés du feu de la charité, et ne cherchassent que la gloire du Seigneur, ils prenaient cependant des voies si différentes pour la procurer, que le Père Jean de la Croix n'eut pas de peine à comprendre que celles du Père Nicolas l'emporteraient nécessairement, comme étant plus conformes à l'esprit de l'Institut primitif.

Il prit occasion de cette visite pour rendre service à ces bonnes religieuses. Ayant remarqué qu'elles étaient établies dans un quartier qui n'était ni bienséant ni convenable à la sainteté de leur profession, il chercha un endroit plus commode et plus paisible, où il les transféra. De là, il retourna à Cordoue, où sa présence était nécessaire pour terminer quelques affaires concernant le bien de cette maison. Il trouva que tout réussissait selon son désir, tant au temporel qu'au spirituel, sous la conduite de celui qu'il avait nommé Supérieur. Cette communauté mettait la Réforme en telle réputation dans la ville, par les austérités de la vie, les confessions et les prédications, que tous lui donnaient des bénédictions pour leur avoir procuré un si grand bien.

Il remarqua, néanmoins, deux abus qui commençaient à se glisser dans ce monastère; il jugea à propos d'y remédier avant qu'ils eussent de plus profondes racines. Le premier consistait en ce que les religieux mettaient trop d'ardeur à établir la réputation de leur communauté, mêlant leur intérêt particulier à celui de Dieu, qui ne veut point de partage. Le second était au sujet des prédicateurs, qui se servaient de ce saint mi-

1586 nistère pour louer ceux qui les assistaient de leurs aumônes. Ceci avait été si loin, qu'un d'entre eux s'était échappé, en chaire, jusqu'à avancer quelque chose d'outré à ce sujet. Le Père Jean de la Croix s'arma d'un zèle véritablement apostolique pour remédier à ces deux abus. Il fit un discours très-fort, dans lequel il reprit les religieux de ces défauts, leur faisant remarquer qu'il n'y avait rien de si bas ni de si indigne de la majesté de la chaire évangélique, que d'y parler des choses temporelles, puisque ce ministère n'est destiné que pour parler des vertus qui regardent le salut et la gloire de Dieu Notre-Seigneur. C'est pourquoi il défendit très-expressément aux religieux de parler désormais de ces sortes de choses, exhortant tout le monde à n'avoir d'autre vue que le service de Dieu et des âmes.

Pendant le séjour qu'il fit dans ce couvent, il arriva qu'aux fêtes de Noël on lui fit présent d'un petit régal de choses à manger. L'homme de Dieu commanda au portier qu'il gardât cela, pour le donner en son temps aux religieux. Le moment étant venu, on alla chercher ces douceurs pour en faire ce que le bienheureux Père avait ordonné : le portier ne les trouvant point à l'endroit où il les avait mises, eut recours au Saint pour lui représenter la peine où il était. Un autre religieux avait pris ces douceurs, les ayant trouvées dans un lieu qui ne fermait pas à clef, et les avait serrées ailleurs, moins par gourmandise que par légèreté. Le saint Prélat, voyant l'inquiétude du portier, se mit à sourire, et lui ayant dit l'endroit où il les trouverait, lui commanda de les aller prendre : ce qu'il fit. Il appela ensuite en secret le religieux qui avait fait le coup, et lui fit la correction de ce tour de souplesse. Celui-ci nia fort hardiment le fait, ne croyant pas pouvoir en être convaincu; mais le Supérieur, si éclairé, lui en particularisa si bien toutes les circonstances que, ne pouvant plus soutenir son mensonge, il se jeta à ses pieds pour lui

en demander pardon, non-seulement honteux et confus 1586
de sa faute, mais tremblant de se voir devant un Prélat qui connaissait si clairement toutes celles que ses sujets pouvaient commettre, quelque cachées qu'elles fussent.

XIX

Dieu fait un miracle pour le délivrer d'un grand accident.

Pendant qu'il demeura dans cette maison, il survint un accident qui fit connaître combien Dieu veillait sur lui pour le délivrer de tout péril. On abattait une muraille qui nuisait au bâtiment de l'église; après qu'on l'eut minée, les ouvriers cherchaient à la faire tomber du côté où elle ne pouvait causer aucun dommage. Mais on n'avait pas bien pris toutes les mesures nécessaires, et le mur tomba de l'autre côté, sur la cellule où le Saint était retiré pour faire Oraison. Cette cellule fut renversée de fond en comble. Les manœuvres et les religieux, effrayés d'un tel accident, coururent aussitôt pour enlever les matériaux de ces ruines, pensant naturellement que le Père Jean de la Croix était enseveli dessous, et avait été écrasé. Après avoir ôté les bois et les pierres, ils furent heureusement surpris de le trouver sans avoir reçu aucun dommage. Alors, transportés de joie, ils lui demandèrent comment il avait échappé à ce danger, puisqu'il paraissait surnaturel qu'il fût ainsi demeuré sain et sauf au milieu de tant de ruines. Le Saint répondit, avec sa tranquillité ordinaire, qu'ils ne devaient pas s'étonner de cela; qu'il avait un bon appui, et que la sainte Vierge, qui l'avait protégé dès sa jeunesse, ne l'avait pas abandonné dans cet accident.

Vers cette époque, plusieurs sujets se présentèrent pour embrasser la Réforme, demandant l'habit avec beaucoup de ferveur. Comme il n'y avait pas encore assez de logement dans cette maison, on ne put en recevoir que deux, et le Père Jean de la Croix envoya les autres au monastère de Séville. Quelques religieux lui représentèrent qu'il était à propos de garder les deux plus en état de donner quelque chose, parce que la né-

1586 cessité y était plus grande qu'à Séville. Le Saint prit de là, au contraire, l'occasion de leur montrer qu'il choisissait exprès les deux plus pauvres, afin de leur apprendre à mépriser les vues humaines, et à mettre toute leur confiance dans le Seigneur. Cet exemple fut une nouvelle preuve qu'il ne se conduisait que par les lumières surnaturelles qu'il recevait du Ciel.

Ce digne Supérieur donna mission à un religieux nommé le frère Martin de conduire les sept autres novices au monastère de Séville. Lorsqu'ils furent prêts à partir, ce bon religieux vint représenter au Saint qu'ils avaient besoin de quelque chose pour se nourrir pendant le chemin, étant en trop grand nombre pour espérer de pouvoir vivre d'aumônes. Alors le Père Jean de la Croix leur fit cette réponse : *Ils sont bien pourvus, puisque la Providence du Seigneur les accompagne : qu'ils aient une grande foi, car sa divine Majesté en aura un tel soin, et les pourvoira si abondamment que, sans rien prendre de cette maison, ils auront encore de l'argent de reste lorsqu'ils arriveront à Séville.* Ils partirent ainsi à pied, sans autre provision que la foi de leur Supérieur. Elle fut si certaine, que partout où ils passaient, des personnes charitables leur donnaient de l'argent et tout ce dont ils pouvaient avoir besoin, sans même qu'ils eussent la peine de rien demander. Aussi le frère Martin rapporte, dans sa déclaration, qu'il arriva à Séville avec les sept novices, ayant encore tant de reste des aumônes qu'ils avaient reçues en chemin, que, outre la dépense du voyage, ils apportèrent trois cents réaux. Lorsqu'ils arrivèrent à Séville, ils y trouvèrent le Père Jean de la Croix qui s'y était déjà rendu, et lui rendirent compte de tout; il leur ordonna de donner cet argent au Procureur de la maison, ajoutant ces remarquables paroles : *J'eusse beaucoup mieux aimé vous voir arriver pourvus et enrichis d'une grande sainteté, après avoir souffert de*

la peine et une grande disette pour l'amour de Jésus-Christ, qu'avec provision et abondance de ces choses caduques et corruptibles. Ce qui fit comprendre à ces novices qu'ils devaient estimer la pauvreté, et la regarder comme un des principaux fondements sur lesquels est appuyée toute la perfection religieuse. 1586

Cette année 1586, le Père Nicolas convoqua un Chapitre à Madrid pour le 13 août. Le Père Jérôme Gratian, premier Définiteur et Vicaire Provincial des maisons de Portugal ou de Lisbonne (l'une des Religieux et l'autre des Religieuses, qui étaient les deux seules qu'il y avait alors en ce pays-là), n'y vint pas, et l'on n'en sut jamais bien nettement le sujet. Il est vrai que, comme il était sorti fort outré du Chapitre de Pastrane, parce que le nouveau Provincial, animé du véritable esprit de l'Ordre, entièrement opposé au sien, semblait dès lors vouloir renverser tout ce qu'il y avait fait et introduit pendant qu'il avait gouverné la Province; comme il avait depuis fait connaître un second écrit différent de celui qu'il avait présenté pour sa défense au Chapitre de Lisbonne, mais beaucoup plus injurieux que ce premier à tout l'Ordre, et par conséquent bien plus digne de censure; quelques-uns soupçonnèrent, et quelques autres, par une pénétration peut-être trop subtile, tinrent pour assuré qu'il n'avait pas osé paraître devant le Provincial et les autres Définiteurs, de peur d'en recevoir quelque sévère correction, et d'en venir à quelque grande extrémité. Notre bienheureux Père Jean de la Croix, second Définiteur et Vicaire Provincial d'Andalousie, se mit en chemin pour ce Chapitre; mais, arrivé à Tolède, il fut surpris d'une maladie qui ne lui permit pas de passer outre, et qui l'obligea d'en donner avis au Provincial et aux autres membres du Définitoire, les priant de l'excuser s'il ne pouvait pas y assister. On vit, certes, dans cette circonstance, que le soupçon, ne prenant sa source et ne s'entretenant que des appa-

1586 rences, ne se paie et ne se satisfait pas de la vérité; qu'une fois que l'on s'est laissé aller à former un jugement sur une personne, on n'en demeure pas là, et on en fait aisément d'autres sur ceux qui ont quelque liaison avec elle, quelque intègres qu'ils soient d'ailleurs. Cette absence de notre bienheureux Père fit croire à plusieurs que sa maladie était feinte, et que le serviteur de Dieu, agissant par considération et par politesse, n'avait pas voulu se trouver dans une assemblée où il eût pu désobliger le Père Jérôme Gratian. Ce qui donnait quelque vraisemblance à cette fausse opinion, c'était que, encore que notre Saint désapprouvât quelques-unes des actions du Père Gratian, il en louait aussi d'autres grandes et importantes qu'il avait faites pour la Religion, et ressentait vivement qu'on se disposât à pousser à bout un homme qui avait si fort avancé la Réforme, et que ceux mêmes à qui ce grand homme avait spirituellement donné la vie, semblassent conspirer à la lui ravir. On s'imagina donc que le Père Jean de la Croix ne s'absentait de Madrid, que parce qu'il entrait dans les intérêts du Père Gratian. De cette petite étincelle commença dès lors à prendre l'embrasement des persécutions qui s'élevèrent depuis contre lui, et qui faillirent envelopper l'innocent avec le coupable dans une même ruine, comme nous le verrons plus bas.

XX

Fondation des Carmélites dans la ville de Madrid.

Les rares talents dont le Seigneur avait favorisé le Père Jean de la Croix, le faisaient désirer de tous, surtout lorsqu'il se présentait une affaire d'importance; c'est pour cela que le Père Provincial, qui avait choisi la Mère Anne de Jésus pour faire une fondation dans la ville de Madrid, ne trouva personne plus propre à l'accompagner dans ce voyage que ce fidèle Serviteur. Les Religieuses regardèrent comme une faveur particulière d'être en compagnie de ce Saint, avec lequel on trouvait tant à profiter. Pendant le chemin, il ne les

entretenait que des grandeurs de Dieu, et des moyens d'arriver à la contemplation de ses infinies perfections. Jamais il n'était stérile sur cette matière, et l'ardeur avec laquelle il exprimait ses pensées, faisait d'admirables impressions dans tous les cœurs. Au passage d'une rivière qui se trouva débordée, et où les Religieuses furent en grand danger, elles aperçurent que le Saint passait avec autant d'assurance que s'il eût été sur la terre. Lorsqu'on fut arrivé de l'autre côté, elles remarquèrent que ce Père n'avait aucun signe qu'il eût traversé les eaux, ses habits n'étant pas mouillés, d'où elles jugèrent que le Seigneur l'avait soutenu comme un autre saint Pierre. 1586

Ayant appris que les personnes les plus distinguées de la Cour les attendaient avec impatience pour les recevoir à la porte de la ville et leur faire beaucoup d'honneur, il voulut éviter toute cette magnificence qu'il ne crut pas convenir à des Religieuses qui ne doivent chercher que des humiliations. Dans cette pensée, il s'arrêta à une lieue de Madrid, et n'en partit que sur le soir, afin d'arriver seulement la nuit. Les ténèbres couvraient la terre, on avait peine à reconnaître le chemin; mais Dieu, qui veillait à leur sûreté, leur envoya une lumière miraculeuse qui les éclaira sur la route, quoique tous les environs demeurassent dans l'obscurité. De cette façon, ils arrivèrent incognito vers les dix heures du soir, la veille de la Fête de la sainte Vierge, qui se célèbre le 8 de septembre.

XXI Fondation du Monastère de Caravaque.

Il y avait déjà quelques années que le Père Jean de la Croix, étant Prieur de Baëce, avait ouï une voix qui lui dit que c'était la volonté du Seigneur que l'on fondât un Monastère de Religieux de la nouvelle Réforme dans Caravaque, parce que Dieu y serait beaucoup servi. Mais l'occasion ne s'était pas encore présentée pour entreprendre cette fondation dans un lieu si célèbre, à cause d'une Croix miraculeuse faite du bois de celle

1586 du Fils de Dieu, Jésus-Christ Notre-Seigneur. Étant Vicaire Provincial, il fut, selon les devoirs de sa charge, visiter les Carmélites qui se trouvaient déjà établies dans cette ville. La Mère Anne de Saint-Albert, religieuse de grande vertu, à qui sainte Térèse avait elle-même donné l'habit, en était Supérieure. Comme il s'entretenait un jour avec cette sainte religieuse, elle lui témoigna le grand désir qu'elle et sa Communauté avaient depuis longtemps de voir en ce même lieu un Monastère de Carmes Déchaussés, afin d'être conduites par de si sages directeurs. Le Père Jean de la Croix répondit à ce discours : *Pourquoi donc, ma Mère, ne travaillez-vous pas à cette affaire?* A quoi la Supérieure répliqua que cela lui paraissait trop difficile, et que les circonstaces n'étaient pas favorables. Mais le Saint ajouta avec une fermeté qui fit connaître sa confiance en Dieu : *Prenez courage, ma Mère, et recommandez cette affaire à Notre-Seigneur avec toutes vos Religieuses : qu'elles disent tous les jours une Antienne à la Sainte Vierge, et je ferai de même de mon côté.* Quelques jours après, le Saint vint trouver la Mère Prieure, et, ayant fait tomber la conversation sur ce sujet, il lui dit : *Ma Fille, j'ai recommandé cette affaire à Notre-Seigneur, et voici l'ordre qu'Il m'a fait entendre dans l'Oraison : « Dites à la Mère Prieure qu'elle fasse en « sorte qu'il y ait ici un Monastère de Carmes Dé- « chaussés, parce que J'y serai bien servi. Je la pro- « tégerai dans cette entreprise; mais il faut qu'elle « travaille de son côté, en demandant les provisions « du Conseil et l'agrément de la Ville, comme si elle « était assurée de l'établissemeut du Monastère.* »

La chose réussit comme le Saint l'avait prédit. Les provisions furent expédiées sans aucun obstacle, et la fondation se trouva près d'être conclue. Mais alors le Saint reçut une lettre du Père Provincial, qui lui mandait de se rendre à Madrid, pour des affaires de der-

nière importance. Voulant obéir avec la dernière exactitude, il craignait que cet incident n'apportât quelque dommage à son entreprise; et, pour éviter cet inconvénient, il donna pouvoir à un Religieux fort capable de poursuivre, pendant son absence, l'affaire de cette fondation. 1586

On se contenta de quelques maisons, situées près d'un ruisseau qui servait de fossé à un jardin assez spacieux. Après que tout eut été disposé en forme de Monastère, on en prit possession sur la fin de cette année 1586. Lorsque le Père Jean de la Croix fut de retour, il examina ce qui avait été fait. Ayant trouvé que les choses n'étaient pas encore terminées, il fit travailler avec tant d'activité, que le Couvent fut bientôt prêt. Tout était très-modeste, mais attirait la vénération des habitants, qui ne cessaient de remercier le Seigneur de leur avoir envoyé de si saints Religieux.

Pendant le séjour du Saint dans cette ville, après 1587
l'établissement de ce Monastère, il lui arriva deux choses très-remarquables et qui méritent d'être rapportées. La première consiste en ce que le Seigneur lui fit connaître ce qui se passait dans l'intérieur d'une Religieuse, dont l'esprit était profondément agité par des peines considérables qu'elle n'osait déclarer à personne. Le Père Jean de la Croix, voulant y remédier, la fit venir au parloir, et lui tint ce discours : *Pourquoi, ma Fille, faites-vous tant de difficulté de venir me déclarer les peines intérieures qui vous accablent? Est-ce donc à moi à vous prévenir là-dessus? Mais, puisque vous aimez mieux demeurer toujours dans le trouble que de vouloir décharger votre cœur, moi, je ne puis vous laisser plus longtemps dans cet état; souffrez que je vous en parle le premier.* Alors il lui exposa tout le sujet de son trouble, descendit dans un grand détail, en sorte que la Religieuse a déclaré depuis qu'elle n'aurait pu s'expliquer elle-même aussi clairement qu'il

1587 l'avait fait. Après quoi il la consola par ces paroles : *Ayez bon courage, ma Fille, cela ne durera encore pas longtemps, et votre âme recouvrera bientôt sa première tranquillité.* En effet, peu après, toutes les peines de cette Religieuse s'évanouirent, et elle se trouva dans une paix et un repos admirable.

Ce fut vers ce même temps que la Mère Anne de Saint-Albert finit son Office de Prieure, et que Dieu voulut la récompenser du soin qu'elle avait pris de cette fondation, par le repos dont Il voulut la faire jouir dans la désirée retraite de sa chère Cellule, et par les grâces dont Il combla son âme. Le bienheureux Père étant donc allé au Monastère de ces saintes Filles, pour y assister à l'élection de celle qui la remplaça, s'arrêta quelque temps en Oraison devant le Saint-Sacrement, pour implorer les grâces et les lumières du Saint-Esprit. Mais, n'ayant pas encore la lumière qu'il désirait pour connaître celle de ces vertueuses Filles qui serait propre à remplir cette charge, il voulut auparavant dire la Sainte Messe, afin de recommander plus instamment la chose à Notre-Seigneur. Comme il célébrait le Saint-Sacrifice, et que toutes les Religieuses y assistaient, deux d'entre elles, qui étaient les plus proches de la grille qui est vis-à-vis de l'autel, le virent entouré d'une grande et brillante lumière qui, partant du Tabernacle et du Saint-Sacrement, allait frapper contre lui, et s'y réfléchissait de telle sorte que, lorsqu'il se tournait du côté du peuple, les rayons qui jaillissaient éblouissaient les yeux. Une de ces Religieuses, ne se fiant pas à ce qu'elle voyait, et craignant de se tromper, changea de place et s'avança vers une autre grille qui était encore plus près de l'autel ; là, voyant la même chose, elle ne put plus douter, et resta ravie d'admiration. Cependant elle était très-embarrassée de savoir à qui elle donnerait son suffrage dans l'élection qu'il fallait faire, et ne pouvant se déterminer, elle pria instamment Notre-

Seigneur de l'éclairer de sa divine lumière, et de la fixer 1587
Lui-même sur le choix qu'elle devait faire, afin qu'il fût conforme à Sa divine volonté. Elle entendit alors distinctement une voix qui lui dit : *Fais ce que ce Religieux te dira.* La Messe étant achevée, elle en parla au bienheureux Père aussi bien que quelques autres. Après quoi, le serviteur de Dieu s'assit devant la grille, et fit à la Communauté l'exhortation qu'on a coutume de faire en pareil cas. Pendant tout le temps qu'elle dura, on voyait sortir de son visage des rayons et des épanchements de lumière si clairs et si extraordinaires que, pénétrant à travers la grille, ils éclairaient tout le chœur d'une manière surprenante. Après son discours, on procéda à l'élection, le choix tomba sur la Religieuse vers qui Dieu l'avait fait pencher à la Messe, si bien que, s'adressant à la Communauté de ces vertueuses électrices, il leur dit : *Mes Filles, vous avez fait ce que Dieu voulait que vous fissiez; je Le prie qu'Il vous en soit Lui-même la récompense.* Paroles qui, jointes aux effusions de lumière qu'elles avaient remarquées auparavant, leur firent croire que Notre-Seigneur lui avait révélé celle qui devait être élue.

Dieu lui révéla qu'une novice, qui était dans l'un des monastères qu'il gouvernait, n'était pas propre à la vie religieuse, et que la Prieure et la maîtresse des novices étaient sur cela d'un avis différent. Celle-ci assurait qu'il n'était pas à propos de lui faire faire profession, et apportait de très-bonnes raisons pour appuyer son sentiment; celle-là soutenait qu'il ne fallait pas la mettre dehors, parce qu'elle était nièce d'un évêque, qui ressentirait très-fort cette expulsion. L'une et l'autre étaient dans ce débat sans en avoir averti leur Supérieur, qui était le bienheureux Père, lorsqu'elles reçurent une lettre dans laquelle il leur ordonnait de ne jeter les yeux que sur la perfection de leur couvent, qui était permanent, et qui devait toujours prévaloir sur toutes

1587 les autres considérations, et de ne point s'arrêter à tous les égards particuliers qui ne font que passer, que le temps détruit et consume aisément; qu'ainsi elles ne manquassent pas d'ôter l'habit à cette novice, qui n'était pas propre pour la religion. Elles exécutèrent cet avis d'un commun accord par le respect qu'elles avaient pour un Prélat si saint et si éclairé; elles virent bien qu'il ne pouvait savoir leur embarras que par une lumière divine et surnaturelle, et se trouvèrent ensuite fort bien d'avoir suivi son conseil.

Sainte Térèse témoigna, même après sa mort, l'estime qu'elle faisait de la direction du Père. Ceci se voit par ce que la vénérable Mère Catherine de Jésus écrivit de Véas, par ordre de la Sainte, au Père Jérôme Gratian, qui était alors Provincial, s'exprimant ainsi : *Le premier jour du mois de mars, notre sainte Mère, qui se rend si ordinairement présente à moi avec Notre-Seigneur, me dit : Dis au Père Provincial que je l'ai dit ; qu'il commande au Père Jean de la Croix d'aller à Caravaque, pour y traiter du profit des religieuses, parce qu'il y fera plus de fruit en un jour, qu'il n'en ferait dans d'autres emplois en toute une année ; car Dieu agrée plus une âme qui Le sert avec perfection que des milliers d'imparfaites, quoique d'ailleurs elles soient bonnes. Il me sembla que je voyais les intérieurs de toutes celles de cette maison, et, parmi elles, quelques-unes disposées à une plus grande perfection que celle qu'elles avaient, et Notre-Seigneur avec un désir extrême de Se communiquer à elles par cette sorte d'union ; que les confesseurs de certaines religions ne les aidaient pas beaucoup à s'y avancer, à cause qu'il en est peu qui marchent par là. Le Père que j'ai nommé est celui qui entendra mieux ses religieuses : si bien que notre sainte Mère le voudrait mettre en chacun de ses couvents. Elle l'aime beaucoup, et me dit que je lui découvre toute mon âme et*

que je fasse tout ce qu'il m'ordonnera. J'ai pris ce papier, je ne sais combien de fois, pour y tracer ceci, et tout autant de fois je l'ai laissé, à cause de certaines craintes qui me saisissaient. Cependant, d'un côté, il me semblait que Notre-Seigneur me faisait entendre que c'était Sa volonté que je le fisse; et cela avec tant de clarté et de certitude, que j'ai scrupule de ne le pas écrire à Votre Révérence, et de l'autre, notre sainte Mère se présentant à moi, m'en pressait fort aussi. Enfin ce que je viens de vous marquer touchant le Père Jean de la Croix, elle me l'a dit plusieurs fois, et me reprenait sévèrement de ce que je tardais à vous l'écrire et de la répugnance que j'y avais. Par tout ce que dit cette illustre Vierge, il est aisé de voir l'estime extraordinaire que la glorieuse sainte Térèse faisait de notre bienheureux Père, et le besoin qu'avaient ses filles de Caravaque que les Carmes Déchaussés s'y établissent. 1587

XXII Saint Jean de la Croix est fait Prieur de Grenade pour la troisième fois.

En cette année arrivait le temps de tenir un Chapitre Provincial, qui fut le quatrième depuis la séparation des Carmes Déchaussés d'avec les Mitigés. Il fut tenu à Valladolid, le 17 avril 1587. L'assemblée fut très-nombreuse, parce que la Réforme s'étant beaucoup multipliée, ce Chapitre se trouvait composé du Père Provincial, des quatre Vicaires Provinciaux, de vingt-deux Prieurs, et des députés d'autant de monastères, qui, joints aux compagnons du Père Provincial et des Vicaires Provinciaux, faisaient en tout le nombre de cinquante-quatre vocaux.

Ce fut peut-être pour ce sujet, et à raison des grandes choses qui s'y établirent pour le bien de la Réforme et pour la réformation de certains abus qui s'y étaient glissés, aussi bien que pour l'assistance particulière du grand prophète et patriarche de l'Ordre, Saint Élie (qui fut vu par plusieurs capitulaires, et en esprit, par la vénérable Mère Anne de Saint-Barthélemy, compagne inséparable de sainte Térèse, y assister en l'air dans un

1587 nuage de feu, d'où il tenait ses bras et son manteau étendus sur les capitulaires, et les éclairait dans les résolutions qu'ils prenaient); ce fut, dis-je, pour ce sujet que ce Chapitre fut appelé des anciens le grand Chapitre de Valladolid.

Le Père Provincial fit l'ouverture de cette assemblée par un discours plein de zèle, animant tous les religieux à la pratique de l'observance régulière, et les portant à n'avoir point d'autre vue dans leurs suffrages que la gloire du Seigneur et le bien de la Réforme. On fit toutes les élections les jours suivants. Le Père Jean de la Croix fut chargé pour la troisième fois du Prieuré de la maison de Grenade. Ce choix lui fut très-sensible, et il fit tous ses efforts pour engager les capitulaires à le dispenser de cet emploi, soupirant depuis longtemps après la retraite et la vie particulière de simple religieux dans sa cellule. Dans ce désir il se jeta à genoux au milieu de l'assemblée, priant tous les Pères et les conjurant avec larmes de permettre qu'il passât le reste de sa vie sans être chargé de la conduite des autres. Mais tous ses efforts furent inutiles; car, quoique l'on fut extrêmement édifié de voir un si grand exemple d'humilité et de détachement dans le premier religieux de la Réforme, on ne crut pas devoir lui accorder ce qu'il demandait, parce que la chose ne paraissait pas avantageuse pour le bien commun.

XXIII

Il écrit plusieurs Lettres.

Le Père Jean de la Croix ne pouvant résister aux ordres du Ciel, qui étaient si visiblement manifestés par la bouche de tous les Supérieurs, fut obligé de se charger de la conduite de ce monastère, où déjà il avait opéré tant de merveilles. L'exemple de sa charité et de sa dévotion s'étendit sur les personnes du dehors, et il renouvela les grands miracles que nous avons déjà rapportés ci-dessus. C'est pourquoi, passant légèrement sur cette époque, pour éviter les répétitions, je transcrirai seulement ici quelques-unes des lettres qu'il écrivit

alors, et dans lesquelles on découvre l'esprit dont il 1587
était animé.

La première est adressée à un religieux qu'il conduisait dans la vie spirituelle. Il lui enseigne comment il doit détacher sa volonté du plaisir des créatures, et l'attacher à Dieu seul.

« La paix de Jésus-Christ, mon fils, soit toujours en « votre âme. J'ai reçu la lettre de Votre Révérence, où « vous me marquez que Notre-Seigneur vous a donné « de grands désirs de L'aimer sur toutes choses, et où « vous me demandez quelques avis pour arriver à cette « fin. J'ai beaucoup de joie de vos saints désirs, et j'en « aurai davantage si vous les mettez en exécution. Pour « cet effet, faites réflexion que les goûts et les douceurs « que l'âme sent, viennent ordinairement de l'affection « des choses qui lui paraissent bonnes, convenables, « agréables et précieuses. Alors que sa passion se ré- « veille et sa volonté les espère, elle se plaît en elles « lorsqu'elle les possède; elle craint de les perdre, et « elle s'afflige lorsqu'elle en est privée. Ainsi la diver- « sité de ses mouvements et de ses passions lui cause « diverses inquiétudes. Afin que vous puissiez morti- « fier et éteindre ces différentes passions, vous devez « vous persuader que rien de tout ce qui peut ainsi con- « tenter le cœur n'est Dieu. Car, comme l'imagination « ne peut se représenter Dieu, ni l'entendement Le « comprendre, de même la volonté ne peut Le goûter. « Et comme l'âme ne peut Le posséder en cette vie tel « qu'Il est en Son essence, de même toute la douceur « et tout le plaisir, quoique sublime, qu'elle goûte, ne « peuvent être Dieu. En effet, elle ne peut rien désirer « qui ne soit un objet particulier et distingué des autres « objets, comme elle ne peut rien connaître qu'en par- « ticulier et en détail. C'est pourquoi ne sachant pas « ce que c'est que Dieu en Lui-même, elle ne peut en

1587 « avoir le goût, et toutes les puissances de l'âme ne « sauraient L'atteindre, parce qu'Il surpasse infiniment « leur capacité.

« Il est donc nécessaire que l'âme qui veut s'unir à « Dieu étouffe les sentiments de joie que les choses su-« périeures ou inférieures, temporelles ou spirituelles, « lui peuvent imprimer ; afin que, purifiée de la sorte, « elle s'occupe uniquement à aimer son Créateur. Car, « si la volonté peut en quelque façon embrasser Dieu « et parvenir à son union, elle ne peut le faire par le « moyen de ses passions, mais par le seul amour divin. « Et, parce qu'il n'y a aucune douceur dont la volonté « est capable qui soit véritablement cet amour, il n'y a « aussi aucun sentiment propre à faire l'union de l'âme « avec Dieu hors de l'opération de la volonté. Car l'o-« pération de la volonté est fort différente de son senti-« ment, puisque l'amour est cette opération par la-« quelle elle s'unit à Dieu ; et elle ne s'unit point par « le sentiment qui ne réside en l'âme que comme la fin « et le terme de son opération.

« J'avoue bien que les sentiments peuvent exciter « l'âme à aimer Dieu, lorsque la volonté ne s'y arrête « pas et passe plus outre. Mais, si elle demeure atta-« chée à ces sentiments, ils ne conduiront pas l'âme à « Dieu, et ils la retarderont en son chemin. L'opéra-« tion de la volonté fait un effet contraire ; elle engage « tellement l'âme à aimer Dieu sur toutes choses qu'elle « met en Lui seul toute son affection, toute sa joie, tout « son goût, tout son plaisir, et qu'elle méprise tout le « reste. C'est pourquoi celui que la douceur attire à « l'amour de Dieu renonce incessamment à cette dou-« ceur, pour aimer purement Dieu et sans goût. S'il « comptait sur les tendresses sensibles, il les regarde-« rait comme la fin de son amour, et ainsi son amour « se terminerait à la créature et non pas au Créateur. « La volonté doit donc se borner à l'amour de Dieu qui

« lui est incompréhensible, et non aux choses créées 1587
« qui peuvent la toucher sensiblement. Elle aime, selon les règles de la foi, un objet certain, véritable, infiniment parfait; mais elle L'aime dans l'obscurité de ses connaissances et dans la privation de tout sentiment corporel.

« Celui-là tomberait dans un grand égarement, qui prendrait la privation des consolations spirituelles pour l'éloignement de Dieu, et l'abondance des délices intérieures pour Sa présence et pour Ses faveurs particulières. Celui-là s'égarerait encore davantage, qui chercherait cette douceur en l'amour de Dieu et qui s'y plairait. En obéissant à sa passion il s'attacherait, non pas à Dieu, mais au goût sensible; il n'agirait plus selon la simplicité de la foi ni selon la pureté de la charité divine. Son amour ne s'élèverait pas au-dessus de tout le créé, et sa volonté ne monterait pas jusqu'à Dieu, qui est inaccessible à tout ce qui est matériel. L'âme ne peut recevoir les aimables embrassements du Seigneur, que dans le dépouillement de tout le sensuel. Le Roi-Prophète semble nous insinuer cette vérité, lorsqu'il fait dire à Dieu : *Ouvrez votre bouche, et je la remplirai.* Les sentiments délicieux ferment et serrent la bouche du cœur; l'amour pur l'élargit. Alors Dieu la remplit, nourrit la volonté et apaise sa faim. Isaïe nous enseigne aussi que le cœur doit avoir soif de Dieu, pour boire ces eaux divines. *Vous tous*, dit-il, *qui brûlez de soif, venez aux eaux, etc.* Il invite en cet endroit à l'union divine tous ceux qui n'ont soif que de Dieu, parce qu'ils y trouveront de quoi l'étancher. Il est donc nécessaire que Votre Révérence, si elle désire arriver à la perfection et jouir d'une profonde paix d'esprit, conserve entièrement sa volonté à Dieu pour s'unir à Lui; enfin qu'elle ne l'occupe nullement des choses créées. Je prie la divine Ma-

1587 « jesté de vous faire un aussi grand saint que je le « souhaite, etc.

« Fr. Jean de la Croix. »

La seconde lettre de ce Saint est adressée aux religieuses de Véas, qu'il exhorte à garder le silence tant intérieur qu'extérieur; et elle est conçue en ces termes.

« Jésus et Marie soient en vos âmes, mes chères filles « en Jésus-Christ. Votre lettre m'a donné beaucoup de « consolation; je prie Notre-Seigneur de vous en ré- « compenser. Si je ne vous ai pas écrit, ce n'est pas « faute de bonne volonté, car je ne désire rien tant que « votre bien; mais c'est que j'ai jugé que l'on vous a « dit et écrit assez de choses, pour vous obliger à faire « ce que l'on vous a enseigné. C'est assurément ce qui « est le plus nécessaire, puisque si l'on souhaite quel- « que chose, ce n'est pas de parler et d'écrire, c'est de « ne rien dire et de faire beaucoup. Les paroles dis- « sipent l'esprit, le silence le recueille et lui donne de « grandes forces pour aller à Dieu. C'est pourquoi, « lorsque quelqu'un a appris ce qu'il doit savoir pour « avancer dans la vie spirituelle, il n'a plus besoin de « recevoir de nouvelles instructions, ni de parler, mais « d'accomplir ce qu'il sait en silence, avec soin, avec « humilité, avec amour, avec mépris de soi-même et « sans rien rechercher de nouveau. Cela ne sert qu'à « contenter l'inclination que l'on a pour les choses exté- « rieures, et à affaiblir l'esprit intérieur. On ne tire « aucun fruit de l'un ni de l'autre, de même qu'on ne « profite pas de la nourriture que l'on prend avant que « les viandes qu'on a prises quelque temps aupara- « vant soient digérées. Il est important, mes chères « filles, de nous garantir des illusions du démon et de « la sensualité. Sans cette précaution nous commet- « trons plusieurs fautes, et nous serons bien éloignés

« des vertus de Notre Sauveur; et quand nous paraî- 1587
« trons au jugement du Seigneur nous n'y porterons
« que des œuvres fort imparfaites. Notre lampe, que
« nous pensions être allumée, se trouvera éteinte.

« Pour éviter ce malheur, le meilleur moyen c'est
« de souffrir, d'agir, de garder le silence, de fermer
« nos sens aux objets extérieurs, de nous tenir dans la
« retraite, d'oublier toutes les choses de la terre. Quel-
« que événement, bon ou mauvais, que nous voyions
« dans le monde, il faut conserver la paix intérieure,
« elle est le fruit de l'amour de Dieu, et c'est une dis-
« position très-propre pour souffrir toujours avec pa-
« tience. La perfection est d'une si grande importance,
« et la tranquillité d'esprit est si précieuse, que Dieu
« fait tout pour nous donner les moyens de l'acquérir.
« En effet, personne ne saurait faire de progrès dans
« la vie spirituelle sans agir, sans souffrir avec vertu et
« sans cacher ses œuvres dans le silence. Il a plu à
« Dieu de me faire connaître, mes chères filles, que
« celui qui veut parler et converser avec le prochain ne
« peut avoir que très-peu d'attention à Dieu; et que,
« quand il en a beaucoup, il se sent aussitôt attiré inté-
« rieurement à garder le silence et à fuir le commerce
« du monde. C'est une chose plus agréable à Dieu de
« mettre tout son plaisir en Lui seul qu'en aucune
« créature, quelque excellente et utile qu'elle puisse
« être. Je me recommande à vos prières, et je vous
« prie de croire que mon peu de charité se repose en-
« tièrement sur vous, pour ne vous pas oublier devant
« Dieu, en Qui je suis très-dévoué. Qu'il soit toujours,
« s'il Lui plaît, avec nous, etc.

« Fr. Jean de la Croix. »

La troisième lettre fut adressée à la Mère Éléonore-Baptiste, Prieure du même monastère. Il lui enseigne

1587 en quoi consiste la vie apostolique et l'abnégation religieuse, et s'explique en ces termes.

« Jésus-Christ soit en votre âme. Ne croyez pas, ma « chère fille en Jésus-Christ, que je ne vous aie pas « porté compassion pour les travaux que vous suppor- « tez ainsi que vos sœurs. Non, assurément cela n'est « pas. Néanmoins je me console beaucoup, lorsque je « réfléchis que Dieu vous a appelée à la vie apostolique, « qui est une vie d'humilité, de mépris, et qu'Il vous « conduit par cette voie. Certes, Dieu veut que celui « qui entre en religion soit religieux, de telle sorte « qu'il renonce à toutes les choses du monde, et que « toutes les choses du monde le renoncent lui-même, « Notre-Seigneur voulant être son trésor, sa consola- « tion, son plaisir, toute sa gloire. Au reste, ma fille, « Dieu vous a fait une grâce signalée, puisque oubliant « toutes choses, vous pouvez maintenant jouir seule de « votre Dieu. Vous devez aussi recevoir avec joie, pour « l'amour de Notre-Seigneur, tout ce qu'il plaira aux « hommes de vous faire, puisque vous n'êtes pas à « vous-même, mais à Dieu. Je me recommande à mes « filles, etc.

« Fr. Jean de la Croix. »

Enfin la quatrième lettre qu'il écrivit vers ce temps-là, fut adressée à une demoiselle de Madrid, qui prit peu après l'habit de Carmélite, et vécut saintement dans le couvent des Arènes. Il y répond à trois questions qu'elle lui avait faites sur les péchés qu'il faut pleurer, sur la manière de méditer la Passion de Jésus-Christ et sur la gloire du paradis. Voici ses propres paroles:

« Jésus soit toujours en votre âme. Lorsque le mes- « sager est arrivé, je n'ai pu vous répondre parce qu'il « passait plus loin : maintenant même qu'il est revenu,

« il attend ma réponse. Je prie Dieu, ma fille, de vous 1587
« donner toujours sa grâce, pour L'aimer en toutes
« choses, et pour Le servir comme vous y êtes obligée,
« puisque vous êtes créée et rachetée pour cette seule
« fin. J'aurais bien des choses à dire sur les trois points
« que vous me posez; mais la brièveté du temps et le
« cachet des lettres, qui toujours doivent être courtes,
« ne le permettent pas. Je vous écris néanmoins trois
« choses qui pourront vous être utiles.

« 1° Quant aux péchés qui sont si odieux au Sei-
« gneur, qu'il a été nécessaire que Jésus-Christ mou-
« rût pour les effacer, vous devez, afin de les pleurer
« et de les éviter à l'avenir, vous éloigner du commerce
« des hommes autant qu'il vous sera possible. Quelque
« chose que vous fassiez, vous ne devez dire que ce
« qui est précisément nécessaire. Car, quelque parfait
« qu'on soit, il est toujours préjudiciable de donner
« plus de temps à la conversation que la nécessité et la
« raison ne le demandent. Il faut encore que vous gar-
« diez avec exactitude et avec amour les Commande-
« ments de Dieu.

« 2° Pour vous entretenir dans les méditations de la
« Passion de Notre-Seigneur, vous devez traiter votre
« corps rigoureusement, mais avec discrétion. Vous
« devez concevoir de la haine contre vous-même, et
« pratiquer avec prudence une sévère mortification.
« Vous ne devez enfin jamais chercher le goût et la
« dévotion sensible, ni suivre les mouvements de la
« propre volonté, qui est la cause de la Passion et de la
« mort du Fils de Dieu. Mais en tout cela, ne faites
« rien que par le consentement de votre Père spirituel.

« 3° Si vous voulez considérer avec fruit la gloire
« céleste, et en faire le sujet de vos méditations et
« l'objet de votre amour, vous ne devez estimer tous
« les biens et tous les plaisirs du monde, que boue,
« vanité, peine, comme ils le sont effectivement. Ne

1587 « faites état que de la grâce et de l'amitié de Dieu. Les « choses de la terre les plus précieuses, comparées aux « biens éternels pour lesquels nous sommes créés, sont « viles et amères. Je n'oublie pas votre affaire, mais « on ne peut actuellement l'exécuter; je l'ai néanmoins « fort à cœur : recommandez-la sérieusement à Dieu; « prenez pour intercesseurs auprès de lui la sainte « Vierge et saint Joseph. Je salue très-particulièrement « madame votre mère, etc.

« Frère Jean de la Croix. »

Le Père Jean de la Croix travaillait continuellement en silence, dans un mépris général des créatures, dans une continuelle mortification de ses propres satisfactions, sans avoir d'autre soin que de servir Dieu en toutes choses, sans accorder la moindre douceur à son corps, sans former aucun désir que pour la possession du souverain bien. Il ne faut pas s'étonner si ses lettres étaient remplies des mêmes maximes, et s'il ne cessait de les inspirer à ceux qui demandaient ses avis. Une personne distinguée de la ville de Grenade, ayant entendu parler de la sainteté de ce grand religieux, voulut lui découvrir l'état de son âme. Lorsqu'elle eut conversé quelque temps avec lui, elle demeura si étonnée des profondes lumières du Père, de la sublimité de sa doctrine et des vertus héroïques qu'il pratiquait, qu'elle s'écria un jour : *Ah! quels trésors de sagesse le Seigneur a renfermés dans ce fidèle serviteur! Je sais maintenant que tout ce qu'on m'en a dit est peu de chose en comparaison de ce que j'en ai découvert par moi-même.*

Tous les religieux du monastère et les personnes les plus considérables de la ville avaient tant de vénération pour le Saint, qu'ils se persuadaient pouvoir participer à sa sainteté par l'attouchement de ses habits, et chacun se réjouissait d'avoir quelque chose qui eût

servi à son usage. Comme Jésus-Christ voulait l'appeler 1587
bientôt à Lui, Il le faisait avancer à grands pas dans le chemin de la perfection. Quatre ans avant sa mort, le Père Jean de la Croix fut embrasé de si pressants désirs de souffrir pour Jésus-Christ, qu'il ne cessait de demander à Dieu cette grâce. Il employa même le ministère de plusieurs saints religieux, les engageant à prier Dieu afin de lui obtenir la grâce qu'il considérait comme le plus grand bonheur qui puisse arriver à un chrétien, à savoir, de souffrir. Cette âme fut une des plus privilégiées de Dieu, dans son temps; et, quoique ce que nous avons rapporté jusqu'ici soit plus que suffisant pour le prouver, il ne sera néanmoins pas mauvais de faire connaître ici, plus en particulier, quelques-unes des vertus héroïques du Saint, source de tant de secrètes communications qu'il eut avec le Seigneur.

XXIV Ses vertus admirables. Sa foi.

La foi de saint Jean de la Croix était si vive, qu'il rejetait les expériences qui la confirment et la fortifient dans les âmes faibles et chancelantes, comme sont, par exemple, les choses miraculeuses. Il ne pouvait souffrir que les personnes spirituelles eussent le désir de ces sortes d'expériences, et qu'elles souhaitassent les visoins et les révélations surnaturelles. Il faisait tous ses efforts pour dépouiller les âmes qui étaient sous sa conduite, de toutes ces affections, afin de les élever au Seigneur par l'exercice d'une foi vive et parfaite. Souvent il leur proposait cette maxime de saint Thomas, savoir : que le désir des visions, révélations et autres signes miraculeux, est un manque de foi; et que, plus on s'appuie sur ces sortes de moyens, plus on s'éloigne de l'exercice substantiel de cette vertu, et du mérite qui se rencontre dans sa pratique. Aussi, saint Grégoire dit que la foi n'a plus aucun mérite lorsque la raison cherche à la concevoir par des expériences humaines et palpables. C'est pour cela que tous les ouvrages du Père Jean de la Croix contiennent la même

S. Th. 3. p., q. 43, art. 1 ad 3.

Greg. Mag. Hom. 26 in Evang.

1587 doctrine. Il enseigne, en divers endroits, que la foi obscure et séparée de toutes les ressemblances que la raison peut fournir, est le moyen le plus court et le plus propre pour unir l'âme avec le Seigneur, parce que, selon le témoignage du Prophète, Dieu a établi sa demeure dans les ténèbres, pour se cacher à nos yeux pendant les jours de notre exil.

Dans cette vue, il exhortait les âmes à concevoir une grande estime de la faveur particulière que Dieu accorde aux hommes, en leur fournissant ce divin flambeau par lequel il nous rend participants de la félicité des bienheureux. Il n'y a qu'une seule différence entre leur lumière et celle de la foi, c'est que celle de la gloire leur montre à découvert ce que nous ne voyons que dans l'obscurité durant cette vie. Aussi enseignait-il toujours à vivre en foi avec une entière résignation à la volonté du Seigneur, sans aucune autre dépendance. Il ajoutait que, puisque prier en foi et vivre de la foi avaient Dieu pour auteur, on acquérait par là beaucoup de richesses spirituelles, et l'on procurait à l'âme une paix et une assurance complètes dans toutes les circonstances. Au contraire, il disait que les troubles et les désolations de cette vie proviennent ordinairement de ce que l'esprit n'est pas attaché au Seigneur par les liens sacrés de la foi. De là vient que le Saint, affermi dans cette divine vertu, s'étonnait de voir de simples bagatelles et des occasions si légères, troubler et affliger très-facilement des âmes qui auraient dû se conduire par des vues plus hautes, et trouver dans leur foi le remède à toutes leurs peines. C'est pourquoi, quand on le consultait dans les peines qu'on ressentait, il ne se servait jamais que du seul bouclier de la foi pour bannir les amertumes du cœur. Voici un exemple qui confirmera ce qui vient d'être dit :

La Mère Marie de l'Incarnation, Prieure des Carmélites de Ségovie, se trouva un jour très-affligée de

quelques peines qui lui étaient survenues, et qu'elle 1587
jugeait être des plus grandes qui puissent arriver à une Supérieure. Ce trouble la saisit si violemment, que toute la nuit elle ne fit qu'y réfléchir, sans pouvoir prendre un moment de repos. Elle confia, dès le lendemain, au Père Jean de la Croix le sujet de sa peine, en croyant que cela lui en causerait à lui-même, parce que c'était une affaire qui regardait le bien commun de la Réforme. Le saint homme demeura, au contraire, dans sa tranquillité ordinaire, s'étonnant même de la voir si émue et si peu ferme en la foi; de sorte que, pour la remettre dans un état plus surnaturel, il lui dit ces paroles : *Ma Mère, ne vous mettez pas en peine; tout ceci n'est qu'un brouillard et un nuage qui se dissipera par le moindre vent, parce que rien ne peut s'opposer à la divine Providence.* La chose arriva peu de temps après, comme il l'avait prédit. Les secours de la foi lui étaient si connus et si évidents, qu'il en parlait ordinairement avec autant d'assurance que s'il les avait vus de ses propres yeux; c'est pourquoi ses réponses, dans ces sortes d'occasions, semblaient plutôt des prophéties que des effets de sa confiance, tant il paraissait certain de leur accomplissement.

Lorsqu'il faisait quelque voyage, il n'avait jamais d'autre provision que sa confiance dans le secours du Seigneur. Il en était si assuré que, du reste des aumônes et des charités qu'on lui faisait, il secourait les pauvres qu'il rencontrait dans son chemin. Aussi ne pouvait-il souffrir que les religieux prissent tant de soin de se pourvoir des choses qui leur paraissaient nécessaires, Jésus-Christ nous ayant assuré que nous ne manquerons jamais, pourvu que nous soyons fidèles à exécuter Ses volontés et à chercher le royaume de Dieu. Il exhortait tous les religieux à observer cette louable coutume de voyager d'une manière Apostolique, surtout lorsqu'ils étaient jeunes et qu'ils avaient de la santé.

1587 Il les assurait que rien ne leur manquerait s'ils mettaient leur confiance en la Providence; en effet, dans plusieurs rencontres, on a vu des exemples très-remarquables de l'abondance avec laquelle le Seigneur avait coutume d'y pourvoir.

Il se servait de même de cette foi vive, lorsqu'il s'agissait des élections, pour lesquelles il avait grand soin d'éviter toute sorte de conférence, quoiqu'elles ne se fissent que pour une bonne fin. Il disait que le Fils de Dieu, qui est la sagesse éternelle, nous avait assuré que quand deux ou trois seraient assemblés en son nom, Il se trouverait au milieu d'eux, et qu'ainsi ils ne pouvaient se tromper lorsqu'ils s'assembleraient dans la seule vue de Dieu, tandis que toute la prudence humaine que l'on apporte dans les élections, est rarement fondée sur la foi et sur un parfait dénûment de tout intérêt. Aussi, est-ce en punition de nos providences particulières et intéressées, que Dieu permet qu'il y ait presque toujours quelque défaut dans les élections. Mais, lorsque sa divine Majesté les fait Elle-même, quoique ce ce ne soit pas toujours à la satisfaction de tous les particuliers, Elle ne manque jamais de donner aux personnes élues les talents nécessaires pour remplir dignement leur charge; grâce qui n'est pas accordée aux élections des hommes. C'est pourquoi, dans les monastères où il s'agissait de faire élection, il la remettait toujours à la disposition du Saint-Esprit, et donnait une entière liberté de suffrage, disposant tout le monde à se dépouiller de tout intérêt, et à n'avoir d'autre vue que la gloire du Seigneur et le bien de la religion. Il enseignait la même chose aux Supérieurs qui lui étaient plus intimes, les assurant que la seule foi et la confiance en Dieu faisaient les bonnes élections et maintenaient l'Observance, tandis qu'en ouvrant la porte à la prudence humaine, on l'ouvrait aussi à l'ambition, qui ruine et détruit la perfection religieuse.

L'espérance procède de la foi, parce que, comme 1587
l'enseigne l'Apôtre saint Paul, la foi est la substance XXV
des choses que l'on espère, et la fermeté de notre espé- Son
rance procède de la certitude de notre foi. Ainsi, comme espérance.
la foi du Père Jean de la Croix était des plus vives, il s'ensuit que son espérance était parfaite, et avait toutes les qualités que lui donne saint Thomas. C'était une espérance robuste et magnanime, constante et inébranlable, méprisant toutes les choses périssables pour s'attacher uniquement aux biens célestes et éternels. L'espérance du Père Jean de la Croix fut toujours accompagnée de toutes ces qualités. Aussi s'attristait-il quand il remarquait que des hommes éclairés des lumières de la foi, étaient néanmoins encore attachés aux choses terrestres et périssables, au lieu de soupirer après les richesses éternelles pour lesquelles nous sommes créés, et que Jésus-Christ nous a méritées par tant de douleurs.

2. 2. quæst. 129, a. 6.

Il soutenait que les misères et les fatigues de cette vie provenaient de ce grand désordre, tout ce qui nous fait de la peine venant de quelque objet aimé ou désiré avec trop d'empressement. Cette magnanime vertu lui donnait toujours une assurance certaine contre toutes les craintes qui pouvaient se rencontrer. Elle lui procurait une paix inaltérable et un calme d'esprit parfait, au milieu des vicissitudes humaines. En toutes ces circonstances, soit que le succès fût bon ou mauvais, son esprit demeurait tellement attaché au Seigneur, qu'aucune tribulation n'était capable de le troubler. C'est pourquoi il voguait avec assurance au milieu des tempêtes et des orages de ce monde, les biens qu'il attendait de la bonté du Seigneur, et les moyens dont il se servait pour les obtenir, affermissant toujours solidement son espérance.

La foi de ce saint religieux ayant été des plus remarquables, son espérance a été pareillement des plus rares. Cette vertu ayant pour objet un bien futur et difficile, il

1587 s'y conduisait avec une sainte liberté, affranchi qu'il était des difficultés d'une nature rebelle, par les faveurs qu'il recevait dans l'oraison, et par les habitudes de vertus qui étaient solidement établies dans son âme. C'est pour cela que ceux qui l'ont connu particulièrement ont assuré, avec raison, que sa foi et son espérance étaient semblables à celles de l'Apôtre. Cette dernière vertu se trouvait comme une immensité en son âme, parce qu'il la mesurait toujours par la toute-puissance du Créateur. Aussi avait-il coutume de s'écrier : *O espérance du Ciel, qui obtiens autant que tu espères!* Plusieurs témoins ont attesté que ce Saint prononçait ces paroles avec une telle énergie, qu'il semblait vouloir imprimer cette vertu dans l'âme de ceux qui l'écoutaient, et, par ce moyen, les délivrait de toutes les peines dans lesquelles leur défiance les avait plongés. Voici ce qu'en rapporte une religieuse dont la parole a autant de poids que d'autorité :

« Le Père Jean de la Croix nous persuadait vivement « la vertu d'espérance, désirant nous y affermir solidement. Pour la louer en notre présence, il avait « coutume de s'écrier : *O espérance du Ciel, qui obtiens autant que tu espères!* Ces paroles étaient si « efficaces, qu'au milieu de mes besoins je me sentais « encouragée. J'ai, depuis, consolé plusieurs autres personnes par ces mêmes paroles. Il me semble qu'étant « sorties de la bouche d'un saint dont l'espérance en « Dieu était si grande, elles ont une vertu particulière « pour animer notre faiblesse et raffermir notre confiance dans le Seigneur. Il disait souvent à ses religieux qu'ils obtiendraient de grandes choses s'ils « mettaient leur espérance en Dieu. Que Notre-Seigneur étant très-riche et très-libéral, Il avait un « plus grand désir de nous faire part de Ses richesses, « que nous de les recevoir, mais que notre défiance lui « liait ordinairement les mains.

Dans les discours spirituels que ce Saint faisait à ses 1587
religieux, il avait coutume de leur montrer que l'espérance en Dieu était le patrimoine des pauvres, mais surtout des religieux, et qu'ils devaient plutôt s'en servir, dans toutes leurs nécessités, que de tous les moyens humains. Aussi remarquait-on les effets merveilleux que ses exhortations avaient produits dans les âmes, le Seigneur faisant paraître son secours pour récompenser cette confiance. Il arriva que les religieux, entrant quelquefois au réfectoire à l'heure du dîner, ne trouvaient rien de quoi se nourrir. Alors le Saint leur donnait une réfection spirituelle, au lieu de la corporelle qui leur manquait, les entretenant en peu de mots de la ferme confiance que doivent avoir ceux qui servent fidèlement le Seigneur, et leur faisant connaître quel trésor c'est pour une âme, de souffrir quelque incommodité pour Jésus-Christ; ceci les consolait de telle sorte, qu'ils faisaient paraître une grande joie. Mais bientôt le Seigneur fournit abondamment tout ce dont ils avaient besoin. A peine le Saint avait-il achevé son discours, que l'on apportait à la porte ce qui était nécessaire pour la communauté. C'est ce que l'on a vu arriver plusieurs fois, et tous ceux qui ont écrit sa vie font mention de ces circonstances où la Providence s'est visiblement manifestée à son égard.

Lorsqu'il était Supérieur de quelque monastère, il ne voulait jamais que l'on allât dans les villages, au temps de la moisson ou des vendanges, pour demander l'aumône. Il disait que, lorsqu'ils s'étaient engagés dans la vie religieuse, ils avaient promis à Dieu de Le servir fidèlement, et que sa divine Majesté, en retour, S'était engagée à les pourvoir dans leurs besoins. Il ne condamnait pas la sage prévoyance, mais seulement celle qui paraissait superflue à l'étendue de sa confiance en Dieu. De peur, néanmoins, qu'on ne crût qu'il prétendait vivre de miracles, lorsqu'il fut Prieur dans les

1587 grandes villes, comme Grenade et Baëce, il envoyait deux frères convers demander l'aumône deux fois la semaine, pourvoyant ainsi à tous les besoins de la maison.

Avec une conduite si pleine de confiance en la bonté de Dieu, ses monastères abondaient tellement, qu'il avait encore de quoi soulager les pauvres, et même quelquefois des communautés entières, ainsi que les religieuses de Ségovie l'ont attesté dans leurs déclarations. Les religieux et les séculiers voulurent quelquefois l'engager à rendre visite aux personnes riches, afin qu'elles pussent lui faire de grandes aumônes; mais le Saint s'en excusa toujours, soutenant que, lorsqu'il serait nécessaire, Dieu saurait les inspirer, sans qu'il fût besoin d'être importun. C'était par cette même confiance qu'il modérait le trop grand soin que témoignaient les Procureurs de ses monastères, voulant qu'ils ne se servissent des moyens humains que dans d'extrêmes nécessités, leur montrant, par son exemple, qu'il fallait s'appuyer davantage sur les secours du Seigneur que sur toutes ces prévoyances pénibles et importunes. Cet abandon fut cause que Dieu opéra plusieurs miracles pour récompenser ce fidèle serviteur, comme nous l'avons déjà remarqué.

XXVI

Étendue de sa charité.

La charité est la fin de toutes les vertus; elle ordonne et rapporte au Seigneur toutes ses actions; elle unit l'âme fidèle avec sa divine Majesté. C'est en quoi consiste la souveraine béatitude, qui commence en cette vie pour se perfectionner dans la gloire. On peut dire aussi que toute la perfection de la vie chrétienne se règle ordinairement par l'étendue de cet amour; de sorte que, plus une âme sera embrasée de ce feu divin, plus elle possèdera une véritable et solide sainteté. Mais les théologiens ayant coutume de distinguer la perfection de cette vertu par les effets extérieurs qui en procèdent, nous commencerons par celui que saint Thomas

nomme le premier, savoir, la spiritualité de la vie, cherchant à découvrir celle de saint Jean de la Croix, et de pouvoir nous en former une juste idée. Car, puisque chacun opère ordinairement selon les différentes habitudes dont son âme est revêtue, il s'ensuit que, plus la charité se trouve enracinée dans le cœur, plus il se spiritualise d'une manière surnaturelle, afin d'opérer selon Dieu et dire avec l'Apôtre : *Ce n'est plus moi qui vis, mais le Seigneur qui vit en moi.* 1587 Ad Gal. VI 20.

Cette vie de l'esprit était si vive dans le Père Jean de la Croix, qu'il semblait déjà habiter dans le ciel, quoique étant encore sur la terre. C'est pour cela qu'on le nommait l'*homme intérieur,* parce que sa conversation était avec Dieu au fond de son âme. Il avait une telle abstraction de toutes les choses sensibles, qu'il était souvent obligé de se faire une extrême violence pour s'appliquer aux choses les plus nécessaires à la vie. On eût dit que le Seigneur avait spiritualisé jusqu'à ses sens, vu le peu de résistance qu'ils lui faisaient, restant toujours en la présence de Dieu. Cela provenait de la perfection de son amour, qui lui faisait goûter un repos admirable, en sorte que toutes ses puissances se trouvaient absorbées dans la contemplation divine.

Cette attention si ordinaire, et cette intime communication avec la lumière éternelle, produisaient dans le Père Jean de la Croix une pureté angélique qui éclatait dans toutes ses actions. Comme le contact des créatures est ce qui souille notre âme, ainsi la communication avec Dieu la purifie. On remarquait facilement ce qui se passait dans le cœur de notre Saint, parce que ses discours et ses entretiens étaient toujours des choses divines, dont il parlait avec tant de véhémence, qu'il embrasait les âmes du feu de ce divin amour.

Son esprit était si abîmé dans l'immensité des perfections de Dieu, qu'une des choses les plus pénibles pour lui était de se voir obligé de sortir de ce Paradis inté-

1587 rieur pour s'appliquer aux choses de la terre. Il dit un jour à une personne spirituelle à laquelle il confiait les choses les plus secrètes de son âme, qu'il y avait déjà bien des années qu'il souffrait ce tourment; que l'abondance des douceurs divines qu'il goûtait au fond de son âme l'attirait toujours à ce paradis intérieur; mais les obligations de sa charge et la conversation qu'il était obligé d'avoir avec les hommes demandaient une grande attention et beaucoup de vigilance sur ses actions; ce qui lui était très-pénible. Il avoua qu'il fallait alors qu'il se fît une violence continuelle pour vaquer à ces devoirs sans qu'on s'aperçût de sa contrainte.

Cette force d'amour et de douceur, qui lui ôtait toute application, arrivait quelquefois à un tel point, qu'il fuyait toutes les occasions de recueillement, malgré son amour de la solitude, pour éviter qu'on ne le trouvât ravi en extase, sa profonde humilité lui faisant appréhender de laisser connaître les intimes communications dont le Seigneur le favorisait. Voici ce que rapporte un témoin irréprochable, confident de sa peine, à ce sujet.

« La consolation que mon âme reçoit, me dit-il un « jour, est si grande, que je n'ose entrer dans les en« droits où je prévois que je pourrai être profondément « recueilli, ne croyant pas que la faiblesse de ma na« ture soit capable de supporter pendant cette vie de si « grandes faveurs. Je m'abstiens même quelquefois de « dire la Sainte Messe, craignant qu'il ne m'arrive, « pendant ce temps-là, quelque chose d'extraordinaire. « J'ai déjà fait bien des instances près de Dieu afin « qu'Il dilate mon cœur, et qu'Il augmente mes forces « naturelles, ou bien qu'Il me retire de ce monde, « pourvu néanmoins que ce ne soit pas dans un temps « où je serais chargé de la conduite des autres. »

Une autre personne rapporte : « L'amour de Dieu « s'était si puissamment emparé de l'âme du Père Jean

« de la Croix, et le feu de cet amour y était si violent, 1587
« qu'il embrasait les cœurs par ses paroles. De plus, il « était tellement absorbé en Dieu, qu'il se trouvait « souvent obligé de se faire une extrême violence pour « traiter de quelque chose. Lorsqu'il était Supérieur, « quand on l'avertissait pour aller traiter avec des per- « sonnes du dehors qui le venaient visiter, on le trou- « vait souvent dans quelque grotte du jardin, où il se « retirait pour être en entière liberté avec le Seigneur. « Lorsqu'il en sortait, il était tellement absorbé dans les « choses divines, qu'il semblait ne pouvoir s'arrêter à « autre chose, et répondait à celui qui l'avertissait : « *Mon Père, pour l'amour de Dieu, laissez-moi ici,* « *parce que je ne suis pas propre pour traiter avec le* « *monde.* »

Plusieurs religieux ont souvent remarqué l'extrême violence qu'il était obligé de se faire pour ramener son attention aux choses extérieures, employant pour cela plusieurs moyens dont il usait avec une grande prudence, afin que personne ne s'en aperçût. Lorsqu'il se promenait avec quelqu'un dans le jardin, il donnait de temps en temps de grands coups contre la muraille avec la jointure de ses doigts, afin, par la douleur corporelle, de rappeler son attention, et que l'on ne remarquât point l'élévation de son esprit. Les souffrances qu'il imposait à son corps, pour empêcher ces sortes de ravissements, étaient extraordinaires. On apercevait aux jointures de ses doigts la douleur qu'il s'était causée, car ils étaient souvent couverts de blessures. Dans d'autres occasions, il se servait d'un autre moyen aussi ingénieux que pénible, mais qui ne paraissait pas au dehors. C'était de serrer contre sa chair une chaîne garnie de pointes qu'il portait continuellement ; il le faisait quelquefois avec tant de violence, que le sang sortait en grande quantité. Ceci paraîtra peu croyable aux personnes qui n'ont pas l'expérience de cet état, et qui

1587 prennent pour exagération ce qu'on rapporte des effets extraordinaires que l'amour divin produit dans les âmes que Dieu favorise de ses plus intimes communications. Mais ce qui vient d'être rapporté se trouve attesté par tant de témoins irrécusables, qu'on ne peut le révoquer en doute, sans nier les faits les plus constants et les plus avérés.

Lib 7. de cœlesti Hierarch. § Mobile.

L'Auteur de la céleste Hiérarchie dit que la charité est plus pure et plus parfaite, quand l'esprit se trouve si pénétré de ce feu divin, et si transformé en Lui qu'il parait tout enflammé; ceci n'arrive jamais que l'on n'aperçoive quelques lumières extraordinaires, qui manifestent la grande violence et l'étendue de cet amour. A ces traits, on reconnaît la perfection de la charité du Père Jean de la Croix. Les splendeurs dont son âme se trouvait environnée étaient si abondantes, qu'elles paraissaient quelquefois au dehors. Dieu le permettait ainsi, pour faire connaître par des voies si extraordinaires jusqu'où allait la violence de l'amour de ce fidèle serviteur.

Plusieurs témoins oculaires, interrogés aux informations faites pour la béatification de ce saint Homme, nous donnent connaissance de cette merveille, et déclarent l'avoir vu plusieurs fois, comme un autre Moïse, le visage tout éclatant de lumière, et revêtu d'une Majesté qui causait autant d'étonnement que de vénération à tous ceux qui le considéraient. Voici les paroles de l'un de ces témoins.

« On apercevait quelquefois extérieurement au visage « du Père Jean de la Croix le grand amour qu'il portait « à Dieu : il sortait de sa face un éclat et une splendeur « surnaturelle, qui causait de la dévotion à ceux qui « le regardaient. Cela arrivait surtout quand il venait « de dire la Sainte Messe, ou qu'il sortait de l'Oraison; « et aussi après avoir discouru des choses divines. Alors « il demeurait suspendu et ravi. Plusieurs autres per-

« sonnes ont remarqué la même chose, spécialement le 1587
« docteur Villagas, Chanoine et Pénitencier de l'Église
« Cathédrale de Ségovie, grand serviteur de Dieu. Il
« avait souvent communiqué avec notre Saint, et dit
« qu'allant le voir quelquefois en son monastère, il
« sortait de sa face une splendeur qui causait une grande
« admiration et révérence, et le faisait respecter, non
« simplement comme homme, mais par rapport à ce
« qu'on apercevait de Dieu en lui. »

Ce Docteur venait souvent consulter le Père Jean de la Croix. Il dit que, se retirant dans le jardin pour traiter avec plus de liberté, ils demeuraient longtemps à discourir des perfections divines, et là il avait connaissance des effets surprenants de la divine charité dans l'âme du saint Homme. Outre cela, Notre-Seigneur le favorisait d'effusions extraordinaires de ce feu céleste, particulièrement de sa splendeur, soit pour manifester l'éminente sainteté de son serviteur, ou pour le profit de ceux avec lesquels il conversait. Mais cela fut expérimenté par plusieurs personnes graves, qui s'adressèrent à lui pour la direction de leurs consciences. Lorsqu'il entrait dans le confessionnal, on voyait souvent une éclatante lumière qui sortait par les ouvertures, ce dont plusieurs ont été tellement touchés qu'ils se sont convertis.

Un admirable changement de vie s'opéra surtout à l'égard d'une demoiselle, nommée Angèle d'Alleman. Elle quitta subitement la vie mondaine qu'elle menait, pour embrasser la mortification de Jésus-Christ. Depuis, elle a déclaré elle-même que l'origine de sa conversion était venue des merveilles qu'elle avait aperçues dans le Père Jean de la Croix : car, étant venue, pour se confesser à ce Saint, couverte de pierreries et avec des ornements très-mondains; en entrant au confessionnal, elle s'aperçut qu'il sortait du visage de ce Saint une splendeur céleste qui pénétra son âme, la fit se

1587 retirer, résolue de quitter toutes ses parures, pour revêtir ce qui était le plus simple. Elle exécuta ce dessein peu après, au grand étonnement de la ville de Ségovie.

D'autres personnes ont confirmé la même chose, particulièrement plusieurs religieuses. Elles ont assuré que lorsqu'il donnait la Communion à la fin de la Sainte Messe, on remarquait une lumière toute céleste sortir de son visage, ce qui leur causait une grande dévotion.

Voici un exemple des effets que cette réverbération merveilleuse a opérés :

Un religieux fort distingué dans l'Ordre de Saint-Dominique, étant encore séculier, entra un jour dans un monastère de Carmes Déchaussés. Il était alors fort éloigné d'embrasser la vie religieuse, pour laquelle il sentait au contraire une grande opposition. Il rencontra le Père Jean de la Croix qui venait de dire la Messe. Son visage lui parut tout éclatant d'une lumière si brillante, qu'elle lui éblouit les yeux; de là, passant jusqu'à son cœur, elle l'embrasa si fortement du feu du divin amour, qu'il prit la résolution de renoncer au monde et de se faire religieux, ce qu'il exécuta depuis avec beaucoup de ferveur. Il était Maître des Novices dans un des principaux monastères de son Ordre, lorsqu'il raconta cette merveille; et il ajouta qu'il se reconnaissait redevable de sa vocation à l'éminente sainteté du Père Jean de la Croix.

XXVII Son zèle pour le salut du prochain.

La charité, après s'être acquittée de ses devoirs envers Dieu, s'étend sur le prochain, pour le porter à rendre ses hommages à la divine Majesté, et à se consumer à son service. Pour faire concevoir une juste idée de la charité du Père Jean de la Croix, il suffira de rapporter quelques témoignages de ceux qui l'ont connu particulièrement. Ils ont attesté que jamais personne ne s'est appliqué plus fortement que ce Saint à toucher les cœurs, et à les embraser du feu de la divine charité.

Une religieuse, dont sainte Térèse faisait une estime 1587
particulière, s'explique en ces termes :

« La force des paroles du Père Jean de la Croix « découvrait combien son esprit était rempli de Dieu ; « puisqu'elles étaient capables de changer en un mo« ment ceux qui l'écoutaient, et renouvelaient entière« ment une âme. Je l'ai expérimenté plusieurs fois « dans le monastère où je demeurais alors. Toutes les « fois que ce Saint venait, il semblait qu'il eût allumé « le feu du divin amour dans le cœur de toutes les reli« gieuses avec lesquelles il conversait, à cause de la « ferveur qui leur en restait. S'il rencontrait une âme « combattue de tentation, ou accablée de quelque af« fliction considérable, il l'en délivrait aussitôt. Ainsi « il fut d'un grand secours à plusieurs, imprimant effi« cacement dans les cœurs les vérités célestes, et ani« mant tout le monde à les pratiquer. »

Une autre religieuse rapporte ce qui suit : « Le Père « Jean de la Croix persuadait d'une manière si efficace « la pratique des plus héroïques vertus, qu'il semblait « armer l'âme d'une force invincible, pour exécuter « ce qu'il recommandait avec tant d'énergie. Souvent, « lorsqu'il m'encourageait à supporter avec patience les « afflictions de cette vie, je me sentais éprise d'une « telle ferveur, qu'il me semble que j'aurais bravé la « mort s'il eût été nécessaire. Cette ferveur était si « grande, qu'il me semblait que les Martyrs avaient « fait très-peu de chose en donnant leur vie pour Jésus« Christ, s'ils avaient ressenti alors une force et un « courage semblables à ceux qui m'animaient. Tout « étonnée du changement si subit que j'éprouvais, je « me disais : Quel homme est donc celui-ci, qui donne « si facilement l'exécution des choses qu'il veut per« suader? Il avait un si grand pouvoir sur les affec« tions du cœur pour les porter au bien, que ses seules

1587 « paroles suffisaient pour les tourner vers le Seigneur, « et les embraser de son amour. »

Ce témoignage paraît exagéré, puisqu'il n'y a que le Seigneur qui ait un empire absolu sur les cœurs, pour les tourner comme Il lui plaît. Mais il faut néanmoins penser que Dieu favorisait le Père Jean de la Croix, pour récompenser son grand zèle et l'ardent amour qui le consumait; aussi Dieu attachait ordinairement aux paroles du Saint l'onction de sa grâce, la versant dans le cœur de ceux à qui elles étaient adressées, et les portant à la pratique de ce que le Père leur recommandait.

Plusieurs autres personnes ont pareillement déclaré les profits qu'elles avaient retirés de sa conversation, lorsqu'il demeurait à Grenade. Une religieuse de cette ville, qui a été plusieurs fois Supérieure, déclare en ces termes ce qu'elle en avait elle-même expérimenté souvent :

« Les paroles du Père Jean de la Croix étaient si « substantielles, qu'elles imprimaient une forte incli- « nation pour la vertu, et embrasaient sur-le-champ « du feu de l'amour divin : je l'ai expérimenté moi- « même. Elles donnaient un si ardent désir d'aimer et « de servir Notre-Seigneur, qu'il me semblait que le « corps ne pouvait retenir les mouvements du cœur, « qui étaient si pressants, qu'ils m'obligeaient à me « jeter devant quelque image du Sauveur, afin de me « reposer et de lasser cette affection véhémente. D'autres « fois, cela causait en moi des sentiments de douleur « et de peine, de n'être pas plus agréable à sa divine « Majesté. Plusieurs autres religieuses m'ont dit « qu'elles ressentaient les mêmes effets de ferveur « lorsqu'elles conversaient avec ce saint Homme, at- « tribuant cette vertu à ses paroles. Il avait toujours « dans ses discours quelque chose de surnaturel qui « encourageait les âmes, et qui produisait en elles

« une opération particulière. Même lorsqu'il était ab- 1587
« sent de Grenade, et que je recevais ses lettres, je
« ressentais au dedans de moi les mêmes effets que
« lorsqu'il me parlait. »

Sainte Térèse était si convaincue du talent particulier que le Père Jean de la Croix avait reçu de Dieu pour embraser les cœurs, qu'elle procurait avec grand soin qu'il conversât avec ses filles, afin, disait-elle, qu'il leur fît part de sa ferveur et de son esprit. Lorsqu'elle pouvait converser avec lui, elle lui proposait toutes ses difficultés, trouvant en lui plus de lumières qu'en nul autre directeur, et se souvenant toujours combien elle avait souffert tant d'années, sans rencontrer personne qui pût comprendre ce qu'elle disait. Quand ce Saint se trouvait trop éloigné, elle regrettait son absence, portant une sainte envie à ceux qui avaient l'avantage de jouir de sa présence. Elle disait alors à celles de ses religieuses qui pouvaient recevoir de ses avis d'en faire une grande estime, et de les regarder comme une faveur particulière qu'elles recevaient du Seigneur.

Lorsqu'il fut Supérieur du Calvaire et de Baëce, il allait quelquefois confesser les religieuses de Véas, qui se trouvaient dans le même pays. La Mère Anne de Jésus ayant écrit à sainte Térèse, pour lui exposer le besoin qu'elle avait de personnes spirituelles pour conduire ses filles, la Sainte lui répondit aussitôt : *Ma fille, vous me faites une plaisante plainte, ayant auprès de vous le Père Jean de la Croix, qui est un homme céleste et divin. Sachez, ma fille, que depuis qu'il est là, je n'en ai trouvé aucun dans toute la Castille qui lui fût semblable, ni qui animât davantage les âmes pour les conduire dans le chemin du ciel. Vous ne sauriez croire combien je ressens son absence; considérez que vous possédez un grand trésor, et faites-en bien de l'estime. Que toutes les religieuses traitent et communiquent avec lui de leur intérieur; elles con-*

1587 *naîtront combien elles avanceront dans le chemin de l'esprit et de la perfection : car Notre-Seigneur lui a donné pour ce sujet une grâce particulière.*

Cette grande charité ne s'étendait pas seulement aux personnes religieuses qu'il conduisait avec tant de sagesse, mais encore à tous les séculiers qui venaient demander ses avis. Il s'y portait avec d'autant plus de succès, qu'il trouvait plus de résistance, parce qu'il se sentait animé d'un zèle très-ardent pour le salut du prochain. Soit qu'on fût riche, soit qu'on fût pauvre, il ne regardait que Jésus-Christ dans ses membres : les secourant de tout son pouvoir, autant que l'Institut qu'il avait embrassé le lui permettait. Nous avons déjà remarqué qu'il avait un très-grand soin de ne pas sortir des bornes de son état, sous prétexte du salut des âmes, préférant toujours l'exercice de la contemplation, auquel il était particulièrement appelé, à celui du ministère apostolique, qu'il ne remplissait jamais qu'il n'y fût forcé. Par ses prières et ses exhortations il retira plusieurs grands pécheurs de leurs désordres, et en fit de vrais adorateurs en esprit et en vérité. En voici quelques exemples.

Lorsque le Père Jean de la Croix demeurait à Baëce, il y avait dans cette ville un gentilhomme fort débauché, lequel pervertissait tous ceux qui avaient le malheur de le fréquenter, et les engageait dans le libertinage. Un des jours de la semaine sainte, ce gentilhomme voulant se confesser, plutôt par coutume que par désir de rentrer en lui-même, vint au monastère des Carmes Déchaussés demander un confesseur. Le Père qui le reçut désirant de tout son cœur la conversion de cette âme coupable, et connaissant la grâce particulière du Père Jean de la Croix, fut le trouver. Il l'avertit de la vie scandaleuse de ce gentilhomme et le pria d'avoir la charité de venir le confesser ; ce que le saint homme accepta avec plaisir. Ce fut avec un tel succès que ce gen-

tilhomme se trouva entièrement changé. Il sortit du confessionnal tellement pénétré de l'énormité de ses fautes, qu'il résolut non-seulement d'embrasser une vie pénitente, mais encore de quitter ses vêtements pour se revêtir d'un sac et d'un cilice. Mais le Saint l'en détourna, modérant l'excès de sa ferveur par un sage règlement qu'il lui donna, et que cet homme observa avec beaucoup d'exactitude. 1587

Étant Vicaire Provincial d'Andalousie, un jour qu'il allait de Cordoue à Bujalance, étant arrivé à l'hôtellerie, une femme des plus débauchées se présenta devant lui, faisant des actions fort libres qu'elle accompagnait de paroles très-inconvenantes. Quand ce nouvel Élie l'eut envisagée, il se revêtit du zèle du saint Prophète pour la reprendre de cette liberté; il lui parla avec tant de véhémence qu'elle demeura toute troublée comme si la foudre était tombée sur elle, le regardant avec étonnement, sans pouvoir répliquer un seul mot. Pendant cette réprimande, les paroles du Saint opérèrent si puissamment dans cette âme que, saisie de crainte et pénétrée de la douleur de ses fautes, elle tomba évanouie et demeura quelque temps en cet état. Ceux qui étaient présents furent bien surpris du trouble et de la frayeur de cette femme, qu'ils connaissaient pour une des plus effrontées, et ne craignant ni Dieu ni ses châtiments. Longtemps après, elle revint à elle. Touchée des paroles du Père Jean de la Croix, elle le pria de la confesser; mais le Saint, ne jugeant pas que cela fût convenable dans le lieu où il était, l'exhorta à ne pas manquer d'exécuter la sainte résolution que Dieu lui faisait la grâce de lui inspirer. Puis il lui fit voir qu'après la vie criminelle qu'elle avait menée, elle avait besoin de faire une exacte recherche de ses fautes et d'apporter une disposition plus convenable à sa confession; après quoi il lui donna une lettre pour un des religieux de Cordoue, afin qu'il pût l'entendre. Elle le fit avec le temps et la

1587 préparation nécessaires, et depuis mena une vie si édifiante, qu'elle servit d'exemple à toute la ville.

Une autre fois, le Saint, revenant de Grenade, aperçut deux hommes qui sortaient d'une hôtellerie l'épée à la main. Aveuglés de colère, ils se donnaient plusieurs coups, et l'un d'eux, déjà blessé au bras, était animé d'un grand désir de se venger. Le Père Jean de la Croix, à cette vue, doubla le pas pour s'approcher de ces malheureux. D'une voix haute et impérieuse il leur dit ces paroles : *Je vous commande, en vertu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de mettre bas les armes.* A ces mots la fureur de ces hommes se changea en une crainte si subite qu'ils demeurèrent interdits, se regardant l'un l'autre. Le Saint les ayant abordés leur parla avec grande douceur. Il les fit rentrer en eux-mêmes, les rendit bons amis; ce qui fut regardé comme un miracle par les témoins de leur dispute, ces hommes étant tellement aigris, que rien ne semblait capable de les réconcilier.

Il faudrait un volume pour rapporter tout ce qui se trouve relaté par ceux qui ont écrit les grandes actions de charité que ce Saint a opérées. Il engageait les âmes avec tant de persuasion à sortir du malheureux état où elles étaient retenues par le démon, qu'il en faisait de saintes victimes de pénitence. Le feu du divin amour ne lui donnant aucun repos, il se dévouait constamment pour procurer des serviteurs à Jésus-Christ.

Pour ce qui concerne les autres vertus que ce Saint a pratiquées pendant le cours de sa vie, comme il est impossible d'en donner le détail, je m'attacherai seulement aux trois particulières qui parurent avec plus d'éclat, et qui formèrent son véritable caractère. Ce sont la pénitence, la pauvreté et l'amour des opprobres; vertus qui lui étaient devenues comme naturelles, et que chacun admira dans toutes les circonstances de la vie de ce Saint.

Le Père Jean de la Croix a toujours été un homme de douleurs. Il a commencé à châtier son corps et à le réduire en servitude d'une manière étonnante, dès qu'il fut entré dans l'Ordre du Carmel. Nous avons vu dans le premier livre, avec quelle sévérité il traita son corps, étant encore parmi les Pères de l'Observance mitigée. Mais ce martyre de la pénitence devint plus véhément, lorsque Dieu renouvela en sa personne le premier esprit de son Ordre. L'Espagne remarqua avec étonnement les plus affreuses austérités des anciens solitaires renouvelées dans la Réforme. La vie que l'on y menait tenait du prodige, par rapport à l'excès des pénitences : et pourtant le Père Jean de la Croix en faisait encore de plus extraordinaires. Ses veilles étaient plus longues, ne dormant au plus que deux heures. Son lit enchérissait sur l'austérité de ceux des autres. Dans quelques monastères il ne dormait que sur des bottes de sarment, et d'ordinaire sur des pierres lorsqu'il voyageait. Ses cilices épouvantaient : il se serrait le corps avec une chaîne terrible, dont les pointes lui étaient entrées dans la chair. Lorsqu'il se trouvait fatigué dans le chemin, il prenait pour toute réfection un peu de pain et des racines, qu'il mangeait auprès de quelque fontaine, à l'exemple des Pères du désert. Comme on remarqua dans les dernières années de sa vie que ses forces étaient beaucoup diminuées, on voulut l'engager à modérer ses austérités ; mais il persévéra dans le martyre de la pénitence avec un courage invincible.

1587

XXVIII

Son amour pour la pénitence.

On peut dire avec vérité qu'il a vécu, et qu'il est mort dans la douleur à l'imitation de Jésus-Christ, qui est appelé dans l'Écriture l'Homme de douleurs. Nous verrons plus tard que le Seigneur lui envoya des maladies si cruelles, qu'on lui coupait la chair par morceaux. Il causait ainsi de l'horreur et de l'étonnement, non-seulement aux religieux qui l'assistaient, mais aux médecins et aux chirurgiens, qui l'admiraient et le considé-

1587 raient comme un second Job. Ce Saint supporta pendant toute sa vie les différents maux qu'il plut au Seigneur de lui envoyer pour éprouver sa constance, sans qu'il lui échappât jamais la moindre plainte. Il agissait ainsi, parce qu'étant uni à Jésus-Christ, il s'était accoutumé aux souffrances et aux douleurs, et tenait toujours le vieil homme attaché à la croix par la pauvreté et l'abnégation. C'était sa pratique et sa doctrine particulière. Il enseignait que la voie qui conduit à Dieu se trouve dans une seule chose nécessaire : savoir se mortifier, renoncer à soi-même, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, se livrant sans réserve aux souffrances, et s'anéantissant en tout par imitation de Jésus-Christ, qui est la Voie, la Vérité et la Vie.

XXIX

Sa grande pauvreté.

C'est un principe incontestable, qu'à proportion que l'on s'attache au Sauveur on cesse d'être à soi-même, et qu'à mesure que l'on participe à Sa divine plénitude, l'on se vide des choses créées. La convoitise du monde est insatiable; on accumule richesses sur richesses, et on ne dit jamais c'est assez. Au contraire, l'Esprit de Dieu a coutume de porter ceux qui en sont remplis à un dénûment parfait. C'est pour cela que les Saints qui paraissaient riches lorsqu'ils étaient sur la terre, étaient de véritables pauvres d'esprit. Ils usaient des biens de ce monde comme s'ils n'en avaient point, et, loin de mettre leurs complaisances dans ces richesses périssables, tout leur désir et toutes leurs affections tendaient toujours à imiter la pauvreté de Jésus-Christ. Mais ceux à qui le Seigneur a fait la grâce de vivre dans une pauvreté réelle et actuelle se sont trouvés plus heureux. Ils se sont réjouis de ne rien posséder; ils ont mis tout en usage pour augmenter leur pauvreté, persuadés que, quelque pauvres qu'ils pussent devenir, ils n'imiteraient jamais parfaitement le Fils de Dieu, qui n'avait pas seulement où reposer Sa Tête, comme Il le dit Lui-même dans l'Évangile.

Matth. VIII, 10.

Ce fut cette raison qui porta le Père Jean de la Croix à pratiquer une vertu si héroïque. Sa pauvreté était universelle : son habit était rude et très-grossier, et il avait coutume de prendre pour lui ce qui était le plus usé. Il cherchait toujours la cellule la plus étroite et la plus incommode. Lorsqu'il était Supérieur, il prenait ordinairement celle qui était rebutée par les religieux. Comme il était homme de Dieu, bien loin de se servir de l'autorité de sa charge pour se permettre quelque chose de distingué (ce qu'il avait en horreur dans les maisons religieuses où les Supérieurs ont des accommodements qui leur sont particuliers), tout ce qu'il avait était toujours ce qu'il pouvait trouver de plus pauvre. 1587

Tout l'ameublement de sa cellule consistait ordinairement en une image de papier et une croix faite de roseau. Jamais il ne voulut avoir de chapelet ou marque extérieure de dévotion qui pût être de quelque prix. Cet homme divinement éclairé savait que l'amour-propre se glisse partout, même dans les choses de dévotion, et que beaucoup de personnes assez spirituelles, d'un autre côté, se rendent malheureusement propriétaires. On le pressait un jour de prendre une petite image fort bien peinte et dont la vue lui avait inspiré des mouvements de piété; mais il ne la voulut jamais accepter. Il quitta même une image de Sainte Térèse qu'il avait portée quelque temps après la mort de la Sainte (quoiqu'elle lui fût très-utile par le souvenir qu'elle lui rappelait des grandes choses que la Sainte avait faites pour la gloire de Dieu), dans la crainte qu'il eut qu'il ne se glissât en cela quelque propriété. Aussi, quand il faisait la visite étant Vicaire Provincial, et qu'il trouvait quelque chose de curieux, quoique ce fût en matière de dévotion, il l'ôtait aux religieux et aux religieuses, les exhortant à s'attacher à la pauvreté et à adorer Jésus-Christ en esprit et en vérité.

1587 Ce véritable pauvre d'esprit voulait que cette divine vertu parût jusque dans les églises des religieux. Il disait que l'on devait laisser la grande magnificence des parures et des ornements aux cathédrales et aux paroisses, parce que les personnes du monde avaient besoin de cette pompe extérieure pour s'élever à Dieu. Mais il ajoutait que la somptuosité ne convenait pas à des religieux, qui faisaient une profession particulière de la pauvreté de Jésus-Christ. C'est pourquoi, bien que veillant avec soin à ce que tout ce qui appartenait au culte divin fût très-propre, il tâchait néanmoins d'empêcher qu'il n'y eût rien de trop riche et de trop somptueux. Dans les couvents où il était Supérieur, il ne se servait jamais que d'ornements faits d'une étoffe commune, et il faisait vendre ceux qui ne lui paraissaient pas conformes à la pauvreté dont on faisait profession.

Il semble inutile, après cela, de parler de l'horreur qu'il avait, à l'exemple de sainte Térèse, pour les bâtiments magnifiques. Il tâcha toujours d'inspirer cette horreur aux religieux, comme nécessaire pour empêcher que l'on n'introduisît un esprit tout à fait séculier. « Car, disait-il, si l'on ne veille exactement à conserver « l'esprit de pauvreté et de dénûment essentiel aux véritables religieux, cet esprit diminuera insensiblement, et cessera de subsister dans les Ordres même les « plus réguliers. A peine pourrait-on se persuader, si « l'expérience ne laissait aucun doute, que les plus petites choses qui, dans les commencements, ne paraissent rien, donnent occasion dans la suite à de grands « relâchements. Le démon, dont il est si difficile de découvrir tous les artifices, introduit d'abord de légers « défauts contre la pauvreté, qui semblent peu de chose, « mais qui, avec le temps, augmentent insensiblement « et deviennent très-considérables. »

C'est à quoi les Supérieurs sont obligés de veiller avec

soin. Ils doivent être convaincus que, de même qu'il 1587
est facile de remédier, dans les commencements, aux moindres fautes qui se commettent contre le vœu de pauvreté, il est fort difficile, quand ces défauts ont duré quelque temps, d'y apporter du remède. Ce sera un compte terrible à rendre au jugement du Seigneur, pour ceux qui, par une molle condescendance, ont donné lieu à ce relâchement. Les plus grands désordres que l'on voit arriver dans les maisons religieuses viennent presque toujours des permissions que l'on a données de se servir de choses singulières, soit dans la matière, soit dans la forme des habits, dans la disposition des chambres ou de quelques petits ameublements; ce qui cause des ravages considérables, et fait perdre insensiblement l'esprit de la sainte pauvreté que l'on avait promise au Seigneur.

Un autre obstacle qui est encore plus difficile à vaincre, XXX
même à l'égard des personnes religieuses, ou qui font Sa profonde humilité.
profession d'une piété particulière, c'est le désir de l'honneur et de l'estime. Sainte Térèse, dont la doctrine est qualifiée de céleste par l'Église, enseigne que ce désir fait de furieux ravages, qu'il n'est point de poison si mortel au corps, comme celui-ci l'est à la perfection de l'âme. Elle affirme que le moindre petit point de ce maudit honneur est une peste, et que ceux qui se conduisent par cette voie suivent un chemin égaré. Elle ajoute qu'il leur est impossible d'être unis à Jésus-Christ, et qu'elle prie le Seigneur de la délivrer de ces sortes de personnes qui veulent Le servir, et qui cherchent en même temps l'estime et les applaudissements des hommes.

Le Père Jean de la Croix était entièrement conforme à la Sainte dans ses sentiments. C'est une vérité que jamais ambitieux n'a recherché avec tant d'ardeur l'estime et l'honneur du monde, que ce saint religieux avait de désir pour le mépris et l'abjection. Il le faisait pa-

1587 raître en toutes sortes d'occasions, mais particulièrement dans les points où la plupart des hommes ont coutume d'être fort sensibles, comme celui d'une naissance pauvre et méprisable. Il en donna un bel exemple lorsqu'un religieux d'une naissance des plus distinguées parlait de ses alliances, qui étaient considérables selon le monde. Le Saint lui répondit simplement, que pour lui, il était le fils d'un pauvre tisserand. De plus, il présentait souvent son frère, ouvrier maçon et mal vêtu, devant les personnes de qualité qui venaient le visiter, leur apprenant que ce pauvre était son propre frère.

Il s'occupait avec une grande satisfaction aux emplois les plus humiliants, et trouvait plus de plaisir à converser avec les pauvres qu'avec les personnes les plus distinguées. Il avait un éloignement extrême pour toutes les charges, et c'était pour lui un supplice lorsqu'il était obligé de les exercer. Cet homme véritablement humble ne voulait rien qui eût de l'éclat. Il était très-petit et comme anéanti à ses propres yeux. Bien loin de concevoir la moindre estime de lui-même, il ne remarquait rien en sa personne qui, selon lui, ne fût digne de mépris. C'était une chose remarquable de voir que, pendant que les autres ne pouvaient remarquer aucun défaut dans sa vie, il s'en croyait rempli. Il assura même, à sa mort, qu'il n'aurait pas voulu justifier une seule de toutes les actions de sa vie.

Que deviendra la superbe du cœur humain? Saint Jean de la Croix a été un homme céleste qui a paru sur la terre comme un Séraphin incarné; il a fait des actions d'un désintéressement parfait et d'une sainteté presque consommée, et néanmoins il ne veut pas en reconnaître une seule dont il n'ait sujet d'appréhender! De si humbles sentiments procédaient de la connaissance de son néant, et comme il savait cet oracle de la divine sagesse, que les Cieux ne sont pas purs devant la Sainteté infinie de Dieu, il veilla continuellement

sur lui-même, de peur de s'évanouir dans ses vaines 1587
pensées.

Ce n'est pas assez d'être petit et anéanti à ses propres yeux; il faut encore désirer de l'être dans l'estime et dans la pensée des autres. Ce saint homme s'est appliqué d'une façon particulière à pratiquer cette maxime. La chose la plus agréable qu'on pût lui dire, c'était de lui apprendre qu'il était perdu d'estime et de réputation, non-seulement parmi les personnes du dehors, mais encore dans l'esprit de ses propres frères. Il ressentait une joie et une consolation particulières lorsqu'il se voyait déshonoré, tandis qu'on l'entendait toujours se plaindre quand on faisait quelque cas de sa personne. Les injures faisaient ses délices. On l'a vu une fois, étant Supérieur, pendant qu'un de ses religieux, emporté par la colère, lui disait plusieurs choses outrageantes, se prosterner la bouche contre terre, et demeurer dans un respectueux silence jusqu'à ce qu'il eût fini ses reproches.

Ses plus ferventes oraisons tendaient à obtenir de l'infinie bonté de Jésus-Christ, de mener une vie cachée, inconnue et méprisée. Il n'oubliait rien de ce qui pouvait dépendre de lui pour marcher dans ce chemin étroit et connu de si peu de personnes. Il avait une sainte industrie à cacher ses grâces et ses talents. Il ordonnait que l'on ne parlât jamais de ce qu'il avait fait au commencement de la Réforme, voulant ensevelir dans l'oubli les grandes merveilles que le Tout-Puissant avait opérées par son ministère. Quoiqu'il fût doué d'une science très-profonde, il se comportait néanmoins, à l'extérieur, d'une manière si simple et si humble, que ceux qui ne l'auraient pas connu l'auraient pris pour une personne peu éclairée. Il fuyait avec soin tout ce qu'il croyait capable de lui concilier l'estime ou l'approbation des hommes, mais recherchait avec une ardeur insatiable ce qui était propre à lui procurer quelque

1587 humiliation. La raison d'une conduite si particulière, est que le feu du divin amour embrasait entièrement l'âme de ce saint contemplatif.

Il ne faut pas s'étonner, après cela, si Jésus-Christ se plaisait à glorifier Son serviteur, s'Il lui communiqua tant de faveurs, s'Il l'éleva à une contemplation si sublime, qu'elle paraîtrait incroyable. La puissance du Seigneur ne s'affaiblit point par la durée des siècles; Il renouvelle Ses miracles lorsqu'Il veut récompenser certaines âmes qui Le servent avec plus de perfection.

LIVRE SEPTIÈME

Le Père Nicolas médite une nouvelle forme de gouvernement. — Sentiment du Père Jean de la Croix sur le nouveau gouvernement. — Le Père Nicolas s'adresse au roi d'Espagne. — On sollicite l'approbation du Saint-Siége. — Sa Sainteté approuve le projet du Père Nicolas. — Nouvelle assemblée au sujet de ce bref. — Premier chapitre général tenu à Madrid. — Le Père Nicolas est élu Vicaire Général. — Troubles excités dans la Réforme à l'occasion du nouveau gouvernement. — Le Père Jean de la Croix est fait Prieur de Ségovie. — Il écrit plusieurs lettres. — Il mène dans ce monastère une vie tout admirable. — Il pratique lui-même ce qu'il enseigne et le fait pratiquer à ses sujets. — Il est inaltérable pour toutes les choses du monde, et sa seule vue apaise les agitations des autres. — Ses entretiens de Dieu ont tant d'efficace, qu'ils ravissent et suspendent les hommes et les bêtes. — Son application aux mystères de la Croix. — Élévation de son âme. — Différents degrés de contemplation d'union. — Faveurs particulières que reçoit le Père Jean de la Croix. — Dieu lui révèle les péchés secrets de ceux qui se confessent à lui. — Autre preuve de cette grâce que Dieu lui faisait en faveur des personnes qu'il confessait. — Autres exemples de la lumière prophétique du bienheureux Père. — Le bienheureux Père pénètre par voie surnaturelle les tentations de ses sujets et en empêche les mauvais effets. — Quatrième preuve de la lumière surnaturelle du bienheureux Père. — Déposition de la Mère Prieure sur ce qu'elle vit en lui et éprouva en elle. — Déposition de la Mère Anne de Saint-Joseph sur le même sujet et sur le don de prophétie qu'elle reconnut en lui. — Autre preuve de la lumière céleste et prophétique dont il était doué. — Le Père Vicaire Général lui commande d'examiner l'esprit d'une religieuse. — Une colombe mystérieuse

1587 et venue du ciel réside sur sa cellule, l'accompagne partout et marque la pureté et sainteté de son âme. — Miracle par où Dieu découvre sa sainteté. — Les choses qui avaient été à son usage servent de remède contre les tentations. — Il défend et met à couvert le terroir de Ségovie des orages et des tempêtes. — Jésus-Christ lui parle pendant la nuit. — Les religieux s'apaisent par l'autorité du Roi. — Les Carmélites refusent de se soumettre au nouveau gouvernement. — Quelques religieuses obtiennent un bref contre le gouvernement de l'Ordre qui fait soupçonner le Bienheureux Père d'intelligence avec elles. — Le Pape approuve le projet de la Mère Anne de Jésus. — Le Vicaire Général exhorte les Religieuses à se déporter de leurs prétentions. — On entreprend de justifier la conduite des Religieuses. — Chapitre général extraordinaire. — Le Chapitre prend une résolution extrême à l'égard des Religieuses. — Le nouveau Bref en faveur des Religieuses arrive en Espagne. — Les Supérieurs dressent un mémoire contre le Bref. — Ils renoncent au gouvernement des Religieuses. — Le Père Dominique Bannez soutient la cause des Religieuses. — Troisième Chapitre général. — Sainte liberté du Père Jean de la Croix. — Il est privé de tout emploi. — Il écrit à une Mère Anne de Jésus pour la consoler. — Preuves de ses travaux.

C'est l'épreuve ordinaire de tous les nouveaux établissements, de souffrir divers changements dans la forme de gouvernement que l'on veut introduire. L'esprit de l'homme étant limité dans toutes ses vues, ne peut prévoir tous les inconvénients que l'expérience fait connaître dans la suite. Aussi est-il obligé de retoucher plus d'une fois à ses propres règlements, afin de les perfectionner et de les mettre en état de subsister longtemps, en maintenant la régularité dans toute son étendue. La nouvelle Réforme des Carmes Déchaussés ne fut pas exempte de cette épreuve, et eut besoin de plusieurs années pour se fixer dans son gouvernement. Les premiers règlements qui avaient été faits selon la situation de la Réforme à son origine, ne parurent pas suffisants lorsqu'elle s'étendit. On fut alors obligé de

recourir à d'autres lois, également sages et prudentes, capables d'établir la subordination et de conduire les religieux par les voies les plus propres à la fin de leur Institut. 1587

1 Nous avons remarqué, dans le tome précédent, que le Père Jérôme Gratian fut à peine élevé à la dignité de Provincial, qu'il sentit la nécessité de nommer plusieurs Vicaires qui pussent le représenter dans chaque Province, afin de suppléer à ce que la trop grande distance de lieux l'empêchait de faire par lui-même. Lorsque le Père Nicolas Doria lui succéda, il suivit les traces de son prédécesseur, à cette exception, qu'il se dépouilla du droit de nommer les Vicaires, en laissant le choix aux religieux qui composaient le Chapitre Provincial. Considérant, depuis, que le nombre des monastères augmentait tous les jours, et qu'il y avait lieu d'espérer dans la suite encore un plus grand accroissement (les principales villes d'Espagne témoignant beaucoup de désir d'avoir des monastères de la Réforme), le premier gouvernement qui s'observait alors ne lui parut pas suffisant pour conserver le bon ordre et maintenir la régularité dans toute sa perfection. Pour remédier de suite à cet inconvénient, il forma le plan d'un gouvernement particulier qu'il résolut d'introduire dans la Réforme, espérant, par ce moyen, l'affermir d'une manière inébranlable.

Le Père Nicolas médite une nouvelle forme de gouvernement.

Son dessein était de diviser la Réforme en plusieurs Provinces, qui auraient chacune leur Provincial particulier. On devait établir une espèce de Conseil composé de plusieurs religieux, lesquels, avec un Vicaire général, décideraient de toutes les affaires de la Congrégation, de quelque nature qu'elles pussent être, tant à l'égard des religieux que des religieuses. Ainsi les Provinciaux ne devaient plus être, en quelque sorte, que les exécuteurs des ordres ou règlements qui seraient donnés par cette consulte (ou conseil général), à laquelle toutes les affaires seraient dévolues de plein droit.

1587 Il méditait encore plusieurs autres règlements particuliers sur la manière d'assembler les Chapitres, soit généraux, soit provinciaux, et la qualité des personnes qui auraient droit d'y assister.

II

Sentiment de S. Jean de la Croix, sur le nouveau gouvernement.

Lorsqu'il eut suffisamment médité ce plan dans son esprit, il le rédigea, afin d'en conférer avec des personnes éclairées, tant du dedans que du dehors, et profiter de leurs avis. Le Père Jean de la Croix fut un des premiers à qui le Père Nicolas s'adressa, persuadé que si ce Saint approuvait une fois son projet, ce serait un présage favorable du succès de son entreprise. Quoique le Saint approuvât une partie de ce que le Père Nicolas venait de lui proposer, il ne put néanmoins s'empêcher de lui faire remarquer qu'il y avait plusieurs choses, dans ce nouveau plan, qui lui paraissaient sujettes à plusieurs inconvénients. Il insista particulièrement sur ce qui concernait le gouvernement des religieuses, et représenta à ce Père qu'il ne croyait pas qu'elles pussent s'accommoder d'une consulte dont l'autorité serait si absolue, et à laquelle elles seraient obligées de s'adresser pour toutes leurs difficultés. Il ajouta que la grande expérience qu'il avait acquise dans la conduite des monastères de religieuses, lui faisait prévoir beaucoup d'inconvénients dont il fallait craindre les suites, si l'on n'y remédiait pas d'abord par quelques mesures effectives. La suite fit voir que le Père Jean de la Croix ne s'était pas trompé dans ses conjectures. Il paraît même que cet avis, qui était cependant des plus judicieux, fut une des causes de la persécution que l'on suscita contre le Saint, quoique sans la participation du Père Nicolas, comme nous le dirons plus bas.

III

Le Père Nicolas s'adresse au Roi d'Espagne.

Le Père Nicolas ayant, sur ce sujet, les avis des personnes les plus capables, prit la résolution d'exécuter son dessein, et de solliciter à Rome un Bref de Sa Sainteté, comprenant qu'il ne pourrait pas réussir sans cet appui. Ayant besoin de protection dans une affaire si impor-

tante, il ne fit aucune difficulté de s'adresser au roi Philippe II. Sa Majesté lui donna une audience favorable, reçut avec bonté le mémoire de ce Père, dans lequel il avait détaillé les motifs de sa requête. Le Roi nomma trois Commissaires pour examiner ce projet. La commission en fut donnée au Président de Castille, au précepteur du jeune Prince, et à un Conseiller d'État. Sa Majesté leur recommanda de bien examiner le projet du Père Nicolas, et de lui en faire un rapport exact et fidèle. 1587

Quoique ces trois Commissaires fussent très-éclairés par eux-mêmes, ils consultèrent, à ce sujet, des personnes savantes et consommées dans ces sortes d'affaires, afin de former leur jugement avec plus de sûreté. Presque toutes furent d'avis que le dessein du Père Nicolas paraissait avoir été inspiré du Ciel, et qu'il ne se pouvait rien établir de plus avantageux pour la nouvelle Réforme. Ils firent donc leur rapport à Sa Majesté, lui représentant qu'elle ne pouvait donner aux Carmes Déchaussés une plus grande marque de son estime et de sa bienveillance, qu'en favorisant le dessein du Père Provincial. Ils furent d'avis qu'il était à propos d'écrire à Sa Sainteté à ce sujet, afin de lui faire connaître les progrès de cette nouvelle Réforme, les grands biens que l'on avait sujet d'en espérer, ajoutant que ce nouvel Ordre s'était considérablement multiplié dans les Espagnes, et commençait à s'établir dans les Indes pour travailler à la conversion des infidèles. Ils conclurent en disant que ces considérations les portaient à penser que l'on devait entériner la requête du Père Nicolas, et faire en sorte qu'elle fût approuvée à Rome dans son entier.

IV — On sollicite l'approbation du Saint-Siége.

Le Roi écrivit au comte Olivarez, son ambassadeur auprès du Saint Père; le Père Nicolas, jugeant nécessaire d'envoyer à Rome une personne capable pour négocier cette affaire, jeta les yeux sur le Père Jean de Jésus Rocca, qui avait déjà si bien réussi la première

1587 fois. Dès que ce Père eut reçu ses instructions, il partit pour Rome, où il s'employa avec ardeur à l'exécution de ses ordres. L'ambassadeur ayant reçu les lettres du Roi, joignit ses sollicitations au nom de son Maître, et agit, dans cette affaire, avec tout le zèle que l'on pouvait en attendre.

Ils trouvèrent d'abord les esprits assez disposés à faire réussir leur affaire en partie. Mais comme on avait résolu depuis peu, à la Congrégation des Réguliers, de faire un Décret tout opposé à certains articles qui se trouvaient dans le projet du Père Nicolas, le Cardinal Alexandrin, Préfet de cette Congrégation, répondit à l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique, qu'il fallait absolument retrancher ces articles, parce que, autrement, Sa Sainteté ne voudrait jamais approuver un tel projet. Il paraissait peu convenable que l'on se départît si vite de ce que les Cardinaux, après une mûre délibération, venaient de juger absolument nécessaire pour le bon ordre et la paix des maisons religieuses. Il ajouta même que le résultat de cette Congrégation était approuvé par Sa Sainteté ; que l'on n'attendait plus que sa signature. C'est pourquoi il lui dit nettement de retrancher ces articles particuliers, s'il voulait réussir.

Le Père Jean de Jésus Rocca, voyant la difficulté, ne crut pas à propos de céder sur les articles en question. Il sollicita une seconde fois tous ses amis, les priant de nouveau à s'employer pour lui ; mais il ne trouva personne qui voulût se commettre avec des Cardinaux qui avaient pris leur dernière résolution, de sorte que l'affaire parut désespérée. L'ambassadeur lui-même faisait tous ses efforts pour porter le Père Jean de Jésus Rocca à se relâcher sur ces articles. Il lui représenta que sa trop grande fermeté sur ce point gâtait toutes ses affaires; que, puisque la Congrégation avait pris son parti, il paraissait fort inutile de vouloir s'y opposer; qu'après tout, ces articles n'étant pas essentiels, il valait mieux

les abandonner que de s'exposer à ne rien obtenir du tout. 1587

V

Sa Sainteté approuve le projet du Père Nicolas.

Toutes ces raisons du ministre d'Espagne ne firent aucune impression sur l'esprit de ce Père. Comme il ne perdait pas facilement courage, il s'appliqua seul à dresser un nouveau mémoire. Il appuya ses demandes de raisons si solides et si concluantes, que les Cardinaux, après l'avoir mûrement examiné, changèrent eux-mêmes de sentiment, et devinrent les protecteurs de celui auquel, peu de jours auparavant, ils avaient été si opposés. Quelques jours après, l'affaire fut mise en délibération en présence de Sa Sainteté. Les raisons du Père Jean de Jésus Rocca furent trouvées justes; son sentiment prévalut, et le Saint-Père expédia un Bref dans lequel il approuvait la nouvelle forme de gouvernement que le Père Nicolas demandait d'introduire parmi les Carmes Déchaussés. Comme ce Bref est d'une grande importance, et qu'il servit d'occasion pour exciter de nouveaux troubles, nous le rapporterons dans son entier.

BREF

DE NOTRE-SAINT PÈRE LE PAPE SIXTE V

« *Sixte V, du nom, pour mémoire éternelle de ce qui suit.*

« Comme il est de notre soin paternel de veiller « continuellement au bien de toutes les religions, « nous devons particulièrement étendre notre direction « salutaire sur ceux qui font profession de suivre les « plus saintes institutions, et qui ont embrassé un « genre de vie plus parfaite et plus conforme à celle « des anciens Pères, qui enseignaient la discipline « régulière dans la plus étroite Observance. Ce sont « ces personnes que nous recevons avec plus de bien-

1587 « veillance, et que nous confirmons plus volontiers « dans leur louable conduite, afin de leur donner lieu « de persévérer sans aucune crainte, et de s'avancer « de jour en jour avec plus de perfection.

« Or, comme Grégoire XIII, d'heureuse mémoire, « notre prédécesseur, ayant appris que dans les royau- « mes d'Espagne il y avait plusieurs maisons ou mo- « nastères de religieux et de religieuses de l'Ordre de « Notre-Dame du Mont-Carmel, où l'Observance dudit « Ordre est gardée dans toute sa rigueur, conformé- « ment à son Institut, confirmé par Innocent IV, de « pieuse mémoire, pareillement notre prédécesseur « (et non pas selon la mitigation accordée par Eu- « gène IV, aussi notre prédécesseur, dont nous hono- « rons la mémoire), se rendant aux prières de notre « très-cher fils et le sien, dom Philippe, roi catholique « d'Espagne, en approuvant ledit Institut et les obser- « vances de la Règle primitive, a divisé et séparé à « perpétuité, par autorité Apostolique, lesdits religieux « et religieuses qui professent ladite Règle primitive, « sous le nom de Déchaussés, comme aussi toutes leurs « maisons, couvents, monastères, et tout ce qui leur « appartenait alors, ou leur pouvait appartenir avec le « temps, des religieux et religieuses du même Ordre « qui professent la Règle mitigée par Eugène IV, notre « prédécesseur : a exempté et délivré de toutes et chaque « visites, corrections et autorité de Prieurs, Provin- « ciaux, et tous autres Supérieurs qui vivent selon la « Règle mitigée : l'a érigée et instituée en une Pro- « vince séparée, qui s'appelle des Déchaussés, et qui « est formée de toutes les maisons, monastères et autres « lieux qu'ils avaient possédés jusqu'alors, ou qu'ils « pourraient acquérir à l'avenir; en sorte que cette « Province fût gouvernée par un Provincial élu dans un « Chapitre Provincial des mêmes Déchaussés; de plus, « qu'il a voulu et entendu que ladite Province des Dé-

« chaussés demeurât perpétuellement soumise à l'obéis- 1587
« sance du Prieur général de tout l'Ordre, comme
« toutes les autres Provinces qui le composent; laquelle
« Province ne pourrait être visitée, réformée, corrigée
« et châtiée que par le seul Prieur général en personne,
« ou par un autre qu'il jugerait capable de cela, pourvu
« qu'il fût pris et choisi entre les mêmes Déchaussés,
« lequel y procèderait conformément à leur Règle pri-
« mitive, et aux Instituts réguliers qu'ils ont coutume
« d'observer dans leurs maisons, sans que le Prieur
« général en puisse faire sortir aucūn ou plusieurs,
« sous quelque prétexte ou occasion que ce puisse être,
« sinon en tant qu'il en aurait été ainsi ordonné dans
« le Chapitre Provincial des mêmes Déchaussés, comme
« il est plus amplement porté dans les lettres dudit
« Pape Grégoire XIII, notre prédécesseur, et mis en
« exécution, et depuis peu approuvé par tous Nous-
« mêmes.

« Mais, comme on nous a représenté depuis peu que
« le nombre des religieux et religieuses Déchaussés
« s'est beaucoup augmenté, et fait tous les jours de
« nouveaux progrès, par le soin particulier que Dieu
« en prend, à cause de la dévotion qu'ils apportent à
« ce qui concerne le culte divin, la bonne odeur de
« leur vertu, le fruit spirituel, et la consolation des âmes
« tant des religieux que de tous les fidèles Chrétiens
« qui sont excités, par leur bon exemple, à marcher
« dans les voies du salut; que non-seulement dans les
« Espagnes, mais aux Indes, il s'est établi et institué
« plusieurs monastères, maisons, et autres lieux dé-
« vots appartenant aux mêmes Déchaussés, qui ne
« peuvent être gouvernés commodément par un seul
« Provincial.

« A ces Causes, ayant été humblement supplié, tant
« de la part du même roi Dom Philippe, que de celle
« des Carmes Déchaussés, d'user à leur égard de notre

1587 « bénignité Apostolique, et de leur accorder ce que nous « jugerons leur être plus convenable dans la circon- « stance présente; Nous donc, voulant condescendre, « selon les obligations de la charge Pastorale que nous « exerçons, à la pieuse demande de ces religieux, eu « égard au bon gouvernement et au progrès de cet « Ordre, selon qu'il paraît être plus convenable; après « en avoir mûrement délibéré, autant que l'importance « de la chose le demandait, avec nos vénérables Frères « les Cardinaux de la sainte Église Romaine, établis « pour les affaires des Réguliers; condescendant en « ceci aux prières susdites, nous absolvons les reli- « gieux et religieuses de ladite Province des Déchaus- « sés de tout lien d'excommunication, suspense, in- « terdit, et autres censures ecclésiastiques, et peines « portées par le droit ou par sentence de Juge, pour « quelque occasion ou cause que ce puisse être, s'ils « en ont encouru quelqu'une ou quelques-unes seule- « ment et précisément, afin de pouvoir jouir de l'effet « des Présentes; commettons et mandons à Notre « bien-aimé fils le Prieur Provincial de ladite Province « des Carmes Déchaussés, que, conformément au « pouvoir qu'il en a reçu par les lettres du Pape Gré- « goire XIII, Notre prédécesseur, et selon la coutume « de ladite Province, il convoque en temps et lieux « convenables un Chapitre desdits Déchaussés; Vou- « lons et entendons qu'en ce même Chapitre légiti- « mement convoqué et assemblé, il soit élu un Vicaire « Général par ceux qui ont voix et élection au Cha- « pitre provincial, selon l'usage qui a été gardé jus- « qu'ici; et, après avoir fait auparavant l'élection des « Définiteurs selon la coutume, lequel Vicaire Général « gouvernera la Congrégation des susdits religieux ou « religieuses Déchaussés.

« Que si le Vicaire Général, qui aura été élu, se « trouve présent à ce Chapitre, il y présidera sur-le-

« champ, et, s'il en est absent, le Provincial, qui est 1587
« actuellement en office, présidera audit Chapitre et
« divisera la Province; en sorte que d'une seule, qui
« a subsisté jusqu'à présent, il en soit fait plusieurs
« autres, selon le nombre des maisons, monastères et
« autres lieux, ou selon qu'il sera jugé plus convenable;
« qu'il prenne garde néanmoins que cette Province soit
« divisée d'une manière équitable en plusieurs parties,
« lesquelles ainsi divisées, et même celles que le
« Vicaire Général jugera à propos de diviser dans la
« suite dans le Chapitre général, nous tenons pour
« distinctes et divisées; érigeant à perpétuité toutes
« ces Provinces par autorité Apostolique, et par la
« teneur des Présentes, en une Congrégation par-
« ticulière, qui sera dénommée la Congrégation des
« Carmes Déchaussés.

« De plus, Nous ordonnons que dans chacune de ces
« Provinces il y ait un Provincial pour la gouverner, et
« que le Vicaire Général soit le Supérieur de ces mêmes
« Provinciaux et de toute la Congrégation; qu'il gouver-
« nera avec la même puissance et autorité que le Géné-
« ral, en tant de droit que de coutume, ou par privi-
« lége, de sorte que son autorité s'étendra sur toutes
« les maisons, monastères, lieux et personnes qui
« composent ou qui composeront dans la suite ladite
« Congrégation, à condition, cependant, qu'il ne pourra
« rien faire ni entreprendre de contraire à la Règle et à
« l'Observance régulière qui se pratique dans la Con-
« grégation.

« Que dans ce premier Chapitre, pour cette fois
« seulement, après l'élection faite du Vicaire Général
« et la disposition des nouvelles Provinces, ceux qui
« jusqu'à cette heure ont eu voix dans les Chapitres
« Provinciaux, procèderont à l'élection des nouveaux
« Provinciaux, des Prieurs de chaque monastère de
« ladite Congrégation, et ensuite de six Conseillers

1587 « du Vicaire Général, qui seront pris de toutes les « Provinces.

« Le même Vicaire Général sera obligé de prendre « l'avis desdits Conseillers, tant dans l'expédition de « toutes les affaires de la Congrégation, et de chaque re- « ligieux en particulier, que dans la réformation des « Provinces et des différents monastères, aussi bien « que pour la direction de l'Observance régulière; en « sorte, cependant, qu'il puisse, sans leur avis, mettre « en exécution par lui-même ou par quelque autre, « tout ce qui aura été jugé appartenir à l'Observance « régulière, et châtier les coupables, particulièrement « les fautes publiques et scandaleuses.

« L'Office et l'autorité du Père Vicaire Général durera « l'espace de six années, lesquelles une fois expirées, « son pouvoir et son autorité finiront pareillement. On « procèdera à l'élection d'un nouveau Vicaire Général, « sans que la même personne puisse être élue une « seconde fois, si ce n'est après six années d'inter- « valle, ni continuer son Office plus longtemps que le « terme limité par les Présentes. Que si l'élection se « faisait autrement que nous le marquons ici, nous la « déclarons dès à présent nulle et invalide. Quant aux « Provinciaux, Conseillers, Prieurs des couvents et « Recteurs des colléges, leur charge ne durera que « trois ans, après lesquels leur autorité cessera.

« Le Chapitre général, qui sera nommé Chapitre de « la Congrégation des Déchaussés, se célèbrera tous les « trois ans, et le Vicaire Général aura soin de le con- « voquer et d'y présider.

« Tous les Provinciaux seront obligés de se trouver « audit Chapitre général, assistés de leurs Compa- « gnons, aussi bien que le Vicaire Général, les Défini- « teurs élus par le Chapitre et les six Conseillers. Dans « ce même Chapitre général, on procèdera tous les « trois ans à l'élection des nouveaux Provinciaux, des

« Prieurs des maisons, et des nouveaux Conseillers et 1587
« Définiteurs ; comme aussi de six en six ans on élira « le Vicaire Général, et tous les autres Supérieurs sus- « dits, par les suffrages desdits Vicaires Généraux, « Provinciaux, Compagnons, Définiteurs et Conseillers.

« Sitôt que le Vicaire Général aura été élu par tous, « ou par la plus grande partie de ceux qui auront « voix dans le Chapitre général de la Congrégation, « il pourra user sur-le-champ, et de là en avant, de « toute l'autorité qui est annexée à sa charge ; mais il « ne lui sera pas libre de mettre en exécution les choses « de la dernière conséquence, à moins qu'elles n'aient « été confirmées et approuvées par le Général de tout « l'Ordre.

« Le Chapitre général une fois terminé, chaque Pro- « vincial aura soin d'assembler le Chapitre de sa Pro- « vince, dans l'espace de dix-huit mois, afin d'y faire « l'élection des Définiteurs Provinciaux, et du Compa- « gnon qui doit assister avec le Provincial au prochain « Chapitre général.

« Pour tous les Provinciaux et Prieurs des maisons « particulières, dont les Offices se trouveront vacants « dans l'intervalle desdits Chapitres généraux, soit par « mort ou par quelque autre raison que ce soit; aussitôt « que le Vicaire Général en aura connaissance, il aura « soin d'assembler ses Conseillers, afin de procéder à « l'élection d'autres Supérieurs, à la place de ceux dont « les emplois vaqueront. Que si le Vicaire Général « venait à décéder avant que le terme de ses six années « fût expiré, et avant le Chapitre général; en ce cas, « le premier Définiteur ou le second, et ainsi des autres « successivement, suivant leur rang, les uns au défaut « des autres présideront à toute la Congrégation, et « tiendront la place et l'autorité du Vicaire Général « jusqu'au premier Chapitre général, dans lequel on « fera l'élection d'un nouveau Vicaire Général; mais si

1587 « le temps de la tenue dudit Chapitre général était « éloigné de plus de deux années, en ce cas ledit « Substitut du Vicaire Général aura soin d'assembler le « Chapitre général le plus tôt qu'il pourra, afin de « procéder à l'élection d'un Vicaire Général, pour les « six années que cette charge doit durer.

« Nous accordons au Vicaire Général, qui sera élu « dans cette première Assemblée, et à tous ses Suc- « cesseurs, un plein, libre et absolu pouvoir de faire « les Statuts et Ordonnances qu'il jugera convenables « à l'honneur de Dieu, à l'avancement de la Réforme « et au bon gouvernement de ladite Congrégation ; « comme aussi de changer en tout ou en partie ce qu'il « trouvera nécessaire d'abroger et de faire de nouveaux « Statuts, pourvu qu'ils ne soient pas contraires aux sa- « crés Canons, ni aux décrets du Concile de Trente, aux « Constitutions Apostoliques, à la Règle primitive du- « dit Ordre, ni aux Instituts de ladite Congrégation. « Nous lui donnons encore pouvoir de retrancher toutes « sortes d'abus, de commander à tous les autres Pré- « lats, Supérieurs, Provinciaux et autres, en quelque « Office qu'ils soient, et à tous les religieux de ladite « Congrégation, et de leur enjoindre d'observer invio- « lablement ce qui aura été généralement ordonné. Il « pourra établir, fonder, bâtir en quelque lieu que ce « soit des couvents ou monastères de religieux et de « religieuses de ladite Congrégation, tels qu'ils puissent « être, sans avoir besoin d'aucune autre permission, « non pas même du Chapitre général de tout l'Ordre ; « et de recevoir et accepter tels couvents et maisons « que ce puisse être pour y habiter; il pourra même « subdéléguer son pouvoir à quelque autre religieux « Carme Déchaussé, dans toutes les rencontres où il « jugera à propos de le faire, pour toutes les affaires « qui concerneront son Office ; en sorte que ni les « Provinciaux, ni aucun autre de ses religieux puissent

« oser, sans une permission expresse dudit Vicaire 1587
« Général, accepter, fonder ou bâtir aucun nouveau
« monastère de religieux ou de religieuses.

« Nous donnons pareillement pleine et entière fa-
« culté, pouvoir libre et absolu aux Provinciaux, de
« faire de semblables Statuts dans leurs Chapitres pro-
« vinciaux pour toute l'étendue de leurs Provinces;
« comme aussi dans les visites qu'ils feront des monas-
« tères de religieux et de religieuses de leur Province;
« leur enjoignant de les garder et observer autant de
« temps que le même Provincial sera en charge, pourvu
« néanmoins que ces Statuts ne soient pas contraires
« aux règlements du Chapitre général de toute la Con-
« grégation. Nous accordons aussi auxdits Provinciaux,
« après qu'ils auront été confirmés par le Vicaire Géné-
« ral, le pouvoir d'exercer et de faire tout ce qui con-
« cerne leur charge en la même manière que les Pro-
« vinciaux de la Règle mitigée l'exercent à l'égard de
« leurs religieux, ou selon qu'il leur appartient de plein
« droit, par coutume ou par privilége, à condition
« néanmoins qu'ils ne feront rien contre la Règle pri-
« mitive de leur Ordre, ni contre les Statuts de ladite
« Congrégation, ou que le Vicaire Général n'aura pas
« limité leurs pouvoirs.

« Au reste, nous voulons que ladite Congrégation
« des Carmes Déchaussés et le Vicaire Général soient
« soumis au Général, comme au Chef universel et au
« Supérieur de tout l'Ordre, selon ce qui est porté par
« ces Présentes; en sorte que le Général puisse visiter,
« corriger et réformer toutes les maisons ou monastères
« de ladite Congrégation des Déchaussés, tous leurs
« couvents, et un chacun d'entre eux par lui-même
« personnellement, étant accompagné de deux assis-
« tants et d'un secrétaire, qui doivent être choisis par
« la Congrégation des Déchaussés, conformément à
« leurs Statuts; et lorsqu'il s'agira de punir quelque

1587 « délit, il prendra avis et conseil des deux assistants « qui l'accompagneront : lequel pouvoir ne s'étendra « qu'au dedans des maisons, couvents et monastères « desdits Déchaussés, hors desquels ledit Général ne « pourra en quelque manière ôter ni envoyer les Carmes « Déchaussés, ni aucun d'entre eux. Ledit Père Géné- « ral ne pourra pareillement destituer aucun Prieur ni « aucun Officier, tel qu'il puisse être, de ceux qui ont « quelque charge, et qui président dans les monastères « desdits Déchaussés, ni en substituer d'autres à leur « place, si ce n'était pour quelque cas énorme qui ne se « puisse tolérer, sans blesser les règles de la justice ; « parce que dans une circonstance de cette nature, au « défaut du Vicaire Général de ladite Congrégation, le « Père Général pourra en juger et ordonner du consen- « tement des deux Assistants qui l'accompagneront, et « non autrement.

« Nous défendons pareillement audit Père Général « d'accorder aucune grâce particulière aux religieux « Déchaussés, de charger ou incommoder les couvents « et monastères d'aucune imposition ni taxe, lesquelles « impositions ou concessions nous déclarons nulles par « le seul fait. Nous lui défendons encore absolument de « rien exiger à raison de sa visite, à la réserve de ce « qui sera nécessaire pour sa subsistance, ce que l'on « aura soin de régler et de modérer selon la pauvreté « des couvents et monastères des Déchaussés, et à rai- « son de la juste dépense qu'il sera obligé de faire pen- « dant le cours de sa visite.

« Le Vicaire Général avec ses assistants qui auront « été élus dans l'assemblée du Chapitre général de la- « dite congrégation, auront droit d'assister au Cha- « pitre général de tout l'Ordre, y auront voix active « et passive, et tiendront leur rang dans ledit Cha- « pitre.

« Lorsque le Père Général voudra faire sa visite dans

« les couvents et monastères des Déchaussés, il se con- 1587
« formera en tout aux statuts et priviléges de leur con-
« grégation, sans qu'il puisse innover, changer ni en-
« treprendre la moindre chose qui y soit contraire.
« C'est de cette façon et non autrement qu'il aura la
« liberté de visiter les personnes et monastères desdits
« Déchaussés. Encore lorsqu'il voudra faire ces sortes
« de visites, il sera obligé de le faire savoir auparavant,
« et d'en informer le Chapitre général de ladite con-
« grégation, afin que l'on puisse élire et députer les
« assistants qui l'accompagneront dans sa visite.

« Enfin, nous déclarons que le Vicaire Général et
« toute la congrégation jouira de tous les priviléges,
« indults et pouvoirs accordés au Provincial et à la
« province des Déchaussés, soit par nous-mêmes, soit
« par les autres Souverains Pontifes nos prédécesseurs.
« Déterminons que les présentes ne pourront jamais
« être révoquées, altérées, limitées par d'autres grâces
« semblables ou différentes, soit de nous ou de quel-
« ques autres Souverains Pontifes : mais qu'elles en
« seront toujours exceptées toutes les fois que l'on ac-
« cordera quelques grâces; en sorte qu'elles subsistent
« toujours dans le même état : et tous les juges, soit
« ordinaires, soit délégués, les cardinaux de la sainte
« Église romaine, les légats du Saint-Siége, même *à*
« *latere*, les Nonces et les auditeurs du palais aposto-
« lique seront obligés de se conformer à la teneur des
« présentes, dans tous les jugements qu'ils rendront,
« sans pouvoir décider autrement, sous peine de nullité
« de tout ce qu'ils auront fait de contraire.

« Sur quoi, mandons à tous nos vénérables frères,
« les Patriarches, Archevêques, Évêques et nos chers
« fils leurs Vicaires ou Officiaux, les auditeurs de notre
« Chambre apostolique, aux Abbés, Prieurs, Prési-
« dents, Doyens, Archidiacres, Chanoines, Chapitres,
« à quiconque il pourra appartenir, de faire publier et

1587 « observer les présentes par eux ou par quelques-uns « d'entre eux ou de leur part, toutes les fois qu'ils en « seront requis : comme aussi d'en faire jouir paisiblement « lesdits Déchaussés, d'empêcher qu'on ne les « inquiète sur ce sujet en aucune manière que ce puisse « être, et de réprimer par des censures ecclésiastiques « et par tout autre moyen légitime de droit et de fait « ceux qui voudraient s'y opposer, après leur avoir fait « leur procès selon les lois, sans avoir égard aux appels « qu'ils pourraient faire. Nonobstant ce qui a été dé-« terminé par le pape Boniface VIII, notre prédéces-« seur, ou ce qui pourrait se trouver de contraire dans « les décrets synodaux, dans les constitutions aposto-« liques et dans les ordonnances, soit de l'Ordre de « Notre-Dame du Mont-Carmel, soit de quelque autre « religion que ce puisse être, quand même cela aurait « été confirmé par serment, par autorité apostolique, « ou par quelques statuts, coutumes, priviléges ou « lettres apostoliques accordées à eux ou à leurs Su-« périeurs, par quelqu'un des Souverains Pontifes nos « prédécesseurs, par Nous-même, ou par le Saint-« Siége, soit de propre mouvement, de certaine science « et selon la plénitude du pouvoir apostolique, ou sous « quelque forme, teneur et clause que ce puisse être, « auxquelles Nous dérogeons par ces présentes, quand « même elles porteraient en termes exprès, ou d'une « autre manière, qu'on ne pourra jamais y déroger.

« Nous voulons que dans tous les jugements et hors « d'iceux, on ajoute foi à ces présentes et aux copies « qui pourront en être faites, pourvu qu'elles soient « signées d'un notaire public et munies du sceau de « ladite congrégation, ou de quelque personne constituée « en dignité.

« Donné à Rome, dans Saint-Marc, sous l'anneau du pê-« cheur, le dixième juin de l'année mil cinq cent quatre-« vingt-sept, et de notre Pontificat l'an troisième. »

Telle est la teneur de la bulle ou bref de Sixte V, par laquelle Sa Sainteté établit la nouvelle forme de gouvernement que le Père Nicolas avait projetée. 1587

VI

Nouvelle Assemblée au sujet de ce Bref.

Dès que l'on eut obtenu cette bulle, le Père Nicolas jugea à propos d'assembler les Supérieurs majeurs de la Congrégation, pour conférer avec eux sur une matière si conséquente. L'assemblée se tint à Madrid le 25 novembre de la même année. On commença par faire la lecture d'une copie dudit bref, l'original étant resté entre les mains du Nonce, qui devait le présenter au Chapitre, lorsqu'il serait assemblé pour cela. Plusieurs avis parurent sur la teneur de ce bref. Car c'est le propre de l'esprit humain de s'arrêter à ses lumières et de les préférer souvent aux autres, souvent plus justes et plus raisonnables. C'est ce qui est cause que, dans les affaires les plus simples, il s'élève des troubles et des difficultés qui ne font que les embrouiller.

Il est vrai que, dans cette occasion, tout y était nouveau ; c'est pourquoi il paraissait raisonnable que chacun eût une entière liberté de dire son sentiment et de s'expliquer sur toutes les difficultés qu'il verrait dans ce changement qu'on voulait introduire. Chacun ayant dit son avis sur ce bref, il fut jugé que dans une affaire de cette conséquence, qui regardait tout le corps de la Réforme, il était juste d'en donner connaissance à tous ceux qui y avaient intérêt, sans que personne pût se plaindre de n'en avoir pas été informé, ni alléguer que ce bref aurait été surpris et exécuté sans sa participation. Il fut donc arrêté que l'on enverrait des copies de ce bref dans toutes les maisons de la Réforme, et que l'on convoquerait le Chapitre général de toute la Congrégation comme il était porté par le bref, afin qu'après en avoir fait la lecture en forme il pût être admis par tout le Chapitre, ou du moins par la plus grande partie de ceux qui le composeraient.

Cette résolution une fois prise, on traita de plusieurs

1587 fondations qui se présentaient, parce que les peuples, ayant conçu beaucoup de vénération pour la nouvelle Réforme, demandaient des religieux ou des religieuses dans l'espérance que ces nouveaux monastères attireraient la bénédiction du Seigneur dans le pays. Toute l'assemblée fut d'avis d'accepter les fondations qui leur seraient offertes, trouvant à propos de profiter des circonstances présentes, pouvant dans la suite chercher à s'établir sans trouver la même facilité. Il se fonda quatre monastères en ce temps-là; savoir : à Ubède, à Mataron et à Jaën pour les religieux, et un à Barcelone pour les religieuses. Ces nouvelles fondations, jointes à plusieurs autres, que nous avons passées sous silence, donnèrent un grand accroissement à la Réforme.

1588

VII

Premier Chapitre général tenu à Madrid.

Quoique le Père Nicolas Doria n'eût pas encore achevé le temps que devait durer sa charge, puisqu'il devait aller jusqu'en l'année 1589, on se pressa néanmoins de convoquer le premier Chapitre général, afin d'accepter le nouveau bref, qui déterminait la forme dont la Congrégation devait être gouvernée dans la suite. L'ouverture de ce premer Chapitre se fit dans la même ville, le 18 juin de l'année 1588. Il était composé du Père Nicolas et de ses quatre définiteurs, des quatre Vicaires provinciaux, de vingt-huit Prieurs ou Vicaires des différents monastères de la Réforme, avec chacun leur compagnon, à la réserve de quelques-uns qui furent obligés de venir seuls : de sorte que cela faisait environ soixante religieux, tous choisis parmi les meilleurs sujets de la Réforme. Le Père Jean de la Croix occupait un des premiers rangs, en qualité de premier définiteur et de Prieur de la maison de Grenade.

Lorsque le Père Provincial eut achevé son exhortation, selon qu'il se pratique ordinairement dans ces sortes d'assemblées, on fit entrer un notaire aposto-

lique, que l'on avait averti, lequel présenta le bref du Saint-Père en original et authentiqué par le Nonce, qui y avait ajouté les paroles suivantes : *Cæsar Specianus, Dei et Apostolicæ Sedis gratia Episcopus Novariensis, Sanctissimi in Christo Patris, et Domini nostri Domini Sixti, divina providentia Papæ quinti, et ejusdem in Hispaniarum regnis, cum potestate Legati de Latere Nuntius. Cum Sanctissimus Dominus noster Dominus Sixtus divina providentiæ clementia Papa quintus, suas in forma brevis sub annulo Piscatoris litteras dederit tenore sequenti, etc.* Le bref était rapporté en son entier dans cet endroit, après quoi le Nonce avait ajouté ces mots : *Nos volentes præsentes litteras, ut par est ad omnium notitiam deduci, illas imprimi mandavimus, et per notarium publicum subscribi, nostrique sigilli jussimus et fecimus impressione muniri. Decernentes ut huic præsenti transumpto, juxta earumdem litterarum et decreti in eis appositi formam et tenorem de cætero plene et indubie fides adhibeatur, ac si ipsæ litteræ originales exhibitæ vel ostensæ forent. Datum Madriti die vigesima mensis januarii anno Domini MDLXXXIII;* c'est-à-dire : *Cæsar Specianus par la miséricorde de Dieu et par la grâce du Saint-Siége Apostolique, Évêque de Novare, Nonce de Notre Très-Saint Père le Pape Sixte-Quint, avec pouvoir de Légat* a latere *dans les royaumes des Espagnes. Comme Notre Très-Saint Père le Pape Sixte, cinquième du nom, a donné des lettres en forme de bref, sous l'anneau du Pêcheur, dans la teneur suivante... Nous, désirant que les présentes lettres puissent parvenir à la connaissance de tout le monde, ainsi que cela paraît convenable, les avons fait imprimer et signer par un notaire public, et y avons fait apposer notre sceau, déclarant que l'on doit ajouter la même foi à cette copie, selon la forme et la teneur desdites lettres et du décret que* 1588

1588 *nous y avons joint, comme si c'était l'original des mêmes lettres.*

Donné à Madrid, le 20 janvier l'an de Jésus-Christ 1588.

Sur quoi, il faut remarquer que cette date déclare le temps de l'impression du bref, et non pas celui de la présentation au Chapitre, puisqu'elle ne fut faite qu'au mois de juin de la même année.

Le bref fut reçu par le Chapitre d'un commun consentement; après quoi le notaire s'étant retiré, on procéda à l'élection des quatre définiteurs généraux qui devaient expédier les affaires du Chapitre. Le Père Jean de la Croix fut élu le premier; les trois autres furent le Père Augustin des Rois, le Père Antoine de Jésus et le Père Élie de Saint-Martin, tous personnages recommandables, et les pierres fondamentales sur lesquelles la Réforme s'était établie.

VIII

Le Père Nicolas est élu Vicaire général.

Après cet heureux commencement, on procéda à l'élection du Vicaire Général de la Congrégation, et toutes les voix se réunirent de suite sur le Père Nicolas Doria, qui avait procuré le bref de Sa Sainteté. Ce fut une grande consolation pour ceux qui avaient du zèle pour la Réforme, de voir un si digne Supérieur honoré de cet emploi. Cette élection ayant été faite à la satisfaction de tous les capitulaires, on choisit les six consulteurs qui devaient assister le Vicaire Général dans le gouvernement de la Congrégation, comme il était spécifié dans le bref. Le premier fut le Père Jean de la Croix, qui était déjà premier définiteur. Les cinq autres furent le Père Antoine de Jésus, le Père Ambroise Marian, le Père Jean-Baptiste d'Andalousie, le Père Louis de Saint-Jérôme, et le Père Barthélemy de Jésus.

Dans ces élections on remarqua visiblement le peu de passion du Vicaire Général contre le Père Gratian (qui s'était fait de très-mauvaises affaires, non-seule-

ment par ce que nous en avons dit en passant en divers 1588
endroits de cette histoire, mais encore par un nouveau livre qu'il avait publié, et où il avait traité ses supérieurs du nom de démons visibles), puisque de ces six conseillers, à peine y en avait-il un qui n'eût de la bonté pour lui, et qui ne souhaitât qu'on le ramenât à son devoir par les voies de la douceur, quoiqu'ils désapprouvassent tous son procédé violent et injurieux.

Le Chapitre divisa ensuite les provinces avant de faire le choix de ceux qui devaient les gouverner. La congrégation fut divisée en six provinces, et voici l'ordre que l'on garda : La première province fut celle de la Castille-la-Vieille, sous le titre de Saint-Élie; la seconde, de la Castille-la-Neuve, sous celui du Saint-Esprit; la troisième, celle de l'Ange-Gardien, au royaume de Grenade; la quatrième, de l'Andalousie, sous le titre de Saint-Philippe, à laquelle on joignit les deux couvents de Lisbonne; la cinquième, celle de Saint-Joseph, dans le royaume d'Aragon, y joignant la maison de Gênes, qui y demeura unie jusqu'à la séparation de l'Italie. La sixième province fut celle des Indes, ou de la Nouvelle-Espagne, sous le titre de Saint-Albert. Cette division étant faite, on élut six provinciaux pour gouverner ces six provinces, savoir : le Père Jean-Baptiste de Castille, le Père Élie de Saint-Martin, le Père Augustin des Rois, le Père Grégoire de Nazianze, le Père Jean de Jésus-Rocca, et le Père Jean de la Mère de Dieu.

Enfin on fit un décret, selon ce qui était porté dans le bref de Sa Sainteté : que les Prieurs n'assisteraient plus aux Chapitres généraux, qu'il n'y aurait plus que les Provinciaux avec leurs compagnons, et que les Prieurs avec le Provincial célèbreraient leur Chapitre chacun dans sa province, non pour élire les Prieurs, puisque cela était dévolu au Chapitre général ou à la consulte lorsque le Chapitre ne se tiendrait point, mais

1588 simplement pour faire le choix des définiteurs provinciaux et des compagnons du Provincial pour le Chapitre général.

La consulte demeura dès lors en possession et autorité de juger de tous les cas civils et criminels tant grands que petits, soit des religieux, soit des religieuses; de faire le choix des sous-prieurs, des confesseurs, prédicateurs et professeurs; comme aussi d'assigner à tous et à chacun des religieux les différentes maisons où on jugerait à propos de les envoyer demeurer; de sorte que le pouvoir des Provinciaux était fort peu de chose, sans la commission de la consulte.

Il fut encore ordonné que l'on choisirait une maison propre pour tenir cette consulte, où le Vicaire Général et les six consulteurs feraient leur résidence ordinaire, s'employant tous les jours au gouvernement de la Réforme, parce que toutes les affaires de quelque nature qu'elles pussent être, restant absolument dévolues à cette consulte, il était nécessaire de les expédier tous les jours, de peur de se laisser accabler par la trop grande multitude qui pourrait survenir. Tels furent les règlements de ce premier Chapitre général, qui paraissent à la vérité fort durs en certaines choses, qui eussent demandé d'être mieux déterminées, comme le Père Jean de la Croix en avait averti d'abord le Père Nicolas. Mais ce qui manquait alors, le temps et l'expérience l'ont établi depuis, comme on le peut voir dans l'*Histoire générale de la Congrégation d'Espagne*.

IX

Troubles excités dans la Réforme à l'occasion du nouveau Gouvernement.

Le gouvernement fut à peine changé, qu'il s'éleva une furieuse tempête dans presque toutes les maisons de la Réforme, les particuliers ayant beaucoup de peine à recevoir ces nouveaux règlements qui leur parurent trop rigoureux. Comme le véritable esprit de la Réforme était un esprit d'union, de charité et de douceur, mêlé cependant d'une grande exactitude pour l'observance

régulière, la plupart des religieux s'imaginèrent que 1588
par ce nouveau gouvernement on avait intention de détruire cet esprit de charité et de douceur, pour en substituer un autre qui paraissait plein de rigueur, d'un empire absolu, qui rendrait le joug de l'obéissance insupportable. Sans considérer que les meilleurs sujets de la Réforme avaient assisté à ce Chapitre et consenti librement à tout ce qui venait d'y être décidé, les religieux souffrirent impatiemment les changements qu'on venait d'introduire, ce qui causa de grands troubles dans les communautés. Le Père Jean de la Croix et la Mère Anne de Jésus avaient eu des pressentiments de tous ces troubles étant à Grenade. L'Évêque de Badajos nous le fait connaître dans la vie qu'il a écrite de cette religieuse. Voici ses paroles :

« Un peu après, entendant la Messe du Père Jean de « la Croix, une vision horrible lui fut représentée, où « elle était menacée de loin : on ne sait pas néanmoins « ce que ce pouvait être. Elle s'en affligea plus qu'à « son ordinaire, et après avoir entendu la messe, elle « fit appeler le Père Jean de la Croix et lui dit ce « qu'elle avait vu. Le Saint lui répondit que la même « chose venait de lui arriver, et qu'il croyait que cela « signifiait quelque grande tribulation que Dieu leur « préparait, et qu'à le voir en telle distance, cela don- « nait à penser que le mal dont on était menacé n'ar- « riverait pas de suite. Lorsque le désordre parut à « Madrid, ils reconnurent la vérité de cette vision, et « se trouvèrent heureux d'avoir été avertis par Dieu, « afin de s'y conformer vertueusement. »

En ce même temps, au mois de mars, le Père Jean de la Croix, qui était à Grenade, parlant avec ses religieux de l'avantage qu'il y avait à souffrir avec patience pour l'amour de Dieu, un d'eux lui rappela à la mémoire ce qu'il endura dans la prison de Tolède, à quoi le Saint répliqua sur-le-champ : *Il m'en reste encore de bien plus*

1588 *grands à essuyer.* Il ne se trompait pas, puisque les derniers troubles dont la Réforme fut agitée à l'occasion du nouveau gouvernement que l'on venait d'introduire causa à ce Saint la plus sensible de toutes les persécutions, dans laquelle il termina ses jours.

X

Le Père Jean de la Croix est fait Prieur de Ségovie.

Lorsque le Chapitre général fut entièrement terminé, ceux qui devaient composer la consulte délibérèrent sur le choix du monastère qui serait plus convenable pour tenir leurs assemblées. Le Père Jean de la Croix leur fit remarquer qu'il n'était pas à propos de l'établir à Madrid, parce que si la consulte se tenait dans cette ville, on ne pourrait éviter les sollicitations des seigneurs et des dames de la cour, qui les importuneraient soit pour eux-mêmes, soit en faveur des religieux et des religieuses auxquels ils seraient plus affectionnés. D'après cet avis, il fut jugé que cette consulte se tiendrait à Ségovie, où on venait de bâtir depuis peu un monastère, par les soins et les charités de Mme de Pennalosa. Il semble que le Seigneur avait fait connaître que telle était sa volonté, puisqu'il avait permis que le Père Jean de la Croix, qui était le premier conseiller, fût encore élu Prieur de Ségovie, avec cette condition qu'il présiderait la consulte pendant l'absence du Vicaire Général; ce qui n'eût pu s'exécuter si la consulte s'était assemblée ailleurs que dans ce monastère.

Le Père Jean de la Croix se rendit à Ségovie et s'appliqua au bâtiment du monastère. S'étant aperçu que la maison était située dans un lieu incommode et enfoncé, ce qui la rendait fort malsaine, il résolut de la mettre en meilleur air, ce à quoi il réussit parfaitement, aidé par les libéralités de sa fondatrice. Lorsque la maison fut achevée, quoiqu'il en fût le Supérieur, il voulut prendre pour sa cellule le lieu le plus incommode. Dans cette vue, il choisit un endroit fort obscur, dans le coin d'un escalier, afin d'apprendre à ses religieux à se détacher des moindres choses, et à choisir toujours

pour eux ce qu'il y a de plus pauvre et de plus humiliant.

Pendant le jour, sa demeure la plus ordinaire était dans une espèce d'antre, que la nature avait pratiquée dans un rocher. Il était obligé de se tenir couché, parce qu'il n'y avait pas assez d'espace pour s'asseoir. Alors il se représentait les cavernes des anciens solitaires et s'appliquait à la contemplation des choses divines, gémissant comme la tourterelle dans les trous de la pierre. Il demandait au Seigneur les secours et les lumières dont il avait besoin, non-seulement pour le gouvernement de ce monastère, mais encore pour celui de toute la Réforme, auquel il prenait tant de part en qualité de premier consulteur. Ce fut de cette maison qu'il écrivit les trois lettres suivantes, que je rapporterai dans leur entier, parce qu'elles contiennent une doctrine toute sainte, qui nous montre à découvert les sentiments dont il était animé.

XI — Il écrit plusieurs lettres.

La première est adressée à la Mère Marie de Jésus, fondatrice et Prieure des Carmélites de Cordoue et aux autres religieuses de ce monastère. Il traite du bon exemple qu'il faut donner, et de l'esprit intérieur avec lequel il faut agir dans la fondation des monastères. Elle est conçue en ces termes :

« Jésus soit en votre âme. Vous êtes obligées de cor-
« respondre à Notre-Seigneur, puisque c'est par sa
« grâce que vous avez été reçues à Cordoue avec de si
« grands honneurs. Je me console beaucoup de ce que,
« comme vous me l'écrivez, vous êtes entrées dans une
« maison et dans des chambres si pauvres pendant les
« chaleurs excessives de l'été. La Providence divine l'a
« ainsi ordonné, afin que vous édifiiez le peuple, et que
« vous montriiez par vos actions que vous faites profes-
« sion de suivre Jésus-Christ dénué de toutes choses,
« et aussi afin que les filles que Dieu appellera à la

1588 « religion sachent avec quel esprit elles doivent y en-
« trer.

« Je vous envoie tous les pouvoirs et toutes les permissions requises. Je souhaite que toutes les religieuses se conservent dans l'esprit de pauvreté et « dans le mépris de toutes les créatures. Si vous ne « voulez pas vous contenter de la possession de Dieu « seul, sachez que vous tomberez en mille nécessités « spirituelles et temporelles. Je veux aussi vous dire « que vous n'éprouverez jamais d'autres nécessités que « celles auxquelles vous vous soumettrez volontiers; « car le pauvre d'esprit se réjouit de manquer de toutes « choses et en est très-satisfait. Il a mis tout son avantage dans le néant, et trouve ensuite l'abondance des « biens et l'étendue de cœur. O l'heureux néant! ô « l'heureuse étendue de cœur qui est d'une vertu si « efficace, qu'elle soumet toutes choses à sa puissance, « lorsqu'elle ne veut se rien soumettre à elle-même! « Elle chasse de l'âme tous les soins, pour lui faire « aimer Dieu plus ardemment.

« Je salue en Notre-Seigneur toutes les sœurs, et je « vous prie de leur dire de ma part, que Dieu les a « choisies pour être les premières pierres de cette fondation, afin qu'elles se représentent les éminentes « vertus que doivent cultiver celles qui, comme les « plus fortes, sont le fondement des autres. Il faut « qu'elles profitent du premier esprit que Dieu a coutume de donner aux personnes qui font de nouveaux « établissements. Il faut qu'elles prennent tout de nouveau le chemin de la perfection avec une profonde « humilité, et avec un entier éloignement de toutes « choses. Il faut qu'elles embrassent la mortification « et la pénitence, non pas avec un esprit d'enfant faible « et changeant, mais avec une volonté d'homme constant et courageux. Certainement il est juste que « Jésus-Christ vous coûte quelque chose; et considé-

« rant ce que vous Lui avez coûté vous-mêmes, vous 1588
« devez Le désirer à ce prix. Gardez-vous de ressembler à ceux qui cherchent leur commodité et leur consolation en Dieu et hors de Dieu; mais imitez ceux qui ne veulent que souffrir en Dieu et hors de Dieu, en silence, avec espérance et avec amour. Je prie Dieu de vous donner sa sainte grâce. Ainsi soit-il.

« Fr. Jean de la Croix. »

La seconde lettre, datée du même jour, est écrite à la Mère Éléonore de Saint-Gabriel, religieuse Carmélite du même couvent de Cordoue. Il enseigne à cette religieuse comment il faut se détacher de tout, pour accomplir la volonté de Dieu. Voici en quels termes il parle :

« Jésus soit en votre âme, ma fille en Jésus-Christ. Je vous rends grâces de votre lettre, et je remercie Dieu de ce qu'Il a voulu se servir de vous en la fondation devotre couvent. La divine Majesté en a usé de la sorte pour vous perfectionner davantage. Car, plus Dieu veut nous faire de dons, plus Il nous en donne les désirs, jusqu'à ce qu'Il nous ait dépouillés de toutes choses, et remplis de Ses biens célestes. Il vous paiera libéralement les biens que vous avez laissés à Séville pour l'amour de vos sœurs. Comme les seuls cœurs solitaires et vides de toutes choses peuvent recevoir les biens immenses de Dieu, Notre-Seigneur veut que vous viviez en solitude; Il veut vous tenir seul compagnie. Ainsi, vous ne devez vous occuper que de Lui seul, et vous en contenter, afin que vous trouviez en Lui seul toute votre consolation. Car, quoiqu'une personne pense toujours au Ciel, si elle n'applique sa volonté à aimer Dieu, elle ne peut être satisfaite. De même, quoique nous soyons toujours en Dieu, si

1588 « nous attachons notre cœur à autre chose qu'à Lui, « nous n'avons aucun contentement. Je ne doute pas « que les sœurs de Séville ne se regardent comme so- « litaires depuis votre absence, mais vous aviez peut- « être déjà fait là tout le bien que vous pouviez. C'est la « volonté de Dieu que vous soyez maintenant utile à « d'autres, puisque la fondation du monastère où vous « travaillez, est une des principales que vous puissiez « faire. C'est pourquoi je vous prie d'aider en toutes « choses la Mère Prieure, avec beaucoup d'union et « d'amour, quoique je n'ignore pas qu'il n'est point né- « cessaire de vous recommander cette affaire, puisque, « ayant l'âge et l'expérience que vous avez, vous con- « naissez très-bien ce qui se passe d'ordinaire en « ces établissements. C'est pour cette raison que nous « vous avons choisie. Je prie Dieu de vous donner Son « Esprit, etc.

« Fr. Jean de la Croix. »

Enfin, la troisième lettre, pareillement écrite le même jour, est adressée à la Mère Madeleine du Saint-Esprit, aussi religieuse de Cordoue. Il l'encourage à souffrir avec patience les incommodités qui se rencontrent nécessairement dans les nouvelles fondations Voici ses propres paroles :

« Jésus soit en votre âme, ma chère fille en Jésus- « Christ. Je me réjouis des bonnes résolutions que vous « me marquez dans votre lettre, et je bénis Dieu de ce « que, par une Providence particulière, il dispose si « bien toutes choses. Car vous avez ce qu'il faut pour « supporter, dans les commencements de cette fonda- « tion, les chaleurs de l'été, la petitesse des cellules, « la pauvreté et toutes les autres peines. Néanmoins « personne ne s'apercevra si elles vous sont fâcheuses « ou non. Considérez que Dieu ne veut point d'âmes

« faibles, ni délicates, ni amoureuses d'elles-mêmes, 1586
« mais il en cherche de fortes, de mortifiées, pleines « d'une sainte haine d'elles-mêmes, pour dévorer les « difficultés des premiers établissements. C'est pour- « quoi il leur donne alors de si grands secours, que, « si peu qu'elles aient d'application, elles font de grands « progrès dans la vertu. Véritablement, c'est un bon- « heur considérable pour vous, et une marque de la « bonté de Dieu, de vous avoir conduite où vous êtes, « laissant là tant d'autres religieuses qui vivaient sainte- « ment sous votre gouvernement. Car, quoique ce que « vous abandonnez ait coûté beaucoup, ce n'était, après « tout, qu'un pur néant, et il fallait vous en priver « en peu de temps. Mais, si nous voulons possé- « der Dieu, il faut que nous n'ayons rien de créé. « En effet, comment le cœur, quand il s'attache à « quelque objet, peut-il appartenir à deux en même « temps? Je dis la même chose à votre sœur, et « je demande le secours de vos prières auprès de « Dieu, Lui demandant de demeurer dans votre âme. « Ainsi soit-il, etc.

« Fr. Jean de la Croix. »

Ces trois lettres sont dignes de remarque, en ce qu'elles enseignent à renoncer à toutes choses, à marcher dans la vie spirituelle par un denûment parfait, et à souffrir avec patience toutes sortes d'incommodités; vertus dont ce Saint s'efforçait de persuader la pratique dans toutes les occasions. Aussi, lorsqu'il gouvernait les religieuses, il avait soin de leur ôter jusqu'aux moindres bagatelles qui auraient pu les attacher. Il donnait, en cela, un si grand exemple, que l'on était obligé de veiller exactement sur lui pour lui fournir ses besoins; car il y pensait si peu, qu'il oubliait souvent les plus pressants.

1588 XII Il mène dans ce Monastère une vie tout admirable.

Il mena, dans le couvent de Ségovie, une vie si sainte et si parfaite, que l'on eût dit que le Seigneur l'avait délivré du pesant joug d'une chair mortelle, sujette aux passions et aux nécessités de ce monde. Du fond de sa cellule, il gouvernait son monastère d'une manière tout admirable. De là, il corrigeait les imperfections, réparait les pertes, évitait les inconvénients, remédiait aux moindres abus, avec d'autant plus de prudence et de discrétion, qu'il avait de lumières et qu'il recevait d'influences de la part du Seigneur. A sa vue, on jugeait de la tranquillité de son âme et de la violence de son amour. Ses actions et ses paroles étaient toutes divines et paraissaient accompagnées d'une vertu qui enlevait les cœurs. Lorsqu'il était obligé de corriger les défauts de ses religieux, il le faisait avec un zèle mêlé de tant de douceur, que ceux mêmes qu'il reprenait se trouvaient comme forcés de lui témoigner leur amour, et d'exécuter avec une sainte allégresse ce qu'il leur avait ordonné.

XII *bis* Il pratique lui-même ce qu'il enseigne, et le fait pratiquer à ses sujets.

Ce qu'il enseignait par ses discours, il le pratiquait lui-même par ses œuvres, et le faisait pratiquer à ses sujets. Comme il avait coutume de dire souvent de fort bonne grâce : *Depuis que je me suis mis dans le rien, j'ai trouvé que rien ne me manque,* il s'efforçait, dans toutes sortes de rencontres, de faire entrer ses religieux dans ce rien avantageux, dans cet anéantissement parfait. Il leur ôtait les plus petites bagatelles pour lesquelles ils pouvaient avoir de l'attachement, même sous le spécieux prétexte de dévotion, telles que les images ou autres choses semblables, dès qu'il s'apercevait qu'elles servaient plutôt d'aliment à l'amour-propre qu'à l'amour de Dieu. Mais il exerçait principalement lui-même cette pauvreté en tout ce qui le regardait, avec tant de rigueur et d'une manière si étrange, qu'il fallait que les officiers du couvent prissent un soin particulier de lui; car, dans l'oubli où il vivait de sa per-

sonne, il ne se souvenait point de changer de tunique, ni de subvenir à toutes les autres nécessités qui sont indispensablement attachées à la nature humaine et à l'infirmité d'un corps mortel. 1588

Quoique ses forces diminuassent tous les jours par les rigueurs de sa pénitence, il ne voulut jamais rien retrancher de ses austérités, parce qu'il avait choisi ce genre de martyre dans lequel il était résolu de persévérer jusqu'à la mort, afin de conformer sa vie à celle de Jésus-Christ. Ses veilles étaient si longues, que ses religieux s'étonnaient comment il pouvait vivre en prenant si peu de repos. Comme il était convaincu, avec saint Paul, que la vertu se perfectionne dans l'infirmité, il réduisait son corps dans une rigoureuse servitude, et inventait tous les jours de nouveaux moyens de le crucifier.

Un religieux de ses amis, sachant jusqu'à quel excès il portait ses austérités, lui écrivit afin de l'engager à modérer cette grande ferveur, lui représentant que, sa personne étant très-nécessaire à la Réforme, il devait se ménager autrement qu'il ne faisait. Mais le Saint lui fit sur-le-champ une réponse dans laquelle il le combattait avec force, l'accusant de n'avoir que de la tiédeur et de la lâcheté, et concluant par les mêmes paroles qu'il avait déjà dites autrefois à un religieux, étant Recteur de Baëce, pour lui apprendre à fuir tous ceux qui voudraient le détourner de faire pénitence. Voici ses propres paroles : *Mon fils, si jamais quelqu'un, soit Supérieur, soit particulier, vous veut persuader de suivre une doctrine large et commode, quand même il confirmerait son sentiment par des miracles, ne le croyez pas, et n'embrassez que la pénitence même la plus grande que vous pourrez. Si vous cherchez Jésus-Christ, c'est sur la Croix que vous Le trouverez, et non ailleurs.*

1588

XIII

Il est inaltérable pour toutes les choses du monde, et sa seule vue apaise les agitations des autres.

Il ravissait, par la sérénité de son visage, ceux qui le voyaient, et un seul de ses modestes regards était capable de calmer les plus violentes émotions dont un cœur peut être agité, et de porter, dans le fond d'une âme déconcertée et bouleversée par les passions les plus fortes, la paix dont il jouissait. Ce qui arriva un jour à un habitant de Ségovie en est une preuve convaincante. Cet homme avait reçu quelque déplaisir de la part du couvent; il vint, tout ému et tout en colère, pour s'en plaindre au bienheureux serviteur de Dieu; mais, dès qu'il l'eut vu et qu'il eut jeté les yeux sur lui, avant que de lui dire une seule parole, sa passion fut désarmée, son courroux dissipé, son emportement abattu. Bien loin alors de conserver quelque animosité dans le cœur, et de parler rudement au bienheureux Père, ainsi qu'il l'avait résolu, il eut avec lui une conversation qui le charma, et le rendit très-dévot et très-affectionné au Saint, ainsi qu'à son couvent

XIV

Ses entretiens de Dieu ont tant d'efficace, qu'ils ravissent et suspendent les hommes et les bêtes.

Ses actions et ses paroles étaient comme divinisées; on y remarquait une si grande force et une énergie si puissante, qu'elles enlevaient absolument tous les cœurs. Tout ce qu'il écrivait, tout ce qu'il disait, tout ce qu'il faisait, tout ce qu'il ordonnait, et durant le jour, et pendant la nuit, n'était que pour la plus grande gloire de Dieu, à laquelle il le dirigeait. Il lui arriva, dans ce couvent, une chose qui avait eu lieu dans plusieurs autres avec ses religieux, mais qui eut, dans cette occasion, une circonstance bien particulière et bien surprenante. De quelque faute qui avait été commise, et qu'il reprenait au réfectoire, suivant la coutume de la religion, il prenait sujet de faire à ses religieux une exhortation ou un discours spirituel. La force de l'esprit avec laquelle il le faisait, et la douceur des paroles qu'il y employait, étaient ordinairement si grandes, qu'il les tenait tous comme ravis et suspendus en admiration; de sorte que, attentifs et appliqués aux choses hautes et sublimes qu'il

leur disait, ils demeuraient, sans y prendre garde et sans se mouvoir, droits ou assis, et en la même posture où ils se trouvaient lorsqu'il commençait son discours. Une fois qu'ils étaient dans une pareille suspension, un gros chien, qui était dans le couvent, entra dans le réfectoire pour y chercher à manger; mais comme le serviteur de Dieu faisait actuellement aux religieux un de ces discours qui les tenaient immobiles et comme suspendus aux paroles énergiques qui sortaient de sa bouche, cette bête, s'oubliant de la faim qui l'avait amenée, s'assit sur ses pattes, tenant le corps droit et la tête haute sur celles de devant, et les yeux fixés et attachés sur le saint homme qui parlait, demeurant de cette sorte en repos et sans se bouger jusqu'à la fin de son discours; si bien que les religieux qui étaient présents le remarquèrent, et ne doutèrent point que Dieu ne lui eût inspiré ce respect pour honorer Son serviteur et ne point l'interrompre dans cet entretien spirituel, ainsi qu'ils le déposèrent ensuite dans leurs informations. 1588

Nous avons déjà remarqué, et il est aisé de voir, par la lecture de ses livres admirables, quelle nudité, quel dépouillement de toutes sortes de propres goûts et de toutes sortes de consolations, quelles qu'elles fussent, soit extérieures, soit intérieures, soit sensibles, soit spirituelles, il voulait qu'eussent les personnes qui aspiraient à la perfection de l'amour de Dieu, et à l'intime union avec lui. C'était à ce désintéressement absolu, c'était à ce détachement entier et souverain que tendaient et tous ses discours et toutes ses actions. Si bien que, comme saint Jean l'Évangéliste, ce disciple du saint Amour ne prêchait autre chose, sur la fin de sa vie, si ce n'est que les disciples de Jésus-Christ se devaient aimer d'une affection mutuelle : notre bienheureux Père Jean de la Croix, cet homme de douleurs et de souffrances, ce premier et excellent Maître de la

1588 Réforme des Carmes Déchaussés et de la vie de l'esprit, approchant aussi de la fin de la sienne, prononçait à peine une parole qui ne fût : *Mortification;* et quoi plus? *Mortification.* Notre-Seigneur fit part de son calice à une âme qui, suivant la doctrine et les saintes instructions de ce grand pénitent et de cet austère directeur, s'était fort exercée en cette pratique, et lui en donna à boire avec tant d'abondance, qu'il semblait que la faiblesse de sa nature ne fût plus capable de la porter, et qu'elle y allât succomber. Dans cette pressante conjoncture, et dans cet extrême abattement où elle était réduite, cet invincible ami de la Croix et des souffrances de Jésus-Christ, son divin Maître, ne l'encourageait, ne la fortifiait que par ces paroles : *Courage,* lui disait-il, *âme chérie du Sauveur; avalez, avalez encore cette gorgée amère de Son calice; n'y cherchez point de douceur; sachez que c'est à souffrir pour Dieu, sans aucun soulagement, que consiste la vraie imitation de Jésus-Christ.* C'était, en effet, là sa doctrine, c'était là sa pratique, sur laquelle il s'éleva heureusement à un si haut degré de contemplation et d'union avec Dieu, qu'il en perdit de vue tout ce qui n'est pas Dieu. Et, en un mot, cela a été le caractère formel et la différence essentielle de son éminente sainteté.

Il avait coutume de conseiller à ceux de ses enfants spirituels qui n'étaient pas prêtres, mais qui étaient bien avancés dans le chemin de la perfection et de l'esprit, de s'abstenir le vendredi de communier, pour se priver des douces consolations que les âmes saintes reçoivent de la communion, et consacrer ce jour aux seules souffrances et amertumes, comme la sainte Église y consacre le Vendredi-Saint. Il est arrivé plusieurs fois qu'en présidant au réfectoire, lorsque quelque religieux lui venait demander quelqu'une des mortifications qui sont en usage dans notre Ordre, il lui commandait de lui donner un grand soufflet, pour réveiller ainsi en soi-

même, et dans les autres, le souvenir de celui qui fut impitoyablement déchargé sur la joue de son Bien-Aimé, dans la maison de l'indigne Pontife des Juifs, Anne : ce que ce pauvre religieux était forcé d'exécuter, par obéissance, mais avec la confusion qu'on peut aisément s'imaginer. 1588

XV Son application aux mystères de la Croix.

Tant de rigueurs, que ce Saint exerçait contre lui-même, n'avaient point d'autre principe que sa continuelle application aux mystères ineffables de la passion du Fils de Dieu. Il s'adonnait si fortement à la contemplation d'un mystère si sanglant, que les plaies de Jésus-Christ demeurèrent imprimées dans son esprit, et qu'elles le crucifièrent avec Lui. Notre Saint le donne à connaître, au Verset second du Cantique second, de la Vive Flamme d'amour, où il rapporte à ce propos ce que dit l'Apôtre saint Paul, *qu'il portait sur son corps les plaies de Jésus-Christ ;* parce que comme son esprit était pénétré de la douleur de ces plaies, et que, comme l'enseigne saint Thomas, l'union qui est entre l'âme et le corps fait que les affections se communiquent de l'un à l'autre, les tendres sentiments qu'il concevait à la vue des douleurs de Jésus-Christ causaient une telle impression dans son esprit, qu'elle opérait d'une manière admirable jusqu'au plus profond de son cœur. Ad Gal. VI, 17. De Verit. q. 26. art. 10.

Cette affection tendre et douloureuse qu'il ressentait pour les tourments de l'Homme-Dieu, fut encore mieux connue lorsqu'il demeura à Ségovie. Il nous en explique lui-même la raison, dans son exposition du Cantique, par ces paroles : « En cet état, le divin Époux découvre « souvent, et avec une grande facilité, Ses merveilles « et Ses secrets, dont il rend l'âme participante, parce « que le vrai et parfait amour ne peut rien cacher. C'est « pourquoi Il lui communique particulièrement les « mystères de Son Incarnation, et les œuvres de la « Rédemption des hommes, qui sont les plus sublimes « que Dieu ait opérées, et par conséquent les plus Cant. XXIX, ℣. 1.

1588 « avantageuses pour une âme. Cet Époux fait connaître « à l'âme de quelle manière elle se trouve unie avec « Lui par le moyen de la Croix, lui découvrant l'ex- « cès de Sa miséricorde qui L'a porté à mourir pour « elle, afin de l'enrichir, l'orner et l'embellir, puisqu'Il « l'a réparée et rachetée par le moyen même par le- « quel la nature humaine fut corrompue dans le Paradis « terrestre en mangeant du fruit défendu. »

Ce fut vers ce temps-là que le Saint fut élevé au sublime état de perfection dont il vient de nous donner une idée par ces paroles. Les faveurs dont Dieu enrichissait son âme, l'attendrissaient de telle sorte que chaque fois que l'on parlait en sa présence, ou qu'il pensait lui-même aux travaux du Fils de Dieu, la douleur qu'il ressentait au dedans était si véhémente, qu'il ne pouvait s'empêcher de la faire éclater au dehors.

D'une source si sainte et si pure provenaient ordinairement la force et l'ardeur avec laquelle il parlait de cet adorable mystère. Les sentiments dont il était pénétré, lorsque la sainte Église nous les proposait dans ses solennités, étaient si intimes, qu'il paraissait alors comme hors de lui-même, ce qui fut encore plus remarquable pendant la dernière Semaine Sainte qu'il passa à Ségovie. Son esprit se trouva tellement absorbé dans ses divines réflexions, qu'il lui fut impossible de penser ni de s'employer à autre chose; et, quoiqu'il fît tous ses efforts pour dérober aux religieux la connaissance des effets singuliers que cette dévotion avait opérés dans son âme, il ne put alors être le maître de ses propres sentiments.

Comme ses entretiens ordinaires étaient presque toujours sur cette matière, ses paroles avaient tant d'efficace, que l'on eût dit qu'il communiquait aux autres sa dévotion et sa tendresse, et qu'il voulait imprimer dans leurs cœurs les sacrées plaies de Jésus-Christ, qui étaient si profondément gravées dans le

sien. De là vient qu'à la vue des images qui représentaient la passion de Jésus-Christ, il ne pouvait se contenir. En voici un exemple que les religieuses de Ségovie ont rapporté dans leur déclaration : 1588

« Entrant un jour dans leur monastère pour confesser une religieuse malade, il passa devant un tableau « où Jésus-Christ était représenté comme une grappe « de raisin sous le pressoir. Ce souvenir lui perça le « cœur, avec des traits d'amour et de compassion tels « que son visage en reçut une grande altération, et « s'enflamma de telle sorte, qu'on eût dit qu'il allait « tomber évanoui. La violence qu'il fut obligé de se « faire, pour résister à ce qu'il éprouvait au fond de « son âme, fut une preuve que cette vue l'avait mis « hors de lui-même. S'approchant alors d'une grande « Croix qui était placée au milieu du cloître, il l'embrassa d'une façon extraordinaire, prononçant plusieurs paroles latines, par lesquelles les religieuses « connurent que son âme avait été ravie dans ce moment. »

XVI Élévation de son âme.

La perfection à laquelle l'âme du Père Jean de la Croix fut élevée en ce temps-là fut si sublime, que, pour me servir des expressions de saint Laurent Justinien, on peut la comparer, en quelque façon, avec cette union mystérieuse que le Verbe divin voulut contracter avec la nature humaine, selon ces paroles de saint Paul : *Celui qui s'unit à Dieu, devient un même esprit avec Lui.* C'est pour cela que les Docteurs de la Théologie mystique se servent ordinairement du nom de *Mariage spirituel,* pour exprimer la noblesse de cet état ; parce que, selon saint Thomas, il n'y a pas seulement une union de volonté que les Saints nomment affective, mais en quelque sorte une donation des personnes, par une union des plus étroites. Sainte Térèse nous le déclare ainsi au Chapitre quatrième de la cinquième demeure. Or, quoique cette sorte d'union ne reçoive sa dernière

Laur. Just. cap. IX. De casto Connubio

1 Cor. VI, 17.

1. 2, q. 28, art. 3.

1588 perfection que dans le Ciel, on peut dire cependant qu'elle élève l'âme à une telle dignité, qu'elle passe alors par la dernière épreuve qui se soit faite, pour la mettre en état de posséder le Royaume éternel. Il semble même que Dieu promette cette faveur aux âmes qui ont acquis cette rare perfection, lorsqu'Il nous dit dans Isaïe qu'elles doivent être purgées et affinées dans un creuset si étroit, qu'elles recouvrent une ressemblance de la perfection dont le Seigneur avait embelli notre âme dans son premier état. Cela se prouve encore par l'expérience de sainte Térèse; car, ayant passé par cette épreuve, Jésus-Christ lui déclara, ainsi qu'elle le rapporte dans le livre de sa vie, qu'elle devait faire plus de cas de cette faveur que de toutes les autres qu'elle avait déjà reçues, parce que l'âme se purifiait en cet état comme l'or dans la fournaise, afin d'y mieux appliquer l'émail de ses dons, et que cette épreuve tenait lieu de Purgatoire. Voici les paroles de cette Sainte :

Isaïe, I, 25, 26.

« Comme je n'ai jamais reçu aucune de ces faveurs « qui ne m'ait donné de la crainte, jusqu'à ce que Dieu « m'eût fait connaître qu'elles venaient de Lui, je me « trouvai étonnée dans le commencement de ces transports si violents. Mais sa divine Majesté me rassura, « en me disant que je n'appréhendasse point; que j'estimasse plus cette grâce que toutes les autres qu'Il « m'avait faites, parce que dans cette peine l'âme se « purifie des taches et des péchés qu'elle serait obligée « d'expier dans le Purgatoire; de même que l'or se « purifie dans la fournaise, pour devenir plus digne « d'être enrichi des pierres précieuses que l'on y veut « enchâsser. Ces paroles me confirmèrent dans la « créance que j'avais déjà, que cette faveur était fort « grande, et mon Confesseur me dit que j'avais raison. « Il est vrai que quelque sujet de craindre que me « donnât la connaissance de mes imperfections et de « mes péchés, je n'avais pu douter que ces mouve-

Vie de sainte Térèse, c. XX, vers le milieu.

« ments si extraordinaires ne vinssent de Dieu, et mon 1588
« appréhension ne procédait que de ce que je me trou-
« vais indigne d'une grâce si excessive. Que béni soyez-
« Vous à jamais, Seigneur, de m'avoir été si bon et si
« libéral ! »

Le Père Jean de la Croix exprime pareillement avec quelle perfection son âme sortit de cette dernière épreuve, lorsqu'il nous dit dans son traité sur les Cantiques : « En cette union sublime, l'âme se trouve en Cant. XXXIV.
« Dieu chargée de mérites, et si pleinement renouvelée,
« qu'elle est aussi pure que sortant des mains de son
« Créateur ; d'où vient que nous pouvons la comparer
« à la colombe qui sortit de l'Arche pour y rentrer une
« seconde fois ; car, comme cette colombe revint dans
« l'Arche portant une branche d'olivier, qui faisait con-
« naître la miséricorde du Seigneur dans la diminution
« des eaux qui avaient inondé toute la terre ; de même
« cette âme, qui était sortie de la toute-puissance de
« Dieu dans sa création, après avoir vogué sur les eaux
« du déluge des péchés, des imperfections, des peines
« et des travaux de cette vie, retourne dans l'arche de
« la poitrine de son Créateur ; elle porte un rameau
« d'olivier qui est la clémence et la miséricorde dont
« Dieu use envers elle, l'ayant élevée à un si sublime
« état de perfection, ayant fait cesser en la terre de son
« âme les eaux des péchés, et après lui avoir donné la
« victoire contre tous les assauts de ses ennemis, qui
« avaient toujours cherché à lui ravir la jouissance de
« cette béatitude. Ainsi cette colombe retourne chargée
« de mérites et de récompenses. »

On pourra peut-être être surpris que j'ose dire ici que le Père Jean de la Croix ait voulu nous donner à connaître par ces paroles quelle était la perfection de son âme, lorsqu'elle fut élevée à ce sublime état d'union avec Dieu, attendu que la profonde humilité dont tous les Saints ont fait une profession particulière durant leur

1588 vie, ne leur permettait pas de réfléchir ainsi sur leur propre perfection, pour en considérer la beauté, et encore moins pour la manifester aux autres. Mais outre que ce Saint, parlant de lui-même, ne s'exprime dans ce traité que sous une tierce personne, parlant en général de l'état d'une âme à qui le Seigneur accorde les dernières faveurs, il reconnaît ailleurs qu'il arrive quelquefois que Dieu permet aux âmes parfaites de contempler les riches trésors dont sa miséricorde a voulu les enrichir, afin que cette vue les excite encore davantage à Lui témoigner leur amour et leur reconnaissance. Voici de quelle manière ce saint Homme s'est expliqué sur ce sujet dans son traité de la Vive Flamme d'amour :

Vive Flamme d'amour. Cant. I, ℣. 6.

« Lorsque l'âme est frappée des impressions de cet « amour, qui la tient toute prête à entrer dans cet heu- « reux séjour, les lumières de la foi lui découvrent sa « pureté, ses richesses spirituelles, et la capacité qu'elle « a d'obtenir un si grand bien ; car Dieu lui permet « en cet état de jeter quelques regards sur sa propre « beauté, sur les dons et sur les vertus dont Il l'a en- « richie, parce que la vue de ses avantages l'excite plus « efficacement à aimer son bienfaiteur, et à lui donner « des louanges infinies. Elle voit bien qu'il ne lui reste « plus autre chose à faire qu'à rompre cette toile qui la « retient captive sur la terre ; à séparer l'esprit d'avec « le corps, afin que le corps demeure dans la terre, « et que l'esprit retourne au Ciel, pour se réunir à « Dieu, qui est son principe et sa fin. »

Lib. VIII Moral. c. X.

Pour concevoir quelque chose de cet état d'union, à laquelle l'âme du Père Jean de la Croix fut élevée en ce temps-là, il faut remarquer ce que dit saint Grégoire le Grand dans ses morales sur Job : Dieu ayant créé l'homme pour que, par le moyen de la foi, il cherchât dans soi-même, comme dans un Paradis spirituel, la présence et la bonté de son Dieu, et habitât dans la

douceur et dans la force de son amour, l'homme avait 1588
été chassé de ce Paradis spirituel, aussi bien que du terrestre, par le péché. Il fut alors condamné à marcher par des voies obscures et ténébreuses, cherchant par les sens et par ses puissances la connaissance de ce Dieu, étant séparé de la véritable lumière dans laquelle Il habite.

Mais lorsqu'une âme, après avoir passé par différentes épreuves, a eu le bonheur de parvenir à une pureté et une perfection si singulières, qu'elle a quelque ressemblance avec celle de notre premier Père dans l'état d'innocence, Jésus-Christ, selon le Prophète Isaïe, (Isaïe, I, 25, 26.) la fait entrer dans ce Paradis spirituel, où, malgré les misères de cette vie, elle jouit du royaume de Dieu qui (Luc. XVII, 21.) est au dedans de nous-mêmes. Selon le témoignage du Fils de Dieu, ce royaume consiste en justice, en paix et en joie du Saint-Esprit, afin que dès lors, non-seulement la volonté comme dans l'union affective, mais aussi l'entendement et la mémoire puissent entrer dans ce Paradis mystérieux, bâti par la Sagesse, et jouir par participation du sacré banquet qu'elle fait à ses élus dans le Ciel.

Sainte Térèse explique admirablement toutes ces choses dans son Château de l'âme, où elle s'exprime de (Chât. de l'âme, 7. dem. ch. I.) la sorte : « Quand il plaît à cette éternelle Majesté de « tant honorer l'âme, que de contracter avec elle ce « divin mariage, Dieu commence par la faire entrer « dans cette demeure qu'Il a choisie pour Lui-même, « et l'unit à Lui d'une manière différente de celle des « autres ravissements; car, encore que je ne doute « point qu'Il ne l'eût aussi unie à Lui dans l'Oraison « que j'ai nommée d'union, il ne paraissait pas à l'âme « qu'Il voulût encore la faire entrer dans Lui-même, « ainsi que dans son centre, si ce n'était par sa partie « supérieure. Mais il importe peu de savoir de quelle « manière cela se fait : il suffit de dire que l'âme dans

1588 « l'oraison d'union se trouve, comme saint Paul lors de « sa conversion, tellement privée de sentiment, qu'elle « ne voit, ni n'entend, ni ne comprend rien à la faveur « qu'elle reçoit, parce que l'extrême plaisir dont elle « jouit, en se trouvant si proche de Dieu, suspend « toutes ses puissances. Ici ce n'est pas de même, parce « que Dieu fait comme tomber les écailles de dessus « les yeux de l'âme, afin qu'elle voie et comprenne « quelque chose de la grâce qu'Il lui fait. Elle se trouve « donc introduite dans cette dernière demeure par une « vision intellectuelle et par une certaine représentation « de la vérité. La très-sainte Trinité se montre alors à « l'âme : cette vue commence par une sorte de nuée « tout éclatante de lumière qui se présente à l'esprit, « et dans laquelle, par une connaissance admirable qui « lui est donnée, ces trois personnes divines lui pa- « raissent distinctes et séparées. Elle comprend en « même temps, avec une entière certitude, que ces « divines personnes ne sont toutes ensemble qu'une « même substance, une même puissance, une même « sagesse et un seul Dieu. Alors on peut dire que l'âme « connaît et voit, comme avec les yeux, ce que nous « ne connaissons ici que par la foi, quoique ce ne soit « pas avec des yeux corporels qu'elle le voit, puisque « cette vision n'est pas représentative. »

Sainte Térèse continue, dans le reste de ce Chapitre et dans le suivant, à expliquer les effets de cette union admirable; son saint Coadjuteur, dans le traité sur les
Cant. xxviii, ỹ. 5. Cantiques, ajoute ce qui suit : « Le mariage spirituel, « que l'âme contracte avec Jésus-Christ, est un degré « bien plus relevé que ce l'on appelle les fiançailles : « c'est une totale transformation en Dieu, avec une « donation et une possession mutuelle des deux parties « par une union d'amour, en laquelle l'âme est en « quelque façon divinisée par une certaine participation « de Dieu même, autant que la condition de cette vie

« le peut permettre; par conséquent, c'est l'état le 1588.
« plus sublime où l'on puisse parvenir dans ce lieu
« d'exil. De même que, dans le mariage corporel, deux Gen. II, 23.
« sont en une même chair, selon l'expression de l'Écri-
« ture, on peut dire aussi que dans ce mariage spi-
« rituel entre Dieu et l'âme, ils sont deux en même
« Esprit : c'est comme lorsque la lumière artificielle est
« en la présence du Soleil et s'unit à cette planète; le
« Soleil est celui qui éclaire, cachant et absorbant en
« soi les autres clartés. »

Or, afin que l'entendement humain puisse être introduit dans cette demeure de la véritable lumière, sans être aveuglé ni ébloui par cette immense clarté, Dieu l'ennoblit de nouveau d'une façon toute mystérieuse. De même que dans le ciel on donne à l'entendement du bienheureux la lumière de gloire, afin qu'il puisse contempler l'essence divine; de même, afin que l'entendement de l'homme ici-bas puisse habiter dans la lumière et dans le royaume de Dieu (que tout homme possède en son âme où la Majesté divine réside comme dans son temple), on l'enrichit alors d'une qualité surnaturelle, qui le proportionne aux divines illustrations qui sont propres à cet état.

Sainte Térèse assure avoir expérimenté toutes ces choses avec une connaissance si relevée, qu'il lui semblait qu'on lui avait ôté comme des écailles de dessus les yeux, pour voir ce qui lui était communiqué dans cette demeure de la lumière éternelle. Hugues de Saint-Victor (1), après l'auteur des Noms divins (2), explique

Château de l'âme, 7. dem. ch. I.

(1) *Hugo Victorinus lib. I de Sacra,* cap. XIV, § 6. Homo novit in primo statu Creatorem suum, non ea cognitione, qua foris auditu solo percipitur; sed ea quæ intus per inspirationem ministratur; non ea qua Deus modo a credentibus absens fide quæritur, sed ea qua per præsentiam contemplationis manifestus cernebatur quia habebat oculum contemplationis apertum. *S. Thom. attribue cela à l'illumination du don de sagesse.* (2. 2., q. 5, a 1 ad 1.)

(2) *L. de divin. Nom.* cap. IV, § 4. Lumen intelligibile omnem

1588 cette même illustration, et la compare à celle dont l'âme de notre premier Père avait été favorisée dans l'état d'innocence.

Cette même faveur fut accordée au Père Jean de la Croix, et il fut élevé au même degré de contemplation que la sainte Mère. Il nous l'insinue au verset premier du troisième Cantique de la Vive Flamme d'amour, lorsqu'il dit que parfois Dieu juge à propos de donner à l'âme une connaissance particulière de ses divines perfections, qu'elle voit alors selon que la foi le peut permettre. Mais, particularisant davantage cette connaissance qui excède si fort notre capacité ordinaire, il tâche de nous l'expliquer par la comparaison de plusieurs lampes, qui fourniraient en même temps de la lumière et de la chaleur, ajoutant que chaque vertu et perfection que Dieu découvre à l'âme est comme une lampe divine, qui lui communique sa lumière et son amour.

Cependant, comme ces sortes de matières sont des plus relevées, et que peu de personnes se trouvent en état de les concevoir comme il faut; de peur qu'on ne s'épouvante de ce que ces contemplatifs expérimentés rapportent de la félicité commencée, dont jouit une âme que Dieu élève jusqu'à cet état, et des intimes et amoureuses communications qu'elle y reçoit, il faut rappeler ce qu'enseigne saint Thomas, après l'auteur des Noms divins. Il dit que la perfection d'un degré inférieur atteint les extrémités du supérieur, et participe quoique imparfaitement de ses qualités. Ce qui, étant une fois supposé, comme l'état dont nous venons de parler est le suprême degré de la perfection de notre exil, et qu'il est immédiat à la vie des bienheureux, il

De divin. Nom. cap. VII, § 4. S. Thom. 3. sent., dist. 26, q. 1, art. 2.

ignorantiam et errorem expellit ab animabus quibus ingignitur, et illis simul lumen sanctum tradit, et intellectuales ipsarum oculos mundat a circumposita ipsis fœce ex ignorantia, et movet et aperit multa gravitate tenebrarum conclusos.

faut reconnaître qu'en cet état l'âme participe autant 1588
qu'elle en est capable à la félicité des Saints qui sont dans le ciel. C'est pourquoi saint Jean de la Croix, traitant cette matière selon l'expérience qu'il en avait, s'exprime en ces termes : « Que celui qui lira ceci, « dit-il, ne pense point que nous soyons trop diffus en « ce que nous rapportons de la félicité de cet état ; car « véritablement s'il fallait expliquer tout ce qui se passe « dans une âme qui y est parvenue, le temps et les pa- « roles nous manqueraient, et nous n'en pourrions « exprimer que la moindre partie. »

XVII

Différents degrés de contemplation d'union.

Les derniers Cantiques que composa le Saint, pour expliquer ce qui se passe dans cet état sublime, parlent de tous ces admirables effets. Je rapporterai quelque chose de ces traités, et j'expliquerai ici l'intime communication que le Père Jean de la Croix avait avec le Seigneur. Il conclut cette matière ainsi, distinguant trois degrés particuliers.

Vive Flamme d'amour. Cant. IV, ℣. 3.

Quant au premier degré, voici de quelle manière il en parle dans son traité de la Vive Flamme d'amour : « Il faut savoir que Dieu demeure dans toutes les « âmes secrètement et caché dans leur substance : en « quelques-unes Il demeure avec déplaisir et mécon- « tentement, et en d'autres, très-content et très-satis- « fait. Il habite dans les unes comme dans sa maison, « commandant et ordonnant toutes choses ; dans les « autres comme étranger dans une maison empruntée, « où on ne Lui laisse rien ordonner ni rien faire avec « résignation de la volonté de l'homme à la sienne. Où « il y a moins d'appétits et de propres goûts, c'est là où « Dieu habite plus volontiers, où Il se plaît davantage, « où Il demeure comme dans une maison qui Lui est « propre, et dont Il prend le gouvernement et la con- « duite. Quoique dans les autres âmes Il demeure se- « cret et caché, on peut dire que dans celles-ci déjà « arrivées à l'état de perfection et qui se trouvent trans-

1588 « formées en Lui, Il n'y est pas si secret, parce qu'elles « Le sentent toujours en elles, quoique comme dor- « mant dans leur sein. »

Sur le second degré, il s'explique en ces termes :

Vive Flamme d'amour. Cant. IV, ỳ. 3.

« Dieu est ordinairement comme endormi en cet em- « brassement de l'âme qui Le sent et qui En jouit; « quelquefois Il se réveille en elle, comme un ami qui « sort de son sommeil. Car s'Il y demeurait comme en- « tièrement éveillé, c'est-à-dire en lui communiquant « les marques et les effets d'amour, elle serait déjà « dans la gloire; puisque lorsqu'Il se réveille quelque- « fois, ouvrant seulement l'œil, il met l'âme en tel état, « que serait-ce s'Il y demeurait ordinairement bien « éveillé ? En d'autres âmes qui ne sont pas encore « parvenues à cette union, quoiqu'Il n'y demeure pas « avec dégoût et mécontentement, il y est néanmoins « secret; elles ne Le sentent pas d'ordinaire, si ce n'est « quand Il leur fait quelques amoureux réveils, qui tou- « tefois ne sont pas du genre de celui-ci et n'en appro- « chent point. »

Il nomme le troisième et le plus sublime degré de cette communication, une espèce de respiration ; ce qu'il déclare par les paroles suivantes :

Ibid.

« Quand l'Époux se réveille ainsi dans le sein de « l'âme qui Lui est unie, Il a coutume de respirer « comme celui qui sort du sommeil. Cette respiration « de Dieu comble l'âme de tant de biens et de gloire, « qu'on ne les peut dire ni exprimer. C'est une espèce « d'aspiration que Dieu fait à cette âme, dans laquelle, « en ce réveil de connaissance sublime de Sa divinité, « le Saint-Esprit l'aspire avec proportion de ce qu'elle « connaît, l'absorbant profondément en Lui, et lui ins- « pirant un amour très-violent de ce qu'elle a vu. Car, « l'aspiration étant pleine de biens et de gloire, le Saint- « Esprit la comble de bonté et de gloire. Elle devient « par ce moyen amoureuse de Lui par-dessus toute

« gloire et tout sentiment; ce que je passe sous silence, 1588
« parce que cela ne peut être déclaré par une langue
« mortelle. »

Enfin, comme l'âme du Père Jean de la Croix fut introduite dans ce sublime état, avec une pureté et une intégrité à peu près semblable à celle que la nature humaine avait reçue dans sa première création, on peut dire que depuis ce temps-là elle commença à jouir de quelques-uns des priviléges dont notre premier Père avait été favorisé avant sa prévarication. Sainte Térèse, aussi bien que notre saint Contemplatif, nous en parle selon l'expérience que ces deux grandes âmes en avaient faite, par une faveur spéciale du Tout-Puissant. En voici trois particuliers qui sont les principaux.

Le premier de ces priviléges est le royaume de Dieu, Luc. XVII, 21.
dont parle Jésus-Christ dans son Évangile, avec une paix habituelle et une joie continuelle exempte de trouble et d'inquiétude. C'est ce que l'on remarquait particulièrement dans le Père Jean de la Croix, puisque, quelque fâcheuses que fussent les circonstances où il se pût rencontrer, il conservait toujours une paix et une tranquillité admirables; ce qui donnait à connaître l'heureux état où son âme avait été élevée en récompense de sa fidélité.

Le second privilége c'est que, de même que dans l'état d'innocence notre premier Père n'était pas détourné par les exercices de la vie active de la contemplation dont il jouissait en la partie supérieure de son âme; aussi saint Jean de la Croix et sainte Térèse exerçaient en cet état les deux vies active et contemplative. Cette Sainte assure que la partie inférieure de son âme se plaignait souvent, comme Marthe, de ce que la partie supérieure, imitant Marie, jouissait toujours d'un doux repos en la contemplation des vérités divines.

Le troisième privilége de cet état consiste en ce que l'âme est comme excitée par le Seigneur dans toutes ses

1588 opérations, sans qu'il lui soit nécessaire de recourir aux puissances sensibles pour acquérir quelques connaissances, mais seulement pour les réduire en pratique. Ceci arrivait ordinairement au Père Jean de la Croix. Il le déclare lui-même dans plusieurs endroits de ses ouvrages. De là vient que les Saints ont coutume d'appeler opérations divines toutes celles que reçoivent ceux qui sont prévenus de cette manière, parce qu'ils les exercent par une motion qui paraît au-dessus de la capacité naturelle.

1589 XVIII Faveurs particulières que reçoit le Père Jean de la Croix.

Notre-Seigneur Jésus-Christ donna vers cette époque des marques miraculeuses de l'éminente sainteté du Père Jean de la Croix. Il sortait de son visage des lumières et des splendeurs qui causaient un grand étonnement à tous ceux qui remarquaient ces prodiges; c'est ce que rapportent ceux qui ont écrit la vie du Saint sur les mémoires des personnes qui vivaient de son temps. Trois de ces signes ont été prouvés dans les informations qui furent faites après sa mort. Je les citerai ici.

1° Une dame, que le Saint avait convertie, allant un jour se confesser à lui, remarqua qu'il était environné d'une grande lumière, et qu'il avait autour de la tête une sorte d'auréole éclatante semblable à celles avec lesquelles les peintres représentent ordinairement les Saints.

2° Une religieuse de Ségovie a attesté sous serment que, comme le Père Jean de la Croix avait un grand désir de faire en toutes choses la volonté de Dieu et de n'y manquer jamais, il avait coutume de recommander, et à toutes les personnes dont il entendait les confessions, de demander pour lui cette grâce à sa divine Majesté. En ayant un jour prié cette religieuse de Ségovie, nommée la sœur Brigitte de l'Assomption, elle se retira dans le chœur pour faire cette prière devant le Saint-Sacrement, à l'intention de son confesseur. Comme elle persévérait dans son oraison, on lui mon-

tra au plus haut de l'autel une couronne d'or très-éclatante, lui faisant connaître que le Seigneur avait préparé cette couronne pour le Père Jean de la Croix, afin de le récompenser de l'attention qu'il avait de faire toujours Sa sainte volonté. 1589

3º Un homme fort dévot, appelé *Michel de Angelo*, dit dans sa déposition, qu'en se confessant au serviteur de Dieu dans un lieu fort obscur, il remarqua que les rayons de lumière qui sortaient de son visage éclairaient toute la chambre. Surpris de cette merveille, il dit à son bienheureux confesseur : *Qu'est-ce que ceci, mon cher Père?* Il n'en reçut pour toute réponse qu'un commandement exprès de se taire ; mais il en fut si fort touché qu'il résolut de se faire religieux, et communiqua son dessein au saint homme, qui lui répondit qu'il ne le serait point, et qu'il devait se marier. Cette réponse ne le fit pas désister de sa dévotion, il demanda instamment l'habit de Carme Déchaussé; mais on ne voulut pas le lui accorder. Il fit ensuite toutes les diligences possibles pour obtenir celui de religieux de Saint-François. On le lui offrit, et lorsqu'il eut traité et arrêté toutes choses, et qu'il fut sur le point de le recevoir, toute l'affaire fut rompue et s'en alla en fumée. Si bien qu'il reconnut enfin par là que le serviteur de Dieu avait une lumière céleste et surnaturelle, qui lui faisait pénétrer dans l'avenir et découvrir clairement ce qui lui devait arriver.

XIX
Dieu lui révèle les péchés secrets de ceux qui se confessent à lui.

Plusieurs personnes ont éprouvé qu'à la faveur de cette divine lumière dont Notre-Seigneur éclairait sa belle âme, il connaissait leurs péchés les plus cachés et les plus secrets lorsqu'elles allaient se confesser à lui. Un séculier, dont le nom est prudemment supprimé, entra un jour dans le couvent que le bienheureux Père gouvernait, attiré par la curiosité de le voir, et d'examiner si la vérité répondait à ce qu'on en disait par toute la ville, et à la haute estime que tout le monde

1589 en avait. Il rencontra tout auprès de la porterie le Saint Père qui ne faisait à l'heure même que d'y arriver par hasard, ou pour mieux parler, pour son bonheur. La modestie angélique, l'air doux et serein de son visage, et toute la composition extérieure du Saint attirèrent l'attention de cet homme, lui ravirent le cœur, et lui firent juger que c'était plutôt un esprit du ciel que de la terre. A cette vue surprenante, il sentit des battements et des tressaillements de cœur qu'il n'avait pas coutume d'avoir, tant son intérieur en fut bouleversé, et il se vit tout d'un coup changé en un autre homme. Tous les péchés de sa vie passée se représentèrent en même temps à son esprit dans leur forme la plus hideuse. Il reconnut un moment après l'horrible danger qui le menaçait, et à quoi il s'exposait s'il ne s'en confessait au plus tôt. Enfin, assailli, terrassé, vaincu en tant de manières et par une force à laquelle toute celle des hommes les plus obstinés ne saurait résister, il se rendit aux mouvements également doux et puissants, forts et agréables, charmants et victorieux de la grâce, et s'approchant du serviteur de Dieu, il le pria de le vouloir entendre en confession. Le bienheureux Père le fit avec une bénignité et une tendresse tout à fait engageantes. Le pénitent, gagné par sa douceur, lui découvrit aussi exactement et aussi sincèrement qu'il put l'état de son âme et de sa conscience, et lui déclara nettement, sans rien omettre ou dissimuler, tous les crimes qu'il avait commis et dont il put se rappeler. Mais, comme il avait eu très-peu de soin de son salut, et qu'il avait négligé depuis longtemps de fréquenter les Sacrements, plusieurs péchés lui échappaient, et le bienheureux Père allait peu à peu, les rappelant les uns après les autres dans son souvenir, avec un étonnement incroyable de cet homme, qui se les entendait déduire et particulariser selon toutes leurs circonstances.

Nous devons joindre ici un événement semblable qui se passa dans cette même ville de Ségovie, à l'égard d'une dame des plus qualifiées. Elle se confessait à lui et ne lui découvrait point certaine faute grièvе, que la honte lui avait aussi fait cacher dans d'autres confessions. Le bienheureux Père, voyant qu'elle finissait sa confession sans lui en dire mot : *Que craignez-vous, lui dit-il, ma fille? confessez-vous d'un tel péché.* La dame se trouva extrêmement surprise et confuse de s'entendre avertir distinctement d'une chose qu'elle croyait être dans le dernier secret, et qu'elle savait bien que personne du monde, hormis Dieu, ne pouvait pénétrer. Mais, d'ailleurs, étant persuadée que cet avis ne lui pouvait être venu que du Ciel, et par la révélation que Dieu lui en avait faite pour son bien, elle ne laissa pas d'en profiter; si bien qu'en découvrant ingénument sa plaie, elle en fut parfaitement guérie.

1589

XX

Autre preuve de cette grâce que Dieu lui faisait en faveur des personnes qu'il confessait.

François d'Uregna, maître barbier du couvent, éprouva dans deux rencontres les effets de la lumière prophétique dont l'esprit du bienheureux Père jouissait, et qui lui faisait découvrir clairement les plus secrètes pensées des personnes qui avaient affaire avec lui, pour des choses même qui ne regardaient pas la conscience, et qui étaient de peu d'importance. Ce barbier, qui était fort homme de bien, venait ordinairement au couvent faire la barbe aux religieux par dévotion et par charité. Un jour, qu'il était occupé à leur rendre ce service, il lui passa par l'esprit qu'il ferait fort bien de ne pas s'arrêter à manger au couvent avec le garçon qui le servait, comme l'on fait d'ordinaire, parce qu'il lui semblait que les religieux étaient fort pauvres et avaient à peine le nécessaire, et qu'ainsi il épargnerait au couvent la portion de deux de ces bons religieux, dont il avait une grande compassion. Il n'avait témoigné sa pensée à personne, et l'avait gardée bien secrète, lorsqu'il eut achevé de raser les religieux,

XXI

Autres exemples de la lumière prophétique du bienheureux Père.

1589 notre bienheureux Père le vint trouver, et lui dit qu'il ne devait pas s'en aller à sa maison, qu'encore que le couvent fût pauvre et dans la nécessité, il n'y manquerait pourtant pas de quoi lui donner à manger, et qu'ainsi il le priait de s'arrêter, à moins qu'il ne voulût s'en aller chez lui, parce que la merluche lui faisait mal, ou qu'elle ne lui plaisait pas. Cet honnête homme fut très-étonné d'entendre parler le serviteur de Dieu de la sorte, et de voir qu'il avait pénétré sa pensée et qu'il y répondait comme s'il la lui eût communiquée; aussi commença-t-il à penser qu'il fallait que ce fût un Saint. Une autre fois, revenant au couvent pour la même chose, en chemin, il vint par hasard à faire réflexion qu'il avait besoin d'un justaucorps et qu'il fallait qu'il l'achetât. Il ne lui vint pourtant jamais à la pensée que le couvent lui dût donner de quoi faire cette dépense, et encore moins qu'il lui dût offrir un justaucorps. Cependant, lorsqu'il eut achevé de faire la barbe aux religieux, le procureur de la maison le vint trouver, et lui donna secrètement un justaucorps tout neuf de drap de Hollande. Le barbier le refusa et ne voulait point le recevoir, lorsque le procureur pour l'y obliger lui dit: *Je vous prie de le prendre, parce que notre Père Prieur, le Père Jean de la Croix, m'a commandé que je vous le donne.* Il le força ainsi de l'accepter, et le laissa dans une nouvelle surprise de ce que le bienheureux Père avait pénétré dans son cœur, et l'avait assisté si à propos dans son besoin; ce qui le confirma encore davantage dans l'estime qu'il avait conçue de lui, comme d'un homme d'une vie sainte et miraculeuse, et doué d'une lumière surnaturelle et divine.

XXII — Le bienheureux Père pénètre

Il n'est pas juste qu'ayant rapporté tant d'exemples de ce que cette lumière du ciel, dont Dieu avait favorisé l'âme de notre bienheureux Père, lui fit faire en faveur des personnes séculières et étrangères, nous oubliions

ceux que nous avons en main, de ce qu'elle lui fit opérer pour l'avantage des religieux qui vivaient dans la même maison que lui, qui lui étaient soumis, et, par conséquent, dont il devait avoir plus de soin. En voici quelques-uns fort signalés. Il y avait, dans ce couvent de Ségovie, un religieux que le diable tourmentait fort par une violente tentation de devenir saint, et de se rendre plus parfait, lui persuadant, pour avoir occasion de le précipiter et de le perdre, qu'il pourrait le faire plus aisément et avec plus de commodité s'il quittait la Réforme des Carmes Déchaussés, et embrassait la vie des Chartreux, qu'il lui présentait comme plus retirée et plus pénitente. Cet infortuné, ayant déjà donné son consentement à cette suggestion du démon, et s'étant résolu à ce changement de religion, qui est d'ordinaire funeste à ceux qui s'y laissent aller, ainsi que plusieurs expériences l'ont fait voir, il chercha l'occasion d'y porter un autre, appelé frère Barnabé de Jésus, croyant, par l'artifice de l'esprit malin qui l'agitait et qui voulait perdre l'un et l'autre, qu'ayant un compagnon et un complice de son action, il donnerait par là quelque apparence de raison ou d'excuse à son inquiétude. Un jour, l'ayant trouvé seul, il le tire à part, il lui en parle et s'efforce de lui persuader de se lier avec lui pour exécuter ce beau projet. Cependant Notre-Seigneur découvrit au vigilant Prélat, et le secret entretien qu'ils avaient eu ensemble, et toute la trame que le démon avait ourdie pour leur perte. Il appelle aussitôt le frère Barnabé, et lui demande pourquoi il s'était entretenu avec son compagnon. Ce frère, ne voulant pas découvrir le secret, tâchait de le dissimuler, et biaisait dans sa réponse. Mais le bienheureux Père lui en parla si clairement, et lui circonstancia si bien la chose, qu'il n'osa pas la nier, et se trouva forcé de se confesser franchement. Surpris, néanmoins, qu'une chose si secrète fût venue à la connaissance du serviteur de Dieu, il le pria instamment

1589

par voie surnaturelle les tentations de ses sujets et en empêche les mauvais effets.

1589 de lui dire comment il l'avait sue. Le Père lui répondit que Dieu la lui avait révélée pour son bien. Il lui fit ensuite connaître le péril où ils s'exposaient, et lui persuada de fuir ce religieux, parce que le démon s'était rendu si absolument maître de ce pauvre misérable, qu'à la fin il le vaincrait et le pousserait dans le précipice qu'il lui avait creusé. Sa prophétie s'accomplit; le frère Barnabé se retira de ce pernicieux dessein, et l'autre y demeurant obstiné, et le mettant à exécution, finit d'une manière désastreuse et tout à fait déplorable.

Second exemple de la même grâce.

Le second exemple de cette grâce dont Dieu favorisait notre Père pour le bien de ses sujets, est celui-ci: Il était une fois en Oraison, dans ce couvent de Ségovie, à une heure extraordinaire de la nuit. Notre-Seigneur lui révéla qu'un de ses religieux, vaincu d'une basse tentation, cherchait le moyen de sortir du couvent, et avait déjà mis, pour cet effet, une échelle en un certain endroit de la clôture. Comme la chose était secrète, il voulut y remédier secrètement. Il alla à la chambre d'un Père des plus prudents, des plus secrets et des plus charitables de la maison, et lui dit: *Votre Révérence s'en aille en telle part, et en ôte une échelle que l'on y a mise. Mais prenez garde que je vous commande absolument de ne donner nulle connaissance à qui que ce soit, ni de ce que je vous dis, ni de ce que vous y verrez.* L'obéissant religieux s'en alla de ce même pas exécuter le commandement de son Supérieur, et trouva l'échelle appuyée contre la muraille de la clôture, et le religieux tenté qui s'apprêtait à y monter. Celui-ci, se voyant découvert, en fut très-honteux; il en profita de telle sorte que, depuis ce temps-là, il vécut le reste de ses jours dans une grande exactitude et fidélité à l'Observance régulière, avec beaucoup de repos et de contentement, en quoi il ne fut pas peu aidé par les Oraisons de son cher Prélat, qui, par une voie aussi discrète qu'assurée, avait su le ramener à son devoir.

Il trouva, dans une autre occasion, deux religieux qui s'entretenaient ensemble à une heure indue, et hors de leurs cellules. Il ne fit alors autre chose que de leur commander de se retirer. Le lendemain, voulant les corriger, chacun à part, de leur faute, et souhaitant que leur amendement commençât par la confession qu'ils en feraient, il leur demanda de quoi ils parlaient à cette heure-là. Et l'un et l'autre lui répondirent diversement, et lui dirent des choses bien différentes de ce qui avait été le sujet de leur entretien. Mais le serviteur de Dieu, qui avait appris surnaturellement quels avaient été leurs discours, et qui avait pénétré le fond de leurs cœurs : *Il n'en va pas ainsi,* leur répliqua-t-il, *car je sais fort bien que vous avez parlé d'une telle et telle chose;* leur marquant exactement, et de point en point, la matière et toute la suite de leur conversation. Ainsi ces infidèles, pleinement convaincus de la vérité, qui s'expliquait à eux par la bouche de leur saint Supérieur, furent contraints de l'avouer, et en restèrent également confus et étonnés. L'éclairé Prélat les reprit alors de leur manquement avec la sévérité qu'ils méritaient, et avec tant de force dans ses paroles et tant de profit du côté des coupables, qu'ils ne retombèrent plus jamais, et donnèrent aux autres religieux des marques visibles de leur amendement.

1589

Autre exemple sur le même sujet.

Il lui arriva encore quelque chose de semblable envers deux autres, qu'il rendit plus circonspects et plus réservés à juger de leurs frères, par la lumière céleste et prophétique qui lui fit pénétrer dans le fond de leur âme, et découvrir les pensées qu'ils roulaient dans leur esprit. Ils avaient porté un jugement sinistre et téméraire, mais à faux, d'un religieux, et ils le tenaient caché dans le secret de leur cœur, sans s'en expliquer à personne. Le saint homme, éclairé du Ciel, s'approcha d'eux, et se servant des paroles de Jésus-Christ, son divin Maître : *Ut quid cogitatis mala,* leur dit-il, *in*

XXIII

Quatrième preuve de la lumière surnaturelle du Bienheureux Père.

1589 *cordibus vestris?* Pourquoi donc donnez-vous lieu, dans vos cœurs, à ces mauvaises pensées? » Ces censeurs indiscrets, l'entendant parler de la sorte, s'efforcèrent de couvrir ou de déguiser ce qui venait de passer dans leur imagination; mais le saint homme leur développa si nettement tous les replis de leurs consciences, et leur fit voir si clairement la fausseté du jugement qu'ils avaient formé, qu'ils ne purent se défendre contre une pénétration si merveilleuse. Ayant reçu la correction qu'il leur fit de leur manquement, avec un esprit de docilité, ils firent satisfaction à celui qu'ils avaient offensé en son honneur, et admirèrent, avec tous les autres religieux qui surent la chose, la céleste lumière dont leur saint Prélat était doué, leur ayant découvert des pensées qu'ils tenaient fort secrètes, et qu'ils ne s'étaient même pas communiquées l'un à l'autre.

Autre prédiction qu'il fait et que l'événement vérifie.

Tous les charitables avis qu'il donnait, soit des choses présentes, mais cachées, soit des choses à venir, n'avaient pas toujours un si heureux succès; non pas qu'ils ne fussent en soi très-certains et très-véritables, mais parce que ceux à qui il les donnait les rendaient inutiles par leur faute. L'événement que nous allons rapporter en est une preuve. Il y avait à Ségovie un homme de considération appelé frère Jean Orozeo de Covarruvias, archidiacre de Cuellar, auquel le bienheureux Père dit, pour reconnaître l'affection particulière qu'il portait à l'Ordre, que si on lui donnait l'évêché de Surgeato, comme on en parlait, il se gardât bien de l'accepter, parce qu'il s'en trouverait mal, et qu'il en aurait de la peine. Quoique cet avertissement salutaire lui donnât de grandes appréhensions, il ne laissa pas d'accepter cette dignité; l'honneur présent qui le flattait ayant plus de force sur son esprit que toutes les craintes des malheurs à venir qui le menaçaient. Il passa en Italie; mais il fut si mal accueilli, eut tant de travaux et de persécutions à supporter, que, pour éviter ce redoutable orage

qui faillit l'engloutir, il fut contraint de s'en retourner en Espagne, comme en fuyant, et de reconnaître, quoique trop tard, la vérité de la prédiction du bienheureux Père. 1589

Lorsqu'il disait la Messe dans l'église des religieuses, il ne voulait jamais souffrir qu'on lui donnât des ornements particuliers, comme on a coutume d'en donner aux Prélats et Supérieurs, pour avoir lieu de s'humilier, du moins, et de se mortifier dans ces petites choses, ne le pouvant en de plus grandes.

XXIV

Déposition de la mère Prieure sur ce qu'elle vit en lui et qu'elle éprouva en elle.

Pour donner une plus grande connaissance de cette façon d'agir et de traiter, toute pure, toute sainte, tout exemplaire, que le bienheureux Père observait avec ses illustres et vertueuses filles, nous allons rapporter ici les dépositions de quelques-unes d'entre elles, qui en furent les témoins, et qui n'étaient pas capables de dire quoi que ce soit qui pût être soupçonné de mensonge. La mère Marie de l'Incarnation, Prieure de cette maison, et religieuse de grand esprit et de grande vertu, parle en ces termes : *L'amour du prochain*, dit-elle, *naissait en lui de l'amour intense qu'il portait à Dieu, et qui l'y tenait si fort uni et si indissolublement attaché, qu'il en était toujours comme absorbé et tout hors de soi ; si bien qu'on voyait clairement que son âme vivait plus dans ce divin objet, qu'elle aimait, que dans le corps qu'elle animait. Il le montrait en plusieurs choses. L'une était l'oubli général où il vivait de toutes les choses extérieures. Je l'éprouvai plusieurs fois, lui demandant exprès ce qu'il avait mangé; de quoi il ne savait jamais me rendre compte. « Je ne le sais pas certainement, me disait-il, mais je sais que l'on nous a donné suffisamment ; » et il ne pouvait se souvenir de ce que c'était. Une autre fois, il me dit qu'il y avait plusieurs années que, toutes les fois qu'il lui fallait parler, il était obligé, par*

1589 *nécessité, de se faire une extrême violence pour pouvoir laisser, pour un instant, la conversation intérieure qu'il avait avec Dieu, ou la mêler de quelque autre discours. Quand il parlait de Dieu, il prenait toujours un air de visage tel qu'il n'était pas possible de voir et de n'en être pas recueilli. On remarquait visiblement que c'était alors qu'il rentrait dans son centre, et que sa langue parlait véritablement de l'abondance de son cœur. Je ne suis pas la seule qui remarquai cela; plusieurs autres personnes s'en aperçurent aussi; et, entre autres, le Docteur Villegas, chanoine de la sainte Église de Ségovie, lequel me dit quelquefois que, quand il l'entendait parler de Dieu, il se répandait un certain air du Ciel sur son visage, qu'il ne savait comment appeler, si ce n'est un je ne sais quoi de la divinité participée qui provenait de la présence de Dieu, qu'il avait au fond de sa sainte âme. Cette présence de Dieu se découvrait dans la force de ses paroles, qui étaient capables de changer qui que ce fût qui les ouït, et qui laissaient une âme toute renouvelée et fort différente de ce qu'elle était lorsqu'elle était venue à ses pieds. J'expérimentai moi-même diverses fois cet effet dans ce couvent de Ségovie, où, toutes les fois qu'il venait, il semblait qu'il y portât et mît le feu de l'amour de Dieu, tant toutes les religieuses auxquelles il en parlait en restaient embrasées. Et si quelqu'une avait quelque tentation ou quelque autre peine intérieure, dès le moment qu'elle lui parlait, elle s'évanouissait. Il fit un notable profit à quelques âmes avec lesquelles il traitait, et si je conservais dans mon souvenir les effet merveilleux qu'il y produisit par sa conversation et par sa manière exemplaire de procéder, je pourrais m'étendre beaucoup sur cette matière.* Ce sont, jusqu'ici, les propres paroles de la déposition de cette excellente religieuse.

La Mère Anne de Saint-Joseph, qui fut, depuis, Prieure de *Cuerva*, n'en parle pas avec moins d'estime. Voici comment elle le fait : *Je connus*, dit-elle, *notre saint Père Jean de la Croix à Ségovie, au temps que notre Père Nicolas de Jésus-Maria était Vicaire Général, et que la Consulte résidait dans cette maison, le saint Père étant premier Définiteur. Il venait presque toutes les semaines à notre couvent de Carmélites Déchaussées, pour confesser les religieuses, et d'autres fois même, qu'il y avait nécessité. Je fus l'une de celles qui se confessaient à lui, et je traitai avec lui des choses de mon âme, comme à un vrai Père, dans lequel je reconnus une très-grande et très-véritable vertu et sainteté. C'était un homme d'une très-éminente et très-extraordinaire charité, mortification et humilité. Il avait un grand mépris pour toutes les choses de la terre, un grand amour pour les travaux, et un grand désir de souffrir pour Jésus-Christ. Si bien qu'il parlait de tout ce qu'il avait autrefois enduré, comme d'une chose qui lui était extrêmement chère et agréable. Il me disait souvent les grâces que Notre-Seigneur lui avait faites en ce temps-là, et comment il y avait composé plusieurs de ces cantiques spirituels et mystiques qu'il a laissés par écrit. Il m'exhortait de m'arrêter particulièrement à ceux où il enseigne les âmes qui s'adonnent à l'Oraison, d'être fort affectionnées à souffrir pour Jésus-Christ, et de vouloir être seules, abandonnées, et sans aucune consolation de la terre, comme Celui qui, dans ces occasions, avait goûté celles du Ciel. Ainsi il me disait très-souvent : « Ma fille, vous ne devez vouloir ni désirer autre chose que la Croix, mais toute nue et toute sèche. Oh! que de cette sorte, c'est une chose belle, c'est une chose souhaitable! » Il avait d'ordinaire à la bouche des paroles si tendres et si consolantes que, quelque affligée que fût une âme qui allait lui*

1589

XXV

Déposition de la mère Anne de Saint-Joseph sur le même sujet et sur le don de prophétie qu'elle reconnut en lui.

1589 *parler, elle ne sortait d'avec lui que très-attendrie, très-consolée, et tout embrasée de nouveaux désirs de servir Dieu; ses paroles étant comme autant d'étincelles ou de charbons ardents qui enflammaient les cœurs en l'amour de Notre-Seigneur. C'était ce que les religieuses de cette maison éprouvaient, ainsi que je leur entendis dire souvent, et dont je fis aussi si souvent l'expérience en moi-même. Quoiqu'il fût Prélat, et qu'il se trouvât fort occupé, il avait tant de charité, que dès qu'il savait qu'une religieuse avait besoin de lui, il ne manquait pas d'accourir aussitôt à son secours sans acception de personne, étant aussi prompt et d'aussi bonne volonté pour aider une novice que la Prieure même, et il ne s'en retournait point à son couvent qu'il ne l'eût laissée parfaitement consolée. Je reconnus encore en lui, dans certaines occasions qui se présentèrent en ce temps-là, qu'il était doué de l'esprit de prophétie. En voici une qui se passa ainsi en ma propre personne. Me trouvant très-mal, par la violence d'une grande maladie qui m'était survenue, et dont j'étais alitée, le médecin ordonna que l'on me fît administrer les Sacrements. Le saint Père entra dans le monastère pour me confesser, et, par un mouvement de sa charité extraordinaire, il me demanda si je n'avais rien qui me travaillât intérieurement, ou qui me donnât de la peine. Je dissimulai, dans cette rencontre, avec lui, et lui dis que je n'avais rien, parce que je n'étais pas dans le dessein de le lui dire. Mais le serviteur de Dieu me pressa beaucoup là-dessus pour m'obliger à parler, et me répliqua plusieurs fois qu'il savait fort bien qu'il y avait quelque chose qui me faisait peine, ajoutant que j'avais tout le tort du monde de lui en faire mystère, et de ne me déclarer pas franchement à lui. Comme je refusais pourtant toujours de le faire, et qu'il vit que je ne voulais pas*

me rendre à ses importunités, il me dit que si je vou- 1589
lais le lui permettre, il me dirait lui-même tout ce qui se passait en moi. De sorte qu'y ayant consenti, et étant tombés d'accord, il me déduisit distinctement, et dans les moindres détails, tout ce que j'avais eu dans mon intérieur, et qui m'avait fait tomber malade. Il m'avoua que Notre-Seigneur le lui avait fait entendre et connaître parmi les roches du jardin de son couvent, lorsqu'un jour il m'y recommandait à Dieu. Et, en effet, il m'avait dit ponctuellement tout ce qui s'était passé en moi, et dont il n'y avait que Dieu seul et moi qui eussions la connaissance, puisque c'étaient de certaines afflictions intérieures et de certaines peines d'esprit extrêmement grandes, qui me tourmentaient horriblement. Après cela, m'étant confessée à lui, il me consola de telle sorte, qu'il m'ôta entièrement toutes ces peines, et qu'aussitôt je me relevai de la maladie qui me retenait. Il y a bien maintenant vingt-quatre ans que la chose arriva. En ce même temps, un peu plus ou un peu moins, on accorda la Profession à une novice, et j'entendis dire aux religieuses que notre saint Père Jean de la Croix, lui donnant le voile, leur dit : « Dieu vous le pardonne, mes Sœurs : pourquoi accordez-vous la Profession à cette fille ? » témoignant une grande affliction de la voir rester dans la Religion, parce que Notre-Seigneur lui avait fait entendre les inquiétudes qu'elle y souffrirait, et qu'elle ferait souffrir à la Religion même. En effet, peu de jours après qu'elle fut professe, elle dit elle-même qu'elle était mécontente; qu'elle avait fait profession sans en avoir eu la volonté, mais que la crainte qu'elle avait de son père lui avait ôté la hardiesse de le découvrir. Elle s'abandonna ensuite à une si étrange mélancolie, que l'on appréhenda qu'il ne lui arrivât quelque chose

1589 *de pire.* Tout ceci est tiré de la déposition de cette religieuse.

XXVI

Autre preuve de la lumière céleste et prophétique dont il était doué.

Plusieurs autres de ces illustres filles éprouvèrent, en leur particulier, les effets de cette lumière du Ciel, et de ce don de prophétie dont le bienheureux Père jouissait, et qui lui faisaient, ou pénétrer l'intérieur des personnes qui étaient soumises à sa conduite, ou prévoir ce qui leur devait arriver. Une d'entre elles, appelée Jérôme de Jésus, était cruellement tourmentée d'une pensée importune contre la foi. Le bienheureux Prieur lui envoya dire par un religieux, sans qu'elle l'en eût averti et lui en eût donné la moindre connaissance, qu'elle ne fît aucun cas de tout ce qui lui roulait dans l'esprit, parce que ce n'était qu'une tentation et une pure sottise. Cette religieuse en resta si surprise et si étonnée, sachant bien qu'elle n'avait communiqué sa peine à personne, que, depuis ce temps-là, elle n'osait pas paraître devant le bienheureux Père, se figurant que ses plus secrètes imperfections et ses pensées les plus cachées lui dussent être connues.

Autre preuve de la même grâce que Dieu faisait au Bienheureux Père.

La mère Béatrix du Saint-Sacrement, qui avait été Prieure du monastère de Sorie, avait une si grande horreur de la mort, qu'elle n'y pouvait songer sans frémir, et que cette pensée la tenait toujours fort triste et désolée. Le saint Prieur lui dit qu'elle n'en tirât point de peine, et l'assura qu'elle n'en sentirait pas une au temps de la mort, et mourrait sans s'en apercevoir; que ce qui lui importait extrêmement, c'était de s'y tenir toujours bien disposée, et d'être prête, à toute heure, à répondre promptement et agréablement à son divin Époux, lorsqu'Il voudrait lui faire la grâce de l'appeler aux célestes noces de sa gloire éternelle. Cette prédiction du bienheureux Père s'accomplit exactement. Elle fut soulagée de la peine qui l'avait, jusqu'alors, extrêmement tourmentée, elle se conforma très-parfaitement à la volonté de Dieu, et, quelques années

ensuite, sa dernière heure étant arrivée, la mort la surprit inopinément, tout d'un coup, lorsqu'elle avait le moins de raison de la craindre, (quoiqu'elle fût toujours quelque peu incommodée et sujette à de petites infirmités), et, dans un doux et paisible sommeil, la transporta de cette vie à une meilleure. On savait, dans le monastère, la prédiction que le saint homme lui en avait faite, et ce fut un grand sujet de consolation à toutes les religieuses de voir, par là, qu'elles pouvaient être en assurance sur le salut de leur chère sœur. 1589

XXVII Le Père Vicaire Général lui commande d'examiner l'esprit d'une religieuse.

Tandis que le bienheureux Père gouvernait et conduisait avec tant d'esprit et de perfection les couvents des religieux et des religieuses de Ségovie, et que le Père Vicaire Général faisait avec beaucoup de soin et de vigilance la visite de tous les autres, il vint à un monastère de religieuses où il se trouva fort embarrassé. Il y avait une religieuse qui vivait avec de si belles apparences de sainteté, et qui recevait, à ce qu'elle disait et que l'on croyait sur son rapport, des grâces si signalées du Ciel, quoique ce ne fussent que des illusions et des tromperies artificieusement et très-subtilement ourdies par le démon, que plusieurs hommes doctes, tant de la Religion que du dehors, furent trompés et approuvèrent son esprit.

Le Père Vicaire Général, visitant cette maison, ne fut pas satisfait de la manière de procéder de cette religieuse. Il lui commanda de faire une longue et très-exacte relation de son Oraison et des effets qu'elle lui causait. Elle le fit. Ce grand homme savait que notre bienheureux Père était l'oracle souverain et le plus assuré que l'on pouvait consulter sur ces matières : l'unique et la plus excellente pierre de touche, qui pouvait faire le discernement du bon ou du mauvais esprit, de la vraie réalité ou des fausses apparences des choses de l'esprit, et la pierre fondamentale de la Réforme. Aussi lui remit-il cet écrit, le chargea de l'examiner avec soin, et lui

1589 ordonna d'y mettre au bas son sentiment. Le Père Saint Jean de la Croix exécuta fidèlement les ordres de son Supérieur, et voici ce qu'il écrivit sur cette relation : *Dans la manière de procéder et de faire oraison tendre et affective qui tient cette âme*, dit-il, *il semble qu'il y ait cinq défauts qui doivent faire juger qu'elle n'est pas conduite du bon et du vrai esprit de Dieu. Le premier est qu'il y paraît une grande avidité ou gourmandise spirituelle de propriété, au lieu que le vrai esprit de Dieu porte toujours avec soi une grande nudité de l'appétit. Le second, qu'on y remarque une trop grande assurance, et fort peu de crainte de se tromper intérieurement, sans laquelle pourtant l'esprit de Dieu ne va jamais, pour préserver l'âme du mal, comme dit le Sage. Le troisième, qu'il semble qu'elle veuille persuader qu'on croie que ce qui se passe en elle est bon, et qu'elle a beaucoup de grâces de Dieu, ce qui ne se trouve pas dans le vrai esprit de Dieu, tant s'en faut; il fait, au contraire, souhaiter qu'on l'estime peu de chose, qu'on l'avilisse, qu'on n'en tienne pas compte, et les personnes qui sont conduites par cet Esprit font elles-mêmes la même chose. Le quatrième et le principal, c'est que dans son procédé on ne voit point paraître les effets de l'humilité; car, lorsque les grâces et les faveurs sont véritables, comme elle le dit ici, elles ne sont pour l'ordinaire jamais communiquées à l'âme, sans la défaire et anéantir par de puissants et profonds abattements d'humilité, et si elles faisaient cet effet en elle, sans doute elle en dirait ici quelque chose, ou plutôt, elle ne manquerait pas d'en dire beaucoup. Et, de fait, la première chose qui s'offre à dire et à estimer dans l'âme qui est dans l'état où celle-ci se figure être, ce sont les effets de l'humilité, qui sont certainement d'une si grande force, qu'elle ne les saurait dissimuler; car, quoiqu'ils ne se rencontrent pas visiblement, et ne pa-*

Jugement qu'il en porte et qui découvre l'illusion.

raissent pas si notables dans toutes les opérations ou grâces de Dieu, celles-ci néanmoins, que cette bonne fille appelle unions, ne vont jamais sans en être accompagnées : Quoniam antequam exaltetur anima humiliatur : et bonum mihi, quia humiliasti me, parce que l'âme est humiliée, avant que d'être élevée, et que, comme le Prophète disait de soi : Cela a été mon bien et mon bonheur, ô mon Dieu, que vous m'ayez humilié. Le cinquième est que le style et le langage dont elle use dans cet écrit, ne semble pas être celui de l'esprit qu'elle marque, parce que cet Esprit divin enseigne un style plus simple, plus sincère, où il n'y a ni affectation, ni exagération, ce qui ne se trouve pas dans le sien, ni dans toutes ces belles phrases dont elle se sert : « Je dis à Dieu, et « Dieu me dit. » Ce sont là des paroles qui sont dites mal à propos. Pour moi, si j'ai à dire là-dessus mon avis, je conseille qu'on ne lui commande ni permette point d'écrire quoi que ce soit de toutes ces choses; que le confesseur ne lui témoigne point de les écouter volontiers, si ce n'est pour les mépriser et pour s'en moquer, et qu'on l'éprouve par la pratique de la vertu toute pure et toute sèche; surtout par le mépris, par l'humilité et par l'obéissance. 1589

C'est ainsi que ce Maître éclairé de la théologie mystique et de la vie de l'esprit découvrait l'illusion de celui de cette fille abusée, et donnait aux directeurs des âmes une méthode courte et abrégée, mais substantielle et excellente, pour examiner et discerner le vrai d'avec le faux dans ces matières obscures, embrouillées et difficiles à pénétrer.

XXVIII — Une colombe mystérieuse venue du ciel

Il n'y a pas lieu de s'étonner que les brouillards et les ténèbres d'une fausse et simulée sainteté, et d'une élévation d'esprit feinte et imaginaire, se dissipassent, s'évanouissent devant un homme dont l'âme était si pure, si nette, si sainte, si lumineuse, et qui avait une

1589 — réside sur sa cellule, l'accompagne partout, et marque la pureté et sainteté de son âme.

si longue, si solide, si assurée et si parfaite expérience de tous les secrets de l'oraison et de la contemplation divine. Il sembla, tout le temps qu'il passa alors à Ségovie, qu'il était arrivé au sommet de la perfection, et au plus haut degré de l'union avec Dieu où l'on puisse arriver en cette vie mortelle. Ce fut peut-être pour marquer cela, et pour en donner une preuve sensible, que Dieu permit ou plutôt ordonna une chose surprenante, qui dura tout autant de temps que Son fidèle serviteur séjourna dans le couvent, et dont tous les religieux et plusieurs personnes séculières furent les témoins oculaires.

On voyait assister près de lui une colombe bien différente des autres, et d'une beauté bien plus grande que la leur, sans qu'elle s'éloignât jamais un seul moment du lieu où il était. Elle ne faisait point de bruit; elle ne roulait pas dans son gosier ce gémissement sourd que ces sortes d'oiseaux semblent tirer du creux de leur poitrine et du fond de leurs entrailles; elle ne volait jamais à terre pour manger; elle ne s'accouplait jamais avec d'autres. Du reste, il n'y en avait pas dans le couvent, et il était facile à voir qu'elle n'était pas de la race ordinaire. Elle demeurait toujours sur la cellule du bienheureux Père, ou du moins tout auprès, et en un lieu d'où elle le pût regarder, lui témoignant l'amour qu'elle avait pour lui, et ne voulant point le perdre de vue. Les religieux y prirent garde, et l'observèrent si souvent, qu'après avoir bien pesé toutes les circonstances, ils jugèrent que ce ne pouvait être qu'un oiseau du Ciel, ou son ange gardien, ou quelque autre messager que l'Époux divin de son âme lui envoyait pour lui faire entendre Son bon plaisir et Sa volonté, ou l'affection et l'agrément qu'Il avait pour lui.

Le licencié *Jean Fernandez*, curé de la vraie Croix, Paroissial de *Zomarramala*, petit lieu proche de Ségovie, ayant aussi très-souvent fait la même observa-

tion, appela un homme de sa maison, et, comme il 1589
l'assure lui-même dans sa déposition, il lui parla en ces termes : *Lorsque cette colombe se met et se repose ainsi sur la cellule du Père Jean de la Croix, c'est un signe que le saint Homme est dedans, et je sais que c'est la vérité. Si vous êtes en vie lorsqu'il mourra, vous verrez qu'elle n'y retournera plus.* La chose arriva de la sorte; car le serviteur de Dieu ayant quitté Ségovie, la colombe disparut aussitôt. François d'Uregna, barbier du couvent, assure, dans sa déposition, que cette colombe était très-belle, qu'elle avait le col extrêmement doré; qu'il l'a vue l'espace d'une année entière tout près, ou sur la cellule du bienheureux Père; que lorsqu'il partit pour l'Andalousie, elle manqua aussi; et qu'enfin, ayant demandé ensuite à quelques religieux s'ils ne savaient pas si cette colombe avait accompagné le Saint, ils lui répondirent qu'ils étaient sûrs qu'elle n'avait pas manqué de le suivre, comme, en effet, elle le suivait partout. On l'avait remarquée auparavant à Grenade, où elle faisait les mêmes choses qu'à Ségovie, et on l'a vue plusieurs fois sur sa tête dans ses apparitions.

XXIX
Miracle par où Dieu découvre sa sainteté.

En ce même temps, dans ce même couvent de Ségovie, Dieu voulut faire éclater la sainteté et la grâce de faire des miracles qu'Il avait accordée à notre Saint. Un jeune ouvrier, travaillant au bâtiment du monastère, et tirant un gros quartier de pierre de la carrière qu'il y avait dans le jardin, se prit malheureusement les doigts du milieu de la main sous ce lourd fardeau qu'il n'eut pas la force de soutenir; de sorte qu'il se les écrasa et aplatit comme de la pâte. Le bienheureux Père survint au secours de ce malheureux, s'approcha de lui, touché de pitié, et, lui prenant les doigts froissés dans ses mains, ne fit autre chose que de les lui tirer et allonger doucement; sans autre remède, ils restèrent parfaitement guéris; ils ne lui causèrent plus aucune

1589 douleur, et se trouvèrent si forts, que dès l'heure même il put s'en servir librement et continuer son travail comme auparavant. Le jeune homme, reconnaissant la grâce que Dieu lui avait faite, par le moyen de son serviteur, publia le miracle; et, de longues années après, il montrait encore les marques du coup et les cicatrices qui lui étaient restées aux doigts, comme autant de caractères visibles, ineffaçables et authentiques de la bonté de Dieu et de la sainteté du bienheureux Père.

Autre miracle par lequel il rend la vue à une aveugle.

Une femme aveugle, qui demeurait au pont de Saint-Laurent, et qui se confessait au serviteur de Dieu, le pria avec beaucoup d'instance de lui obtenir de Notre-Seigneur la grâce de recouvrer sa vue. Un autre jour elle vint le trouver de nouveau pour se confesser, ayant déjà recouvré la vue, et attribuant cette grande grâce à la force des prières que le saint Homme avait faites pour ce sujet.

XXX

Les choses qui avaient été à son usage servent de remède contre les tentations.

Quelques religieux de ce couvent et quelques séculiers de cette ville de Ségovie, expérimentèrent que les choses qui avaient été à son usage avaient une merveilleuse vertu, et servaient d'un puissant remède contre les tentations les plus fâcheuses et les plus importunes, particulièrement contre celles qui regardaient la chasteté, ce qui obligea de recueillir et de conserver toutes ces choses comme des reliques lorsqu'il quitta cette ville.

Le frère Luc de Saint-Joseph étant cruellement tourmenté d'une de ces tentations, après y avoir employé inutilement plusieurs autres remèdes, s'avisa de se servir d'une des couvertures où le saint Homme avait dormi. Il éprouva aussitôt l'efficace de ce remède, se trouva libre de sa tentation par le seul attouchement d'une chose qui avait touché ses chairs virginales, et s'en servit depuis avec le même succès toutes les fois que le démon recommença la même batterie. La même chose arriva à une religieuse par la seule vue, et, ce qui est plus admirable, par le seul souvenir du servi-

teur de Dieu; comme aussi à un chanoine de la cathé- 1589
drale de cette ville, qui, pour ce sujet, avait coutume de dire que Dieu avait communiqué à ce saint Homme le privilége qui fut accordé à la très-Sainte et très-Pure Vierge, d'inspirer la pureté par sa seule vue.

XXXI

Il défend et met à couvert le terroir de Ségovie des orages et des tempêtes.

Enfin, la ville entière de Ségovie éprouva sensiblement le pouvoir et la protection du bienheureux Père, pendant tout le temps qu'il y séjourna et qu'elle eut le bonheur de le posséder. Car, pendant tout ce temps, il déjoua souvent les mauvais desseins que les démons formaient contre cette ville et contre son terroir, et, avec une croix dont il s'armait, il dissipait les tempêtes et les orages, faisait évanouir les vents et les nuées qui les enfantaient, détournait les foudres et les pierres qu'elles lançaient, repoussait les grêles qui menaçaient les fruits, les maisons, les habitants de la ville et de la campagne, chassait et mettait en fuite les malins esprits qui en étaient les auteurs. Plusieurs personnes dignes de foi l'ont remarqué dans leurs dépositions. Si bien que cette ville fortunée reconnaissait et avouait hautement qu'elle lui devait sa conservation : ainsi le serviteur de Dieu commençait dès lors à prendre sa défense et à la protéger, comme il devait un jour l'honorer et l'enrichir du précieux trésor de ses sacrées reliques et de son corps saint et vénérable.

XXXII

Jésus-Christ lui parle pendant la nuit.

Il arriva vers ce temps-là que le Saint étant une nuit en oraison dans l'église de Ségovie, à l'heure où tous les religieux se reposaient, reçut une grande grâce, se trouvant devant un autel, sur lequel il y avait une figure en relief de Jésus-Christ portant sa croix et succombant sous le poids de cette croix. Alors que ce saint homme était le plus absorbé dans son oraison, il entendit tout à coup une voix sortant de la bouche de cette figure, et qui lui dit fort distinctement : *Jean, quelle récompense désires-tu pour les services que tu m'as rendus?* Comme le Saint ne faisait pas grand cas des visions et des révé-

1589 lations sensibles, dans lesquelles il savait qu'il pouvait y avoir beaucoup de tromperies, il ne se laissa pas surprendre la première fois qu'il ouït cette voix, mais s'appliqua, au contraire, à bien examiner s'il n'y avait personne qui pût en être l'auteur. Cependant, l'ayant encore entendue deux autres fois, aussi distinctement que la première, et ressentant au fond de son âme les effets particuliers que les opérations divines ont coutume de produire, il répondit alors à la Majesté de Celui qui lui parlait : *Seigneur, je ne vous demande d'autre récompense que de souffrir et d'être méprisé pour Votre amour.*

Ceux qui ont vu cette image, disent qu'elle a plus d'un mètre carré, et qu'elle est gardée avec grande vénération dans le monastère de Ségovie. On l'a placée sous un dais magnifique, et toute la ville lui porte un respect particulier. Plusieurs Évêques sont venus la visiter, et le cardinal Moscoso, qui était Archevêque de Tolède, fit mettre devant une lampe d'argent avec une fondation pour son entretien.

Mais le Père Jean de la Croix, au lieu des croix et des opprobres qu'il venait de demander au Seigneur, jouissait d'une paix profonde et se voyait honoré et respecté des personnes du premier rang. Il s'en affligeait extrêmement, et craignait de n'être pas exaucé. Son frère, auquel il témoignait beaucoup d'amitié, à cause de sa pauvreté, étant venu le visiter, et s'apercevant qu'il paraissait fort triste, ce qui ne lui était jamais arrivé, l'importuna fortement pour en savoir le sujet. Le Saint, ne pouvant résister à ses sollicitations, répondit par un profond soupir et lui déclara que le sujet de son affliction venait de ce qu'il lui semblait que le Seigneur refusait de l'exaucer, puisqu'au lieu de lui faire part de ses douleurs et de ses opprobres, il recevait chaque jour de grandes consolations dans son âme, et se voyait honoré de plus en plus à l'extérieur. Cependant Jésus-

Christ exauça peu de temps après son serviteur, comme 1589
nous allons le rapporter. Mais il faut dire avant de quelle manière Dieu disposa les esprits et quelle fut l'origine de cette grande persécution, que le fondateur de la Réforme eut à essuyer de la part de ses propres frères et de ceux qu'il avait engendrés en Jésus-Christ.

Nous avons déjà remarqué que le nouveau gouvernement établi par le Père Nicolas Doria, à la faveur d'un bref de Sixte V, avait causé de grands troubles et de grands murmures dans la plupart des monastères de la Réforme. Comme presque tous ceux qui avaient assisté au dernier Chapitre général n'avaient donné leur consentement pour l'acceptation du bref, que parce qu'ils jugèrent que leur opposition ne produirait aucun effet, ils furent à peine retournés dans leurs provinces qu'ils se répandirent en plaintes et en murmures. Les esprits s'aigrirent de plus en plus, et on fut surpris de voir des personnes qui menaient d'ailleurs une vie très-sainte et ne cherchaient qu'à adorer le Seigneur en esprit et en vérité, avoir entre elles des sentiments si opposés, être continuellement en dispute et causer même de grands chagrins à ceux qui n'étaient pas de leur avis. Ceci doit nous apprendre avec quelle circonspection il faut se comporter dans les plus saintes entreprises, et qu'il est souvent très-dangereux de vouloir introduire des changements dans les communautés. Souvent, au lieu de remédier par cette voie à quelques inconvénients qui ne sont pas de conséquence, on tombe dans de plus grands qui ont des suites très-fâcheuses, Dieu permettant ces sortes de disputes pour éprouver ses serviteurs.

En effet, les persécutions des Saints ne seraient pas en si grand nombre s'ils n'enduraient que de la part des pécheurs. Il arrive souvent qu'ils sont encore exercés par les justes et qu'ils se contredisent les uns les autres; soit que le Seigneur permette ces accidents

1589 pour leur fournir les moyens de souffrir, soit qu'Il cherche à les humilier dans ces sortes d'occasions, faisant échouer les projets qui paraissaient les mieux concertés, et n'avaient d'autre fin que de procurer sa gloire. Il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait toujours du péché dans tout ce que les Saints ont condamné dans les autres. L'intention, jointe à plusieurs autres circonstances, ont donné de la bonté à plusieurs actions, qui d'elles-mêmes ne paraissaient pas tout à fait justes. Ce n'est pas toujours une conséquence certaine que de deux personnes qui sont d'un sentiment contraire, il y en ait une qui soit dans une erreur qui doive lui être imputée; le Seigneur, qui sonde le fond des consciences, sait prononcer souvent en faveur de tous les deux, alors que les hommes se contredisent et se condamnent à l'envi.

Le vénérable Pierre de Cluny est estimé par le cardinal Baronius, autant que saint Bernard. Cependant ces deux abbés ont eu ensemble des disputes très-vives touchant les observances de leur Règle, chacun condamnant dans son adversaire ce qu'il croyait y remarquer de mauvais. Saint Bernard, dans son apologie, se récrie très-fortement contre le relâchement de Cluny, et le vénérable Pierre, dans sa fameuse lettre, reprend la singularité de Clairvaux, jusqu'à l'accuser quelquefois d'hypocrisie. Le zèle causait dans ces deux grands personnages cette différence de sentiments; ils condamnaient tous les deux ce qu'ils se croyaient devoir éviter avec plus de soin, comme étant plus nuisible aux religieux. Ainsi, Pierre de Cluny condamnait dans saint Bernard la trop grande rigueur et l'austérité de vie qu'il avait établie, comme pouvant décourager ceux qui n'auraient pas la force de la supporter. Saint Bernard condamnait dans Pierre de Cluny sa trop grande douceur, parce qu'elle lui paraissait capable de causer de grands relâchements dans le cloître. Cependant on ne

peut pas dire que ces deux Saints aient été ou hypocrites ou relâchés. Tous deux étaient embrasés d'un saint zèle et cherchaient à faire marcher les âmes dont ils avaient la conduite par les voies qui leur semblaient plus convenables, l'un par une perfection plus relevée, l'autre par une compassion plus étendue. Celui qui cherchait à gagner plus d'âmes à Jésus-Christ, condamnait le sentier par lequel il lui semblait que peu de personnes pouvaient marcher : celui qui désirait former des hommes parfaits n'approuvait pas un chemin qui étant plus large, permettait plus de libertés. Tous deux néanmoins avaient Dieu pour objet, et le Seigneur parut satisfait de la condescendance du premier aussi bien que du grand zèle du second. 1589

J'ai cru nécessaire de prévenir le lecteur par ces réflexions, avant que de m'engager à décrire une dispute dont les suites furent si funestes, portant les plus saints de la Réforme à persécuter de saintes religieuses et à former des jugements désavantageux à l'égard de celui qu'ils avaient respecté jusqu'alors comme leur Père, et comme le premier Chef de toute la Réforme.

Le Père François de Sainte-Marie, dans son second tome de l'*Histoire générale de la Réforme*, rapporte en ces termes les principaux sujets de plaintes que la plupart des religieux formaient contre le nouveau gouvernement.

1° Ils disaient que l'on ne trouvait aucune expression dans le bref, d'où l'on pût inférer que les consulteurs auraient voix décisive. Cela eût cependant été nécessaire, puisqu'il s'agissait d'un point si important qui, devenant onéreux à la Religion, aurait dû être exprimé clairement, sans besoin d'aucun commentaire. Ils concluaient que le bref était subreptice, et qu'on devait le regarder comme nul. Cette première opposition parut si forte, que l'on se crut obligé de la proposer aux doc-

1589 teurs de Salamanque. L'Université fut d'avis que les opposants avaient quelque apparence de raison.

2° Ils exagéraient la nouveauté de ce gouvernement, disant qu'il ne s'était jamais vu rien de semblable dans aucune religion; d'où ils inféraient que les autres Ordres ne l'avaient pas jugé convenable pour conserver la paix dans les communautés. Ces raisons portèrent quelques-uns à en conclure qu'ils n'étaient pas obligés d'obéir aux décrets de la consulte, parce que ce changement avait altéré le gouvernement, et que ce n'était plus celui sous lequel ils s'étaient engagés par leur profession.

3° Ils représentaient que les Prieurs, qui dans les Chapitres précédents avaient eu voix active, s'étaient trouvés extrêmement surpris de s'en voir tout à coup privés sans leur consentement. D'où il s'ensuivait, suivant eux, que le bref avait été surpris de Sa Sainteté, à qui on n'avait pas exposé le véritable état du gouvernement de la Réforme. Ils disaient qu'il faut toujours supposer que le Saint-Père n'a que des intentions bonnes et justes, ne voulant jamais intéresser le droit d'autrui dans les grâces qu'Il accorde; et que, dans ce qu'on obtient du Saint-Siége, on doit toujours sous-entendre cette clause : *à condition que personne n'en souffrira.* Le bref étant donc si préjudiciable aux Prieurs, ils concluaient que l'on n'avait pu le recevoir. De plus, dans ledit bref, il est expressément marqué que les grâces qui y sont contenues n'ont été accordées qu'à condition qu'elles ne sont pas opposées aux saints Canons, aux décrets du concile de Trente, aux Constitutions apostoliques, à la Règle primitive, ni aux Statuts des Carmes Déchaussés. Or les Prieurs ayant eu voix jusqu'à présent dans les Chapitres où ils étaient élus, ils croyaient que l'on avait eu tort de les priver de ce droit, en vertu d'un bref qui les devait, au contraire, maintenir dans cette possession.

4° Les Provinciaux se plaignaient de ce que ce nou-

veau gouvernement les privait du pouvoir et de la juridiction annexée à leur charge, dont il ne leur laissait plus que l'ombre et le nom. La nouvelle consulte s'était attribué la connaissance de tout ce qui pouvait concerner le gouvernement particulier des religieux. Ceci leur paraissait manifestement contraire aux saints Canons, aux décrets du concile de Trente, à la Règle primitive, et à cette clause du même bref : *Nous accordons aux Provinciaux, après qu'ils auront été confirmés par le Vicaire général, le pouvoir d'exercer et de faire tout ce qui concerne leur charge, en la même manière que les Provinciaux de la Règle mitigée l'exercent à l'égard de leurs religieux, etc.* Or, disaient-ils, les Provinciaux de la mitigation ont par eux-mêmes le pouvoir et l'autorité immédiate sur tous les religieux de leurs provinces. Ils ne sont pas soumis à un tribunal supérieur, tel qu'est la consulte, pour exécuter ce qui concerne l'exercice de leur charge ; par conséquent on ne doit pas admettre la nouvelle forme de gouvernement établie par un bref qui se contredit si grossièrement, ce qui fait voir de quelle manière on a surpris le Saint-Père, en lui faisant dire des choses si opposées. 1589

Toutes ces raisons, jointes à d'autres, que je passe sous silence pour éviter la longueur, causèrent tant de troubles dans les monastères, que le Vicaire Général se crut obligé de recourir à Philippe II, et de le prier d'interposer son autorité en faveur du nouveau gouvernement que l'on venait d'établir, pour le maintenir dans toutes ses parties. Il lui représenta que toutes les oppositions que l'on faisait dans la plupart des monastères, n'étaient fondées que sur des raisons apparentes, qui avaient été suffisamment examinées par les commissaires de Sa Majesté, avant que d'obtenir le bref dont il était question; par conséquent, qu'il ne fallait plus y avoir égard, puisqu'elles n'avaient pas été jugées

1589 capables d'empêcher le grand bien que l'on avait lieu d'espérer du nouveau gouvernement.

XXXIII Les Religieux s'apaisent par l'autorité du Roi.

Le roi fit examiner une seconde fois les raisons des deux parties; après avoir reçu les avis des personnes les plus éclairées, il fit écrire par son grand aumônier la lettre suivante au Vicaire Général. Il y joignit l'ordre d'en envoyer des copies dans tous les monastères, afin de faire cesser les troubles qui n'avaient été causés que par une crainte tout à fait mal fondée. Voici la teneur de cette lettre :

« L'amour sincère que j'ai pour votre Religion et la « persuasion où je suis que le Seigneur y est servi avec « exactitude, me portent à m'informer souvent de l'état « où elle se trouve, et des heureux progrès que l'on y « fait dans la vertu : de sorte que le bien que j'en ap- « prends tous les jours me cause beaucoup de conso- « lation. Mais, parce que ceux qui marchent dans la « voie de perfection et qui s'efforcent de s'y avancer ne « sont pas exempts des contradictions qui naissent dans « les maisons les plus saintes, j'ai reçu un ordre exprès « de Sa Majesté, de vous écrire, que vous vous effor- « ciez de procurer avec toute la ferveur possible, que « la Règle soit gardée dans la dernière exactitude. « Qu'ayant été informé des lois qui ont été faites dans « le dernier Chapitre de Madrid et de la nouvelle forme « de gouvernement que vous y avez établie, l'intention « de Sa Majesté est qu'elle soit maintenue dans toute « sa rigueur; que l'établissement des six consulteurs « avec voix décisive est d'une grande utilité, et que par « conséquent il doit être maintenu. Toute la conduite « de l'Ordre dépend du conseil et des suffrages des « principaux membres de la Réforme. Comme votre « congrégation est une nouvelle plante, elle a besoin « d'être cultivée avec plus de soin; ainsi, Sa Majesté « trouve très à propos que tous les religieux soient « sous la direction de la consulte, parce que la paix et

« le repos de leur esprit dépend absolument de ce point 1589
« particulier, qui paraît essentiel. Vous devez être per-
« suadé que Sa Majesté sera toujours disposée à vous
« favoriser en tout ce qui concernera l'établissement et
« le maintien de votre observance régulière, attendant
« de votre reconnaissance que vous employiez vos prières
« auprès du Seigneur, afin qu'Il donne au roi et au
« prince son fils, une vie longue et heureuse, qu'Il bé-
« nisse ses pieux desseins, qui ne tendent qu'au bien
« universel de la sainte Église.

« A Madrid, le 20 février 1589.

« Don Garcia de Loaysa. »

Une lettre si favorable au nouveau gouvernement fit cesser tous les troubles, parce que ceux qui en étaient les auteurs n'ayant eu que des vues saintes et désintéressées dans tout ce qu'ils avaient entrepris, changèrent de sentiments lorsqu'ils surent que les personnes les plus savantes n'approuvaient pas leurs raisons. Ainsi la paix succéda peu de temps après à cette guerre intérieure, qui n'avait été allumée que par un zèle ardent pour l'ancien gouvernement. Il n'en fut pas ainsi des religieuses. Comme elles avaient d'autres motifs pour s'opposer à tout ce qui avait été réglé dans le dernier Chapitre, il ne fut pas si facile de les réduire. Ce fut particulièrement à leur occasion que le Père Jean de la Croix devint suspect aux chefs de la Réforme, comme nous le dirons ci-après.

XXXVI — Les Carmélites refusent de se soumettre au nouveau gouvernement.

Ces saintes filles se plaignaient, avec assez de raison, de ce que l'on voulait les assujettir à découvrir leurs faiblesses et leurs moindres défauts à sept supérieurs, qui composaient la nouvelle consulte. Comme les femmes sont naturellement timides et réservées, elles ne cessaient de pleurer et de se tourmenter. Un autre point leur tenait encore plus au cœur : il concernait la liberté des confessions dans laquelle elles avaient vécu jus-

1589 qu'alors, et dont on les privait absolument par l'établissement de la consulte. Ce fut particulièrement sur cet article qu'elles insistèrent dans tout le cours de cette dispute, et, comme il paraît de conséquence, il ne sera pas mauvais de l'approfondir ici.

Il n'y a point de doute que sainte Térèse, dès le commencement de la Réforme, avait établi parmi ses filles une grande liberté pour les confessions. Elle en avait fait une constitution particulière, et l'Évêque de Tarassonne, dans la Vie qu'il nous a laissée de cette
Liv. II, ch. XXXVII, § 5. Sainte, la rapporte en ces termes : *La Prieure, du consentement du Provincial ou du Visiteur, cherchera un prêtre qui ait toutes les conditions nécessaires, tant par rapport à l'âge que pour la vie et les bonnes mœurs ; et lorsqu'elle en aura trouvé quelqu'un de convenable, de l'avis du Provincial, il pourra être confesseur des religieuses. Mais, outre ce confesseur ordinaire, la Prieure, non-seulement les trois fois que le saint concile de Trente le permet, mais encore d'autres fois, pourra admettre, pour confesser les sœurs, quelques religieux des Carmes Déchaussés et d'autres de quelque Ordre que ce soit, étant tels, que la Prieure ait une satisfaction suffisante touchant leur science et leur vertu. Elle pourra aussi faire le même pour les prédications, en sorte que le Père Provincial qui est à présent, ni ceux qui lui succèderont, ne puissent leur ôter cette liberté ; et les religieuses ne donneront rien à ces confesseurs, soit Carmes Déchaussés ou autres, à raison des confessions.*

Voilà les propres paroles de sainte Térèse dans ses constitutions. Sur quoi il faut remarquer que, quoique dans le choix du confesseur ordinaire elle dise que le Provincial sera toujours le maître, elle laisse celui des extraordinaires à la liberté des Prieures ; en sorte que les Provinciaux ne les puissent pas empêcher. Cela s'entend quand il n'y aura point d'abus ; car il est à présu-

mer que jamais la Sainte n'a voulu introduire parmi ses 1589
filles une liberté de confession qui fût contraire aux règles de droit.

Après que l'Évêque de Tarassonne a rapporté les paroles susdites, il fait la réflexion suivante : « La « Sainte, nous dit-il, désira beaucoup que ses reli- « gieuses fussent libres pour les confessions, ce qu'elle « procura aussi pendant sa vie, et demanda avec grande « instance aux Supérieurs qui étaient alors, qu'ils leur « donnassent cette liberté de chercher des gens doctes « et des serviteurs de Dieu, qui les aidassent à s'avan- « cer dans la vertu. Elle estimait que pendant que cela « aurait lieu, ses filles se maintiendraient aussi en la « perfection. Mais, comme il n'y a rien de si bon qui ne « soit exposé à beaucoup de maux, la Sainte reconnut « dans la suite que ce qu'elle avait ordonné à ses filles « comme un remède, pouvait se convertir en poison. « Car, par une succession de temps, l'esprit vient à « déchoir aussi bien que les autres choses; elle com- « mença à craindre de laisser une porte ouverte aux « entretiens et aux conversations inutiles, sous pré- « texte de communication spirituelle. Elle eut encore « d'autres raisons qui lui firent appréhender que cette « constitution n'occasionnât quelque relâchement dans « ses monastères, comme elle le dit à une des plus « saintes Prieures de son Ordre : *Je suis*, dit-elle, *fort « confuse en ce point, que j'ai mis dans les constitu- « tions ; car, quoique lorsque cette constitution a été « faite il y eût beaucoup d'esprit et de sincérité, je « crains cependant qu'elles n'en tirent point de profit « à l'avenir, étant visitées et traitant des mélancolies « qu'elles pourraient avoir, lesquelles il serait plus à « propos de n'être connues qu'à ceux de l'Ordre.* »

Telles sont les paroles de l'Évêque de Tarassonne, qui reconnaît que sainte Térèse avait donné à ses religieuses une grande liberté au sujet des confessions,

1589 mais qui ne peut s'empêcher, en même temps, d'avouer que la Sainte avait changé de sentiment lorsqu'elle eut remarqué les divers inconvénients auxquels elle avait exposé ses religieuses par cette constitution. Lorsque l'on veut pénétrer dans les motifs qui avaient d'abord engagé sainte Térèse à accorder cette liberté, on découvre qu'ils étaient raisonnables, et qu'elle avait agi, en cela, avec beaucoup de prudence. Il faut remarquer qu'elle fit cette constitution dans la première enfance de la Réforme, lorsque l'esprit plus fervent de la plupart de ses filles avait besoin du conseil de personnes expérimentées. Alors, le petit nombre de monastères des Carmes Déchaussés, joint à leur peu de temps de religion et d'étude, ne permettait pas encore d'avoir dans l'Ordre assez de directeurs pour fournir à toutes les maisons des Carmélites. Mais, le temps ayant changé l'état des choses, le nombre des religieux et des monastères ayant beaucoup augmenté, les Carmes Déchaussés ayant alors plusieurs sujets excellents, en qui l'expérience, la doctrine et la vertu étaient remarquables, la Sainte reconnut bientôt que cette grande liberté était non-seulement inutile, mais pourrait occasionner dans la suite beaucoup de faiblesse, et qu'il était à propos d'y remédier.

Ce fut cet inconvénient que la Sainte avait prévu, et qui se faisait sentir dans plusieurs maisons de Carmélites, qui porta le Père Nicolas à priver les religieuses de cette grande liberté qu'on leur avait donnée d'abord. *Les constitutions de sainte Térèse n'ayant eu de force et d'autorité qu'autant que l'Ordre leur en avait donné, en les approuvant et les rédigeant au chapitre d'Alcala,* le Père Nicolas se crut le droit d'en changer ce que l'expérience faisait juger ne plus convenir dans les circonstances où on se trouvait alors.

Un changement si important sur un point dont les religieuses sont extrêmement jalouses, ne put se faire

sans causer de grands troubles. La plupart des Carmélites se plaignirent hautement que le Vicaire Général avait surpris Sa Sainteté. Elles disaient que le Père Nicolas voulait les soumettre à un gouvernement trop absolu, et que, pour mieux établir son pouvoir despotique, il avait commencé par les priver d'un droit que sainte Térèse avait jugé nécessaire pour la tranquillité de leurs consciences. Elles ajoutaient qu'il y allait, dans cette occasion, de leur intérêt et de leur honneur d'empêcher tous ces changements. Comme les femmes sont extrêmes ordinairement dans ce qu'elles entreprennent, on peut juger à quel excès des plaintes qui paraissaient si justes pouvaient les porter. Plusieurs personnes qui se trouvaient intéressées dans cette querelle, contribuèrent, par leurs conseils, à tous les troubles qui éclatèrent alors. On n'entendait partout que plaintes et murmures qui excitaient la compassion de ceux qui ne connaissaient pas les véritables motifs de toutes ces divisions. 1589

XXXV

Quelques Religieuses obtiennent un Bref contre le gouvernement de l'Ordre qui fait soupçonner le Bienheureux Père d'intelligence avec elles.

La Mère Anne de Jésus, âme grande, entreprenante et adroite dans les affaires, était Prieure à Madrid, où le Père Vicaire Général l'avait appelée pour fonder un monastère, et où notre bienheureux Père l'avait accompagnée. Toute prudente et tout éclairée qu'elle était, elle fit alors un faux pas, poussée par quelques religieux et autres docteurs étrangers qui se voulaient ingérer dans le gouvernement des religieuses, et par certains esprits de l'Ordre même, contraires au nouveau gouvernement du Père Vicaire Général, et partisans du Père Jérôme Gratian. Il ne faut pas s'étonner qu'une fille si vertueuse, mais qui, d'ailleurs, n'était pas exempte des faiblesses de son sexe, fit ce faux pas et tomba dans ce manquement, puisque, au dire de saint Augustin, il arrive quelquefois que les plus justes en font, sans laisser pourtant d'être Saints, parce que la sainteté se conserve dans la bonne et droite intention, quoique notre faiblesse mêle

1589 quelques légers défauts dans nos actions. Comme dit le Sage : *Nos pensées sont chancelantes, et nos prévoyances incertaines.* La Mère Anne de Jésus, étant donc aussi mal conseillée que bien intentionnée, résolut d'obtenir un Bref du Pape pour exempter les religieuses du gouvernement de la consulte. Pour en venir à bout, elle gagna la communauté, et la fit entrer dans son sens, se ligua avec la Mère Marie de Saint-Joseph, Prieure de Lisbonne, où le Père Gratian dominait, et avec son monastère. Elle fit secrètement des efforts incroyables pour amener les autres dans leur conspiration; mais elle ne put en ébranler que quatre, qui même voulurent demeurer neutres, et ne se point déclarer que le temps et les événements des choses ne leur donnassent lieu de le faire. Celui d'Avila, où était la vénérable Mère Anne de Saint-Barthélemy, chère et inséparable compagne de leur glorieuse fondatrice, sainte Térèse, et tous les autres, au nombre de trente, demeurèrent fermes et inviolablement soumis aux Supérieurs de leur Ordre, du gouvernement desquels ils étaient très-satisfaits.

La Mère Anne de Jésus, Prieure du couvent de Madrid, voyant donc les troubles qui s'élevaient à l'occasion de la consulte, entreprit d'y remédier par le vrai et grand zèle qui la faisait agir en toutes choses. Quoiqu'elle considérât bien qu'elle n'était qu'une simple fille renfermée dans un cloître, elle crut que la cause qu'elle voulait défendre suppléerait à son impuissance. Son ardeur venait de ce qu'elle s'imagina que l'on attaquait la religion établie par sa sainte Mère, dont la mémoire était en si grande vénération dans toute l'Espagne. A cette pensée s'en joignit une autre, qui ne lui paraissait pas moins forte; à savoir, qu'elle n'avait point d'autre motif que de maintenir les Constitutions qu'elle *supposait alors être tout entières de sainte Térèse,* et particulièrement le point qui établissait la liberté des

confessions. A la vérité, les raisons qui combattaient pour la limitation de cet article étaient très-fortes, et quoique cette vertueuse Mère y parût opposée, elle ne voulut jamais user de cette liberté qu'elle prétendait conserver à ses sœurs. Mais elle croyait cependant que sainte Térèse avait eu de fortes raisons pour établir la liberté des confessions, l'exprimant en termes si positifs, qu'ils ne demandaient aucune explication. La parfaite obéissance semblait exiger qu'elle fermât les yeux à tout ce qu'elle pouvait voir de contraire pour se soumettre aux ordres de ses Supérieurs, devant supposer qu'ils avaient des motifs pressants pour changer une loi de cette conséquence. Mais la charge qu'elle possédait, le lieu où sa sainte Mère l'avait laissée, le rang distingué qu'elle tenait parmi les Carmélites, demandaient aussi qu'elle travaillât pour la défense de ses Sœurs, qui se croyaient opprimées. 1589

Il lui parut dangereux pour sa conscience de combattre les desseins de ses Supérieurs; mais elle trouvait encore plus triste de laisser perdre ses lois. La crainte qu'elle eut que d'un point de la Constitution on en vînt insensiblement aux autres, et que les changements fissent que bientôt l'on ne pût plus reconnaître les anciens règlements de sainte Térèse, lui fit former un projet qu'elle n'eût jamais exécuté, si des motifs aussi pressants que ceux que je viens de détailler ne l'y eussent poussée.

Elle prétendait encore que, comme il ne se trouvait pas assez de sujets, parmi les Carmélites, capables de gouverner, il fallait permettre de continuer les Prieures pendant un temps considérable, et augmenter le nombre des religieuses, parce que les faiblesses de l'âge ne permettaient pas aux anciennes de pratiquer les observances de la Règle. De plus, les religieuses ayant une si grande répugnance à se soumettre à la consulte, elle

1589 crut qu'il était plus à propos qu'elles ne fussent soumises qu'au seul Vicaire Général. Que si ses grandes occupations l'empêchaient de les gouverner par lui-même, elle proposait de faire élire, par le Chapitre général, un Commissaire particulier pour les religieuses, dépendant uniquement du Vicaire Général. Ce Commissaire les gouvernerait et visiterait seul ; alors, les connaissant toutes en particulier, il serait plus en état de juger et de régler les choses selon les lumières qu'il recevrait par ce moyen. Enfin, pour mieux réussir dans son projet, elle désignait le Père Jean de la Croix et le Père Jérôme Gratian, afin que l'on choisît un des deux pour Commissaires : ils avaient tous deux une grande expérience, le premier les ayant conduites pendant plusieurs années en qualité de confesseur, et le second ayant déjà été leur Supérieur.

Tel fut le projet que forma cette illustre compagne de sainte Térèse. Mais, loin de remédier aux troubles qui éclataient dans les monastères, il en occasionna de nouveaux, si terribles, que la Réforme eût infailliblement péri si Dieu, dans sa bonté, ne les eut dissipés, comme nous allons le voir. La vertueuse Mère ne voulait rien entreprendre qui pût intéresser sa conscience ; aussi elle communiqua son projet aux personnes les plus éclairées, particulièrement à l'Archevêque d'Evora, et aux Pères-maîtres Louis de Léon et Dominique Bannez. Ils étaient tous trois amis de la Réforme, célèbres par leur doctrine, et avaient beaucoup de crédit dans le royaume. Elle renferma toutes ses difficultés sous deux propositions. La première : *Si on pouvait, en sûreté de conscience, demander au Pape l'établissement des choses qu'elle avait projetées, quoiqu'elles fussent opposées à ce que les Supérieurs venaient d'établir dans le dernier Chapitre général.* La seconde : *Si, supposé qu'il n'y eût aucun péché de s'adresser à Rome pour obtenir ce changement, il était plus convenable de le*

faire que de se soumettre aux nouveaux règlements des Supérieurs (1). 1589

Ces illustres personnages répondirent unanimement à la Mère Anne de Jésus : 1° *Que le recours au Chef de l'Église, soit pour se plaindre de quelque tort, soit pour lui demander quelque grâce, était toujours permis, et qu'il n'intéressait en aucune manière la conscience, pourvu que l'on n'exposât rien que de conforme à la pure vérité.* 2° *Que le Bref qu'elle se proposait de demander au Saint-Père était très-convenable pour faire cesser tous les bruits que la Consulte avait excités, et qu'il était plus à propos de solliciter ce Bref que de se soumettre aux nouveaux règlements des Supérieurs, parce que ces nouveaux règlements seraient une source perpétuelle de disputes et de divisions.*

Une fois assurée qu'elle pouvait exécuter en conscience ce qu'elle s'était proposé, et qu'il était même à propos qu'elle le fît, elle en parla à l'Impératrice, sœur de Philippe II, et lui demanda sa protection. Elle s'adressa ensuite à la Mère Marie de Saint-Joseph, Prieure des Carmélites de Lisbonne, par le conseil du Père Jérôme Gratian, qui s'était rendu dans cette ville, et qui s'offrit à la servir sans réserve, faisant agir la Cour en sa faveur par le moyen du Cardinal archiduc. Mais, pour bien réussir, on avait besoin d'une personne qui fût bien venue à Rome ; ils jetèrent alors les yeux sur un ecclésiastique de grande autorité, appelé le Docteur Marmol. Ils se confièrent à lui, et il se chargea volontiers de cette négociation. On lui donna une somme suffisante, avec des lettres de recommandation. Il partit d'Espagne et arriva à Rome d'une manière si secrète,

(1) Voir la *Vie de la Vénérable Mère Anne de Jésus*, par le R. P. Ange Manrique, nouvelle édition, chez A. Périsse. Lyon, 1871.

1589 qu'il fut longtemps occupé à disposer son affaire sans que les Supérieurs en eussent aucune connaissance. Quoique plusieurs personnes se fussent chargées de solliciter les religieuses, dans les différents monastères, afin d'obtenir leur consentement, le secret fut gardé avec tant d'exactitude, que les Supérieurs ne le surent que lorsque cette affaire fut terminée. Ceci paraîtra surprenant à ceux qui savent ce que c'est qu'une Communauté, et particulièrement de religieuses, qui passent ordinairement pour être peu secrètes.

XXXVI

Le Pape approuve le projet de la Mère Anne de Jésus.

Quoique l'agent des religieuses eût de puissantes recommandations, il rencontra néanmoins de grandes difficultés dans la poursuite de son affaire, Sa Sainteté ayant de la peine à accorder une chose opposée à la Consulte approuvée et établie depuis peu par son autorité. Cependant, à force de sollicitations, il obtint, au mois de juin de l'année 1590, le fameux Bref qui causa plus de bruit encore que n'avait fait l'érection de la Consulte. Comme ce Bref est devenu très-rare, et que l'on en trouve peu de copies, je le rapporterai ici tel qu'il se lit dans Albertus, Protonotaire Apostolique, au traité qu'il a fait de l'origine des Carmélites.

BREF

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE SIXTE V EN FAVEUR DES CARMÉLITES

« *Sixte V du nom, pour mémoire éternelle de ce qui suit.*

« Comme nous tenons sur la terre, quoique sans l'a-
« voir mérité, la place de Notre Sauveur et Seigneur
« Jésus-Christ, dont le joug est doux, et le fardeau
« léger, ainsi qu'Il nous en assure Lui-même, et comme
« plusieurs saints personnages l'ont assez fait voir par
« leurs œuvres depuis tant de siècles, dans l'un et dans

« l'autre sexe, Nous devons veiller avec soin et pro- 1590
« curer l'avantage et le bon gouvernement de ceux qui,
« ayant renoncé volontairement aux faux plaisirs du
« siècle, se sont chargés de ce joug, et jeter particu-
« lièrement les yeux sur l'état des religieuses, et sur ce
« que Nous trouvons avoir été ordonné avec prudence,
« tant pour leur consolation spirituelle que pour leur
« gouvernement temporel, afin de le confirmer, leur
« accordant tout ce qui dépend du pouvoir Apostolique
« pour le faire inviolablement observer.

« Or, comme il y a environ vingt-huit ans qu'une
« femme nommée Térèse de Jésus, à présent défunte,
« originaire de la ville d'Avila, aussi distinguée par la
« noblesse de sa race qu'avantagée par ses bonnes
« œuvres et par cette merveilleuse opinion de sain-
« teté qu'elle s'est acquise, ayant méprisé et rejeté les
« plaisirs du siècle pour se consacrer à Jésus-Christ,
« son céleste Époux, sous le joug de la Religion. Et
« comme, par son exemple et sa très-sainte doctrine,
« pendant qu'elle a vécu elle a engagé au même dessein
« plusieurs filles et femmes, élevé plus de vingt mo-
« nastères en diverses villes d'Espagne, sous le nom
« de Déchaussées de la Congrégation de la Règle pri-
« mitive de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel,
« introduisant dans tous les monastères la Règle pri-
« mitive dudit Ordre, selon la manière qu'elle a été
« donnée aux siècles passés par le Pape Innocent IV,
« Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, et par Hu-
« gues, Prêtre, Cardinal, du titre de Sainte-Sabine, et
« par Guillaume, Évêque d'Anterre, conformément à
« la Règle donnée autrefois par Albert, Patriarche de
« Jérusalem, au Prieur et aux Frères Ermites de
« Notre-Dame de Mont-Carmel, renonçant à la Miti-
« gation accordée par le Pape Eugène IV, aussi Notre
« prédécesseur; Et comme, à l'exemple et persuasion
« de cette pieuse femme, plusieurs hommes ayant em-

1590 « brassé la même Réforme, avaient bâti quelques mo-
« nastères de religieux du même Ordre appelés Dé-
« chaussés, qui, depuis, par l'odeur de leur bonne
« renommée, se sont tellement augmentés, à ce que
« l'on dit, qu'il se trouve à présent dans l'Espagne plus
« de soixante et dix maisons, tant d'hommes que de
« femmes, qui reconnaissent et honorent ladite Térèse
« pour Mère et Fondatrice, et que, dans ces différents
« monastères, il y a environ deux mille personnes qui
« rendent à Dieu un service agréable par de conti-
« nuelles Oraisons, Méditations et autres Offices sem-
« blables, avec humilité d'esprit et mortification de la
« chair; lesquels ont obtenu plusieurs lettres Aposto-
« liques du Pape Grégoire XIII et de Nous, tant pour
« la confirmation de ladite Réforme, que pour l'heu-
« reux progrès de cette Congrégation. Mais finalement,
« comme nous avons appris que dans le premier Cha-
« pitre de ladite Congrégation, tenu à Alcala, diocèse
« de Tolède, en l'année 1581, pour diviser les religieux
« de cette Congrégation des autres du même Ordre de
« Notre-Dame du Mont-Carmel appelés Mitigés, Nos
« bien-aimés fils Jean de la Cuevas, qui était Prieur
« de la maison de Saint-Genès, de l'Ordre des Frères
« Prêcheurs, Commissaire Apostolique en ce Chapitre,
« et le Frère Jérôme Gratian de la Mère de Dieu, pre-
« mier Provincial de ladite Congrégation, avec les Dé-
« finiteurs dudit Chapitre, ont établi, pour l'édification
« et le gouvernement desdites religieuses, quelques
« Règles et Constitutions tirées des paroles et écrits
« dont la Mère Térèse avait coutume d'instruire ses
« disciples, conformément à ladite Règle ancienne, à
« la réserve de la récitation des Complies et les élections
« des Prieures; lesquelles Constitutions renferment
« vingt chapitres.

« *Toutes ces Constitutions ayant été approuvées ces*
« *jours passés par Notre bien-aimé le Nonce du Siége*

« *Apostolique, qui était alors en Espagne, et Nous* 1590
« *ayant été présentées depuis, afin de les confirmer par*
« *autorité Apostolique, nous les avons commises à nos*
« *vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Église*
« *romaine, députés pour les causes des Réguliers,*
« *afin d'être par eux examinées; et après les avoir*
« *mûrement et exactement considérées, examinées et*
« *corrigées, ils y ont encore ajouté quelques autres*
« *chapitres qui étaient nécessaires, suivant ce qui est*
« *plus amplement contenu dans lesdites Constitu-*
« *tions que Nous avons voulu que l'on insérât mot à*
« *mot dans ces présentes. Or, comme Nous Nous ré-*
« *jouissons beaucoup en Notre-Seigneur des heureux*
« *commencements de cette Congrégation, Nous dési-*
« *rons ardemment qu'elle fasse de jour en jour de*
« *nouveaux progrès, principalement au regard des-*
« *dites religieuses; c'est pourquoi nous sommes d'avis*
« *que lesdites Constitutions doivent être perpétuel-*
« *lement gardées comme très-saintes et très-salu-*
« *taires.*

« A CES CAUSES, *de notre propre mouvement,*
« *de notre certaine science, et de la plénitude*
« *de pouvoir et autorité Apostolique que nous*
« *avons, Nous confirmons par ces Présentes,*
« *et approuvons pour toujours lesdites Consti-*
« *tutions, examinées, corrigées et augmentées,*
« *comme il est dit ci-dessus, et comme elles sont*
« *insérées en ces Présentes, comprises en vingt-*
« *quatre chapitres, y ajoutant en outre une*
« *force perpétuelle et inviolable. Ordonnons et*
« *commandons que lesdites Religieuses, et tous*
« *les autres que cela pourrait concerner, les*
« *observent fermement et inviolablement pour*
« *toujours, sous les peines qui y sont conte-*

1590 « *nues, suppléant à tous et chacun des défauts* « *de fait ou de droit, comme aussi de toutes* « *les autres formalités qui pourraient être re-* « *quises en quelque manière que ce fût, en* « *tant qu'il y en puisse avoir quelqu'une d'omise* « *au regard de ce qui est énoncé ci-dessus.*

« De plus, attendu qu'il a été autrefois accordé, de « l'autorité Apostolique, par diverses lettres du Saint- « Siége, au Chapitre dudit Ordre des Frères Déchaus- « sés, ou à quelqu'un de leurs Supérieurs, de faire « des Constitutions ou Règlements pour le bon gouver- « nement dudit Ordre et Congrégation ; de les publier, « changer ou réformer, afin qu'en cela il ne paraisse « pas qu'en quelque temps que ce puisse être, l'on ait « fait ou publié quelque chose contre lesdites Consti- « tutions, composées et publiées avec tant de soin, « d'exactitude et de maturité; Après avoir entendu le « Procureur, ou soi-disant être de ce que l'on appelle « Consulte desdits religieux, et après que le tout a été « examiné par notre commandement dans la Congré- « gation desdits Cardinaux, et particulièrement par no- « tre Vénérable Frère Jules-Antoine de Sainte-Sabine, « Cardinal, Prêtre du titre de Saint-Barthélemy : par « autorité Apostolique, et en vertu de ces Présentes, « nous révoquons pour toujours ledit pouvoir, quant à « ce qui regarde seulement lesdites religieuses; ne « voulons ni entendons que personne puisse changer, « altérer ni modérer lesdites Constitutions ou Règle- « ments, ni faire en quelque manière que ce soit « d'autres Règlements ou Constitutions, à moins « qu'elles ne le demandent, et du consentement du « Saint-Siége, quand même cela tournerait à l'avan- « tage desdites religieuses.

« *Item*, si jusqu'à ce jour, en vertu dudit pouvoir, « quelques autres Règlements ou Constitutions avaient

« été faits ou publiés, Nous ne voulons pas qu'ils aient 1590
« aucune force à l'égard desdites religieuses; entendons
« qu'il soit ainsi jugé et déterminé par quelque Juge ou
« Commissaire que ce soit, de quelque autorité qu'ils
« se servent, leur ôtant tout pouvoir et autorité de
« prononcer autrement, déclarant nul et comme non
« avenu tout ce qui pourrait être jugé de contraire à
« ces Présentes, par quelque personne que ce puisse
« être, soit qu'elle ait connaissance, soit qu'elle ignore
« les Présentes.

« De plus, afin que lesdites religieuses ne soient pas
« différemment gouvernées par divers Supérieurs avec
« la même autorité, ce qui causerait de la confusion :
« Nous ordonnons que le Vicaire Général de ladite
« Congrégation soit le propre Supérieur desdites reli-
« gieuses, et que tous les trois ans, lorsque le Chapitre
« général s'assemblera, on élise à la pluralité des suf-
« frages, tant cette première fois que lorsqu'il en sera
« besoin, dans le temps intermède, de la manière que
« l'on use avec les Provinciaux, on en nomme un autre,
« parmi les Supérieurs de la Congrégation, d'un âge
« avancé, qui ait de la prudence, du savoir et de la
« charité pour le gouvernement desdites religieuses et
« de leurs monastères; lequel, conjointement avec le
« Compagnon qu'on lui assignera dans le même Cha-
« pitre, aura voix et place audit Chapitre immédiate-
« ment après le Vicaire Général, et puisse et doive
« visiter, corriger et réformer les couvents desdites
« religieuses, avec plein pouvoir et juridiction, se com-
« portant en cela avec telle exactitude et modération,
« que l'on puisse expérimenter chaque jour des fruits
« de religion et de sainteté. C'est pourquoi nous faisons
« défenses expresses à tout autre Supérieur, de quelque
« qualité qu'il puisse être, soit Provincial ou religieux,
« encore même qu'il fût du conseil de ladite Consulte,
« comme aussi aux Ordinaires des lieux, de s'entre-

1590 « mettre et de se mêler du gouvernement desdites religieuses ou monastères, sous quelque prétexte que ce « puisse être, leur déclarant que s'ils en usent autrement, ils encourront notre indignation. C'est pourquoi, etc... *Ici sont les clauses ordinaires.* Nonobstant toutes Constitutions Apostoliques. Donné à « Rome au Mont-Quirinal, sous l'Anneau du Pêcheur, « le cinquième juin 1590, et de notre Pontificat l'an « sixième. »

On remarque deux choses principales qui sont contenues dans ce Bref : l'une est la confirmation des Constitutions de sainte Térèse, et l'autre l'élection d'un Commissaire spécial pour gouverner les religieuses, sans aucune dépendance de la Consulte. Comme l'article qui donnait la liberté des confessions était expressément marqué dans lesdites Constitutions que le Saint-Père confirmait, les religieuses étaient maintenues dans cette liberté par le Bref de Sixte V. Mais on n'y fait aucune mention des deux autres choses que la Mère Anne de Jésus avait demandées, savoir : l'augmentation du nombre des religieuses, et la permission de continuer les mêmes Prieures pendant un temps considérable. On ne goûta pas à Rome que des religieuses qui faisaient une profession particulière d'humilité et de renoncement à elles-mêmes, cherchassent à commander si longtemps. Pour ce qui est du nombre des religieuses, le Pape Grégoire XIV y suppléa, dans la suite, en l'étendant jusqu'à celui de vingt-un.

XXXVII

Le Vicaire Général exhorte les Religieuses à se déporter de leurs prétentions.

Lorsque le Père Vicaire Général eut découvert les desseins de la Mère Anne de Jésus, et de quelques autres qui agissaient de concert avec elle, il écrivit trois lettres circulaires adressées aux religieuses de la Réforme, afin de les engager à ne pas faire usage du Bref que l'on venait d'obtenir. Dans la première de ces lettres, il s'attache à prouver deux choses : 1° que le gouvernement de la Consulte, avec voix décisive, est

plus convenable que celui d'une seule personne ; qu'il 1590
procède d'un conseil plus assuré, et qu'il est moins sujet au relâchement que pourrait introduire une seule personne, sollicitée par des raisons spécieuses d'accorder des dispenses ; 2° qu'il est plus convenable d'empêcher les réélections des mêmes personnes dans les communautés ; sur quoi ce sage Supérieur s'explique en ces termes : *Quant à ce que l'on a ordonné dès le commencement, que l'on ne fasse point de réélection des mêmes Prieures, on a trouvé que cela était selon le droit, voyant que Sa Sainteté, dans son Bref à Nous accordé, prive de toute réélection, et Sa Majesté même nous en a inspiré le conseil et la pratique, comme les Révérendes Mères le savent très-bien ; les mêmes religieuses ayant assez fait connaître qu'elles étaient convaincues des inconvénients que ces réélections traînaient après soi.* Il faut remarquer que le Père Vicaire Général ne parle, dans cette lettre, contre les réélections, que parce qu'il ignorait encore si le Saint-Père avait accordé là-dessus ce que la Mère Anne de Jésus lui avait demandé dans la Supplique.

Quoique la seconde lettre méritât d'être rapportée en entier, à cause des motifs et des inconvénients qu'elle expose, cependant, pour éviter la longueur, nous en insèrerons seulement ici les principaux articles.

« *Fr. Nicolas de Jésus-Marie, Vicaire Général, etc.*
« J'ai appris, par quelques lettres de Vos Révérences, « qu'elles attendent un Bref de Rome, avec de grands « priviléges ; et, pour me le faire approuver, vous me « dites que cela ne passera pas en d'autres mains que « les miennes, tant que durera mon Office de Vicaire « Général. Je n'examine point à présent si le Bref est « conçu de la sorte, ni ce qui peut regarder l'Ordre ; « car, quand bien même cela serait ainsi, les Supé- « rieurs ne laisseront pas d'examiner ce qu'il y aura à « faire là-dessus. Je ne m'attacherai pas non plus à ce

1590 « que vous me marquez des réélections, et de l'augmen-
« tation du nombre des religieuses, vu que cela se dé-
« couvre assez de soi-même. Je vous ai déjà dit mon
« sentiment sur les réélections. Je ne vous représente
« pas ici combien il sonnera mal dans le public, lorsque
« l'on apprendra que des Carmélites Déchaussées pro-
« curent sitôt des priviléges et des dispenses en matière
« d'obéissance; non-seulement sans la participation,
« mais, de plus, contre l'intention de la religion, et
« qu'elles cherchent à être continuées dans les charges
« et autres choses semblables. Je laisse tout cela, et je
« me tais encore sur d'autres matières qui, pour ne pas
« convenir à des Réformées, ne se trouvent peut-être
« pas si criantes que celles dont il s'agit maintenant.
« Et comme celui à qui il survient une grande douleur
« oublie celles qui étaient moindres, il en est de même
« du déplaisir que je ressens de voir la nouvelle forme
« du gouvernement que des religieuses veulent choisir,
« et de la liberté qu'elles demandent de se donner des
« Confesseurs. Les grands maux qui en résulteront me
« font oublier beaucoup d'autres observations, pour ne
« songer qu'à celles-ci. »

Le Père Nicolas s'étend ici fort au long pour leur faire voir que le gouvernement d'un Commissaire ne peut leur convenir, parce qu'il leur deviendrait plus préjudiciable qu'avantageux. Il leur représente tout ce que des religieuses doivent appréhender d'un seul Supérieur, qui peut être ignorant ou passionné, relâché ou trop indulgent, ou bien, au contraire, plein de rigueur et de dureté. Il montre que ces inconvénients ne peuvent se rencontrer dans le gouvernement de la Consulte, parce que dans les sept personnes qui la composent, s'il y en a quelques-unes qui aient ces défauts, les autres empêcheront toujours qu'ils ne prévalent, et apporteront un sage tempérament qui maintiendra la paix et la régularité dans toutes les maisons.

Il prouve encore que le gouvernement d'un Commis- 1590
saire n'était pas si facile qu'elles se l'imaginaient. Le nombre des monastères était devenu fort grand, et les maisons fort éloignées les unes des autres, comme on peut le voir par la distance qui se rencontre entre Barcelone, Lisbonne, Séville, Burgos, et tant d'autres qui sont dispersées dans les différentes Provinces de l'Espagne. Ainsi, ce Commissaire serait obligé d'être continuellement en voyage, sans pouvoir se donner un seul jour de repos, ni faire aucun séjour dans les monastères. Donc il faudrait nécessairement, ou qu'il y eût en même temps plusieurs Commissaires, ou que tous les monastères ne fussent pas visités tous les ans, ce qui serait opposé aux demandes des religieuses. Au contraire, le gouvernement de la Consulte remédiait à cet inconvénient, nommant plusieurs religieux vertueux et prudents, pour visiter les monastères qui leur seraient désignés, et faisant après à la Consulte un rapport fidèle de tout ce qu'ils auraient remarqué.

Après avoir exposé tous ces inconvénients, le Père Nicolas reprend l'article des confesseurs, et continue en ces termes : « Quant à ce que Vos Révérences « disent qu'elles ont obtenu que les Prieures auront la « liberté et le pouvoir de choisir tous les Confesseurs « et Prédicateurs qu'il leur plaira, pourvu qu'ils soient « approuvés de l'Ordinaire, sans que les Supérieurs les « puissent empêcher ; ce qui m'a le plus touché, c'est « de voir des lettres de plusieurs d'entre vous, qui « portent qu'elles ont déjà obtenu un Bref, et qu'elles « ne seront pas obligées de déférer aux ordres ni aux « décrets des Cardinaux, ni aux Constitutions de l'Ordre « ou autre chose semblable. Je ne m'en étonne pas, « cependant ; car ordinairement dans les Communau- « tés, lorsque quelque religieuse s'est mis une chose « dans la tête, et qu'il s'agit de nouveauté, elle attire « dans son parti toutes les autres, sans leur donner le

1590 « temps de considérer de quoi il s'agit, au grand pré-
« judice de leur conscience.

« Il y en a qui disent, dans les lettres que j'ai entre « les mains, qu'elles en usent ainsi pour maintenir la « sainte liberté que la Vénérable Mère Térèse leur a « laissée; que, par cette concession universelle, elles « font l'avantage des Confesseurs, et qu'il en résulte « de grands biens à l'Église. Pour ce qu'elles préten- « dent qu'elles ne font que marcher dans le chemin « que la Mère Térèse leur a frayé, ce que vous tenez « toutes pour une raison convaincante, je ne saurais « vous le passer, ne pouvant souffrir que l'on attribue « à cette sainte Religieuse une chose semblable. Vous « devez remarquer que, dans cette matière, il y a deux « extrémités également dangereuses : l'une, de n'avoir « qu'un seul Confesseur, ce qui se doit éviter avec « grand soin; l'autre est celle où sont tombées Vos « Révérences, de faire venir chez vous les Confesseurs « qui vous plaisent, et autant de fois que vous le dési- « rez, contre la volonté de votre Supérieur : extrémité « qui tire après elle des inconvénients et de très-grands « périls pour l'honneur et pour la conscience. Le milieu « que l'on peut trouver entre ces deux extrémités, c'est « qu'il y ait un nombre suffisant de Confesseurs ap- « prouvés par le Supérieur. Voilà ce que la Véné- « rable Mère Térèse vous a permis, et ce que portent « les Constitutions.

« C'est une Loi générale établie, dans toute l'Église, « que personne ne doit confesser l'ouaille d'autrui, sans « la permission de son Pasteur. La Mère Térèse était si « convaincue de cette vérité, qu'elle me l'a donnée « écrite de sa propre main, et que je la conserve encore. « C'est le pur esprit de la Règle; le Chapitre où elle a « été lue l'a ainsi déclaré et ordonné, afin que l'on ne « fît aucune difficulté de s'y conformer. Aussi, ne « peut-il tomber dans aucun esprit bien fait, que le

« Chapitre ait permis aux Religieuses que, contre sa 1590
« volonté et son approbation, contre ce qui est expres-
« sément porté dans le Concile de Trente, elles ap-
« pellent autant de Confesseurs et de Prédicateurs qu'il
« leur plaira, ni que la sainte Mère Térèse, qui fut si
« humble et si obéissante, eût songé à cela? C'est pour-
« quoi on a grand sujet de trouver mauvais que, pour
« venir à bout de votre dessein, vous imposiez une telle
« chose à cette fidèle épouse de Jésus-Christ. Cela étant
« constant, n'est-il pas vrai que cette liberté des Confes-
« seurs que vous demandez n'est pas une liberté sainte,
« ni inspirée par la Vénérable Mère Térèse, puisque
« cela ne se trouve pas dans ses Constitutions, et qu'au
« contraire cela leur est directement opposé? Je prie
« Dieu qu'Il daigne vous éclairer de ses lumières, etc. »

La troisième lettre du Père Vicaire Général ne contient qu'une récapitulation de tout ce qu'il avait déjà exposé dans les précédentes. Il y avait joint d'importantes instructions, pour faire rentrer les Religieuses en elles-mêmes, et pour les détourner de profiter du Bref que quelques-unes d'entre elles avaient obtenu de Sa Sainteté.

XXXVIII
On entreprend de justifier la conduite des Religieuses.

Comme ces trois lettres étaient très-pressantes, elles embarrassèrent un sexe de lui-même timide, et aussi aisé à séduire qu'à ramener, lorsqu'elles se sont égarées dans leur propre conduite, dont elles ne sont pas les maîtresses. Celles qui avaient commencé cette grande affaire eurent recours aux personnes qu'elles avaient consultées dès le commencement; aussi, ce qui leur avait été écrit dans le secret du cloître devint bientôt public. Cela procura trois autres lettres, en forme d'Apologie, pour justifier l'intention des Religieuses, en appuyant leurs prétentions avec d'autant plus de hauteur, que Rome avait déjà prononcé en leur faveur.

Ces trois lettres sont conformes à l'esprit de ceux qui en étaient les auteurs; leur style fait connaître qu'elles

1590 ont été écrites par des personnes savantes, dont l'intention était de prouver trois points particuliers : 1° que les Religieuses ne sont coupables d'aucune faute de s'être adressées au Saint-Siége, comme elles avaient fait. Sur cela, on peut dire véritablement qu'elles n'ont eu qu'un zèle un peu trop aveugle; et que leurs fins étant très-bonnes, elles ont cru bonnement qu'elles pouvaient, en toute sûreté, demander au Saint-Siége ce qu'elles s'imaginaient être absolument nécessaire pour le maintien de leur Réforme. Ce qui doit encore contribuer à leur justification sur cet article, c'est qu'elles avaient eu soin de consulter des personnes savantes, et versées dans ces sortes de matières, qui les avaient assurées que leurs consciences ne seraient point intéressées dans cette démarche; 2° on prétendait prouver, dans ces mêmes lettres, que dans les religions, le gouvernement d'un seul Chef était toujours plus avantageux que celui de plusieurs, afin de détruire par ce moyen toutes les raisons que le Père Vicaire Général alléguait dans ses lettres pour persuader le contraire; 3° on discourt fort au long sur les inconvénients qu'il y aurait de toucher aux Lois qui sont une fois établies. D'où l'on concluait que les Religieuses avaient agi fort sagement de demander à Rome la confirmation de celles que la sainte Mère Térèse avait données, afin de prévenir les difficultés qui se rencontraient dans les changements que l'on voulait introduire par Consulte.

Une de ces lettres s'explique de la sorte : *Les Religieuses ont vécu plus de vingt-huit ans sous ces Constitutions avec un grand profit pour leurs âmes et une entière édification du prochain; se perfectionnant de jour en jour, et s'augmentant dans l'esprit de religion, dans le nombre des bons sujets et des monastères. Elles les ont bien étudiées et encore mieux pratiquées, s'étant fort bien trouvées d'une pareille conduite. Pourquoi donc leur en vouloir faire prendre*

une autre où elles n'ont pas été élevées, et dans l'incertitude si elles vaudront les premières, et si elles s'en trouveront aussi bien? Pour moi, je les tiendrais pour être peu éclairées et extrêmement faibles, si, voyant que tous les trois ans on peut changer leurs Constitutions et introduire des nouveautés, elles s'exposent à être toujours dans cette appréhension, et à encourir les dangers que le changement traine après soi. 1590

Ce furent ces avis, et d'autres semblables, qui avaient engagés la Mère Anne de Jésus à faire la démarche dont nous avons parlé. Comme cette lettre suppose que les Constitutions des Carmélites ont été faites par sainte Térèse, sans que l'Ordre y ait eu aucune part, il est à propos de remarquer ce qu'en dit l'Auteur des Annales de la Réforme dans le premier Tome. Il démontre que si la Sainte conçut ces Constitutions, ce fut la Religion qui les établit et qui leur donna force de lois. A les envisager de différents côtés, elles sont de la Sainte et de la Religion. Les Supérieurs avaient droit d'y faire les changements nécessaires, le Souverain Pontife l'ayant déclaré Lui-même dans les deux Brefs que nous avons rapportés ci-devant, tant pour la séparation des Carmes Déchaussés d'avec les Mitigés, que pour l'établissement d'une Congrégation sous un Vicaire Genéral.

XXXIX Chapitre Général extraordinaire.

Le dessein que l'on avait eu dans le premier Chapitre général, de conformer les constitutions de la Réforme au nouveau gouvernement de la consulte, n'ayant pu avoir encore son effet, les nouvelles que l'on avait reçues de Rome de la prétention des religieuses ayant préoccupé le Père Vicaire Général, il crut à propos de convoquer un Chapitre général extraordinaire, quoique les trois années marquées pour ces sortes d'assemblées ne fussent pas encore expirées. Le monastère de Madrid fut destiné pour la tenue de ce Chapitre, et l'ouverture s'en fit avec les cérémonies ordinaires le lende-

1590 main de la Pentecôte, qui tombait le 10 juin de cette année 1590.

Dans la première séance, on délibéra sur le nouveau gouvernement. On y traita des constitutions, comme de l'affaire la plus importante; car, quoique celles qui concernaient l'observance régulière fussent déjà fermement établies et très-exactement observées, celles qui regardaient le gouvernement extérieur ne pouvaient l'être encore suffisamment, et souffraient de grandes difficultés. Le bref qui avait établi la consulte était le mobile du nouveau gouvernement; les esprits n'étaient pas encore réunis, chacun voulant abonder dans son sens : aussi on n'avait pu rien déterminer de stable; par conséquent, il paraissait nécessaire de se fixer pour toujours, afin de fermer la porte aux changements.

XL

Le Chapitre prend une résolution extrême à l'égard des Religieuses.

Ayant donc mûrement considéré toutes ces raisons, la première chose que l'on fit dans cette séance fut de recevoir de nouveau l'établissement de la consulte. Afin de fortifier l'autorité qu'elle s'était déjà acquise, on déclara que les consulteurs auraient voix décisives, quoique le bref ne s'expliquât pas clairement là-dessus. L'entreprise des religieuses avait fait ouvrir les yeux; et comme les Pères de ce Chapitre attribuaient cette entreprise à la trop grande douceur avec laquelle on les avait conduites, voulant les engager à se soumettre au gouvernement de cette consulte, ils tombèrent à leur égard dans une autre extrémité. Ils ordonnèrent qu'avant que le bref qu'elles avaient obtenu du Saint-Père fût venu de Rome, elles reconnaîtraient l'autorité du nouveau tribunal et s'y soumettraient en toutes choses. On retira pour cet effet les pouvoirs que l'on avait donnés aux Provinciaux pour les gouverner par commission, mettant ainsi toutes les religieuses dans l'obligation de recourir à la consulte pour quelque cause que ce fût.

Qui aurait pu s'imaginer que des personnes aussi

saintes, sages et prudentes qu'étaient celles qui composaient ce Chapitre, eussent donné dans une extrémité si rigoureuse, plutôt que de choisir un milieu qui eût pu apaiser les esprits? Le Père Jean de la Croix s'opposa seul à cette résolution, qui paraissait extrême; il en dit librement son avis. Il représenta qu'il fallait avoir plus de douceur pour de saintes filles dont les intentions étaient si pures et n'avaient d'autres vues que de conserver la paix de leurs communautés. Il s'étendit beaucoup sur les vertus et les autres qualités de la Mère Anne de Jésus, exposant avec beaucoup de force les motifs qui l'avaient fait agir. Il conclut plus à propos de chercher quelque voie d'accommodement, pour tempérer la rigueur du nouveau gouvernement par rapport aux religieuses, persuadé qu'elles se rendraient lorsqu'elles verraient la douceur avec laquelle on userait à leur égard. 1590

Cet avis sage et si prudent, proposé par un Saint ayant une si grande expérience de la conduite des religieuses, devait faire impression sur les esprits. Mais comme on crut qu'il n'agissait que par compassion pour des filles qu'il voyait dans la peine; qu'en outre, il paraissait intéressé lui-même dans l'entreprise des Carmélites, qui l'avaient désigné pour être leur commissaire, aussi ne fut-il pas écouté, et il commença même pour cette raison à devenir suspect à la plupart des Pères de l'assemblée. Dieu, dont les desseins sont impénétrables, ne permit pas que l'on réussît d'abord dans le choix des moyens à prendre pour établir le nouveau gouvernement. Un aussi grand bien que celui-là ne devait être accordé à ces saints religieux qu'après de longs travaux; car, outre que la faiblesse humaine ne permet pas de réussir dès les commencements, il était à propos que ceux qui viendraient dans la suite apprissent, par le succès de cette grande affaire, par quelle voie la prudence humaine doit se conduire;

1590 car nos vues sont incertaines à cause des événements qu'elles ne peuvent pénétrer. Ceux qui sont à la tête d'une congrégation trouvent, dans l'expérience qu'ils en font, une preuve salutaire de leur faillibilité, n'étant rien de si vrai que les hommes, quelque saints qu'ils puissent être, doivent toujours se regarder comme des hommes; par conséquent, comme des personnes qui ne peuvent rien établir qui ne soit sujet au changement.

Le Chapitre proposa un second expédient pour prévenir l'effet du bref obtenu par les religieuses; savoir, que, si elles voulaient faire usage de ce bref pour se soustraire à la juridiction de la consulte, l'Ordre se démettrait absolument de leur conduite entre les mains du Souverain Pontife, pour la donner à qui il plairait à Sa Sainteté. Le Père Jean de la Croix parla fortement contre cette proposition. Il en représenta les conséquences, et fit tous ses efforts pour en détourner le Chapitre. Mais les esprits étaient déjà trop animés. On ne fit aucun cas de ses remontrances, et la proposition ayant passé à la pluralité, on en fit un décret particulier qui occasionna les changements dont nous parlerons bientôt.

Cette résolution fut prise au grand regret du Père Jean de la Croix et de quelques autres qui avaient des sentiments plus modérés, et qui croyaient que les voies de douceur étaient plus convenables dans cette occasion. Comme on ne doutait point que le Père Jérôme Gratian ne fût un de ceux qui entretenaient les religieuses dans leurs dispositions, le Père Nicolas proposa de le faire revenir en Espagne. Tant que ce Père resterait à Lisbonne, on appréhendait qu'il ne se servît de son crédit près du Cardinal archiduc pour appuyer les prétentions des Carmélites. Tout le monde fut de l'avis du Vicaire Général, et cette proposition fut approuvée par un consentement unanime.

Cette décision épouvanta tout le monde, fit revenir à soi la Mère Anne de Jésus et toutes celles qui suivaient son parti, obligea leur glorieuse fondatrice, sainte Térèse, d'apparaître tout éplorée à la Mère Anne de Saint-Barthélemy, pour lui en témoigner du déplaisir, contraignit tous les monastères d'en réclamer, força toutes les puissances, tant séculières que régulières à s'y opposer, et enfin obligea le roi d'user de son autorité pour l'empêcher, en faisant révoquer et cette résolution et le bref qui en avait été le motif. 1590

XLI Le nouveau Bref, en faveur des Religieuses arrive en Espagne.

Le Pape Sixte V mourut cette même année, le 7 août, et le bref que les religieuses Carmélites avaient obtenu de ce Souverain Pontife, arriva le 24 du même mois, alors qu'on ignorait encore en Espagne la mort du Saint-Père. Ce bref était adressé à l'archevêque d'Évora, et au Père Maître Louis de Léon, lecteur de la sainte Écriture dans l'Université de Salamanque. L'Archevêque, qui était informé de tous les troubles que la demande des religieuses avait causés dans la Réforme, et des résolutions que les Supérieurs avaient prises dans leur dernière assemblée, ne voulut point s'en charger, de peur de commettre son autorité. Mais le Père Louis de Léon ne fit aucune difficulté d'accepter cette commission, et résolut de tout tenter pour procurer l'acceptation du bref. Il fut signifié par son ordre au Père Vicaire Général et au tribunal de la consulte, avec injonction aux Supérieurs d'assembler le Chapitre général, dans un certain temps qu'il désignait, afin de procéder à l'élection d'un commissaire pour gouverner les religieuses, conformément à ce qui était spécifié dans le bref du Saint-Père. Il leur proposa en même temps le Père Jean de la Croix et le Père Jérôme Gratian pour remplir cette charge, laissant au Chapitre la liberté de se déterminer entre ces deux personnes. Cette nouvelle proposition confirma les Supérieurs dans la pensée où ils étaient déjà, que ces deux religieux

1590 avaient agi de concert avec les Carmélites. Comme on ne doutait pas des sentiments du Père Jérôme Gratian à cet égard, que, de plus, le Père Jean de la Croix avait paru opposé aux résolutions violentes que l'on avait prises dans le dernier Chapitre, on se laissa facilement prévenir contre le Saint, et ce fut cette prévention qui contribua en partie au mauvais traitement qu'il reçut dans la suite.

Le Père Nicolas Doria convoqua le Chapitre selon la teneur du bref. Mais, avant qu'il pût être assemblé, il fut trouver le roi Philippe II, pour informer Sa Majesté de tout ce qui se passait. Ce prince, qui portait une affection singulière à la Réforme, fut extrêmement choqué, non-seulement de l'entreprise des religieuses, mais surtout de ce que le Père Louis de Léon avait fait, et de la volonté où il était de continuer. C'est pourquoi Sa Majesté Catholique assura le Père Vicaire Général qu'elle aurait soin d'y remédier, de façon qu'ils ne seraient plus inquiétés sur cette affaire. Le roi, différant l'exécution de cette promesse, les Supérieurs se résolurent de s'assembler pour délibérer sur le parti qu'ils devaient prendre dans cette conjoncture. Mais il vint tout à coup un ordre du Nonce au Père Louis de Léon, lui enjoignant de surseoir à l'exécution de sa commission, jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement. Ceci lui causa autant de déplaisir, que les Supérieurs de la Réforme eurent de satisfaction. Ils se retirèrent fort contents dans leurs maisons.

Le Père Louis ne se rebuta pas de ce contre-temps. Bien loin de renoncer à son entreprise, il résolut de la pousser jusqu'au bout. Il laissa passer quelque temps en silence, et lorsqu'il crut que le roi ne pensait plus à cette affaire, il tenta de nouveau l'exécution du bref. Il le fit signifier une seconde fois, avec injonction au Chapitre général de s'assembler incessamment. Mais comme les Supérieurs étaient prêts d'entrer au Chapitre, il sur-

vint un gentilhomme de la chambre de Sa Majesté Catholique, accompagné d'un secrétaire, qui signifia les ordres suivants : *Sa Majesté vous commande de surseoir à l'exécution du bref de Sa Sainteté jusqu'à nouvel ordre, sans faire aucune innovation dans votre gouvernement, attendant que le Saint-Siége, à qui on a eu recours, en ait ordonné autrement.* Ce nouvel incident déconcerta de telle sorte le Père Louis de Léon qu'il se retira chargé de confusion. Il mourut quelque temps après, accablé de chagrin d'avoir eu le malheur de déplaire à son prince. 1590

XLII

Les Supérieurs dressent un mémoire contre le Bref.

Quoique les Supérieurs se vissent délivrés des importunités de leur adversaire, ils ne s'endormirent pas pour cela. Ils firent, au contraire, tout ce qui pouvait dépendre d'eux pour empêcher les religieuses de réussir dans leur entreprise. Car, encore que le pape Sixte V fût décédé, et qu'ils se crussent assurés de la faveur du roi, comme le nouveau Souverain Pontife ne s'était pas encore déclaré sur ce sujet, et qu'il était incertain s'il révoquerait le dernier bref de son prédécesseur, la consulte se crut obligée de s'y opposer de toutes ses forces, et dressa un ample mémoire pour expliquer les motifs de leur opposition.

On représentait dans ce mémoire : 1° Que ce que les religieuses avaient allégué, dans leur requête, avoir été fait par la sainte Mère Térèse, était énoncé ou malicieusement ou par ignorance, le contraire étant manifeste dans l'Ordre, quoique cependant leur requête n'eût point d'autre fondement.

2° Qu'il n'était pas possible que Sa Sainteté eût ordonné que personne ne pourrait entreprendre de changer dans la suite, ni d'interpréter les nouvelles constitutions qu'il donnait aux religieuses, ni même d'en juger autrement qu'elles ne portent, quelque profit que cela dût leur apporter, quand bien même elles le demanderaient. Qu'une telle ordonnance, bien loin de

1590 conserver la paix des communautés, occasionnerait toujours de nouveaux troubles, y ayant beaucoup de choses auxquelles on est obligé de remédier avec le temps.

3° Qu'il paraissait évident que Sa Sainteté avait été mal informée, lorsqu'on lui avait fait dire que le Procureur Général de l'Ordre avait été écouté sur cette affaire, puisque non-seulement la religion n'avait alors aucun procureur général à Rome; mais que de plus elle ignorait absolument la demande que faisaient les religieuses. On concluait que le bref ayant été obtenu sur un faux exposé, il devait passer pour subreptice.

4° Le reste de ce mémoire s'étendait sur les nouvelles constitutions venues de Rome, et dressées par le Cardinal de Sainte-Sabine, dans lesquelles on lisait plusieurs choses qui n'avaient jamais été pratiquées par les Carmélites. Ainsi, sous prétexte d'obtenir la confirmation de celles qu'elles disaient être de sainte Térèse, sans aucun changement ni altération, on y changeait beaucoup de choses.

5° On faisait voir encore que les religieuses ne pourraient être gouvernées par un commissaire, sans que cela ne fût sujet à de grands inconvénients. Que les monastères étant dispersés dans différentes provinces fort éloignées les unes des autres, il ne serait pas possible à un seul homme de visiter toutes les maisons pendant le cours de trois années, quand même il ne resterait que fort peu de temps dans chaque monastère. Que, de plus, la liberté que demandaient les Prieures de choisir les religieux qui leur plairaient pour prêcher, confesser dans leurs maisons, serait une occasion perpétuelle de différends entre elles et les Provinciaux, parce que ceux-ci se trouveraient souvent obligés de leur refuser les religieux qu'elles demanderaient.

La consulte, après avoir dressé ce mémorial, demeura ferme dans la résolution que l'on avait prise, de ne plus se mêler du gouvernement des Carmélites, si elles ne renonçaient pas formellement à ce qui était porté par le bref qu'elles avaient obtenu. Ceci causa de grands troubles dans tous les monastères. Les choses allèrent si loin, que le temps de la profession d'une novice de condition étant expiré, le marquis d'Almasan, père de cette novice, vint demander au Père Nicolas le consentement nécessaire dans cette occasion. Le Vicaire Général ne voulut jamais donner le consentement qu'on lui demandait, répondant que l'Ordre ne se mêlait plus du gouvernement des Carmélites; de sorte que l'on fut obligé de recourir au Nonce, qui donna sa permission. Les autres communautés suivirent cet exemple, et s'adressèrent à ce Prélat pour toutes les permissions dont elles avaient besoin.

1590
XLIII
Ils renoncent au gouvernement des Religieuses.

Quoique les Supérieurs eussent déclaré si formellement qu'ils renonçaient au gouvernement des Carmélites, tant qu'elles persisteraient dans leur première résolution, on ne pouvait cependant pas croire qu'ils en viendraient sitôt à l'exécution. Une si fâcheuse nouvelle ne fut pas plutôt répandue, que toute la Réforme fut alarmée. La Mère Anne de Jésus, qui avait été la première cause de l'entreprise des religieuses (et qui par la teneur du bref était venue à bout de ses projets, dont elle n'avait pas connu la conséquence), se voyant attaquée tout à coup par une puissance supérieure à la sienne, sentit d'inquiétants scrupules d'être l'auteur de cette nouveauté, et le sujet de tous les troubles qui naissaient de son entreprise.

Une religieuse qui faisait profession de mener une vie sainte et conforme à l'Institut de son Ordre, ne pouvait éprouver dans cette circonstance que le sort malheureux d'une créature qui se trouve hors de son propre élément. Comme elle ne pouvait vivre séparée du corps

1590 de la Réforme, la triste situation où elle se trouvait la fit bientôt changer de sentiment. Elle eut recours à l'impératrice, qui lui avait toujours accordé sa protection, et demanda encore celle des seigneurs et dames de la cour, où elle avait beaucoup de crédit. Sa communauté, jusque-là si unie, fit éclater ses plaintes, lui imputant le plus grand des malheurs qui pouvait leur arriver, et la perte de la consolation qui leur restait après avoir renoncé à toutes les créatures et à elles-mêmes. Chacune, de son côté, s'empressait auprès de ses parents, pour les faire agir en leur faveur, et employer leur crédit pour que les choses se rétablissent dans leur premier état. Les autres maisons, particulièrement celles qui avaient refusé d'entrer dans cette querelle, rejetaient la faute sur la Mère Anne de Jésus. Elles se plaignaient de la trop grande sévérité de la consulte qui, sans faire aucun discernement, enveloppait les innocentes avec les coupables, et les punissait également d'une faute qu'elles n'avaient pas commise. Il y eut quelques monastères, entre autres ceux de Burgos, d'Avila et de Palence qui envoyèrent des personnes de mérite à la cour, pour agir auprès du Père Vicaire Général, et demander justice au Nonce et à Sa Majesté. Elles écrivirent à ce sujet plusieurs lettres et présentèrent des placets qui étaient fort touchants. Partout on n'entendait que plaintes et murmures; partout on ne voyait que des personnes qui travaillaient en leur faveur.

Il arriva encore quelque chose de plus fort : presque tous les séculiers prirent le parti des religieuses, particulièrement de celles qui n'avaient eu aucune part à l'entreprise de la Mère Anne de Jésus, et murmuraient hautement de ce que les Supérieurs les avaient toutes également confondues dans leur sentence. Les autres Ordres étaient scandalisés de ce que l'on punissait avec tant de rigueur de saintes religieuses, pour s'être adres-

sées au Souverain Pontife, qui est le Père commun de tous les fidèles et le premier Supérieur de tous les Ordres. Les Supérieurs eux-mêmes, qui ne s'étaient engagés que sur les bords de cette mer, se trouvèrent emportés par les flots et combattus par les vents, de sorte qu'ils commencèrent à déplorer la triste situation où ils se voyaient réduits. Le Père Jérôme Gratian en fut étonné, et c'en fut assez pour lui faire prendre la résolution de revenir en Espagne, pour travailler à la pacification de tous ces troubles. 1590

1591

XLIV

Le Père Dominique Bannez soutient la cause des Religieuses.

Le Père Dominique Bannez, qui avait assisté sainte Térèse dans l'établissement de la Réforme, à laquelle il était toujours demeuré fort attaché, rendit visite au Père Vicaire Général; ayant fait insensiblement tomber la conversation sur les affaires présentes, qui faisaient si grand bruit dans l'Espagne, il lui tint le discours suivant, que nous lisons dans les Annales de l'Ordre:

« Mon Révérend Père, Votre Révérence ne peut pas « ignorer que cette religion, qui s'est si fort accrue et « multipliée, par les bénédictions dont le Seigneur a « voulu la favoriser, a pris naissance entre mes bras, « et que je n'ai rien omis de ce qui dépendait de moi « pour l'assister dans ses commencements et dans son « progrès. Vous voyez donc bien ce qui m'engage au- « jourd'hui à me présenter ici pour parler en sa faveur « et plaider sa cause devant Votre Révérence, dans une « conjoncture où je la vois plus troublée et plus agitée « que jamais. L'amour d'un père et d'un véritable ami « n'a pas besoin de faveur pour avoir accès ni entrée; il « ne doit pas attendre qu'on le sollicite de prendre la « défense de ce qu'il aime; il ne regarde ni aux dé- « marches ni aux avances; il faut qu'il soit au-dessus « de toutes ces vues.

« Il est public que Votre Révérence quitte la conduite « des filles de la sainte Mère Térèse, et que vous les « laissez à la disposition du Souverain Pontife. Cette

1591 « action est la plus extraordinaire et la plus outrée que « l'Église ait encore vue, en ce que, quoiqu'il soit ar- « rivé quelquefois qu'une maison particulière se soit « séparée de la juridiction de son Ordre, on n'a cepen- « dant jamais vu que toutes se soient en même temps « soustraites. Quand bien même cela pourrait absolu- « ment arriver, une seule maison qui demeurerait fidèle, « et qui persévèrerait dans le devoir et la soumission, « serait capable d'engager les Supérieurs à pardonner « aux autres, bien loin de l'envelopper elle-même « dans la disgrâce commune, et de lui faire porter la « faute.

« Les épouses de Jésus-Christ, dont la conduite a été « confiée à vos soins et à votre vigilance, ne doivent pas « être traitées avec tant de rigueur, particulièrement « lorsqu'il se trouve qu'elles sont sans tache et sans dé- « faut. Si tous les monastères des Carmélites s'étaient « soulevés en même temps contre l'Ordre, s'ils avaient « conspiré ensemble pour demander leur séparation, « à la réserve d'un seul, celui-là devrait obtenir le « pardon des autres, et l'Ordre les devrait citer simple- « ment pour leur en demander raison. Mais, en rejeter « trente pour un ou deux qui sont tombés dans quelque « faute, vous m'avouerez, mon Révérend Père, que « cette conduite ne paraît pas raisonnable. La nature « ne permet pas qu'un corps se sépare en deux, ni « qu'une moitié évite l'autre : ainsi ne serait-il pas « monstrueux que la raison entreprît de faire ce dont « la nature paraît avoir horreur?

« Si ces maisons étaient tombées dans quelque grand « relâchement qui eût causé du scandale, s'il se com- « mettait dans les monastères des crimes énormes, « l'Ordre serait obligé de prêter la main pour faire « rentrer ces religieuses dans le devoir et les réformer, « mais non pas les pousser dans le précipice. La cha- « rité inspire la correction, après laquelle les pénitents

« doivent être reçus et consolés. Les autres religions 1591
« nous en fournissent des exemples continuels. Il me
« semble que c'est violer les règles de la prudence, que
« de séparer tout d'un coup trente maisons remplies de
« saintes filles des meilleures familles du royaume, et
« cela pour la faute prétendue que l'on impute à une
« ou deux. Une telle conduite paraît très-certainement
« contre toutes les règles de la justice. Parmi les plus
« graves esprits de la Cour, vous n'en trouverez point
« qui approuvent un tel procédé. Je ne crois pas même
« que, dans toute l'Église, vous trouviez jamais un seul
« exemple d'une telle rigueur.

« Si ces religieuses persévéraient dans la faute qui
« leur est imputée, elles mériteraient, à la vérité,
« quelque châtiment, sans que, néanmoins, on pût les
« abandonner. Mais lorsqu'elles sont toutes dans les
« larmes et dans l'affliction, lorsqu'elles emploient le
« crédit de leurs parents et de leurs amis, parmi les-
« quels il s'en trouve de si distingués par leur rang, et
« recommandables par leur vertu, lorsqu'elles font en-
« tendre leurs plaintes, et qu'elles présentent leur re-
« quête sur une affaire où on veut les comprendre
« toutes, quoique la plupart ne s'en soient pas mêlées;
« lorsque, en un mot, elles n'omettent rien de ce qui
« peut dépendre d'elles pour ne pas tomber dans la dis-
« grâce de leurs Supérieurs, ils les traitent encore avec
« plus de sévérité qu'elles ne font paraître de soumis-
« sion et de douceur, les rejetant indignement, dans le
« temps qu'elles offrent de donner à l'Ordre toutes
« sortes de satisfactions. Il faut avouer qu'un tel pro-
« cédé ne peut se comprendre.

« Dans le fond, pourquoi Votre Révérence traite-t-elle
« ainsi tant de saintes filles? Est-ce à cause que quel-
« ques-unes d'entre elles ont occasionné ce différend?
« C'est une faute, je l'avoue, mais non pas si grande
« qu'on voudrait le persuader; on ne doit, tout au plus,

1591 « la regarder que comme vénielle. Que s'il ne se trouve « point qu'il y entre autre chose que du zèle, pour- « quoi leur faire ressentir tant de peines? Il faut par- « donner quelque chose au sexe; celles qui sont les plus « constantes ne laissent pas d'avoir leurs faiblesses; les « mieux intentionnées sont sujettes, comme nous, à se « tromper. Ainsi, mon Révérend Père, que les prières « et supplications de ces humbles innocentes trouvent « aujourd'hui entrée favorable dans le cœur de Votre « Révérence. Que les larmes et le repentir des plus « coupables la touchent? Que pour cette fois, au moins, « la douceur et la clémence l'emportent à votre tri- « bunal. Souvenez-vous que vous êtes chrétien, apaisez « la justice dont vous êtes le maître, et imitez la dou- « ceur et la clémence de Jésus-Christ, premier et mo- « dèle de tous les Pasteurs.

« Si la seule menace est capable de faire trembler des « filles qui marchent dans la simplicité de leur cœur; si « elle fait sur leurs esprits le même effet que le châti- « ment, il ne paraît pas nécessaire de frapper. Ainsi, « retenez votre bras, et désarmez-le pour cette fois. « C'est en cette occasion que vous devez établir à la « Cour, dans l'esprit de Sa Majesté, et parmi le monde, « la réputation où vous êtes de faire tout avec sagesse « et modération, sans faire paraître aucun ressentiment « des offenses. Je ne vous parle avec cette liberté, que « parce que je suis entièrement dévoué à votre sainte « Religion, et je me tiendrai abondamment récompensé « de toutes les peines que je me suis données jusqu'à « présent pour la servir, si je puis obtenir ce que je « vous demande. »

Un discours aussi touchant que celui du Père Bannez, fit une telle impression sur l'esprit du Vicaire Général, qu'il s'y serait rendu sur-le-champ, si le décret que la Consulte avait fait, et dont il n'était plus le maître, ne l'en eût empêché. Comme c'était une affaire déjà dé-

cidée, il ne lui donna point d'autre réponse, sinon qu'il 1591
ne dépendait plus de lui d'empêcher ce qui était fait; mais que, si les religieuses voulaient rentrer sincèrement dans leur devoir, les choses pourraient s'accommoder dans la suite; que, néanmoins, il n'osait pas le lui promettre absolument.

On ne saurait exprimer ici quelle fut la consternation de toutes les filles de sainte Térèse, lorsqu'elles apprirent avec quelle fermeté la Consulte persistait dans sa première résolution. Comme elles étaient persuadées qu'elles ne pourraient plus subsister si elles avaient le malheur de rester séparées du corps de la Réforme, elles résolurent de tout tenter pour ne pas demeurer plus longtemps dans un état qu'elles redoutaient plus que la mort. Elles s'adressèrent aux personnes les plus considérables de la Cour; et cette affaire ayant été portée devant le Roi, il se fit lire tous les mémoires qui lui avaient été présentés de part et d'autre.

Sa Majesté reconnut, par la lecture de toutes ces pièces, que cette dispute, qui faisait un si grand bruit, ne roulait que sur des points d'une plus haute perfection, sans que Dieu y eût été offensé des uns ni des autres. Ainsi, après avoir loué le zèle des deux parties, il envoya déclarer à la Consulte qu'on ne pouvait rien faire qui lui fût plus agréable, que de ne pas abandonner la conduite des religieuses, et qu'il se chargeait de faire révoquer le dernier Bref, qui avait occasionné toutes les disputes, afin qu'elles demeurassent soumises à l'Ordre comme elles l'avaient été jusqu'alors. La Consulte fit réponse qu'elle ferait, dans cette occasion, tout ce qui dépendrait d'elle pour entrer dans les vues de Sa Majesté; que l'on attendrait, pour cet effet, que le Bref fût absolument révoqué, parce que, tant qu'il subsisterait, les disputes pourraient toujours recommencer. Elle ajouta que, si on reprenait le gouvernement des Carmélites, ce ne serait jamais qu'à condition que le mo-

1591 nastère de Madrid serait excepté dans cet accommodement. Que, comme c'était dans cette maison que l'on avait formé le projet qui avait occasionné de si grands troubles, elle ne méritait pas d'avoir part à la paix et à la réconciliation que l'on voulait promettre. Mais le Roi ne voulut jamais consentir à cette exception, alléguant qu'il y aurait de l'injustice de punir la bonne intention de la Mère Anne de Jésus, qui était en si grande vénération dans toute la Cour, et qui n'avait fait cette démarche que parce qu'elle n'en avait pas prévu toutes les suites.

XLV

Troisième Chapitre général.

Quoique les Supérieurs vissent quelques dispositions à un accommodement, le Roi ayant si positivement déclaré ses intentions touchant cette grande affaire, les esprits ne laissèrent pas de se trouver encore fort partagés, tant l'entreprise des religieuses leur avait fait impression. Comme on était alors dans la troisième année du Vicariat du Père Nicolas Doria, il convoqua le Chapitre général dans la ville de Madrid, ainsi qu'il était porté dans la Bulle qui avait établi la Consulte. On se résolut de terminer absolument ce différend d'une manière ou d'une autre, afin de ne pas demeurer plus longtemps dans le trouble. L'ouverture de ce Chapitre se fit la veille de la Pentecôte, qui tombait, en cette année, le premier du mois de juin. Après les cérémonies ordinaires, on procéda à l'élection des nouveaux Supérieurs, à la réserve du Vicaire Général, dont l'office devait encore durer trois autres années. Comme le Père Jean de la Croix était devenu suspect à plusieurs des Capitulaires (à cause que, dans le Chapitre précédent, il s'était fortement opposé à leurs sentiments au sujet des religieuses, n'approuvant pas la rigueur avec laquelle on les avait traitées), ceux-ci, qui étaient les plus forts, proposèrent de l'éloigner tout à fait, et de l'envoyer aux Indes en qualité de Provincial. Ils donnèrent pour prétexte qu'il paraissait le plus digne de

posséder une charge de cette conséquence, d'où dépendait le salut de tant d'âmes rachetés du sang de Jésus-Christ, et qui étaient abandonnées. Le Saint accepta humblement cet emploi, déclarant publiquement qu'il était disposé à aller partout où l'obéissance voudrait l'envoyer. Ainsi il fut élu d'un commun consentement, quoique plusieurs n'approuvassent pas que l'on éloignât ainsi celui qui était la première colonne du nouveau Carmel. On lui donna le pouvoir de choisir douze religieux dans la Province d'Andalousie, pour les emmener avec lui et s'en servir dans cette mission. 1591

XLVI Sainte liberté du Père Jean de la Croix.

Après toutes les élections, on traita de trois affaires principales, et qui demandaient une dernière résolution : 1° des règlements qu'il était à propos de faire touchant le gouvernement ; 2° de la conduite que l'on devait tenir avec le Père Jérôme Gratian, qui n'était pas encore revenu de Portugal ; 3° du parti qu'il fallait prendre à l'égard des religieuses. Le Père Vicaire Général, dont le zèle se trouvait trop animé par toutes les disputes précédentes, avait pris des résolutions violentes sur ces trois chefs, et cherchait à les faire approuver par tout le Chapitre. Le Père Jean de la Croix, qui ne trouvait aucun avantage pour la Réforme dans les résolutions extrêmes du Père Nicolas, en dit librement son avis. Comme il était au-dessus de toutes les considérations humaines, qu'il ne découvrait aucune utilité dans les nouvelles ordonnances que l'on faisait tous les jours (et que quelques-uns ont fait monter jusqu'au nombre de trois cents sous le seul gouvernement du Père Doria), sans condamner l'intention du Père Vicaire Général, il se récria fortement contre la multiplicité de tous ces règlements, faisant remarquer fort judicieusement qu'il n'y a point d'utilité plus sensible dans une Religion, que de s'attacher fortement et uniquement aux premières ordonnances, lorsqu'elles sont d'une utilité reconnue. Car, supposé, disait-il, que les nouvelles lois ne soient

1591 que le supplément et l'appui des anciennes, il est constant que le nombre embarrasse, et qu'il met de la confusion dans les consciences.

Pour le Père Jérôme Gratian, quoiqu'il n'approuvât pas toute sa conduite, il se crut obligé de rendre justice à son mérite. Il dit en général beaucoup de bien de sa personne, craignant, avec raison, que si on prenait une résolution trop rigoureuse contre un homme à qui la Réforme avait de si grandes obligations, ce ne fût une nouvelle occasion de trouble, dont les personnes du dehors auraient sujet de n'être pas édifiées.

Pour ce qui concernait l'affaire des religieuses, dont il avait toujours été regardé comme le protecteur et le père, connaissant leur innocence et leur candeur, il ne fit aucune difficulté de soutenir, en pleine assemblée, qu'il n'était ni de la justice, ni de la charité, que, pour les fautes de quelques-unes, on voulût abandonner généralement le gouvernement de toutes les autres. Il fit voir qu'on ne pouvait prendre une telle résolution sans aller directement contre l'intention de sainte Térèse, dont le but avait été de fonder des maisons de Carmes Déchaussés afin qu'ils pussent gouverner et diriger ses filles, parce que cette Sainte avait reconnu que c'était l'unique moyen de conserver la Réforme dans toute sa vigueur, comme Jésus-Christ le lui avait expressément déclaré. Il ajouta que l'on ne devait accuser la Prieure de Madrid que d'indiscrétion et d'un manquement de confiance à ses Supérieurs, en recourant au Saint-Siége sans leur participation. Qu'il fallait excuser la faiblesse d'un sexe dont les fautes sont d'autant plus pardonnables, qu'il n'est pas ordinairement capable de se soulever; d'où il conclut que l'Ordre était obligé, en conscience, d'acquiescer en cela aux volontés du roi.

Cette liberté avec laquelle le Père Jean de la Croix s'opposa aux résolutions du Père Nicolas, jointe à la demande que les religieuses avaient faite de sa per-

sonne pour être leur Commissaire, achevèrent de persuader à la plupart des Capitulaires qu'ils avaient eu raison de le soupçonner d'être d'intelligence avec la Mère Anne de Jésus. Le Père Vicaire Général se laissa tellement surprendre à ces apparences, qu'il se repentit de l'avoir fait élire Provincial des Indes, faisant réflexion que si le Bref qu'avaient obtenu les religieuses venait à subsister, il ne pourrait pas empêcher que le Père Jean de la Croix ne fût choisi pour être leur Commissaire, puisque, selon la teneur de ce Bref, on devait choisir pour cet emploi un religieux qui fût actuellement dans les charges. Et comme la qualité de Provincial des Indes n'obligeait pas absolument celui qui en était revêtu d'aller dans ces pays, lui étant libre de rester en Espagne afin de subvenir aux besoins des Missionnaires, tout contribuait à rendre le Père Jean de la Croix capable de cette Commission. 1591

XLVII

Il est privé de tout emploi.

Pour remédier à cet inconvénient, qui commençait à donner de l'inquiétude à tous ceux qui étaient les plus animés contre les religieuses, le Père Vicaire Général trouva un expédient qui les tirait d'embarras. Il fit en sorte, près du Père Jean de la Croix, qu'il consentit à être déchargé de l'office de Provincial dont il venait d'être revêtu, lui représentant que sa présence paraissant nécessaire à plusieurs, il croyait plus à propos de donner cet emploi à quelque autre qui serait bien aise d'aller aux Indes. Le Saint, qui désirait depuis longtemps être délivré de tout emploi, accepta avec joie la proposition du Père Nicolas. Ainsi, il sortit de ce Chapitre sans aucune charge, ce qui surprit bien du monde, parce qu'on ne pénétrait pas alors les intentions de ceux qui avaient conduit cette affaire.

Le Père Jean de la Croix avait connu par une révélation particulière ce qui devait lui arriver dans ce Chapitre. Nous lisons dans les mémoires que l'on a fait des principales actions de sa vie, qu'étant allé prendre

1591 congé de la Prieure et des religieuses de Ségovie, une d'entre elles lui dit en particulier qu'elle était assurée qu'il serait élu Provincial de cette province, afin que tous les monastères dont elle était composée pussent profiter de ses lumières. Mais le Saint lui fit cette réponse : *Dieu n'enverra pas ce fléau à cette province ; croyez, ma fille, que les affaires tourneront bien autrement que vous ne le pensez, et que le Chapitre fera très-peu de cas de moi. Je veux bien que vous sachiez que, recommandant à Dieu le bon succès de ce Chapitre, Il m'a fait connaître ce que je vous dis.*

C'est ce qu'il déclare à la Mère Anne de Jésus, religieuse au couvent de Ségovie (différente de celle du même nom qui était Prieure à Madrid), dans la neuvième de ses lettres, qu'on peut voir à la fin de ses œuvres, datée de Madrid du 6 juillet de cette année 1591, par laquelle il répond d'une manière admirable et toute sainte à une qu'elle lui avait écrite sur le succès de ce Chapitre, et où elle lui avait témoigné le sentiment qu'elle avait de ce qu'on l'y avait laissé sans office.

XLVIII

Il écrit à la Mère Anne de Jésus pour la consoler.

« Jésus soit en votre âme. Je vous rends mille « grâces de ce que vous m'avez écrit. Prenant mes « intérêts à cœur, vous ajoutez de nouvelles obligations « à celles que je vous ai. Bien loin de vous affliger de « ce que les affaires du Chapitre général n'ont pas pris « le cours que vous souhaitiez, vous devez plutôt vous « en consoler et en remercier Dieu. C'est par son ordre « qu'elles se sont passées de la sorte, et c'est sans doute « notre avantage. Il reste seulement à bien nous per- « suader que c'est le meilleur pour nous ; et, en effet, « cela est véritable. Car les choses qui nous déplaisent, « quoiqu'elles soient bonnes et convenables, nous pa- « raissent mauvaises et contraires. Celle-ci cependant « n'est mauvaise ni pour les autres ni pour moi. Au « contraire, elle m'est favorable, parce que, déchargé « du soin des âmes, je puis, si je veux, avec l'Assistance

« Divine, goûter le repos de la solitude, et jouir de l'a- 1591
« gréable fruit que je retirerai de l'oubli de moi-même
« et de toutes les créatures. Ce sera aussi un bien pour
« les autres que je sois éloigné d'eux : ils ne feront pas
« les fautes que je leur donnerais occasion de com-
« mettre, étant, comme je suis, incapable de gouver-
« ner. Je vous prie, ma fille, de demander à Dieu cette
« grâce pour moi, qu'il Lui plaise de me garantir de
« toute supériorité. Je crains qu'on ne m'oblige d'aller
« à Ségovie, et qu'on ne me laisse pas libre de toute
« affaire. Je ferai néanmoins ce que je pourrai pour
« me délivrer de ce fardeau. Que si je puis l'éviter,
« toutefois la Mère Anne de Jésus ne se délivrera pas
« de mes mains comme elle l'espère. Elle ne mourra
« pas aussi de douleur de ce que, selon sa pensée,
« l'occasion d'acquérir une grande sainteté se passe.
« Néanmoins, soit que j'aille là, soit que je demeure ici,
« en quelque lieu et de quelque manière que je sois, je
« ne l'oublierai pas, désirant de tout mon cœur son
« bien éternel. Mais, en attendant qu'elle en jouisse
« dans le ciel, elle doit s'attacher à la pratique des
« vertus, surtout de la mortification et de la patience :
« elle doit souhaiter de se rendre semblable par la pa-
« tience à notre grand Dieu, qui s'est humilié jusqu'à
« être crucifié pour nous. Car si nous ne l'imitons, la
« vie présente n'est pas bonne, et nous est fort inutile.
« Je prie la divine Majesté de vous conserver, et d'aug-
« menter Son amour en vous, comme en Sa sainte et
« bien-aimée servante, etc.

« Fr. Jean de la Croix. »

Il avait appris, dans ce couvent de Ségovie, l'étrange nouveauté que les religieuses machinaient, et qu'elles s'efforçaient de faire réussir du côté de Rome. Quoiqu'il sût que celles qui l'avaient entreprise étaient en fort petit nombre, il ne laissa pas de le ressentir vivement,

1591 et d'appréhender le dommage qui en pourrait tomber sur les autres, qu'il considérait comme ses chères sœurs et ses filles spirituelles, qui lui avaient été si souvent et si pressamment recommandées par leur glorieuse Mère sainte Térèse. Dans le sensible déplaisir qu'il en eut, il fit de grandes et continuelles instances à Notre-Seigneur, afin qu'Il y remédiât. Comme on le sut depuis, Dieu donna dès lors des assurances très-certaines qu'Il le ferait, et qu'Il ne permettrait pas que le démon détruisît la perfection de ces saintes religieuses, comme il prétendait le faire par là. La Mère Marie de l'Incarnation, Prieure du monastère de Ségovie, ayant fait prier un matin le bienheureux Père de la venir voir, afin de lui communiquer une affaire qui la tenait dans une peine extrême, et qui l'avait si fort inquiétée qu'elle n'avait pu prendre un moment de repos toute la nuit précédente; celui-ci apprit d'elle que le sujet de cette inquiétude n'était autre que le consentement qu'on la pressait de donner au bref obtenu de Rome, et qui lui semblait ruiner entièrement la perfection que notre sainte Mère Térèse avait établie dans ses monastères. Alors le serviteur de Dieu la consola et rendit la paix à son esprit, par l'assurance qu'il lui donna, que tout ce qu'on avait machiné s'en irait en fumée et se dissiperait comme un brouillard que le moindre vent fait évanouir. Avec cela, il la laissa dans une grande tranquillité et dans une ferme résolution de résister vigoureusement et de toute sa force à cette nouveauté qu'on voulait introduire dans la religion, et qui tendait à en renverser l'économie, la dépendance et le bel ordre. Certes, il n'y a pas lieu de s'étonner que le saint homme fît cet effet par ses paroles sur l'esprit de cette vertueuse religieuse, puisqu'il lui parla d'un esprit aussi reposé et avec aussi peu d'émotion, que si cette bourrasque n'eût été que l'effet d'un songe, d'une chose inventée à plaisir pour amuser,

et qu'une grande partie ne l'eût pas menacé lui-même, ainsi qu'il en avait été divinement averti, comme nous allons le voir. 1591

XLIX

Il donne encore des preuves plus claires et plus assurées de la connaissance qu'il avait des travaux qu'il devait souffrir.

Il en donna des marques plus claires et plus sensibles quelque temps après, déclarant et spécifiant à la Mère Prieure quelques-uns des travaux qui lui devaient naître de ces troubles excités dans la Réforme. Notre-Seigneur lui en avait donné une connaissance particulière dans l'oraison, pour l'y prévenir et le disposer à recevoir une partie de la récompense qu'il Lui avait demandée dans l'occasion dont nous avons parlé plus haut. Quelques jours avant de partir pour le Chapitre général de Madrid, comme il alla prendre congé des religieuses : *Notre Père*, lui dit la Mère Prieure, *nous espérons que Notre-Seigneur nous fera la grâce, qu'on fera Votre Révérence Provincial de cette province dans ce Chapitre, afin que toutes les maisons qui la composent puissent jouir de ses instructions et de son bon gouvernement*. A quoi le bienheureux Père répondit : *Non, ma fille, désabusez-vous, Dieu ne châtiera pas cette province si sévèrement. Assurez-vous que les choses iront tout autrement que vous ne pensez, et qu'on tiendra fort peu de compte de moi dans ce Chapitre. Je vous déclare ingénument qu'étant en oraison, et recommandant à Notre-Seigneur le succès de cette assemblée, il me sembla qu'on me prenait et qu'on me jetait en un coin comme un vieux haillon qui n'est bon à rien.* Il dit encore plus en particulier, à quelques autres religieuses, les travaux qu'il avait dès lors à souffrir. Et enfin il prévint quelques autres personnes avec lesquelles il traitait plus familièrement, et surtout son frère François de Yépès, touchant la grâce que Notre-Seigneur lui voulait faire de le rendre participant de sa Passion et de sa Croix, afin qu'ils ne se troublassent point ensuite, lorsqu'ils verraient arriver les choses qu'il leur prédisait, et qu'ils ne blâmassent

1591 pas la religion sur ce que Dieu ne permettait que pour son bien et pour l'entier accomplissement de ses désirs. Si bien que nous pouvons dire qu'il en usa dans cette occasion, comme le fit son cher Maître à l'égard de ses disciples, auxquels Il prédit tout ce qu'Il devait endurer, afin qu'ils ne s'en scandalisassent pas, qu'ils se soumissent humblement avec Lui à la volonté de Son Père. Notre Saint se montra par là, aussi bien que par toutes les autres circonstances de sa vie, un véritable et ressemblant portrait de ce divin Sauveur souffrant, dont il fut toujours l'amoureux et fidèle imitateur.

Le Père Jean de la Croix sortit de ce Chapitre, fort consolé de se voir délivré de tout embarras, comme il paraît par sa lettre à la Mère Anne. Le Père Vicaire Général lui proposa d'aller demeurer à Ségovie, afin de mettre la dernière main à cette fondation. Le Saint ne lui fit point d'autre réponse, sinon qu'il était prêt de faire l'obéissance, et qu'il irait également partout où il lui plairait de l'envoyer; que, si néanmoins il voulait lui faire plaisir, il le priait de l'envoyer dans une maison de solitude, où il pût avoir le loisir de se recommander à Dieu; c'est pourquoi on lui assigna le désert du Petit-Rocher, autrement dit la Pegnuëla, dont nous avons parlé dans le premier tome.

LIVRE HUITIÈME

Dieu permet les persécutions des justes. — Le Père Jean de la Croix se retire à la Pegnuela. — Sa conduite dans cette solitude. — Dieu l'honore du don des miracles. — Suite des miracles. — Le Saint-Siége termine les différends des Religieuses. — Bref de Grégoire XIV. — Origine de la dernière persécution excitée contre le Père Jean de la Croix. — On fait des informations contre sa conduite. — Effets de ces informations dans les esprits. — Patience du Saint. — Sa dernière maladie. — On le transporte à Ubède. — Le Prieur d'Ubède le traite d'une manière inhumaine. — Sa maladie empire. — Le Père Provincial le visite. — Il brûle toutes les lettres qu'on lui avait écrites. — Avis importants qu'il donne pour le Gouvernement. — Il reçoit le saint Viatique. — Rare exemple d'humilité. — Il reçoit les derniers sacrements. — Sa précieuse mort. — Prodiges arrivés à sa mort. — Cérémonie de ses obsèques. — La ville d'Ubède redemande son corps. — Le corps est partagé entre la ville d'Ubède et la ville de Ségovie. — Apparitions miraculeuses dans les reliques. — Dieu fait plusieurs miracles par son intercession. — Autres miracles à Jaën et Baëce. — Encore plusieurs miracles. — Miracles à Neufchâteau.

Si c'est condamner la conduite amoureuse du Seigneur sur Israël, que de trouver mauvais que cet Homme-Dieu ait voulu finir sa vie accablé de douleurs : si ce n'est pas connaître les mystères de la Croix, de paraître scandalisé lorsque l'on considère Jésus-Christ mis à mort par ceux mêmes à qui Il avait donné la vie, on peut dire avec autant de vérité que ce serait ignorer les secrets de la Providence sur les

1591

I

Dieu permet les persécutions des justes.

1591 élus, que de s'étonner de voir leur vertu et leurs mérites couronnés d'opprobres et de travaux, lorsqu'ils sont parvenus à leur comble. Jamais les Saints n'ont fourni de preuves plus authentiques de constance et d'amour, que lorsqu'ils ont été méprisés et persécutés par ceux-là mêmes qui devaient les respecter davantage. Les disgrâces ont toujours été regardées comme le partage des grands hommes. Quelles que soient les humiliantes idées que s'en forme l'amour-propre, les disgrâces sont pour le fidèle la source de la vraie gloire. On peut dire qu'il aurait manqué quelque chose à la vertu du Père Jean de la Croix, s'il n'eût pas imité Jésus-Christ dans ses souffrances, et si, à l'exemple de ce divin Sauveur, il n'eût terminé sa vie au milieu des opprobres et des contradictions.

En effet, si le Fils de Dieu a été exposé à la rage des démons, qui Lui ont fait souffrir tout ce qui se peut imaginer de calomnies, de médisances, d'humiliations, d'opprobres, d'injures et de mauvais traitements, jusqu'à la mort de la Croix; faut-il s'étonner si cet amant de Jésus-Christ s'est trouvé de même exposé à leur fureur? s'ils ont cherché tous les moyens de le terrasser? s'ils ont déployé toutes les forces de l'enfer contre sa réputation, pour la ruiner et pour la perdre? Nous avons déjà vu tout ce que ces ennemis avaient tenté pour réussir dans leurs pernicieux desseins; les combats qu'ils ont livrés à ce saint homme pour tâcher de le surprendre, et les victoires éclatantes qu'il remporta toujours sur ces troupes infernales. Ici, pour dernier effort de leur colère et de leur vengeance, ils se jettent sur la personne de ce saint Religieux, Dieu le permettant ainsi, pour faire éclater la patience de Son serviteur, et faire avouer au démon même, que depuis le saint homme Job, à l'exception de Jésus-Christ, il n'avait point trouvé son semblable sur la terre.

Ils font soulever ses propres enfants contre ce Père

tendre et charitable, et cherchent à l'accabler par les calomnies. Ils lui suscitent des maladies étranges, des plaies douloureuses et des ulcères mortels : tout son corps n'est plus qu'une horrible infection, de sorte que, de la tête aux pieds, il n'est qu'une seule plaie. Puisque ces croix de Providence ont couronné sa vertu, il est juste que nous en rapportions toutes les circonstances, terminant par ce récit l'histoire d'un Saint si digne d'admiration. Il est bon néanmoins de remarquer ici que cette injuste persécution, excitée contre le Père Jean de la Croix, ne fut le fait que de quelques enfants ingrats et dénaturés qui se trouvèrent élevés dans les charges; mais cette conduite a été universellement désavouée par la majorité des membres de la Réforme. Tous les Carmes Déchaussés ont eu horreur d'une conduite si injuste, et les Supérieurs ont traité d'infâmes et de malheureux les auteurs de cette malicieuse vengeance. En effet, était-ce une chose inouïe de voir des enfants qu'un si bon père avait nourris de sa céleste doctrine, des religieux qu'il avait élevés avec tant de soin dans la Réforme, des hommes qui devaient à ce Saint tout ce qu'ils étaient, fussent ceux-là mêmes les premiers à le mépriser, le calomnier et le perdre. Cela, parce que ce Père charitable avait voulu les retenir dans le devoir; parce qu'il avait fait tous ses efforts pour les empêcher de se relâcher, en quittant leur première ferveur; parce qu'il s'était opposé, comme un généreux capitaine, aux diverses attaques que le démon leur avait livrées pour les faire succomber. 1591

Car, quoique ce soit le propre de la vertu de se faire aimer et respecter par ceux mêmes qui s'en trouvent dépouillés, ce n'est ordinairement qu'autant qu'elle les laisse tranquilles, qu'elle ne leur reproche point leurs désordres ou qu'elle fait semblant de ne les pas apercevoir. Mais, sitôt qu'elle veut leur être utile par ses

1591 charitables remontrances, ils s'emportent contre elle comme des frénétiques contre leur médecin; et, quelque élevée qu'elle puisse être (quand même elle surpasserait la perfection des Anges), cette élévation n'est pas capable d'arrêter leur fureur. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour l'abattre, imposant aux plus vertueux des crimes supposés, les jugeant sans ménagement, les condamnant rigoureusement et réunissant leurs efforts pour les faire mourir comme des criminels.

II Quoique le Père Jean de la Croix fût devenu suspect à plusieurs religieux, à cause de la sainte liberté avec laquelle il avait pris la défense des Carmélites dans le dernier Chapitre général, et que, pour cette seule raison, il sortît de cette assemblée sans emploi, il est certain cependant que le nombre de ceux qui demeurèrent attachés à sa personne était plus considérable, et ne cessa de murmurer contre la conduite injuste que l'on venait de tenir à son égard. La plupart des Supérieurs désiraient posséder dans leur monastère un homme d'un tel mérite, et firent tous leurs efforts pour l'engager à venir demeurer avec eux. Mais le Saint demeura ferme dans sa première résolution, ne cherchant qu'à mener une vie obscure et retirée. Il prit donc le chemin de la Pegnuëla, résolu d'y passer le reste de ses jours, et de s'y exercer sans distraction à la pratique des vertus.

Le Père Jean de la Croix se retire à la Pegnuëla.

Lorsque le Prieur de cette maison et ses religieux se virent honorés de la présence du Père Jean de la Croix, on ne peut exprimer leur joie; car ils étaient convaincus que Dieu leur envoyait ce Saint pour les conduire dans les voies du salut, et les embraser de plus en plus du feu de l'Amour Divin. Comme tous ceux qui composaient cette solitude avaient été ses novices, le Père Prieur pria le Saint de continuer d'en prendre soin, et de les gouverner comme s'il en était le Supérieur, déclarant qu'il ne voulait pas à l'avenir faire

la moindre démarche, sans avoir reçu ses conseils. 1591
Le Saint refusa absolument de se mêler de rien, protestant qu'il ne s'était retiré dans cette solitude que pour penser uniquement à son salut, et supplia la communauté de le laisser sans l'importuner davantage.

III

Sa conduite dans cette solitude.

La vie que le saint Père menait dans ce monastère semblait plutôt angélique qu'humaine. Le matin, après l'oraison de la Communauté, il disait la sainte Messe; après, il avait obtenu permission de se retirer parmi les montagnes de ce désert, pour vaquer librement à la contemplation des choses divines. Il se mettait ordinairement près d'une fontaine environnée d'arbres sauvages, et demeurait en oraison en ce lieu, tantôt à genoux, tantôt debout, jusqu'à ce qu'il entendît sonner la cloche pour les autres exercices de la Communauté. Après les Vêpres, il faisait la même chose jusqu'au temps de l'oraison commune, à laquelle il avait soin de se trouver des premiers, animant les religieux par son exemple. Le Royaume de Dieu, comme l'assure Jésus-Christ, est au dedans des âmes justes. Ce fidèle Serviteur avait été introduit dans la maison de la sagesse, pour contempler à loisir cette beauté divine, dont les rayons passagers, brillant si souvent à ses yeux, lui avaient découvert l'excellence. Notre-Seigneur lui faisait part de ses plus intimes communications, et le Saint paraissait toujours abîmé dans la profondeur de Ses infinies perfections. Quelquefois, allant près des précipices, il se cachait entre les rochers, afin de mieux penser au Seigneur. Un Religieux, le trouvant ainsi un jour, lui dit: *Eh! mon Dieu, mon Père, demeurerez-vous toujours parmi des rochers?* Le saint Homme lui répondit sur-le-champ: *Ne vous en étonnez pas, mon fils; car, quand je traite avec eux, j'ai moins de choses à dire en confession que lorsque je converse avec les hommes.*

1591

IV

Dieu l'honore du don des miracles.

Un frère de ce couvent de Pegnuela, qui en était jardinier, appelé frère Jean de la Mère de Dieu, étant tombé malade, on l'envoya, comme on avait coutume, à la ville de Baëce pour l'y faire traiter; sa maladie augmenta si fort, et le serra de si près, que les médecins désespérèrent de sa vie et le condamnèrent. Le bienheureux Père l'ayant appris, et sachant le grand besoin que l'on avait de ce frère, non-seulement pour le jardin, mais encore pour plusieurs autres services qu'il rendait à cette maison, persuada au Père Prieur de l'envoyer chercher sans retard. Le Père Prieur lui répondit que, s'il était aussi mal et en aussi grand danger qu'on le disait, il serait inutile d'y envoyer, jusqu'à ce qu'on en reçût de meilleures nouvelles. Le serviteur de Dieu lui répliqua la même chose, et, pour le lui persuader plus fortement, il ajouta : *Votre Révérence me fasse la grâce de se rendre à la prière que je lui en fais, parce qu'en arrivant ici, ce frère doit recouvrer sa santé.* Le Prélat, s'entendant parler de la sorte, ajouta foi à ses paroles pour la grande estime qu'il en avait. Il fit partir aussitôt un garçon pour aller prendre le frère Jean, et voici comment le malade raconte lui-même ce qui lui arriva, dans la déposition qu'il en a faite sous serment: *Celui qui fut envoyé pour me chercher, arrivant à Baëce*, dit-il, *et m'ayant dit que c'était le Père Jean de la Croix qui l'envoyait pour me conduire, il me semble que je recouvrai quelque force. J'ouvris les yeux, que j'avais déjà fermés, et je lui dis : Allons donc, à la bonne heure, puisque le Père le veut ainsi. Après cela, quoique je fusse si malade et si faible, je me levai et je partis pour la Pegnuëla. En y arrivant, je pris la bénédiction du Saint. Il m'embrassa, et au même instant je me trouvai aussi fort et aussi vigoureux que si je n'eusse jamais été malade. Il ne me vint plus ni froid ni fièvre, quoique je l'eusse auparavant tous les jours, et je me sentis dans une si*

entière et si parfaite santé que, si on me l'eût permis, je serais allé dès ce moment même travailler au jardin. Cette guérison ayant donc été si prompte, et m'ayant fait passer dans un instant d'une si grande extrémité de maladie à un état tout opposé, j'ai tenu cela pour un miracle. 1591

Non-seulement Dieu voulut faire voir ici le pouvoir miraculeux qu'Il avait accordé à son Serviteur sur les maladies, mais celui encore qu'Il lui avait donné sur les démons. Un jour que les Religieux de cette maison étaient occupés à couper et à recueillir les blés de quelques terres qu'ils semaient autour du monastère, le bienheureux Père étant dans une allée de la maison, il s'éleva tout d'un coup une si horrible tempête, mêlée d'obscurité, d'éclairs et de tonnerres, qu'elle jeta l'épouvante dans les cœurs de tous ces vertueux moissonneurs. Le saint Homme alla voir cet orage effroyable, et, ayant reconnu que c'étaient les démons qui en étaient les auteurs, il se prit à sourire comme celui qui ne se mettait pas fort en peine de les combattre, et qui, par la confiance inébranlable qu'il avait en Notre-Seigneur, se tenait bien assuré de les vaincre. Il s'avança au milieu du cloître; ôtant sa chape et levant les yeux au Ciel, il fit quatre fois le signe de la Croix avec cette chape qu'il tenait en ses mains vers les quatre parties du monde, commençant par celle d'Orient, et imitant ce qu'avait fait autrefois saint Élisée, pour diviser les eaux du Jourdain, avec le manteau de son cher Père saint Élie. A peine eut-il achevé ces signes de Croix, que la tempête se dissipa, et que l'air redevint aussi clair et aussi serein qu'il était avant cet orage, dont il ne resta pas la moindre marque, ce qui mit tous les Religieux en admiration, et leur donna sujet de louer Dieu, qui donnait un si grand pouvoir à son Serviteur.

V
Suite des miracles

Le troisième événement miraculeux qui arriva en ce même temps à la Pegnuela, par les mérites de notre

1591 bienheureux Père, est celui qui suit : Comme ce monastère était situé au milieu des montagnes de la *Sierra Morena,* la Religion défricha l'endroit où il était assis, et y pratiqua un jardin, un verger, une vigne et quelques terres à semer du blé. Tout cet espace cultivé était enfermé et environné des montagnes et des landes qui, pour n'avoir pas été défrichées, produisaient quantité de bruyères, d'arbres sauvages et de buissons. Le jardin était d'un côté du couvent; la vigne et le verger étaient de l'autre, et le tout était entouré d'une cloison de bois sec haute de trois brasses, et, en quelques endroits, aussi large qu'elle était élevée de terre. Un Religieux, craignant les embrasements qui ont coutume de se prendre en été sur ces montagnes, et appréhendant qu'en s'approchant du couvent le feu ne s'attachât aux restes du chaume qui était resté à la campagne depuis la récolte, et ne passât ensuite à la cloison dont nous avons parlé, résolut de prévenir ce malheur et d'empêcher le dommage qui en pourrait être causé. Il trouva un jour qu'il jugea fort à propos à son dessein, à cause du vent qui soufflait, et se figurant qu'il pousserait les flammes du côté opposé au couvent, au jardin et au verger, il mit le feu à l'éteule où les tuyaux de paille étaient assez épars et assez hauts. D'abord le feu s'étendit par tout le champ, et passa de là parmi les broussailles et les bruyères jusqu'à un demi-quart de lieue. Le vent ayant alors changé tout d'un coup, et s'étant tourné du côté du couvent, il y poussa soudainement les flammes qui, sans qu'on pût y remédier, se prirent à la cloison du jardin, s'élevèrent si haut, et lancèrent leurs tourbillons en l'air avec tant de furie, qu'elles étaient capables d'épouvanter et de donner de la frayeur aux plus assurés. Lorsque ce pauvre Religieux vit cet horrible embrasement, et que, quelque effort qu'il fît, il n'y pouvait remédier, il fut saisi d'une si grande crainte et d'une affliction si violente, qu'il en tomba par terre demi-mort,

qu'il fit à la Pegnuëla.

et que peu s'en fallut qu'il ne mourût effectivement du 1591
regret d'avoir été cause d'un si étrange accident. Dès qu'on s'en aperçut au couvent, tous les Religieux accoururent, au bruit du danger qui les menaçait, pour voir s'ils pourraient empêcher que les flammes, qui arrivaient déjà vers les lieux où ils gardaient le foin, la paille et quantité de bois sec, ne s'y prissent; car, si elles s'en fussent emparées, il était certain que tout le couvent allait être réduit en cendres. Ils trouvèrent que l'incendie augmentait tellement, qu'ils regardèrent comme impossible d'y apporter quelque remède, et crurent que toutes les diligences et toutes les forces humaines n'étaient pas suffisantes pour cela. Comme ils étaient dans cet état, ne sachant à quoi se résoudre, le saint Père arriva. Voyant l'effroyable danger qu'ils couraient, et la peine extrême où ils en étaient, il leur dit, avec cette confiance miraculeuse qu'il avait en Dieu: *Allons, mes Pères, allons devant le très-saint Sacrement; c'est là que nous trouverons le remède que nous cherchons.* Ils le firent, et, après être restés quelque peu de temps en oraison, le serviteur de Dieu se leva, prit le goupillon et le bénitier, s'en alla où les flammes étaient le plus furieuses, où elles s'élançaient avec plus de violence; et, après les avoir aspergées avec de l'eau bénite en forme de Croix, il se mit à genoux entre elles et la cloison qu'elles allaient gagner; et là, à la vue de tous, tenant le visage tourné contre le feu, et s'opposant comme une barrière impénétrable aux tourbillons de flamme qui roulaient et volaient par les airs, et que les autres ne pouvaient souffrir, il commença à lutter avec les flammes et avec Dieu même, renforcé par l'espérance de sa miséricorde, et concentré dans le profond abîme de sa propre misère. On connut aussitôt le pouvoir de son oraison, parce que les Religieux remarquèrent, qu'encore que les flammes embrassassent et enveloppassent le saint Homme et la cloison, que

1591 plusieurs passassent même par-dessus, et que la cloison ne fût composée que de bois sec et disposé à brûler comme de la paille, elle n'en reçut pourtant aucun dommage. Mais ce qu'il y eut encore de plus surprenant fut que, non-seulement les flammes eurent pour lui cet égard, et lui portèrent ce respect de ne pas passer outre, mais de plus que, contre leur propre nature et contre le cours du vent qui les poussait, elles tournèrent en arrière, et, malgré les matières propres à l'alimenter, qui se rencontraient partout, ce feu s'éteignit peu à peu. Cet élément rapide et dévorant observa la même honnêteté et le même respect pour tout le reste de la montagne, lorsqu'il était dans sa plus grande fureur, révérant en tout le serviteur de Dieu, que quelques Religieux virent élevé en l'air, au milieu des mêmes flammes, comme une divine salamandre, sans qu'il en reçût le moindre mal. Un levraut s'était retiré dans l'Église, où les Religieux remerciaient Dieu de la grâce qu'Il leur avait faite par les mérites de son fidèle ami, et, fuyant les autres qui le voulaient prendre, il se réfugia vers lui. Le saint Homme lui laissa la liberté de fuir; mais les autres Religieux l'en empêchant, il y retourna deux ou trois fois comme à son asile et au lieu de son assurance. Tant il est vrai que Dieu voulait faire connaître que les choses insensibles et irraisonnables avaient également de la vénération pour sa personne !

Les communications divines dont il parle au dernier chapitre de ses traités mystiques, doivent se rapporter à ce temps-là. Ce sont les expériences des effets particuliers que Dieu opérait alors dans son âme unie et transformée en Lui. Ceux qui demeuraient avec le Saint dans cette solitude, ont déclaré qu'il y avait composé ce dernier traité, et qu'il travaillait ordinairement à la sortie de l'Oraison, où Dieu lui accordait ses plus grandes faveurs. Il ne faut que lire cet ouvrage de *la Vive Flamme d'Amour,* pour juger de l'excellence des dons qu'il re-

cevait du Saint-Esprit, et de la sublimité de l'état où il 1591
avait été élevé. Il suffira de mettre ici la traduction française du commencement de cet ouvrage, pour faire voir combien le cœur de ce Saint était blessé de l'Amour divin. Voici comment il s'exprime :

O divin trait d'amour, ô flamme vive et pure,
Qui faites dans mon cœur une douce blessure,
Et d'un attrait puissant le remplissez d'ardeur.
Achevez, Saint Époux, achevez votre ouvrage;
Brisez les durs liens de mon triste esclavage :
Hélas ! consommez mon bonheur.

Après avoir ainsi exprimé les sentiments de son âme, voici l'explication que le Saint en donne au commencement de cet ouvrage : « Lorsque l'âme est étroitement « unie à Dieu et transformée en Lui par l'amour divin, « elle est tout embrasée. Il lui semble aussi qu'un « fleuve de cette eau vive dont Jésus-Christ parle dans « l'Évangile, coule dans son sein; qu'elle est infini- « ment élevée au-dessus d'elle-même et des créatures; « qu'elle est enrichie de vertus et de dons extra- « ordinaires; qu'elle est si proche de la béatitude « éternelle, qu'il n'y a qu'un voile très-fin et très- « léger qui en fait la séparation. Elle considère encore « qu'une très-pure flamme d'amour la brûle et la nour- « rit de ces délices infinies qui font goûter par avance « la félicité des bienheureux, de sorte qu'elle est, en « quelque façon, revêtue de leur gloire et absorbée « dans les torrents de leurs plaisirs éternels. Dans ces « transports et dans ces désirs empressés, elle conjure « le Saint-Esprit de la dépouiller de cette vie et de la « revêtir de toute la gloire qu'Il a dessein de lui donner. « C'est pourquoi elle s'écrie sans cesse : *O divin trait « d'amour, ô flamme vive et pure, etc.* Afin que cette « âme donne une véritable idée du sentiment avec le- « quel elle parle, elle use de plusieurs exclamations

1591 « qui servent à exagérer son affection, et font juger que « ce qu'elle sent dans son intérieur est beaucoup plus « grand que les paroles ne peuvent exprimer. »

Dans tout le cours de cet ouvrage le Père Jean de la Croix décrit d'une manière très-admirable les effets que ce divin amour avait produits dans son âme. Je me contenterai d'insérer ici ce qu'il nous en dit au verset 6 du troisième Cantique. Voici de quelle manière il parle : « Les puissances éclairées ainsi, et enflammées du feu « de l'amour sacré, se donnent à Dieu, et font rentrer « en Dieu les lumières et les ardeurs qu'elles ont reçues « de Lui. Ensuite elles sont elles-mêmes transformées « en flambeaux, en lumière, en amour. L'âme fait re- « jaillir, par une continuelle réflexion, toutes ces ri- « chesses spirituelles sur son Bien-Aimé, comme un « cristal, pénétré des rayons du soleil, les réfléchit et « les lui renvoie. Cette âme rend à Dieu la sagesse et « les connaissances, avec la même excellence et la même « perfection que l'entendement les a reçues de Dieu. La « volonté rend aussi à Dieu la bonté qu'elle en a re- « çue, avec la même excellence qu'elle est unie à la « bonté divine, car elle ne la possède que pour la don- « ner. Elle rend enfin à Dieu tous les dons qu'Il lui fait « de sa force, de sa beauté, de sa justice, de ses autres « attributs, avec les mêmes degrés d'excellence et de « perfection qu'elle les reçoit. Il semble qu'étant ainsi « transformée en Dieu, elle fait en Dieu ce que Dieu « Lui-même fait en elle, parce que sa volonté n'est plus « qu'une volonté avec celle de Dieu. Et on peut dire, en « quelque façon, que, comme Dieu se donne à elle vo- « lontairement, librement, gratuitement; de même, « sentant un ardent amour et une douce complaisance « pour l'essence et les perfections de Dieu, elle donne « Dieu Lui-même à Dieu. C'est là le don mystique et « plein d'amour que l'âme fait à Dieu. Car il semble « que Dieu est à l'âme, et que, comme sa fille adoptive,

« elle Le possède par le droit que son adoption lui donne 1591
« sur Lui-même. C'est ainsi qu'elle paie tout ce qu'elle « doit. C'est ainsi qu'elle goûte des délices inexplicables, « car elle donne à Dieu ce qui Lui est convenable et « agréable. Il est vrai qu'elle ne donne pas Dieu réelle- « ment à Dieu, puisqu'Il est essentiellement à Soi- « même; mais elle Lui donne tout ce qu'elle en reçoit, « pour payer Son amour excessif. Or Dieu se contente « de ce don, et Il l'accepte volontiers, parce que c'est « un bien qui appartient à l'âme. De là vient qu'Il la « chérit davantage, et que l'âme, réciproquement, L'aime « avec plus de véhémence. Dans cette union mutuelle « de volontés et d'amour, leurs biens sont communs; « ils se peuvent dire l'un à l'autre ce que Notre-Sei- « gneur disait à son Père : *Tout ce que j'ai est à vous,* « *et tout ce que vous avez est à moi.* Ces communica- « tions réciproques se font sans interruption dans le « Ciel; mais elles ne se font sur la terre que lorsque « l'âme est dans l'exercice actuel de l'amour, et que, « recevant de Dieu, elle Lui rend ce qu'elle pos- « sède, etc. »

Voilà de quelle manière le Père Jean de la Croix nous explique ces retours amoureux d'une âme élevée au plus haut degré d'union dont elle puisse être favorisée pendant cette vie. Nous en devons conclure que telle était l'excellence et la sublimité de sa contemplation au milieu des précipices de la Pegnuëla. On peut dire qu'il recevait alors un avant-goût des plaisirs du Ciel. Nous terminerons ici les différents degrés de perfection qu'il acquit par la vie contemplative, pour parler des travaux et des souffrances qui précédèrent sa glorieuse mort, et qui couronnèrent une si belle vie.

VI — Le Saint-Siége termine les différends

Pendant que le Père Jean de la Croix jouissait dans cette maison des charmes de la solitude, l'affaire des Carmélites se termina par la médiation du Roi Catholique. Ce Prince, que l'on peut dire avoir été des plus

1591 des Religieuses. affectionnés à la Réforme, avait entrepris de rétablir la paix, et de la cimenter de telle sorte qu'elle pût être de longue durée. Le dernier Bref obtenu par les religieuses ayant occasionné toutes ces divisions, il s'adressa à Grégoire XIV, qui occupait alors le siége de Saint-Pierre, et lui en demanda la révocation. Mais, pour ne pas donner entièrement gain de cause aux religieux, et pour délivrer les religieuses de la trop grande répugnance qu'elles avaient de se soumettre à la Consulte, il pria Sa Sainteté de prononcer en sorte que les deux parties eussent sujet d'être satisfaites. C'est pourquoi le Saint-Père donna le Bref suivant, qui termina toutes les disputes.

BREF

DE GRÉGOIRE XIV, EN FAVEUR DES RELIGIEUX ET DES RELIGIEUSES DE LA RÉFORME

« *Grégoire XIV, du nom, pour mémoire éternelle de ce qui suit.*

« Comme nous n'ignorons pas combien la sainte « Église retire d'éclat et d'utilité des monastères qui « ont été sagement institués et qui sont gouvernés avec « prudence, sur tout ce qui peut servir à conser- « ver et augmenter la discipline régulière, Nous vou- « lons y contribuer avec plaisir de Notre part, et Nous « disposons les choses de la manière que Nous jugeons « être la plus convenable devant Dieu. Il y a quelques « années que Sixte V, Notre prédécesseur, d'heureuse « mémoire, entre les différentes choses qu'il a accor- « dées à l'Ordre des Carmes Déchaussés qui sont dans « les Espagnes, à la prière et aux instances du Roi Ca- « tholique, Notre cher fils et le sien, par ses lettres en « forme de Bref, en date du onzième juillet de l'année

« mil cinq cent quatre-vingt-sept, et la troisième de 1591
« son pontificat; on y lit en particulier ce qui suit :
« A savoir, qu'attendu le grand nombre des religieux
« dudit Ordre, qui prend tous les jours de nouveaux
« accroissements, on le séparerait en plusieurs Pro-
« vinces, et qu'ils auraient un Vicaire Général avec des
« Définiteurs généraux, qui seraient ses Conseillers et
« qui gouverneraient tant les religieux que les reli-
« gieuses dudit Ordre, ainsi qu'il est plus amplement
« porté dans les Lettres susdites. Mais, comme le Roi
« Philippe Nous a fait représenter, depuis peu, qu'il
« était plus convenable, tant pour le maintien de l'Ob-
« servance régulière que professent les religieux, que
« pour l'avancement et la perfection dudit Ordre, que,
« ni les Provinciaux, ni les Conseillers ou Définiteurs
« généraux ne puissent être continués dans les charges
« qu'ils viennent d'exercer, et qu'il fallait réformer plu-
« sieurs choses qui se trouvent contenues dans un autre
« Bref accordé par le même Pape, en date du cin-
« quième juin de l'année mil cinq cent quatre-vingt-
« dix, touchant le gouvernement et les Constitutions des
« religieuses.

« Nous, considérant les Lettres susdites comme si
« elles étaient insérées mot à mot dans ces présentes,
« Nous évoquons à Nous-même toutes et chacune des
« causes, procès et différends qui ont pu naître à ce su-
« jet, et qui ne sont pas encore terminés, les éteignant
« tout à fait, et imposant un silence éternel aux deux
« parties. Et, ayant égard à la demande du Roi Phi-
« lippe II, Nous statuons et ordonnons pour toujours,
« par les présentes, que ni les Provinciaux, ni les
« Conseillers, ou Définiteurs généraux, ne pourront
« plus être continués dans leurs charges, ni être élus
« à d'autres emplois dans les Chapitres généraux où
« leur office sera expiré, quoique, hors ledit Chapitre,
« on puisse validement les élire une seconde fois.

1591 « Item. Que les Provinciaux, pendant le temps qu'ils « seront en charge, gouverneront les religieux et reli- « gieuses, tant dans le temporel que dans le spirituel; « qu'ils les reprendront et corrigeront selon les règles « de la prudence et de la justice lorsqu'ils auront com- « mis quelque faute; soit que l'on fasse ou non quelque « procès là-dessus, excepté les fautes qui sont appe- « lées très-grièves dans les Constitutions desdits reli- « gieux, que Nous voulons et ordonnons être pareille- « ment entendues des religieuses, dérogeant absolument « à tout ce qui pourrait être marqué de contraire dans « les Constitutions desdites religieuses.

« Ces sortes de fautes très-grièves, et les autres af- « faires semblables, seront renvoyées au Vicaire Gé- « néral et à ses Conseillers ou Définiteurs généraux, « après que le procès en aura été dressé. Le tout sera « décidé par le Définitoire à la pluralité des voix, ainsi « qu'il a été déclaré par le Saint-Siége, par rapport aux « autres affaires de ladite Congrégation.

« Le Prieur de chaque maison pourra connaître de la « même manière, et dans la même forme, de toutes les « fautes qui se commettront dans son monastère.

« Les religieuses, ni leurs monastères, ne seront « point gouvernées ni visitées par un Commissaire, « dont Nous supprimons absolument l'autorité, mais « par les Provinciaux, chacun dans le district de sa « Province.

« Item. Les Prieures des religieuses ne pourront pas « être élues une seconde fois Prieures ou Sous-Prieures « des maisons qu'elles viennent de gouverner, si ce « n'est après le terme de trois ans, et le nombre des « religieuses n'excèdera point celui de vingt-une pour « chaque monastère.

« Les religieuses seront obligées de réciter l'Office « divin selon le Bréviaire romain réformé, et mis au « jour par l'ordre du Pape Pie V, d'heureuse mémoire,

« ou de la manière que les religieux le pourront dire 1591
« alors.

« Les Provinciaux auront soin de fournir un nombre « suffisant de Confesseurs pour entendre les confes- « sions des religieuses, ainsi qu'il est porté dans le « Concile de Trente, ôtant là-dessus tous les pouvoirs « qui auraient pu être accordés aux Prieures.

« Et, d'autant qu'il est marqué dans le chapitre second « des Constitutions des religieuses, que celles qui au- « ront fondé quelques maisons pourront y rester con- « ventuelles, sans qu'il soit permis de les obliger d'en « sortir pour retourner au monastère d'où on les avait « tirées, si ce n'était pour des raisons très-pressantes « et avec la permission du Saint-Siége. De même que, « dans les monastères qui auront été fondés avec des « revenus suffisants pour l'entretien de quatorze reli- « gieuses, on n'excèderait jamais ce nombre, à moins « qu'on ne pourvoie d'un plus ample revenu, ou que la « religieuse qui désirerait être reçue n'apportât elle- « même de quoi fournir à sa subsistance, sans qu'aucune « Prieure puisse aller contre ce règlement, sous peine « de nullité d'une telle réception, et de privation de sa « charge. De plus, il est marqué dans le chapitre sep- « tième des mêmes Constitutions, que l'on doit bien « prendre garde que les religieuses ne possèdent rien « en propre. Enfin, qu'il est déclaré dans le chapitre « vingt-deuxième, que tous les commandements et pré- « ceptes des Supérieurs n'obligent point sous peine de « péché mortel, si ce n'était une faute commise par un « mépris formel contre quelque précepte desdites Cons- « titutions, ou que le commandement du Supérieur fût « donné par écrit, en vertu du Saint-Esprit et de la « sainte obéissance.

« Nous, désirant remédier à plusieurs inconvénients « qui pourraient survenir à cette occasion, voulons, « mandons et ordonnons que, quant au premier chef,

1591 « le Vicaire Général, avec ses Conseillers ou Défini-
« teurs, puissent tirer d'une maison telles religieuses
« qu'il leur plaira, pour aller faire de nouvelles fonda-
« tions dudit Ordre, et les renvoyer dans leur première
« maison, lorsque lesdites fondations auront été ache-
« vées, si les Supérieurs le jugent plus à propos.

« Quant au second chef, Nous déclarons que les « Prieures ne pourront pas recevoir plus de quatorze « religieuses dans les Maisons qui ont été fondées pour « ce nombre, à moins que l'on ne fournisse un revenu « suffisant pour l'entretien de celles qui excèderont le « nombre susdit, et cela sous peine de privation de sa « charge, pour la Prieure, mais non pas de nullité de « la Novice, que nous déclarons être valide.

« Quant au troisième chef, nous déclarons que les « religieuses ne pourront rien posséder en propre, ni « même avoir l'usage d'aucune chose sans la permission « de la Prieure.

« Quant au dernier chef, expliquant et modérant les-« dites Constitutions, Nous statuons et ordonnons que « la Règle et les Constitutions desdites religieuses, les « préceptes et commandements des Supérieurs, ne les « obligeront ni à péché mortel, ni à véniel, si ce n'est « dans les cas marqués ci-dessus.

« Nous défendons rigoureusement à tous Juges et « Commissaires, de quelque état, degré, qualité et di-« gnité qu'ils puissent être, soit de ladite Congrégation ou « de quelque autre Ordre que ce soit, quand bien même « ils auraient été nommés par le Saint-Siége, ou élus « dans le Chapitre général de l'Ordre, de se mêler, en « quelque manière que ce puisse être, du soin du gou-« vernement desdites religieuses, ou de leurs affaires, « ou d'en connaître, soit en général, soit en particulier, « quelque pouvoir et autorité, même Apostolique, qu'ils « puissent avoir reçu pour cela; mais Nous renvoyons « toutes choses au Chapitre général, ou au Vicaire et à

« ses Conseillers et Définiteurs, en sorte que tous les 1581
« religieux et religieuses soient soumis et soumises au « Chapitre, Vicaire et Définiteurs généraux, et que les « autres choses qui sont portées dans les susdites lettres « de Nos prédécesseurs demeureront dans leur force et « vigueur en tout ce qu'elles concernent, qui ne sera « pas contraire à ce qui est spécifié dans les Présentes, « les confirmant de nouveau, y donnant force et sta- « bilité perpétuelle, et commandant à tous ceux et « celles qu'elles regardent, de les observer inviolable- « ment.

« Nous déclarons nulle toute élection qui pourrait « avoir été faite, ou qui se ferait dans la suite, d'un « Commissaire Général, par quelque Juge que cela « puisse être, quand même ce serait par les Auditeurs « du Sacré Palais, leur ôtant tout pouvoir et autorité « de juger autrement qu'il n'est porté par les Pré- « sentes, etc.

« Donné à Rome, dans Saint-Pierre, sous l'anneau « du pêcheur, le vingt-cinquième avril mil cinq cent « quatre-vingt-un, l'an premier de notre Pontificat. »

Telle fut la fin de cette grande dispute qui avait troublé toute la Réforme. Les deux parties furent également satisfaites des règlements qui étaient renfermés dans ce Bref, parce que, si d'un côté les Supérieurs obtenaient, par ce moyen, la révocation du Commissaire pour gouverner les religieuses, et de la liberté que les Prieures de chaque maison voulaient s'attribuer de choisir à leur volonté les Confesseurs qu'il leur plairait, tant pour elles que pour toutes les religieuses, celles-ci avaient pareillement de quoi se consoler en ce qu'on ne les assujettissait plus, comme ci-devant, au gouvernement de la Consulte, tout étant renvoyé aux Provinciaux, à la réserve des choses de la dernière importance.

La paix ayant été donnée à l'Ordre par le moyen de ce

1591 Bref, le Père Jean de la Croix devait s'en ressentir, et celui qui avait établi cette Réforme, avec tant de sueurs et de travaux, aurait dû jouir des doux fruits qu'elle apportait avec soi; mais, comme le Seigneur cherchait à se Le rendre entièrement conforme, et qu'Il voulait exaucer les grands désirs que le Saint avait toujours eus pour les souffrances et les humiliations, Il permit diverses circonstances qui le privèrent de cette consolation; au contraire, l'on suscita contre Jean de la Croix une terrible persécution qui couronna ses mérites, et dans laquelle il eut la gloire de consommer son sacrifice. En voici l'occasion.

VII

Origine de la dernière persécution excitée contre le Père Jean de la Croix.

Pendant que le serviteur de Dieu avait été Supérieur, deux religieux, abusant des grands talents que Dieu leur avait donnés pour le ministère de la parole, se livraient entièrement à ces fonctions extérieures et en faisaient leur vie; ils s'exemptaient continuellement de la Règle pour vaquer uniquement à cet emploi. Le Père Jean de la Croix les avertit plusieurs fois d'apporter de la modération dans cet exercice, leur représentant que, comme Carmes Déchaussés, ils étaient essentiellement obligés à la prière et à la retraite. Il leur dit qu'ils pouvaient profiter des talents qu'ils avaient reçus du Ciel pour le salut du prochain, et s'employer de temps en temps au ministère de la parole, mais ajouta qu'il était absolument contre l'Ordre de sortir presque tous les jours, cette vie convenant plutôt à un Jésuite ou à un Dominicain qu'à un Carme Déchaussé. Ces deux religieux, loin de profiter des conseils du Père Jean de la Croix, voulurent continuer leurs mêmes exercices. Ils se servirent de ce prétexte pour se dispenser de l'abstinence de la Règle et des rigueurs de la Constitution, mangeant souvent de la viande, se servant de linge, afin, disaient-ils, d'être plus en état de supporter les fatigues du ministère apostolique. Le Saint, craignant que cet exemple ne

causât dans la suite de grands dommages à la Réforme, 1591
se crut obligé de retirer ces deux religieux de leurs fonctions et de les rappeler à leur première vocation.

Ils souffrirent impatiemment qu'on leur fît un tel affront. Comme la mollesse et l'amour-propre avaient plus de part à leurs exercices qu'un véritable zèle du salut des âmes, ils furent très-mortifiés de se voir réduits à la vie commune. Aussi, résolurent-ils de se venger de la conduite de leur Supérieur, et cherchèrent-ils dans la suite toutes les occasions d'exécuter ce malheureux dessein. C'est dans ce but que ces deux religieux, poussés par l'excès de la passion, jetèrent dans les esprits de la méfiance sur la conduite du Père Jean de la Croix, dans le dernier Chapitre général, et le rendirent suspect aux Supérieurs à l'occasion du bref que les religieuses venaient d'obtenir.

Ils ne leur suffit pas de voir leur chef et leur Père relégué dans le désert de la Pegnuëla : leur animosité et l'envie qu'ils avaient de la vénération que tout le monde portait à la vertu du serviteur de Dieu, servirent à les irriter de plus en plus. C'est pourquoi, suivant en cela les mouvements d'une passion poussée jusqu'à l'excès, ils entreprirent de le diffamer dans tout l'Ordre. L'un des deux avait été élu au dernier Chapitre un des six conseillers de la consulte. En cette qualité, il avait commission d'informer contre le Père Jérôme Gratian, qui refusait de se soumettre aux ordres du Vicaire Général, et était soupçonné de tramer quelque nouvelle affaire capable de troubler la Réforme. Cet homme vindicatif profita d'une occasion qui lui parut favorable à l'exécution de ses desseins. Sortant des bornes de sa commission par une témérité sans exemple, il entreprit d'informer aussi contre la conduite du Père Jean de la Croix. Pour cela, il supposa plusieurs chefs sur lesquels il prétendait notre Saint devenu suspect. Il alla

1591

même jusqu'à interroger les religieuses sur des points qui n'étaient que de nature à les troubler.

VIII

On fait des informations contre sa conduite.

Pour mieux juger la manière indigne dont se comporta cet enfant dénaturé, qui ne cherchait qu'à décrier la réputation de celui qui l'avait engendré à Jésus-Christ, il faut lire ce qu'en disent deux témoins irréprochables qui subirent eux-mêmes cet interrogatoire, et qui en ont déclaré toutes les circonstances. Le premier témoignage est celui de la Mère Isabelle de l'Incarnation, Prieure des Carmélites de Jaën. Interrogée depuis par l'Évêque de cette même ville, après avoir prêté serment de ne rien dire de contraire à la vérité, elle s'est expliquée en ces termes :

« Touchant l'information qui fut faite contre le Père « Jean de la Croix, j'ai remarqué que le Père qui exa- « minait les témoins, faisait plusieurs demandes vaines « et inutiles. Je l'expérimentai en celles qu'il me fit; « car je vis clairement que tout ce qu'il me demandait « ne pouvait se trouver au Saint, vu que c'était une des « plus pures âmes que Dieu eût dans son Église, et « qu'il semblait un homme sanctifié. A mon avis, le « Père Commissaire ne pouvait faire les demandes et « interrogations qu'il faisait, ni rechercher des choses « qui répugnaient à cette sainte vie, et sur lesquelles « le Père Jean de la Croix était très-innocent. Ainsi, « tant par ses interrogations et sa façon de procéder, « que par les offres qu'il faisait d'un côté, et les peines « de préceptes et d'excommunications dont il gênait « d'autre part les consciences (jusqu'à les priver pen- « dant tout ce temps de la communication avec leurs « confesseurs), on reconnut qu'il avait agi avec pas- « sion, n'ayant aucun fondement de faire ces choses. « Je remarquai même que dans notre couvent de Gre- « nade, aucune des religieuses ne perdit en un seul « point l'opinion qu'elles avaient toutes de la sainteté « du Père Jean de la Croix, nonobstant toutes ces in-

« formations. Au contraire, je puis attester, quant à 1591
« moi, que je l'en estimai davantage; car j'ai su que,
« dans ce même temps, Notre-Seigneur faisait des
« miracles par son moyen. Peu après la mort du Saint,
« le Père Augustin des Rois, Provincial d'Andalousie,
« dont la sainteté est connue, me demanda un jour avec
« grande surprise comment j'avais pu déposer quelque
« chose contre une personne aussi sainte qu'était le
« Père Jean de la Croix. Je répondis à cela que je
« n'avais rien dit contre lui, n'ayant jamais rien remar-
« qué dans sa conduite qui ne fût d'une personne de
« grandes vertus, et très-avancée auprès de Dieu. Mais
« il m'assura avoir lu dans ma déposition des choses
« qui ne m'étaient jamais venues à l'esprit, quoique je
« les eusse signées de ma main (car je ne les pus lire
« lorsqu'il me les fit signer). C'est pourquoi je ne sa-
« vais pas ce qui était dedans; mais j'ai reconnu depuis
« que l'on n'avait pas écrit fidèlement, ou que l'on avait
« mal interprété ce que j'avais dit en bonne part. »

Le Père Balthasar de Jésus, confesseur des religieuses de Malaga, rapporte pareillement en ces termes de quelle manière on procéda dans cette information : « Je me trouvai à Malaga dans le temps que le Commis-
« saire y vint pour examiner deux ou trois religieuses
« qui étaient venues de Grenade à cette fondation. Je
« sus de son compagnon et des religieuses dont j'étais
« le confesseur, la procédure que l'on gardait dans ces
« informations. Une d'elles, nommée Catherine de
« Jésus, me vint trouver fort scandalisée des demandes
« que le Commissaire lui avait faites touchant le Père
« Jean de la Croix. Elle me raconta de quelle manière
« cette homme passionné voulait imputer un péché
« considérable au Saint, à l'occasion d'une action de
« charité qu'il avait exercé à son égard. Peu après, une
« autre religieuse, nommée Luçie de Saint-Joseph,
« vint me trouver toute confuse et toute troublée, me

1591 « demandant ce qu'elle devait faire, parce que le Com-
« missaire avait écrit tout autre chose que ce qu'elle
« avait répondu lorsqu'il l'avait interrogée sur la con-
« duite du Père Jean de la Croix. Je lui conseillai d'en
« écrire au Père Vicaire Général, de lui mander la
« vérité de toutes choses, et de l'informer de la ma-
« nière dont le Commissaire se comportait. »

IX

Effets que produisent ces informations dans les esprits.

Une information de cette nature, et la rigueur avec laquelle le Commissaire se comportait à l'égard du Père Jean de la Croix, causa une très-sensible affliction à tous les véritables enfants du nouveau Carmel. Comme le Commissaire était Définiteur général, et qu'il se disait envoyé par la consulte pour informer contre la vie et les mœurs du serviteur de Dieu, la plupart se persuadèrent facilement que les premiers Supérieurs s'étaient laissés prévenir contre le Saint. Sans cela il ne paraissait pas vraisemblable que l'on pût se porter jusqu'à cet excès, et faire des diligences si sanglantes contre une personne si sainte, regardée avec raison comme le chef et le Père de toute la Congrégation. Les religieux furent tellement saisis de crainte à la vue de cette conduite surprenante, que beaucoup de ceux qui s'étaient fait gloire de se dire ses enfants et ses amis, n'osèrent plus faire éclater les sentiments de leur cœur, craignant de se trouver enveloppés dans cette disgrâce. Le démon qui cherchait à terrasser un adversaire qui lui avait livré toute sa vie de si rudes combats, fomenta de telle sorte cette appréhension, que tous ceux et celles qui avaient communiqué avec le Saint se croyaient en grand péril si on leur trouvait quelque preuve d'avoir été en relation avec lui. De là vint qu'ils brûlèrent toutes les lettres qu'ils avaient reçues du Saint. Ils les avaient conservées jusque-là comme un précieux trésor, parce qu'elles contenaient une doctrine toute céleste, et venaient d'une personne si expérimentée dans la vie spirituelle. Ce fut sans doute une très-grande

perte pour la Réforme. Le démon eut en cela de quoi s'applaudir d'avoir occasionné ce malheur; car le saint Père ayant écrit presque toutes ces lettres pour servir d'éclaircissement aux doutes qu'on lui avait proposés, et les mêmes difficultés se représentant tous les jours, la Réforme s'est trouvée privée des grands secours qu'elle eût reçus de la possession de ces lettres. 1591

X

Patience du Saint durant cette persécution.

Ceux qui demeuraient alors avec le Père Jean de la Croix nous donnent une ample connaissance de la patience invincible avec laquelle il supporta tous ces orages. Il était comblé de joie de se voir ainsi méprisé, et sentait son âme remplie de grandes consolations en considérant que le Seigneur permettait cette persécution, pour le rendre en tout conforme à Jésus-Christ. Il y avait cependant deux choses qui troublaient la satisfaction du Saint au milieu de tant d'opprobres. La première était la vue des grandes offenses qui se faisaient contre Dieu dans ces informations; la seconde était d'apprendre que l'on attribuait toutes ces diligences au Père Vicaire Général, qui en était très-innocent. C'est pourquoi il déclarait souvent à ses amis qu'il était très-assuré que le Père Nicolas Doria n'était point consentant à toutes ces choses, et qu'il avait un très-grand déplaisir de les voir imputer à ce digne Supérieur. Il excusait même le Commissaire autant que cela lui était possible, attribuant cette persécution aux décrets impénétrables de la divine Providence, qui la permettait pour l'expiation de toutes ses fautes. Il ne pouvait souffrir que l'on blâmât qui que ce soit, ni que l'on parlât de cette affaire en sa présence. Sa charité et sa résignation furent même si grandes dans cette occasion, qu'il empêcha plusieurs religieux de ses amis d'écrire au Père Vicaire Général pour se plaindre de la conduite injuste que le Commissaire gardait à son égard. Alors il répondait simplement de remettre toutes choses entre les mains du Seigneur, parce que sa divine Ma-

1591 jesté savait mieux que nous ce qui est plus convenable à notre sanctification.

Le persécuteur n'eut pas le temps de s'applaudir d'une entreprise si téméraire. Ayant envoyé au Père Vicaire Général toutes les informations qu'il avait faites contre le Saint, la lecture en fut à peine commencée qu'elles causèrent une grande indignation dans tous les esprits. La consulte les fit brûler en sa présence, attendu que l'on n'avait jamais pensé donner une telle commission contre une personne que l'on regardait comme l'exemple et la pierre fondamentale de tout l'édifice de la Réforme. On remit la punition d'un procédé si injuste, et qui causait dans tout l'Ordre un grand scandale, au jugement du Chapitre Général, lorsqu'il serait assemblé. Mais le Seigneur prit lui-même la défense de son serviteur, et devint le vengeur de celui que l'on avait attaqué d'une manière si indigne. L'auteur de cette persécution fut saisi peu après d'une maladie des plus violentes qui l'enleva très-vite, lui laissant à expier dans l'autre vie les indignités que sa passion lui avait fait commettre contre son propre père.

XI

Sa dernière maladie.

Notre-Seigneur voulant finir l'exil de son fidèle serviteur pour récompenser ses mérites, lui envoya une fièvre interne. Il la cacha le plus longtemps qu'il lui fut possible; mais enfin, ne pouvant plus résister à la violence du mal, il fut obligé de se mettre au lit. Le Père Prieur de la Pegnuëla n'épargna rien pour lui procurer toutes les douceurs et les soulagements qui dépendaient de lui. Il voyait avec peine le Saint qu'il chérissait comme son père, dans un état qui donnait sujet de craindre pour sa vie si précieuse. Pour surcroît, il lui tomba sur une jambe une grande inflammation, et l'on jugea de suite qu'il aurait beaucoup de peine à s'en guérir. Dès que le Père Antoine de Jésus, qui était Provincial de Grenade et son frère dans le rétablissement du Carmel, eut appris la maladie du Père Jean

de la Croix, il lui écrivit une lettre de consolation. Il envoya aussi ordre au Père Prieur de la Pegnuëla de faire transporter ce Saint à Baëce ou à Ubède; parce que la maison où il demeurait n'était pas convenable pour soigner les malades. 1591

Le Père Jacques de la Conception, qui était alors Prieur de la Pegnuëla, s'explique ainsi sur le choix que fit ce saint religieux de l'un de ces deux monastères, pour y être assisté durant sa maladie. « Voyant qu'il « était nécessaire d'envoyer le Père Jean de la Croix en « un autre lieu, comme Prieur de la maison et selon « les ordres que j'en avais reçus, je voulais le faire « conduire au collége de Baëce plutôt qu'au monastère « d'Ubède. J'avais pour motifs que le collége de Baëce « était plus commode, et que le Père Ange de la Pré- « sentation, grand ami du Saint, en était le Supérieur. « Au contraire, le monastère d'Ubède était une nou- « velle fondation, par conséquent moins en état de « fournir les soulagements dont le malade aurait be- « soin; en outre, celui qui la gouvernait était ennemi « du Saint, et lié d'intrigues avec le Commissaire qui « avait eu la témérité de faire les informations contre « sa conduite. Mais notre Saint refusa d'aller à Baëce, « parce que le Supérieur était son intime ami, qu'il y « était trop connu ayant été le fondateur; tellement qu'il « préféra choisir le monastère d'Ubède. »

On peut juger par cette disposition, et par un choix si contraire aux inclinations de la nature, dans une conjoncture si délicate, de la violence de désirs du Père Jean de la Croix pour les souffrances. Cela prouve combien les moindres mouvements de l'amour-propre étaient bannis de son âme, puisque, dans une occasion si juste et si raisonnable, il refusait la maison où il pouvait trouver des consolations, pour choisir celle où il devait s'attendre à être mal reçu.

Le Père Jean de la Croix partit avec un frère; ils

1591 arrivèrent au milieu d'entretiens tout célestes et tout divins, dont il charmait ses douleurs et soulageait son mal, jusqu'à la rivière de *Guadalimar*, que l'on traverse sur un pont. Là, le frère qui l'accompagnait, touché de compassion de le voir tant souffrir, lui dit : *Mon Père, si vous m'en croyez, vous reposerez un peu à l'ombre de ce pont, et vous vous efforcerez de manger un morceau.* A quoi le bienheureux Père répondit : *Pour ce qui est de reposer, je le ferai très-volontiers, car j'en ai grand besoin. Mais pour ce qui est de manger, il n'en faut pas parler, ce serait une chose inutile, parce qu'en aucune façon du monde je ne le saurais faire. — Est-il bien possible*, lui répliqua le frère, *que Votre Révérence n'ait appétit à rien, et que vous n'ayez pas envie de manger quelque chose ? — Non, mon frère*, lui repartit le saint homme, *il n'y a qu'une seule chose qui pourrait vaincre mon dégoût, à savoir, des asperges ; mais en cette saison il n'est pas possible d'en trouver.* Il parlait ainsi parce que c'était sur la fin de septembre. Son compagnon l'aida donc à descendre du petit âne où il était, et l'ayant fait asseoir à l'ombre du pont, l'un et l'autre tournant la tête du côté du fleuve, aperçurent sur un rocher un petit faisceau d'asperges très-frais et très-beau, lié avec du genêt. Le frère alla le prendre pour l'emporter au couvent et en régaler son malade, ravi de cette merveille. Le bienheureux Père fit tout ce qu'il put pour la cacher ou dissimuler ; mais tous ceux qui la surent l'admirèrent comme un effet miraculeux de la Providence et de la bonté de Dieu pour son fidèle serviteur.

XII — On le transporte à Ubède.

Le Serviteur de Dieu arriva donc au monastère d'Ubède. Le Prieur, agissant par les mêmes motifs que le Commissaire qui avait informé contre le Saint, le reçut avec beaucoup de froideur ; mais toute la Communauté lui témoigna l'empressement et l'accueil que ce malade avait lieu d'attendre de personnes qui l'ai-

maient comme un père, l'honoraient et le respectaient 1591
comme un Saint. En peu de temps, sa maladie augmenta si considérablement, que sa jambe devint tout ulcérée; la pourriture se répandit par tout son corps, et il ne paraissait qu'une seule plaie. De plus, il se forma entre cuir et chair une matière qui le consumait peu à peu, avec des douleurs excessives. Il lui survint aussi cinq autres plaies au-dessus du pied; elles formaient une espèce de Croix. Comme il ne pouvait plus changer de position, ni même se remuer sans ressentir des douleurs très-aiguës, parce que les jambes étaient ulcérées, on fut obligé d'attacher une corde au plancher de sa cellule, afin qu'avec ce secours il pût se soulever avec les deux mains. Le Père demeura l'espace de trois mois dans cette triste situation. La patience avec laquelle il supportait ces différentes douleurs, et la joie qu'il faisait paraître de ses souffrances, surpassent tout ce que l'on pourrait dire. Jamais on ne l'entendit proférer une parole qui témoignât le moindre mécontentement. Il embrassait souvent son Crucifix : il le tenait si serré sur son cœur, dans les transports de joie qu'il avait de participer aux souffrances de Jésus-Christ, qu'il entrait de suite en ravissement. Il était si plein de reconnaissance pour les services qu'on lui rendait, et pour tous les soulagements qu'on cherchait à lui procurer, qu'il remerciait sans cesse les Religieux qui prenaient le soin de l'assister. Il alla même juqu'à cacher avec soin une partie de ses maux, de sorte qu'il dissimula très-longtemps une douleur qu'il ressentait entre les deux épaules. Elle était causée par un apostume considérable, que l'Infirmier ne découvrit qu'au bout de quelques mois, ce saint pénitent ayant eu un grand soin de se taire.

Lorsque les Religieux lui témoignaient la part qu'ils prenaient aux maux dont il plaisait à Dieu de l'éprouver, il leur répondait ordinairement par ces paroles du Psalmiste : *Hæc requies mea in sæculum sæculi :*

1591 *C'est là le lieu de mon repos*, voulant leur faire connaître qu'il n'avait point d'autre désir que de souffrir pour Jésus-Christ. Les chirurgiens furent obligés de lui faire plusieurs incisions, et des ouvertures extrêmement douloureuses, depuis le talon jusqu'à la hauteur de la jambe. Dans ces opérations très-douloureuses, le Saint ne proférait aucune plainte, quoique souvent on lui coupât de gros morceaux de chair vive. Les médecins furent tellement étonnés de la patience du serviteur de Dieu, qu'ils avouèrent que, sans un secours particulier du Tout-Puissant, il était impossible de souffrir avec tant de tranquillité de si cuisantes douleurs. Chacun disait qu'il représentait au naturel la patience du saint homme Job. Tous ceux qui le visitaient et le soignaient s'en retournaient pénétrés de dévotion, sans pouvoir néanmoins expliquer comment ces mouvements s'opéraient dans leurs âmes.

Psal. cxxxi, 15.

XIII

Le Prieur d'Ubède le traite d'une manière inhumaine.

Comme le démon perdait beaucoup dans ces changements des cœurs et dans ces visites, il entreprit de les empêcher. Jusqu'ici on avait remarqué dans le Père Jean de la Croix un homme de douleurs; on admira bientôt une âme accablée des afflictions de l'esprit, et des persécutions les plus sensibles au milieu des souffrances. L'ennemi du genre humain, après avoir tourmenté le corps du Saint par la violence de tant de maux, se résolut d'abattre son âme par l'excès des persécutions. Il se servit de l'aversion que le Prieur du monastère avait pour ce saint religieux, et le poussa à persécuter le Père jusque sur son lit de douleur. Ce Prieur, après la mort du serviteur de Dieu, avoua, les larmes aux yeux, que le démon l'avait porté à exercer, à l'égard du Saint, des cruautés inouïes; elles furent si extrêmes que, pour en excuser celui qui en fut l'auteur, on est obligé de dire qu'il n'agissait pas lui-même dans cette occasion, mais plutôt que le malin esprit, qui s'était emparé de son esprit, et le possédait tellement, qu'il

lui était comme impossible de se comporter autrement. 1591
Dieu permit ce malheur pour augmenter les mérites de Son Serviteur.

Quelques-uns ont voulu dissimuler, ou même nier absolument, toutes ces rigueurs exercées à l'égard du Père commun de la Réforme. Il leur paraissait impossible que dans une religion aussi sainte que celle des Carmes Déchaussés (dont une des obligations particulières est d'avoir beaucoup de compassion pour les malades, et de les traiter avec toute la douceur imaginable, quand même ce serait le dernier des Religieux), on ait eu tant de dureté pour un si grand serviteur de Dieu, et qu'on l'ait traité d'une manière si inhumaine. Mais, comme ce silence ne servirait qu'à obscurcir un des plus grands éclats de la sainteté du Père Jean de la Croix, nous la mettons ici dans tout son jour. Pour cela, nous insèrerons textuellement les témoignages donnés par des personnes dignes de foi, dans les informations qui furent faites après la mort du Saint.

Le Père Jacques de la Conception, qui était Prieur de la Pegnuëla, s'exprime en ces termes : « Après que « le Père Jean de la Croix fut arrivé à Ubède, j'allai le « visiter ; je remarquai que le mal de sa jambe, qu'on lui « ouvrit pendant que j'y demeurai, lui causait de grandes « douleurs, et qu'il souffrait tous ces tourments avec « autant de joie, et d'un visage aussi égal, que s'il eût « été en pleine santé. Il supportait avec la même pa« tience et la même allégresse la mauvaise humeur du « Père Prieur de ce monastère. Quoique ce Prieur eût « de grandes obligations au Saint, les traitements qu'il « lui faisait subir étaient loin d'y répondre. Il me sem« blait qu'il ne le voyait pas volontiers dans sa maison, « plaignant et reprochant tout ce qu'on donnait au ma« lade. Étant témoin d'un procédé si indigne, je dis un « jour à ce Prieur que c'était à tort qu'il se plaignait « ainsi, puisqu'il y avait une personne pieuse qui s'of-

1591 « frait d'envoyer au Saint tout ce qui lui était néces-
« saire; j'ajoutai que, si les charités de cette personne « ne suffisaient pas, je m'offrais volontiers à envoyer « le surplus du monastère de la Pegnuëla, regardant « comme une faveur particulière de contribuer au sou-« lagement d'un si saint religieux, que nous devions « tous respecter comme notre père. C'est pourquoi, « sitôt que je fus de retour à mon monastère, j'envoyai « au Prieur d'Ubède six boisseaux de farine pour ses « Religieux, et six poules pour le malade. Comme, « malgré toutes ces offres, le Père Jean de la Croix fut « toujours maltraité par ce Supérieur, je fus extrême-« ment surpris qu'un homme, qui avait d'ailleurs de « si belles qualités, en usât de la sorte à l'égard du « Saint, auquel il avait de si grandes obligations. Je « jugeai que Notre-Seigneur permettait ce mauvais « traitement pour augmenter les mérites de Son Servi-« teur, afin que, au milieu de ses propres enfants, « il trouvât une ample matière de patience et de « vertu. »

Le Frère Bernard de la Mère de Dieu parle de la sorte sur le même sujet : « Le Père Jean de la Croix « étant malade à Ubède, où il avait été transporté par « l'ordre du Père Provincial, le Prieur de ce monas-« tère avait pour lui une très-grande aversion. Elle fut « telle, qu'en tout ce qui pouvait causer du déplaisir « au malade, le Prieur le faisait volontiers, sans que « cette longue et fâcheuse maladie, dont le Saint mou-« rut, parvînt à l'attendrir. Il défendait à tous les « Religieux d'aller voir ce saint Père, sans une per-« mission particulière, qu'il refusait toujours lorsque « l'on venait la lui demander. Quand ce Prieur entrait « dans la chambre du malade, c'était toujours pour « l'affliger par de dures paroles. Il rappelait à sa mé-« moire ce qui s'était passé autrefois entre eux, lorsque « le Saint avait été son Supérieur, et lui reprochait

« de s'être opposé aux dépenses que celui-ci voulait 1591
« se permettre, lui témoignant vouloir actuellement en « tirer vengeance. Sa passion le poussa à cet excès de « dureté que, sachant le soin que je prenais de le bien « traiter, et de le secourir dans tous ses besoins en « qualité d'Infirmier, il me priva de cet emploi, et me « défendit, sous de graves peines, de lui donner au- « cun secours. Lorsque je vis une telle violence, j'écri- « vis au Père Antoine de Jésus, qui était Provincial, « et je lui donnai avis de tout ce qui se passait. Cela fut « cause que ce digne Supérieur vint promptement à « Ubède, reprit aigrement le Prieur de son peu de « charité. Il y demeura environ six jours, donnant « ordre que le malade fût bien traité; il commanda à « tous les Religieux de le visiter et de l'assister en tout « ce qu'ils pourraient. Il me remit ensuite dans l'office « d'Infirmier, me recommandant d'avoir pour le ma- « lade toute la charité que je pourrais. Il ajouta que, en « cas que le Père Prieur refusât de fournir aux dépenses « qui seraient nécessaires pour le soulagement du Saint, « j'empruntasse de l'argent pour cela, et que je lui en « donnasse avis. Dans toutes ces occasions de peines et « d'ennuis, qui furent très-fréquentes, jamais notre « saint Père ne proféra la moindre parole contre ce « Prieur, qui agissait avec lui d'une manière si dure et « si inhumaine; au contraire, il supportait ces mau- « vais traitements avec une patience héroïque, qui « montrait la solidité de sa vertu, et édifiait extrême- « ment tous ceux qui en étaient témoins. »

Ce fidèle Serviteur ressentait une si grande joie de toutes ces peines, que, loin de permettre que l'on blâmât le Père Prieur, il l'excusait toujours. Il alléguait en sa faveur toutes les raisons que sa charité ingénieuse lui pouvait suggérer, se comportant en cela avec plus d'ardeur que l'amour-propre n'en montre d'ordinaire pour excuser ses propres fautes. La charité du Saint

1591 n'en demeurait pas là : il procurait, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir de remédier à quelques désordres que l'on remarquait dans le gouvernement de la maison, afin que son persécuteur n'en fût point blâmé dans la suite. A ce sujet, voici le témoignage d'un Religieux qui avait soin de l'assister dans sa maladie :

« Le Père Jean de la Croix ne consola pas seulement « tous les Religieux d'Ubède, mais il leur servit encore « pour leur propre perfection. Il y avait alors très-peu « de paix dans le monastère, parce que tout le monde « était aigri contre le Supérieur, à cause de son humeur « et de son peu d'expérience dans le gouvernement. « Par l'arrivée du Saint, tout rentra dans l'ordre et « dans le calme, quoique le Prieur demeurât toujours « dans son inclination naturelle. Le Père Jean de la « Croix tâchait de la lui modérer, et d'autre part exhor- « tait les Religieux à la souffrir; et, malgré tout ce que « ce Supérieur entreprit contre lui, jamais il n'échappa « au malade la moindre parole qui témoignât du res- « sentiment. »

Le Père Jean de la Croix étant ainsi devenu semblable à Job, tout couvert d'ulcères, accablé de douleurs, affligé de mortifications intolérables, et persécuté par ceux mêmes qui étaient plus obligés de le consoler, supportait toutes ces épreuves avec une douceur et une patience admirables. Il ne pouvait rien avaler de ce qui était capable de le sustenter, et il se trouvait saisi d'une fièvre si ardente, qu'elle brûlait et enflammait ses entrailles. Dieu, qui prend soin de ceux qui Le servent, inspira à une des principales dames de la ville de fournir tout ce qui pourrait le soulager. Elle ne connaissait pas le Saint et ne l'avait même jamais vu ; mais elle fut si édifiée de tout ce que les médecins publiaient, qu'elle crut ne pouvoir rien faire de plus agréable au Seigneur, que de contribuer au soulagement d'une personne dont le mérite et la sainteté étaient si universellement reconnus.

Le malade s'aperçut bientôt que les aliments qu'on 1591
lui présentait n'étaient pas préparés dans le monastère. Il fit alors difficulté de le souffrir, disant à ceux qui le pressaient d'accepter ces offres de charité : *Que c'était donner entrée au relâchement, et qu'il importait moins qu'il mourût, que d'être cause qu'une mauvaise coutume fût introduite.* Cette dame fut fort affligée lorsqu'elle apprit que le Saint ne voulait pas qu'elle préparât elle-même ce qui lui était nécessaire. Elle craignit que le Seigneur ne la trouvât pas digne d'assister son Serviteur; car elle avait remarqué que, depuis qu'elle avait pris ce soin, Dieu avait répandu tant de bénédictions sur sa famille que tout y abondait. Elle eut beau faire supplier le Saint, jamais il ne voulut changer de sentiment. Elle fut donc obligée de se contenter d'acheter tout ce qui était nécessaire, et de l'envoyer au monastère pour y être préparé. Le Père Jean de la Croix apprit que cette dame devait bientôt être mère, et qu'elle appréhendait fort que cette circonstance ne lui fût funeste. Il se mit alors en prières, et demanda au Seigneur de délivrer sa bienfaitrice de tout accident. Quelque temps après, il envoya dire à cette dame de n'avoir aucune appréhension; que Dieu lui avait fait connaître que, en récompense de la charité qu'elle exerçait à son égard, elle accoucherait heureusement, et que son enfant jouirait de la vie éternelle. Tout ceci arriva comme le Saint l'avait prédit; car l'enfant mourut au bout d'un an.

Le Père Diègue de Jésus parle ainsi, dans sa déposition juridique : *Comme il lui fallut faire une incision,* dit-il, *à laquelle je me trouvai présent, je vis que le médecin, qui était ensemble chirurgien, appelé Martin de Villaroel, lui ouvrit la jambe de la jointure du pied en haut plus de la quatrième partie de sa longueur, de telle sorte que l'os en resta découvert. Et pendant le temps que cette incision dura, le servi-*

1591 *teur de Dieu, notre Père Jean de la Croix, fut dans une très-grande suspension d'esprit, sans montrer aucun sentiment de la douleur que lui pouvait causer une opération si rigoureuse. Et, après que l'incision fut faite, il dit au chirurgien, avec un visage joyeux et comme en riant : Monsieur le licencié, qu'est-ce que vous venez de faire? Le chirurgien, plein d'admiration, lui répondit : Quoi ! mon Père, je vous ai ouvert le pied et la jambe, et vous me demandez ce que j'ai fait? Alors le serviteur de Dieu lui répliqua : « S'il faut tailler encore davantage, à « la bonne heure, taillez hardiment, et que la volonté « de mon Seigneur Jésus-Christ soit faite ; car je suis « très-disposé à tout ce que Sa Majesté commandera et « qu'Elle ordonnera de moi. » En effet, pendant tout le temps que dura cette douloureuse cure, je ne lui vis jamais ouvrir la bouche pour se plaindre, ni faire non plus de mouvement que si c'eût été une pierre.* Ce sont les propres paroles de ce témoin irréprochable qu'on ne saurait récuser.

XIII *bis* — Sa maladie empire.

Il y avait déjà trois mois que le Père Jean de la Croix souffrait des maux si violents quand les médecins les déclarèrent absolument incurables, et qu'ils prévinrent que le malade ne pourrait plus y résister longtemps. Étant convaincus de sa sainteté, ils ne firent aucune difficulté de lui déclarer le danger où ils le trouvaient Le Saint ressentit une grande joie de cette nouvelle, et s'écria sur-le-champ : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : In domum Domini ibimus : Je me suis réjoui à cause de ce qui m'a été dit, que nous irons dans la maison du Seigneur.* (Psal. cxxi.) La sainte Vierge, qui l'avait assisté toute sa vie, ne manqua pas de lui faire connaître le jour et l'heure de son heureux trépas. Avant ce terme, il fallait que le dernier trait de pinceau fût donné à cette vive image de Jésus-Christ. Aussi, tout ce qu'il avait enduré jusque-là n'approchait point

des douleurs que le Seigneur lui préparait pour se le rendre entièrement conforme. Outre les maux sensibles et violents qu'il ressentait depuis si longtemps, il se sentit tout à coup accablé de peines intérieures, accompagnées d'un si grand abandon des divines consolations, que son corps était comme attaché sur une Croix, et son esprit tourmenté sur une autre. Il semble que, de même que Jésus-Christ lui avait communiqué Ses vertus pendant sa vie, Il voulut pareillement le rendre participant de Ses peines et souffrances en sa mort, donnant ainsi au Père Jean de la Croix la plus étroite ressemblance qu'une créature puisse avoir avec son Dieu. Aussi, quoique ce bienheureux ait toujours voulu dissimuler ses douleurs, elles devinrent si excessives que, le Père Provincial étant venu le visiter dans cette conjoncture, le Saint lui dit ces paroles : *Pardonnez-moi, mon Père, si je ne vous parle pas ; je suis consumé de douleurs.* 1591

XIII *ter.* Le Père Provincial le visite.

Le Père Provincial, voulant le consoler, lui représenta qu'il devait se réjouir de ce que le temps de sa récompense approchait, et que Notre-Seigneur Jésus-Christ allait lui rendre tout ce qu'il avait souffert pour l'établissement de la Réforme. Mais le malade, que la moindre marque d'estime affligeait, lui répondit aussitôt : *Je prie Votre Révérence de ne point me parler d'autre chose que de mes péchés, car je les rappelle maintenant à mon esprit, et je sais que je n'ai rien à offrir pour leur satisfaction, sinon les mérites de Jésus-Christ.* Un autre religieux lui ayant dit que ses douleurs finiraient bientôt, et que Jésus-Christ le récompenserait de tout ce qu'il avait enduré pour son amour, il lui ferma la bouche par ces paroles : *Mon Père, ne parlez pas de la sorte, car je puis vous assurer que je n'ai fait, dans toute ma vie, aucune bonne œuvre où je ne trouve quelque défaut.* Il sembla au Père Provincial que les religieux gardaient encore de la

1591 retenue dans leurs visites au malade; c'est pourquoi il dit à la communauté : *Mes Pères, ouvrez, je vous prie, toutes les portes du monastère, afin que, non-seulement les religieux, mais toute la ville vienne voir le trésor de grâces, le prodige de sainteté, et le rare miroir de patience que nous avons ici.*

XIV

Il brûle toutes les lettres qu'on lui avait écrites et qui pouvaient justifier de son innocence.

Notre bienheureux Père, étant dans cette disposition intérieure de parfaite conformité à la volonté de Dieu, et n'ayant autre chose qui pût l'embarrasser extérieurement que quelques papiers qu'il gardait derrière son chevet, dans un petit sac, il résolut de s'en défaire pour se mettre dans un plus grand et plus entier dénûment de tout ce qui le regardait, vu principalement que c'étaient des lettres qu'il avaient reçues, pendant sa maladie, de plusieurs de ses amis et de ses plus chers enfants, qui l'avertissaient de ce que ses envieux disaient et faisaient contre lui, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut. Il les avait gardées jusqu'alors pour avoir occasion de s'humilier et de se mortifier, en voyant ces marques du peu d'estime, de l'abaissement et du mépris où il était parmi les hommes. Mais, dans cette extrémité de sa vie, venant à réfléchir que si elles étaient vues après sa mort, elles pourraient nuire à ceux qui les lui avaient écrites avec beaucoup de secret, à cause du faux bruit qui avait été répandu, que c'était un crime d'être son ami, il les brûla toutes, mettant, par ce généreux sacrifice, ceux qui en étaient les auteurs à couvert de la persécution. Ce qu'il y eut, en cela, de déplorable, fut qu'il brûla, conjointement avec elles, plusieurs beaux et authentiques témoignages de son innocence et sainteté qui y étaient donnés par des personnes graves et spirituelles, qui s'y plaignaient de ce qu'il souffrait, dans cette occasion, avec tant d'injustice. Mais comme le serviteur de Dieu, humble et reconnaissant, ne songeait qu'à son propre anéantissement et à l'honneur et sûreté de ceux qui lui avaient donné ces marques de

leur affection et de leur charité, il ne se souciait point qu'il restât au monde des témoignages de l'innocence de sa vie et de la sainteté de ses actions, les sacrifiant tous au feu, abandonnant généreusement ses propres intérêts et le soin de sa justification entre les mains de Dieu, pour l'amour duquel il souffrait avec joie d'être méprisé, noirci, et tenu pour coupable parmi les hommes. 1591

XV Avis importants qu'il donne pour le gouvernement de la province avant de mourir.

Cet oubli général de tout ce qui le regardait, n'empêchait pourtant pas qu'il ne songeât au bien commun de sa Religion, ainsi qu'il le montra clairement par des avis importants qu'il voulut bien donner, avant de mourir, pour le bon gouvernement de la Province d'Andalousie, où il avait le plus vécu, et qu'il avait lui-même, autrefois, si saintement gouvernée. Il fit appeler le Père Sébastien de Saint-Hilarion, religieux de ce couvent qui était malade et alité, aussi bien que lui, d'une ardente fièvre, mais qui, en entendant que le bienheureux Père voulait lui parler, se sentit si soulagé et en si bon état, qu'il put se lever du lit et l'aller trouver dans sa chambre. Le serviteur de Dieu l'entretint quelque temps seul à seul, et, après lui avoir donné des avis très-importants pour le gouvernement de cette Province, lui dit : *Mon cher Père Sébastien, Votre Révérence sache qu'elle doit être bientôt Prélat de l'Ordre : ainsi, qu'elle prenne bien garde à ce que je lui dis ; ne manquez pas d'en avertir les Supérieurs de ma part, et de leur représenter que c'est proche de la mort que je vous charge de cette commission, afin que les avis que je leur envoie donner, ayant plus de force sur leurs esprits, y demeurent mieux imprimés.* Sur quoi ce Père ajoute, dans la déposition qu'il fit sous serment devant l'Évêque de Jaën : *Ce que le vénérable Père me communiqua et qu'il me chargea de dire aux Prélats supérieurs, était une chose de grande importance pour l'accroissement et le bon*

1591 *gouvernement de la Province. J'accomplis ce que le serviteur de Dieu m'avait ordonné; je le dis aux Supérieurs, et de là suivirent les bons effets que le serviteur de Dieu prétendait. Et, quoique je n'y fisse pas alors tant de réflexion, ayant vu néanmoins, depuis, ce qui est arrivé, je l'ai tenu pour une chose miraculeuse.* C'est ainsi, suivant la déposition de ce témoin digne de foi, que le bienheureux Père, oublieux de ses propres intérêts, n'oubliait pas ceux de son Ordre en ces derniers jours de sa vie.

XVI

Il reçoit le saint Viatique et donne de très-belles instructions aux Religieux avant sa mort.

Le jeudi d'après étant arrivé, il demanda le saint Viatique, en disant *qu'il n'avait plus guère de temps à vivre, et que sa vie ne durerait pas beaucoup.* Il le reçut avec de grands sentiments d'amour et de dévotion, en ce même jour auquel le Sauveur l'avait institué pour l'amour de nous, l'avait donné à ses Apôtres et l'avait pris soi-même de ses propres mains, avant que d'entrer dans le dernier combat de sa vie et de sa sainte Passion. Le bienheureux Père, voyant ensuite son lit entouré des religieux qui le chérissaient tendrement comme ses enfants, et pour lesquels il avait réciproquement les tendresses d'un bon et véritable Père, il les exhorta en peu de paroles, mais aussi efficaces qu'amoureuses, à l'obéissance exacte qu'ils devaient à leurs Supérieurs, à la rigoureuse observance de la Règle primitive, à quoi ils s'étaient obligés, à la charité fraternelle qu'ils se devaient les uns aux autres, et conclut enfin cette courte mais énergique exhortation, en leur remettant en mémoire ce qu'il avait toujours tâché d'y graver et de leur persuader, à savoir, qu'ils ne devaient jamais oublier que Dieu, par une Providence singulière, ne les avait pas tant mis dans son Église pour y prêcher par paroles, que pour y être des prédicateurs du bon exemple, et de fidèles imitateurs de la vie Apostolique. Quelques-uns, fondant en larmes, lui ayant alors demandé qu'il leur distribuât

son habit, sa ceinture, son chapelet et les autres petites choses qui avaient été à son usage, il leur fit cette belle et sainte réponse : *Hélas ! mes frères, je ne suis qu'un pauvre religieux qui n'ai rien à moi dont je puisse disposer. C'est là un droit qui n'appartient qu'au Supérieur. S'il y a quelque chose parmi ce que la Religion m'avait accordé qui puisse vous servir ou vous être utile, demandez-le au Père Prieur, qui peut le dispenser à son gré.* Par où ce véritable pauvre évangélique leur donna une instruction bien remarquable et bien digne de lui. 1591

XVII

Rare exemple d'humilité qu'il leur donne avant de mourir.

Le lendemain, vendredi, 13 décembre, fête de sainte Luce, il demanda encore quel jour c'était; ce fut la dernière fois qu'il fit cette demande, parce que, l'ayant appris et sachant de toute certitude qu'il devait mourir le jour suivant, dédié à l'honneur de la très-sainte Vierge, et privilégié pour les religieux de l'Ordre des Carmes, et pour leurs confrères, il changea de style et de ton, ne demandant plus quel jour c'était, et ne s'informant que des heures. Il pria ensuite les religieux qui étaient dans sa chambre d'aller supplier, de sa part, le Père Prieur de le venir voir. Dès qu'il fut en sa présence, oubliant tous les mauvais traitements qu'il en avait reçus, il lui demanda pardon, aussi bien qu'à tous les religieux, des mauvais exemples qu'il avait donnés, et des incommodités qu'il avait apportées à ce couvent pendant une si longue maladie, *le priant, pour l'amour de Dieu, de vouloir lui accorder par grâce, comme à un pauvre malheureux, un peu de terre et quelque méchant habit qui ne peut plus servir à personne, où il lui fît la charité de le faire ensevelir après sa mort,* et l'assurant, en échange, que si Dieu lui faisait miséricorde, comme il l'espérait de sa bonté infinie et des mérites de son Fils bien-aimé, il ne manquerait pas de lui recommander les nécessités de cette maison, et qu'il ne doutait point que Notre-Seigneur ne se rendît

1591 favorable à ses prières, et ne lui accordât sa requête. Il avait dit, auparavant, la même chose au Père Sous-Prieur, auquel il avait positivement ajouté, *qu'encore que ce monastère fût alors si pauvre et si mal accommodé, qu'on avait lieu d'appréhender qu'il ne pût longtemps subsister, et qu'on ne fût obligé de l'abandonner, le temps néanmoins viendrait auquel il aurait toutes choses en abondance, et serait un des meilleurs et des plus commodes de la Province.* Ce qui fit croire qu'il l'avait déjà demandé à Notre-Seigneur, et obtenu ; la chose se vérifia pleinement dans la suite des temps. Le bienheureux Père fit cette action d'humilité avec tant de sentiments et tant de larmes véritables et sincères, preuves de ce qui se passait au fond de son âme, qu'il en tira des yeux de tous les assistants, et que le Père Prieur fut contraint de sortir de sa chambre sans en pouvoir arrêter le cours. Revenant comme d'un sommeil léthargique, ce Père reconnut alors la grandeur de ses fautes envers le Saint, confessant son extrême rigueur, dont il ne pouvait se consoler.

Cela pourtant n'empêcha pas qu'il ne fût châtié justement, du moins en ce monde, d'une peine temporelle, sinon en l'autre, d'une punition éternelle, comme il y a lieu de l'espérer de la bonté de Dieu et de l'intercession de Son serviteur, de tous les excès qu'il avait commis en sa personne. La Religion, mécontente de son peu de charité et de sa mauvaise conduite, ne lui donna plus aucune charge. Il s'occupa depuis à l'exercice de la prédication, qui était tout son talent, suivant néanmoins le penchant de son inclination naturelle plutôt que les conseils que le bienheureux Père lui avait donnés de l'accommoder aux lois de sa profession. Il chercha des exemptions et des priviléges hors de l'Ordre, pour aller prêcher où il voulait indépendamment des Supérieurs ; et Dieu permit, par un jugement aussi juste que redoutable et reconnu pour

tel de tout le monde, que la mort le surprît hors du couvent et de la compagnie de ses frères, et que celui qui n'avait ni assisté ni secouru le Père commun de toute la religion dans l'extrémité de sa vie, fût privé lui-même, à la fin de la sienne, de l'assistance et du secours que l'on en reçoit. 1591

Comme les forces du Saint diminuaient peu à peu et qu'il sentait approcher sa fin, il demanda les derniers Sacrements. Il les reçut avec des sentiments conformes à son amour, s'humilia devant la Majesté du Dieu vivant, aux yeux duquel tout le monde n'est qu'un atome, et avoua se reconnaître indigne de toutes les grâces qu'il avait reçues de la libéralité du Seigneur. XVIII Il reçoit les derniers sacrements.

La tristesse était peinte sur le visage de tous les religieux. Ils sentaient vivement la perte qu'ils allaient faire, de celui qu'ils regardaient comme leur père, et tous auraient volontiers donné leur vie pour conserver la sienne, regardant comme la félicité suprême de vivre sous sa conduite. On ne voyait dans tout ce monastère que des hommes abattus, consternés, et plus ébranlés par la mort que celui qu'ils pleuraient et qu'ils allaient perdre. Ce saint religieux, remarquant la consternation de ses frères et la frayeur avec laquelle ils attendaient le moment terrible qui le devait enlever, les ranimait et leur conseillait de s'enraciner dans l'espérance et la foi, leur promettant de ne pas les oublier après sa mort. Il tâchait d'imprimer dans leurs cœurs la crainte des jugements de Dieu, et l'amour d'une vie pure et parfaite. Il les conjurait de pratiquer avec une ferveur toujours égale ce qu'il leur avait enseigné, leur répétant ces paroles de l'Apôtre : *Nous vous prions, mes frères, et nous vous conjurons par Jésus-Christ, qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher dans la voie de Dieu, pour Lui plaire en toutes choses, vous y marchiez de telle sorte que vous y avanciez toujours.* Quelques religieux prièrent encore le malade de leur laisser. I Thessal. IV.

1591 quelque gage de l'amour qu'il leur portait, en leur partageant le peu de choses qui étaient à son usage; à quoi le saint Père répondit : *Devez-vous faire cette demande à un Carme Déchaussé? Or ne savez-vous pas qu'ayant fait vœu de pauvreté, il ne m'est pas permis de disposer de la moindre chose? adressez-vous au Père Prieur, il fera là-dessus ce qu'il lui plaira.* Il les exhorta ensuite de nouveau à l'obéissance aux Supérieurs, à l'observance de la Règle, à la charité fraternelle, à l'assiduité à la prière et à la pratique de la mortification, les priant de se souvenir toujours que le Seigneur les avait mis dans son Église pour être prédicateurs par le bon exemple plutôt que par les paroles.

XIX

Sa précieuse mort.

Lorsqu'il n'était point interrompu par les religieux qui le visitaient, il passait ces moments précieux les yeux fermés, s'appliquant intérieurement à contempler les infinies perfections de Dieu. De temps en temps, il ouvrait ces mêmes yeux pour jeter d'amoureux regards sur un crucifix qu'il avait auprès de soi, offrant ses douleurs et ses peines à Celui qu'il avait toujours aimé avec tant d'ardeur. Sur les huit heures du soir, il demanda l'Extrême-Onction, la reçut avec de grands sentiments de componction, en répondant comme les autres à toutes les oraisons. Le Père Provincial et les autres religieux voulaient demeurer près de lui; mais il les pria d'aller se reposer, assurant qu'il y avait encore assez de temps, et qu'il aurait soin de les faire avertir. Ainsi l'infirmier resta seul avec un autre religieux qui devait sonner les matines. Lorsque la communauté fut retirée, le Saint prit son crucifix entre ses mains, continuant, dans un paisible repos, de baiser fréquemment les pieds du Christ, en proférant quelques paroles qui faisaient connaître tout son amour. Vers les neuf heures du soir, il demanda quelle heure il était. L'infirmier le lui ayant dit, il répondit : *Nous irons dire Matines au ciel à minuit.* Après cette réponse, il demeura en orai-

son avec tant de tranquillité, que le frère, pensant qu'il 1591
allait expirer, voulut assembler la communauté pour faire la recommandation de l'âme. Le Père Jean de la Croix, s'en étant aperçu, l'en empêcha, lui disant ces paroles : *Pourquoi voulez-vous les troubler? ne voyez-vous pas qu'il n'est pas encore temps?*

Vers les dix heures et demie il montra une force et une vigueur extraordinaires, qui firent connaître que toutes ses peines intérieures étaient cessées, et que le Seigneur le soutenait par Sa présence, lui donnant un avant-goût des plaisirs éternels. Prenant la corde de son lit, il se mit sur son séant sans l'aide de personne, quoique auparavant il eût besoin de secours, et qu'encore avait-on beaucoup de peine à le remuer. Montrant alors un visage joyeux, il pria l'infirmier de lire des psaumes, les récitant alternativement avec lui, témoignant beaucoup de dévotion, et baisant toujours de temps en temps les pieds de son crucifix qu'il tenait toujours. Après avoir récité de la sorte plusieurs psaumes, il se fit lire quelques chapitres du livre *des Cantiques,* auquel il était fort dévot, à cause des choses mystiques et des retours amoureux entre Dieu et l'âme qu'il contient. On lui en lut ce qu'il désira, dont il fit paraître beaucoup de consolation. Il avait un grand soin de s'informer de temps en temps de l'heure qu'il était; lorsqu'il fut onze heures et demie, il fit avertir la communauté. Le Père Provincial vint aussitôt accompagné de tous les religieux du monastère. Lorsqu'ils furent tous réunis près de son lit, le Père Provincial dit au malade que la communauté souhaitait qu'il lui donnât sa bénédiction, et que, lorsqu'il serait devant Dieu, il le priait de les recommander à Sa Divine Majesté. Le Saint répondit à cela, qu'il s'offrait volontiers de les recommander au Seigneur; que pour sa bénédiction, il ne lui appartenait pas de la donner, puisqu'il n'était pas Supérieur. Mais les religieux faisant des instances, et le Père

1591 Provincial le lui ayant ordonné, le Saint leva la main du côté de la communauté, et, faisant le signe de la croix, la bénit, au grand contentement de tous ceux qui se trouvèrent présents à un spectacle si édifiant.

Les religieux commencèrent après cela la recommandation de l'âme, à laquelle le Saint répondit comme les autres. Lorsqu'elle fut achevée, il dit à celui qui l'avait faite : *Ne vous lassez pas, mon Père, mais continuez toujours à me recommander à Dieu, j'ai besoin qu'on me laisse un peu en repos.* Après avoir proféré ces paroles, il joignit les mains en serrant le crucifix qu'il tenait, et ferma les yeux comme une personne absorbée dans l'oraison. Peu après, l'horloge ayant sonné minuit, un religieux sortit de la chambre pour aller à la cloche. Le malade, entendant sonner, ouvrit les yeux et demanda ce que c'était. On lui répondit que c'était pour les Matines que l'on sonnait; alors il s'écria incontinent : *Gloire à Dieu!* Puis, jetant les yeux sur tous les assistants, il mit sa bouche sur les pieds du crucifix, proférant ces paroles du Psalmiste : *In manus tuas, Domine,* (Psal. xxx, 6.) *commendo spiritum meum. Seigneur, je remets mon âme entre vos mains.* Il mourut au même instant, comme s'il fût entré dans un doux et agréable sommeil. Ainsi s'accomplit en lui ce qu'il exprime dans un de ses ouvrages mystiques : que la mort de ceux qui sont transformés en Dieu, n'est ni rigoureuse ni amère; mais, au contraire, pleine de douceur et de paix. Dans le moment qu'il expira, il parut sur sa tête un globe de feu, jetant une lumière éclatante, qui le faisait paraître comme un soleil. Ce globe était semblable à celui que vit saint Benoît à la mort de saint Germain, Évêque de Capoue, et à celui qui parut sur la tête de saint Martin, au rapport de Sévère-Sulpice. Une céleste odeur se répandit en même temps dans la cellule.

Ainsi mourut ce grand, ce premier Carme Déchaussé, ce grand, ce premier fondateur de tous les autres, celui

qui, avec le Père Antoine de Jésus, ayant suivi les conseils et les sollicitations de la glorieuse vierge sainte Térèse, dont ils se rendirent l'un et l'autre coadjuteurs, donna commencement à leur Réforme; celui qui avec tant de peine et de travaux, parmi tant de contrariétés et de persécutions, l'établit, l'affermit, l'étendit d'une manière si admirable par ses instructions, par ses exemples, par son gouvernement, et par ses soins pleins de lumière, de ferveur et de toutes sortes de vertus. Ainsi trépassa ce Docteur mystique, que l'illustration du Ciel et l'expérience des faveurs divines avaient rendu si excellent maître en théologie et science surnaturelle; qui avait gagné et conduit tant d'âmes à Dieu, par sa doctrine et par son exemple, et lui en gagne et conduit encore tous les jours en si grand nombre par ses livres incomparables. Ainsi expira cet homme Séraphique, ce Séraphin mortel si pur et innocent en sa vie, si éclairé du Ciel, si redoutable aux démons, si aimable aux Anges, et si tendrement aimé de Jésus-Christ et de sa divine Mère. Heureux ceux qui s'efforceront de vivre comme lui, afin de pouvoir mourir comme lui. 1591

Le Père Jean de la Croix mourut à la première heure du samedi, le 14 décembre de l'année 1591, âgé de quarante-neuf ans, et vingt-huit de religion. Il avait passé les cinq premières dans la mitigation et les vingt-trois autres dans la Réforme. Comme toute sa vie n'avait été qu'une oraison continuelle, il rendit son esprit dans cette même quiétude. Son visage demeura très-beau et revêtu d'une blancheur qui jetait un grand éclat, quoiqu'il fût auparavant brun et basané; aussi, loin de causer de l'horreur comme les autres morts ont coutume de faire, il donnait, au contraire, beaucoup de consolation à ceux qui le considéraient.

Lorsque ce fidèle Serviteur sortit de cette terre d'exil, la Réforme, qu'il avait établie sur de si faibles com-

1591 mencements, s'était déjà extraordinairement multipliée. Elle contenait six grandes provinces, composées de plus de quarante-cinq monastères fondés dans les différentes villes d'Espagne; cela, sans compter les couvents des religieuses, dont le nombre était tel, qu'il surpassait celui des religieux. On connaissait alors combien l'entreprise de sainte Térèse et de saint Jean de la Croix avait été agréable au Seigneur, puisqu'il avait plu à Sa Divine Majesté de la bénir par une multiplication si miraculeuse.

Saint Jean de la Croix était d'une stature entre la médiocre et la petite. Son visage était d'un teint pâle et défait, mais fort bien proportionné. Il avait la tête presque chauve, n'ayant qu'un peu de cheveux au-dessus du front, ce qui le rendait vénérable. Il portait le front large; ses yeux paraissaient doux et gracieux; son nez tirait un peu sur l'aquilin; sa bouche, ses lèvres, le reste de la face et tous les autres membres de son corps étaient très-bien proportionnés. Il avait le port grave, modeste et religieux; il semblait si respectable, que sa seule présence faisait rentrer dans le devoir ceux qui le regardaient.

XX

Prodiges arrivés à sa mort.

Au moment que ce Saint expira, il fut remercier cette vertueuse dame, sa bienfaitrice. Elle dormait alors d'un profond sommeil, quand cette âme bienheureuse, entrant dans sa chambre, la remplit d'un céleste parfum. L'enfant que cette pieuse personne portait sentit la présence du Saint, et donna de grands coups à sa mère, ce qui la réveilla. Au même instant, sans qu'elle pût apercevoir aucun objet des yeux corporels, elle se sentit assurée intérieurement que le Père Jean de la Croix était mort, et venait la visiter comme assurance de sa protection près de Dieu. Cette pensée la remplit d'une joie et d'une consolation particulières, comme elle le déclara le lendemain. Ayant examiné l'heure et le moment où cette impression s'était faite en elle, on

trouva que c'était au même instant que le Père Jean 1591
de la Croix avait passé de cette vie d'exil au Royaume éternel.

De là, il fut visiter une religieuse Carmélite, malade depuis longtemps. De plus, elle était extrêmement affligée de ce que le Commissaire, dont nous avons parlé, l'avait forcée pendant la persécution de signer quelques dépositions contre le Saint. Elle ne faisait que pleurer jour et nuit depuis ce temps-là, et son affliction avait augmenté de beaucoup sa maladie. Le Saint lui apparut immédiatement après sa mort, et lui dit les paroles suivantes, qu'elle entendit fort distinctement : *Ne vous affligez plus, ma fille, vous ne m'avez point offensé.* Après quoi, il mit la main sur sa tête, lui donna sa bénédiction et disparut, la laissant entièrement guérie. On fut surpris le lendemain de voir cette religieuse en meilleure santé qu'elle n'avait été de sa vie, et elle attesta sous serment ce que je viens de rapporter. Ceci parut d'autant plus extraordinaire, qu'on ignorait encore dans ce monastère la mort du Père Jean de la Croix.

Dans le même temps, le Saint fut au secours d'une âme qui allait se perdre, et que Dieu voulut bien délivrer d'un accident mortel. C'était un homme de la ville. A la même heure que le Père Jean de la Croix venait d'expirer, il frappa rudement à la porte du monastère, poussant de grands cris, et si troublé, qu'il ne pouvait prononcer une seule parole. Lorsque cet homme fut un peu revenu de son premier saisissement, il pria les religieux de le laisser entrer dans la maison pour honorer le Saint qui venait de mourir, et le remercier; car, par ses mérites, il venait d'être préservé de la mort du corps et de l'âme. Les religieux lui demandèrent d'où il pouvait savoir que celui qui venait de mourir était un Saint, puisqu'il ne l'avait pas connu? Cet homme répliqua, qu'étant sorti cette même nuit de

1591 sa maison, pour commettre un crime, et dormant tranquillement dans son péché, plusieurs personnes arrivèrent dans la maison où il était, bien résolues de le tuer. Alors, il s'était senti réveiller tout à coup, sans savoir par qui; on l'avait averti de se sauver promptement, lui enseignant les moyens d'en venir à bout et lui déclarant que Dieu exerçait à son égard cette grande miséricorde, quoiqu'il en fût si indigne; qu'il devait cette grâce aux mérites d'un Carme Déchaussé, qui venait de mourir dans le même moment. Cet homme fit paraître tant de repentir, et remercia le Saint avec tant de ferveur, que l'on reconnut que Dieu avait accordé le salut de cette âme à son fidèle serviteur dès son entrée dans le ciel.

XXI Cérémonies de ses obsèques.

Lorsque l'on sut dans la ville la précieuse mort du Père Jean de la Croix, tout le monde accourut au monastère pour honorer le saint Corps. La foule était si grande, que la maison ne put la contenir. On fut même obligé de placer plusieurs religieux autour du Corps, afin d'arrêter le peuple et l'empêcher de se jeter dessus pour emporter quelques reliques. Malgré toutes ces précautions, il ne fut pas possible d'empêcher que la plus grande partie de ses vêtements ne fût enlevée. Lorsqu'il fut question de le mettre en terre, le couvent se trouva tellement rempli de religieux, d'ecclésiastiques et de différentes personnes séculières de tout âge et de toute condition, que dans la rue même on ne pouvait se remuer. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que l'on empêcha les femmes d'entrer dans le monastère, parce que, leur dévotion égalant au moins celle des hommes, ne leur permettait pas d'attendre que le saint Corps fût dans l'église pour lui rendre leurs respects. Il y eut une sainte contestation, entre les ecclésiastiques et les religieux du dehors, à qui aurait l'honneur de le porter. On eut même beaucoup de peine à terminer ce différend, chacun témoignant un grand désir de parti-

ciper à cette faveur. Pour contenter la dévotion de tant 1591
de monde, on fut obligé de distribuer tous les linges dont le Saint s'était servi pendant sa maladie, et ceux qui en furent gratifiés s'estimèrent très-heureux de posséder un tel trésor.

Les nuits suivantes, on vit sortir de sa sépulture une lumière éclatante, faisant connaître la gloire de celui qui était dans ce tombeau. Ce prodige recommença tant de fois que, non-seulement les religieux de la maison, mais encore plusieurs personnes dignes de foi, en rendirent témoignage, Dieu voulant manifester, par ces effets merveilleux, combien Son serviteur Lui avait été agréable pendant sa vie, et de quelle gloire Il avait récompensé les travaux que ce Saint avait endurés pour Son amour. Aussi, est-il vrai de dire que le Père Jean de la Croix avait employé toute sa vie à glorifier le Seigneur, et avait possédé toutes les vertus dans leur plus haut degré.

Il y eut plusieurs révélations de la félicité du Saint dans le ciel. Il apparut à deux religieux de différents Ordres, ayant son habit de religion, couvert de lames d'or et parsemé d'étoiles, avec une couronne sur la tête. Il les encouragea à souffrir et à demeurer toujours fidèles à leurs saintes observances. Il leur dit de plus ces paroles : *Savez-vous que l'on n'estime dans le ciel que les souffrances de la terre?* Il apparut aussi à François d'Yépès, son frère, homme très-vertueux et qu'il aimait beaucoup, moins par rapport aux liens du sang qui les unissait, que pour sa candeur et son humilité. François étant un jour pressé d'une profonde affliction, et dans une de ces obscurités intérieures dont Dieu a coutume d'exercer et de perfectionner les âmes qui s'adonnent à la contemplation, eut recours à saint Jean de la Croix. Il invoqua son secours et son intercession près du Seigneur, et, malgré toutes les peines qui l'accablaient, persévéra dans l'oraison, retiré dans sa cham-

1591 bre et tenant les fenêtres fermées. Au milieu de sa prière, il vit une lumière admirable éclairer tout à coup sa chambre; au même instant la sainte Vierge lui apparut accompagnée d'un grand nombre de Saints, ayant à son côté le Père Jean de la Croix. Celui-ci s'approchant de son frère avec un visage joyeux et affable, le consola de telle sorte, qu'il ne ressentit plus depuis ce moment aucune des afflictions dont il était tourmenté.

Une religieuse, de l'Ordre de Saint-François, avait reçu de grands secours par la doctrine de saint Jean de la Croix, quand elle demeurait encore dans le monde. Aussi, à cause de l'estime particulière qu'elle lui portait pendant sa vie, elle persévérait encore après sa mort et lui portait une profonde vénération. Un jour, elle se trouvait fort affligée dans son monastère à Grenade, parce qu'elle avait perdu une chose de grand prix, qui appartenait au monastère. Elle l'avait passée au tour pour une personne qui la devait prendre; mais il se trouva un homme inconnu qui l'avait emportée. Cette religieuse, ayant une grande confiance au pouvoir de saint Jean de la Croix, l'invoqua dans son inquiétude, afin qu'il priât Sa Divine Majesté de lui faire retrouver ce qu'elle avait perdu. Le Père Jean de la Croix, favorisant sa confiance, lui apparut et lui dit : *Ma fille, ne vous affligez point de cela, car ce que vous avez perdu se recouvrera.* La religieuse, après cette réponse, demeura avec autant de paix et de tranquillité que si elle avait déjà retrouvé ce qu'elle cherchait. Le même jour, une personne inconnue le rapporta, et le remit dans le tour, sans qu'il y eût moyen de découvrir qui ce pouvait être.

1592

XXII

Son corps est transporté à Ségovie.

Nous avons parlé de l'estime particulière que la ville de Ségovie faisait de la vertu du Père Jean de la Croix, quand elle avait le bonheur de le posséder. Sa sainteté y avait éclaté, et il y était regardé comme un homme tout céleste. La fondatrice du monastère des Carmes

Déchaussés en cette ville ne pouvait se consoler de la 1592
mort de celui qu'elle avait toujours aimé et respecté comme son père. Il lui avait déclaré, prenant congé d'elle pour aller au dernier Chapitre général, où il fut si maltraité, qu'il ne retournerait pas à Ségovie, mais qu'elle l'y ferait revenir dans la suite. Elle réfléchit alors à cette prophétie, et connaissant qu'elle devait s'expliquer de son saint Corps, elle employa tout son crédit pour qu'il fût transporté à Ségovie. On s'adressa pour cet effet au Père Nicolas Doria, Vicaire Général. Don Louis de Mercado, beau-frère de cette dame et conseiller d'État, écrivit à ce Supérieur. Il lui représenta les grands services qu'ils avaient rendus à la Réforme, l'attachement particulier qu'ils avaient eu pour le Père Jean de la Croix, et la prophétie du Saint, qui avait assuré sa sœur qu'elle le ferait revenir à Ségovie, ce qui ne pouvait s'entendre que de son saint Corps. Le Père Nicolas refusa d'abord ce qu'on lui demandait avec tant d'instances. Il répondit à ce seigneur qu'il n'était pas juste de priver la ville d'Ubède d'un trésor dont elle était en possession, et qu'elle conservait avec beaucoup de vénération; de plus, que le Saint ayant choisi lui-même ce monastère pour y venir mourir, c'était une preuve évidente de son intention que son Corps y demeurât.

Don Louis de Mercado, ni sa sœur, ne se rebutèrent pas de cette réponse. Ils firent agir tant de personnes considérables, qui toutes leur étaient alliées ou amies, que le Vicaire Général fut obligé d'acquiescer, malgré lui, à leur demande. Il envoya un ordre exprès au Père Prieur du monastère d'Ubède, lui enjoignant, en vertu de l'obéissance, et sous peine d'excommunication, de déterrer fort secrètement le corps du Père Jean de la Croix, et de le livrer entre les mains de celui qui lui signifierait ces ordres. Il ordonna de faire les choses de telle manière, que ni les Religieux du monastère, ni

1593 les personnes de la ville ne pussent en avoir connaissance, de peur que l'on n'y mit empêchement, tant la dévotion que l'on portait déjà à ce saint Corps était extraordinaire.

Il y avait déjà près d'un an que ce Corps était dans la terre ; par conséquent il paraissait probable que les chairs étaient consumées. Don Louis de Mercado chargea un huissier de la Cour des ordres du Père Vicaire Général. Celui-ci arriva de nuit à Ubède. Ayant demandé à parler au Supérieur de la maison, pour une affaire de la dernière conséquence, il lui intima les ordres dont il était le porteur. Ce fut un coup très-sensible pour ce Supérieur d'apprendre qu'on voulait dépouiller son monastère d'une si précieuse Relique. Le souvenir des mauvais traitements qu'il avait fait subir au Saint, lui revint aussitôt à l'esprit. Il attribua alors à sa mauvaise conduite le malheur qui arrivait à sa maison, par l'enlèvement de ce saint Corps. Cependant, pour obéir aux ordres du premier Supérieur de la Réforme, il prit toutes les mesures nécessaires, afin d'en dérober la connaissance à ses Religieux. A cet effet, lorsque tout le monde fut endormi, il descendit dans l'Église, accompagné de l'huissier et de deux Religieux, auxquels il imposa le secret, sous les mêmes peines que le Père Vicaire le lui imposait à lui-même. Ils découvrirent le lieu où le saint Corps était enterré, et se disposèrent à l'exhumer. Cette Relique exhala une odeur aussi douce qu'agréable, comme si elle fût venue du Ciel. Le Corps était encore aussi frais et aussi entier que s'il ne venait que de mourir. Le visage du Saint ressemblait plutôt à celui d'une personne endormie qu'à celui d'un mort. Les trois doigts de la main droite, qui avaient tenu sa plume, étaient aussi blancs que l'albâtre et polis comme du marbre. Ils lui en coupèrent un (pour reconnaître si l'humeur y était encore, comme il y avait de l'apparence), et il en sortit du sang, comme il arriverait à

une personne qui serait pleine de vie. Ils reconnurent 1592
à cette remarque qu'il leur était impossible d'enlever ce ce saint Corps, puisqu'il n'était pas corrompu, et qu'on ne demandait que ses ossements. Alors ils lui ouvrirent le ventre, en tirèrent les entrailles qu'ils trouvèrent fraîches et rendant une odeur agréable; puis ils remplirent ce saint Corps de chaux vive pour consumer les chairs, et ils le remirent dans la terre; après quoi ils renvoyèrent l'huissier rendre compte à Ségovie de ce qu'il avait vu, lui donnant le doigt qu'on avait coupé comme preuve de la vérité de tout ce qu'il raconterait.

Neuf mois s'écoulèrent depuis cette première tenta- 1593
tive. Les deux personnes qui désiraient avec tant d'ardeur posséder cette sainte Relique, persuadées que les chairs du Saint étaient consumées par la chaux, et qu'il serait facile d'emporter les ossements, renvoyèrent le même huissier pour exécuter sa commission. Lorsqu'il fut arrivé à Ubède, le Prieur prit les mêmes mesures que la première fois. Le Sépulcre ayant été découvert, ils trouvèrent le saint Corps aussi entier que l'année précédente, si ce n'est que la chair avait été un peu desséchée par la chaleur de la chaux. L'huissier prit cette précieuse Relique, la mit dans une valise qu'il avait fait faire exprès, et sortit de la ville, vers le milieu de la nuit, pour éviter le bruit qui serait arrivé, si on avait eu quelque connaissance de cet enlèvement. On vit pendant toute cette nuit plusieurs signes remarquables, par lesquels l'ange protecteur de la ville d'Ubède fit connaître qu'il disputait avec l'ange de Ségovie, pour empêcher que sa ville ne fût privée d'un si précieux dépôt. Il y avait contention entre eux, comme entre l'ange du peuple de Dieu et celui de Perse, touchant la sortie de sa captivité, selon la sainte Écriture. Ce fait a été prouvé, Daniel, x.
par plusieurs témoins dignes de foi, dans les informations qui furent faites quelque temps après cet enlèvement.

1593 Un saint Religieux, nommé le Père Barthélemy de Saint-Basile, qui demeurait alors dans le monastère d'Ubède, a déclaré sous serment que, dormant fort tranquillement pendant qu'on déterrait le corps du Père Jean de la Croix, ce dont il n'avait aucune connaissance, il se sentit éveiller subitement, vers les onze heures, par une voix qui prononçait distinctement ces paroles : *Lève-toi, si tu veux voir le saint corps du Père Jean de la Croix, car on le veut emporter.* Ce Religieux se leva sur-le-champ, et courut à l'Église pour s'assurer de la vérité du fait. Mais il trouva sur la porte le Père Prieur qui l'empêcha d'aller plus loin, lui commandant de retourner à sa cellule, et de ne rien dire de ce qu'il soupçonnait.

L'huissier qui avait la commission d'apporter le saint Corps à Ségovie, a déclaré que pendant le chemin il lui arriva une chose qui lui causa une grande frayeur. Étant fort éloigné de la ville d'Ubède, et passant avant le jour par une montagne déserte, il entendit du haut de cette montagne plusieurs voix qui criaient : *Où emportez-vous le corps du Saint? laissez-le où il était.* Il fut saisi tout à coup, ne pouvant se persuader que ce fussent des voix humaines, puisque personne ne savait ce qu'il portait dans sa valise. Cet homme ajoute que le saint Corps exhalait une si agréable odeur, que partout où il passait, on l'importunait pour savoir ce qui pouvait être renfermé dans cette valise.

Lorsqu'il fut arrivé à Madrid, on tira ce saint Corps de la valise, et on l'enferma dans un coffre très-propre que l'on avait préparé, pour qu'il pût arriver plus convenablement à Ségovie. Quoiqu'on le portât toujours fort secrètement, l'odeur qu'il exhalait attira tant de peuple, qu'on eut beaucoup de peine à arriver. On fut même obligé de passer par les dehors de la ville, et il fallut prendre bien des précautions pour dérober la chose au public.

Les Religieux de Ségovie reçurent avec un grand respect ce précieux dépôt. Ils le tirèrent du coffre pour le mettre dans une châsse; mais ils virent qu'il manquait au saint Corps une jambe et un bras. Le Prieur d'Ubède avait retenu la jambe, et la dame qui faisait transporter le saint Corps, avait gardé le bras à Madrid pour sa propre consolation. On revêtit le Saint de son habit religieux, et le Père Prieur entreprit de cacher cette Relique, afin d'éviter la foule qui accourait de toutes parts, pour témoigner au Saint sa dévotion. Dans ce but, il renferma cette Relique dans la Sacristie, fit fermer toutes les portes du monastère, et défendit de les ouvrir à personne. Cette précaution néanmoins devint inutile. Toute la ville s'émut en un instant; il vint une multitude innombrable de personnes de tout âge et de toute condition, frappant rudement à la porte de l'Église, et menaçant de l'enfoncer, si on leur refusait plus longtemps le bonheur de révérer le saint Corps.

1593

XXIII

La ville de Ségovie témoigne sa dévotion pour le saint corps.

Le Père Prieur résista autant de temps qu'il lui fut possible; mais, l'Évêque de Ségovie s'étant présenté, accompagné du Gouverneur de la ville, de plusieurs Chanoines et des principaux de la Noblesse, il fut obligé de leur faire ouvrir. Ils visitèrent le corps du Saint. Après l'avoir découvert et avoir manié sa chair, ils furent extrêmement surpris de remarquer que, quoique desséchée par la chaux, elle n'était ni consumée ni corrompue; au contraire, elle était aussi flexible et maniable que la chair d'un homme vivant, et rendait une odeur des plus agréables. Son visage avait encore tous ses traits et sa même couleur, tellement que ceux qui avaient connu le Père Jean de la Croix pendant sa vie, le reconnurent alors, quoique plusieurs ignorassent encore que ce saint Corps eût été apporté. Comme le peuple continuait ses clameurs et ses menaces, on apporta la Châsse du Saint dans la

1593 Chapelle de l'Église, et on ouvrit toutes les portes pour contenter leur dévotion. Il y eut un si grand concours de personnes, qui venaient pour honorer cette sainte Relique, que pendant toute une semaine il fut impossible de passer par cette rue. On eut beaucoup de peine à les empêcher de rompre les portes de la Chapelle où le Saint était exposé.

Lorsqu'on sut à Madrid la manière pleine de respect avec laquelle le corps du Père Jean de la Croix avait été reçu à Ségovie, la vénération que les habitants de cette ville témoignaient pour cette sainte Relique, et la foule du peuple qui venait chaque jour au monastère des Carmes Déchaussés implorer l'intercession de ce Saint, les Supérieurs Généraux furent très-mortifiés, non pas à cause de la dévotion de ce peuple, dont ils ne pouvaient que remercier le Seigneur, mais par rapport aux règles de la sainte Église qu'ils trouvaient violées par ce culte anticipé, puisqu'il n'est pas permis d'honorer publiquement une Relique, à moins qu'elle ne soit exposée par l'ordre des Prélats à la vénération des fidèles. Pour obvier à cet inconvénient, ils envoyèrent un commandement exprès au Père Prieur de Ségovie, lui ordonnant de resserrer ce saint Corps, et lui défendant de le montrer à personne. Mais, comme Dieu était l'auteur de ce culte anticipé, le Père Prieur eut bien le pouvoir de soustraire le corps du Saint aux yeux du public, mais non pas celui d'empêcher le concours du peuple. On continua de venir dans cette Église implorer l'intercession du Saint, et il y avait tous les jours une si grande foule qui demandait à le voir, qu'elle rompit une partie du grillage de la grande Chapelle pour entrer dedans, sans que les Religieux les pussent nullement empêcher. Pour modérer cette impétuosité populaire, le Supérieur fit distribuer à cette multitude plusieurs morceaux des vêtements du Saint, que l'on gardait dans la maison; mais, malgré toutes ces précautions, on ne put faire

cesser les plaintes et les murmures de ce qu'on refusait de montrer cette précieuse Relique. 1593

XXIV

La ville d'Ubède redemande le corps du Père Jean de la Croix.

Lorsque les habitants de la ville d'Ubède eurent appris que le corps du Père Jean de la Croix avait été transporté à Ségovie, on ne peut expliquer les sentiments et les regrets qu'ils témoignèrent de se voir privés d'un si précieux dépôt. Ils se plaignirent hautement de ce qu'on avait enlevé leur trésor, et mirent tout en usage pour en avoir raison. A cet effet, il se fit une Assemblée générale des principaux de la ville, dans laquelle il fut résolu que l'on enverrait à Rome. On nomma des Commissaires pour agir près de Sa Sainteté, et demander la restitution de cette Relique. La ville de Ségovie agit pareillement de son côté, pour s'assurer la possession de ce saint Corps. Les illustres auteurs de ce pieux larcin écrivirent à leurs amis, qui avaient beaucoup de crédit à Rome, afin de les engager à prendre leur défense. La cause fut plaidée devant le Saint-Père avec beaucoup de chaleur. Chacun allégua plusieurs raisons également fortes, afin de retenir ou recouvrer ce précieux dépôt. Une chose digne de remarque, fut de voir l'empressement que ces deux villes faisaient paraître pour conserver le corps d'un pauvre Religieux, qui s'était efforcé de demeurer inconnu. S'il eût été question d'une affaire de la dernière importance, les choses n'auraient pas été poussées avec plus de vivacité. On connut, par ce pieux débat, combien grande était la vénération que l'on portait au Père Jean de la Croix dans les Espagnes.

Le Saint-Père, après avoir fait examiner fort soigneusement les raisons des deux parties, décida en faveur de la ville d'Ubède. Il fit expédier un Bref, par lequel Il ordonnait, sous de grosses peines, aux habitants de Ségovie, de restituer à ceux d'Ubède le corps du Père Jean de la Croix, et de le faire reporter au monastère d'où il avait été enlevé. Pour plus d'assu-

1593 rance de l'exécution de ce décret, la commission en fut donnée à Dom Bernard de Rochas, Évêque de Jaën, et au Docteur Lopès, Trésorier de l'Église d'Ubède. Sa Sainteté avait tellement à cœur cette restitution, qu'Elle fit appeler le frère du Docteur Lopès, qui était alors à Rome, et lui tint le langage suivant : *Quand votre frère ira à Ségovie, pour prendre le corps du bienheureux Jean de la Croix, qu'il dise qu'il va expédier quelques affaires ; et, lorsqu'il sera arrivé dans cette ville, il ira loger au monastère où est conservé le corps ; après le souper, il conduira à l'Église le Supérieur de la maison, et lui intimera le Bref, par le moyen d'un Notaire qu'il aura soin de mener avec lui, lui commandant, sous peine d'excommunication, de tenir la chose secrète.*

XXV

Le corps est partagé entre la ville d'Ubède et celle de Ségovie.

Les Supérieurs de la Réforme eurent avis de cette décision du Saint-Siége, et que le Père Commissaire Apostolique se disposait à venir à Ségovie, accompagné de quarante-huit personnes, pour enlever le corps du Père Jean de la Croix, et le faire transporter à Ubède; ils appréhendèrent, avec raison, qu'il ne s'élevât quelque émeute à ce sujet, les habitants de Ségovie paraissant résolus de souffrir les dernières extrémités, plutôt que de consentir à cet enlèvement. On avait beau leur représenter les inconvénients de cette résistance, les peines fulminées dans le Bref contre ceux qui oseraient s'opposer à cette restitution, et qu'il était de toute justice de réparer le tort fait à la ville d'Ubède, l'ayant dépouillée, malgré elle, d'une Relique qu'elle possédait à juste titre, rien ne fut capable de les faire changer de résolution; et déjà ils se disposaient à se défendre à force ouverte, si l'on voulait entreprendre de les attaquer. Dans cette fâcheuse circonstance, les Supérieurs Généraux envoyèrent des personnes d'autorité à Ubède, pour tenter les voies d'accommodement, et faire en sorte que cette ville voulût bien se contenter d'une

partie du saint Corps. On eut bien de la peine à faire 1593
consentir les habitants des deux villes à cette division d'une Relique si précieuse; mais pourtant, après qu'on leur eut montré les graves inconvénients auxquels ils s'exposaient par leur obstination, l'accommodement fut conclu de la manière suivante : on envoya à Ubède une jambe et un bras du Saint, avec tous les certificats nécessaires, pour prouver que ces deux membres avaient été séparés du corps du Père Jean de la Croix. Le reste de cette précieuse Relique demeura à la disposition des habitants de Ségovie. Ceux qui furent présents à la séparation qui se fit de ce saint Corps, attestèrent qu'on sentit alors une odeur céleste sortir de cette Relique, et se répandre dans tous les environs du monastère.

La ville d'Ubède reçut ce précieux dépôt avec toute la joie et la dévotion qu'on pouvait attendre d'un peuple qui conservait une si grande piété à l'égard du Saint qu'il regardait comme son protecteur. Ces saintes reliques ayant été remises aux habitants, ils les envoyèrent au monastère des Carmes Déchaussés, avec ordre au trésorier de faire tous les frais nécessaires pour les conserver avec toute la décence et l'ornement que demanderaient les religieux. A cet effet, on fit construire une sorte de tabernacle enrichi de dorures. Les reliques furent mises dans une châsse richement parée, et le tout fut placé sous un dais de damas orné de broderie. On voit aussi, dans la même chapelle, le sépulcre où le corps du Saint avait été d'abord enterré, qui est en grande vénération. Il est élevé de terre, couvert d'une tombe de couleur de jaspe, et entouré de balustres. Au milieu de cette tombe, on a fait une ouverture pour permettre au peuple de tirer de la terre pour les malades. La dévotion des habitants de cette contrée est si grande envers le Saint, et les miracles qui s'opèrent par son intercession, si fréquents, que l'on vient de toutes parts à son sépulcre, implorer son secours.

593 On délibéra aussi, dans la ville de Ségovie, de placer la partie du saint corps qui leur restait, dans un lieu convenable. On choisit, pour cet effet, une chapelle particulière dans laquelle on fit construire un fort beau sépulcre, sur lequel le reste du corps fut placé. Il était enfermé dans une riche châsse, doublée, au dedans et au dehors, de velours cramoisi, avec des franges et des galons d'or. Mais la dévotion des peuples envers ce Saint accrut de telle sorte, à cause de la multitude de miracles qui s'opéraient chaque jour par son intercession, que la chapelle se trouva bientôt trop étroite pour contenir ceux qui y venaient; de sorte qu'on fut obligé de l'agrandir pour la rendre plus commode. On bâtit donc, pour sépulcre perpétuel de ce saint corps, une grande et vaste chapelle au milieu de laquelle on éleva le tombeau de saint Jean de la Croix. Il fut orné noblement, et l'on plaça devant trois grandes lampes d'argent, avec d'autres présents que les personnes pieuses offrirent au Saint, en reconnaissance des grâces miraculeuses reçues par son intercession.

XVI ritions ira- euses ui se rquent ns les iques Saint.

Le Père Jean de la Croix avait été appelé pendant sa vie *le Saint inconnu*, à cause qu'il s'appliquait toujours à cacher avec grand soin toutes les faveurs particulières qu'il recevait de la part du Seigneur. Dieu, qui est riche en miséricorde, et se plaît à glorifier ses serviteurs, permit qu'elles devinssent publiques après sa mort, et les manifesta par des voies extraordinaires. Les plus surprenantes sont les apparitions qui se remarquent dans ses reliques, et découvrent des circonstances de sa vie qui seraient demeurées ensevelies dans l'oubli, sans ce prodige singulier. Il y eut autant de témoins de la sainteté de ce fidèle serviteur, qu'il y a de personnes qui découvrirent les choses extraordinaires qui apparaissaient depuis longtemps dans la chair et les autres reliques de ce Bienheureux. Voici de quelle manière ces apparitions se découvrirent.

Lorsque François d'Yépès, frère du Père Jean de la Croix, sut que le saint corps avait été transporté à Ségovie, il y courut pour contenter sa dévotion, et témoigner au Saint les sentiments de son cœur. Mais, à son arrivée, le sépulcre était déjà fermé, et il se vit privé de la consolation qu'il avait espérée. Ceci l'obligea d'aller jusqu'à Madrid, demander à Madame Anne de Pennalosa quelques parcelles des reliques du Saint. Cette dame le reçut avec beaucoup de cordialité, et lui donna un morceau de la chair du Père Jean de la Croix, qu'elle fit enchâsser dans un cristal. Un jour, qu'il était en Oraison, il tira ce reliquaire pour le baiser. Il l'eut à peine ouvert, qu'il vit, sur cette chair, le Père Jean de la Croix représenté d'une manière aussi naturelle que si on eût fait son portrait. Il remarqua encore une autre merveille qui augmenta sa surprise : ce fut l'image de la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus entre ses bras, devant laquelle le Père Jean de la Croix était à genoux, les mains jointes. François d'Yépès considéra attentivement ce prodige, et remercia Dieu d'une faveur si singulière. Ce miracle s'étant divulgué de toutes parts, on visita les reliques du Saint, et, autant de fois qu'on voulut les regarder, on aperçut diverses figures qui surprirent extrêmement ceux qui en furent les témoins. 1593

Il ne s'agit pas d'approfondir ici des mystères qui surpassent la capacité de l'entendement. Tant de grands hommes, de savants Prélats, et plusieurs tribunaux ecclésiastiques ont approuvé ces miracles, après les avoir examinés avec l'attention que demandait une affaire de cette conséquence. Ils ont avoué, avec étonnement, n'avoir jamais rien vu ni lu de si admirable dans aucun Saint, quoique l'on ait remarqué, en quelques-uns, des effets approchant de ceux-ci. En effet, nous savons que le Fils de Dieu a quelquefois imprimé les stigmates de sa Passion sur le corps de ses serviteurs, afin de mani-

1593 fester leur sainteté. Sans parler de saint François et de sainte Catherine de Sienne, tous les auteurs anciens ont attesté qu'après la mort de saint Ignace, Martyr, on trouva sur son cœur le nom de Jésus imprimé en lettres d'or. Que, si nous en croyons des personnes dignes de foi, la même merveille s'est manifestée sur le corps de sainte Claire *de Monte-Falco*, où l'on a remarqué les instruments de la Passion de Jésus-Christ. Supposé que ces images et diverses représentations qui paraissent dans les reliques de saint Jean de la Croix soient des œuvres de la divine Sagesse (comme il n'y a pas lieu d'en douter), elles sont aussi autant de preuves incontestables de la sainteté de ce fidèle serviteur. Nous ne devons pas les considérer comme des figures mortes, puisque chaque merveille qui se remarque dans ces précieuses reliques, outre son apparence matérielle, contient encore en soi un esprit de vie et une signification spirituelle. Le Seigneur les manifeste quand il Lui plaît, et comme il Lui plaît. Il le fait à ceux qui regardent avec une intention simple les œuvres de Dieu, sans les mesurer à la faiblesse de leur esprit; à ceux qui révèrent la profondeur de Sa sagesse et remercient Sa Divine Majesté des prodiges qu'il Lui plaît d'opérer pour la gloire de Ses serviteurs.

Or, quoique ces mystérieuses apparitions ne soient pas vues de tous ceux qui considèrent les reliques de ce Saint, il serait néanmoins impossible de rapporter ici le grand nombre de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui ont eu le bonheur de les voir. Cette merveille a été reconnue, non-seulement en Espagne, mais dans tous les autres pays où les reliques de ce Bienheureux ont été transportées depuis. On ne peut donc attribuer ces apparitions à des rêves ou à des illusions de l'imagination, puisque des Cardinaux, des Évêques, des Généraux d'Ordre, des Princes, des Princesses et des Docteurs les ont vues, approuvées et

admirées. Le savant Monsieur Baillet, dans sa *Vie des Saints*, rapporte ce prodige, avouant qu'il est des plus extraordinaires. Je ne parle point des Communautés entières de Carmes et de Carmélites qui ont vu les mêmes choses dans ces saintes reliques, ni des jeunes enfants auxquels Dieu fait souvent apercevoir cette merveille, à cause de l'innocence qui accompagne leur âge. On a vu plus d'une fois ces petits innocents se réjouir à l'aspect des saintes reliques, disant qu'ils voyaient le saint Enfant Jésus entre les bras de sa Mère. On a pareillement montré les mêmes reliques à des manœuvres et autres artisans, sans leur rien dire de ce qu'ils pouvaient y apercevoir, et chaque fois on les a vus se disputer sur ce qui paraissait dans ces reliques; les uns assurant qu'ils y remarquaient une image de la sainte Vierge; les autres, un Carme Déchaussé; ceux-ci, un Enfant Jésus; ceux-là, un *Ecce Homo*. 1593

Ces images ne paraissent jamais sur ces saintes reliques sans produire de bons effets dans ceux qui les envisagent. On éprouve qu'elles en opèrent de singuliers, convertissant des pécheurs et même des infidèles. Une pauvre femme Maure se convertit, dans la ville de Salamanque, parce que, en regardant une relique du Père Jean de la Croix, elle aperçut, dans cette relique, une Dame d'une grande beauté, avec un enfant qui la regardait avec tendresse; son cœur fut tellement touché, qu'elle se fit instruire et reçut le saint Baptême, quoique auparavant elle eût opiniâtrément refusé ceux qui avaient voulu la convertir. Je rapporterai, à ce propos, un fait singulier arrivé dans une ville d'Espagne, par le moyen de ces apparitions, et qui a été prouvé dans les informations de la béatification du Père Jean de la Croix. Il y avait, dans cette ville, trois femmes publiques tellement endurcies dans le crime, que rien n'avait été capable de les faire renoncer à leur vie scandaleuse. Pendant tout un Carême, le Curé de

593 ces trois malheureuses fit tous ses efforts pour gagner quelque chose sur elles. Voyant que ses discours, quelque touchants qu'ils fussent, n'avaient rien obtenu, il s'adressa au Père Prieur des Carmes Déchaussés, au commencement de la Semaine Sainte. Il le pria de lui donner quelque saint religieux fort zélé, afin d'essayer s'il ne réussirait pas dans cette œuvre de charité. Le Père Prieur acquiesça à cette demande, et envoya un de ses religieux. Il lui donna une relique du Père Jean de la Croix, avec ordre de la faire vénérer à ces femmes, dans le cas qu'il ne gagnerait rien par ses exhortations. Ce religieux, pour obéir, alla trouver ces trois personnes, leur disant tout ce que son zèle lui suggéra pour réussir à les convertir. Mais, s'apercevant que ses discours ne produisaient aucun effet sur ces âmes endurcies, il leur dit ces paroles : *Puisque tout ce que je viens de vous dire ne fait aucune impression sur vos esprits, je ne veux pas vous prêcher davantage. La seule chose que je vous demande à présent, c'est de révérer une relique du Père Jean de la Croix que je vais vous présenter.* A ces paroles, elles répondirent toutes les trois qu'elles honoreraient volontiers cette relique, parce qu'elles se faisaient gloire d'être chrétiennes. La première qui se présenta, ayant regardé la relique avec attention, changea tout à coup de couleur, et son visage devint tout pâle. Le religieux, s'apercevant de ce changement, lui demanda si elle se trouvait mal; à quoi cette femme répondit : *Ah ! mon Révérend Père, je vois, dans cette relique, une femme qui pleure amèrement et qui a auprès d'elle un Crucifix et une tête de mort. Sans doute que c'est la Madeleine qui pleure ses péchés ; ainsi je veux l'imiter et changer de conduite.* La seconde femme s'étant moquée de sa compagne, s'approcha de la relique avec un visage plein d'effronterie ; mais elle n'eut pas plutôt jeté les yeux dessus, qu'ayant remarqué la même figure,

elle fut touchée de la même manière. La troisième, 1593
effrayée de ce qui venait d'arriver à ses deux compagnes, refusa de regarder la relique, et demeura dans son endurcissement. La conversion de ces deux femmes fut si sincère, qu'elles se présentèrent le lendemain à la grande église. Là, en présence de toute la ville, elles confessèrent à haute voix leur mauvaise vie et la grâce que le Seigneur venait de leur faire par la puissance d'une relique du Père Jean de la Croix.

Il est incontestable que le malin esprit ne peut être l'auteur des effets merveilleux qui s'opèrent à la vue des reliques de ce Saint, non plus que des honneurs que ces surprenantes apparitions procurent à ce Bienheureux. Les tribunaux ecclésiastiques conclurent unanimement que ces apparitions étaient opérées par le Seigneur, pour montrer la sainteté du Père Jean de la Croix. Ce sont les propres paroles du décret donné par le tribunal Ecclésiastique de Valladolid. Il était composé de tous les Docteurs en théologie, des Professeurs de médecine, des Supérieurs de différents Ordres religieux, de tous les membres de l'Université, des Chanoines de la Cathédrale et des jurisconsultes de la justice royale. Après le rapport des médecins et des peintres, en ce qui pouvait concerner leur art, la sentence fut prononcée par l'Évêque, en 1615. Il fut déclaré que toutes ces apparitions étaient miraculeuses, et opérées par la main toute-puissante du Seigneur; qu'elles étaient au-dessus de l'ordre ordinaire de la nature, afin de manifester la sainteté éminente du Père Jean de la Croix, et pour d'autres fins très-sublimes de la divine Sagesse que l'esprit humain ne saurait sonder. Enfin, le 25 septembre de l'année 1674, toutes ces preuves ayant été mûrement examinées à Rome, dans la Congrégation des Rites, en présence de Clément X, qui occupait alors la chaire de Saint-Pierre, ces mêmes apparitions furent reconnues et approuvées comme miraculeuses, confor-

1593 mément à la sentence du tribunal Ecclésiastique de Valladolid. Ce fut un des principaux motifs qui portèrent le Saint-Père à donner, peu après, la Bulle de la béatification de ce Serviteur de Dieu.

XVII Il me reste à parler, maintenant, des différents miracles que le Seigneur a opérés par l'intercession de ce Saint. Ils sont en si grand nombre, qu'il semble que sa divine Majesté ait voulu récompenser ce vertueux religieux des mépris et des opprobres qu'il avait recherchés pendant sa vie avec tant d'ardeur. Il faudrait un livre entier pour les rapporter tous. Je me contenterai d'en insérer ici une partie, renvoyant aux différentes *Vies* de ce Saint qui ont paru, et dans lesquelles on en fait un plus long dénombrement; donnant particulièrement ceux dont on a eu des preuves authentiques, et qui ont été approuvés à Rome pour procéder à sa béatification. Il faut remarquer qu'il y a eu trois sortes d'informations différentes de la vie, des vertus et des miracles du Père Jean de la Croix. Les premières furent faites par l'autorité et le commandement des Supérieurs de la Réforme; ceux-ci, voyant que le Seigneur glorifiait Son Serviteur par plusieurs événements miraculeux, obligèrent les religieux, sous de graves peines, de venir déposer tout ce qu'ils savaient de particulier au sujet du Père Jean de la Croix, mort depuis peu. Les secondes informations furent entreprises par les Ordinaires des lieux, et elles se firent à Ubède, Baëce, Jaën, Malaga, Grenade, Ségovie, Médine-du-Champ, et Salamanque, avec les déclarations authentiques de plusieurs témoins, observant à la rigueur toutes les formalités prescrites par le droit. Lorsque ces secondes informations eurent été examinées à Rome, on trouva qu'elles fournissaient des motifs suffisants pour commencer le procès de la Canonisation du Saint. C'est pourquoi le Souverain Pontife fit expédier des lettres rémissoriales pour les mêmes lieux, afin de faire, par l'ordre du Saint-Siége, les troi-

…eu fait …sieurs …racles …r son …cession.

siémes informations, qui devaient décider cette Canonisation. Ces lettres ayant été renvoyées aux Ordinaires de Jaën, Grenade, Ségovie, Malaga et Valladolid, furent reçues avec un applaudissement général. Il serait difficile d'exprimer la joie que toutes ces villes témoignèrent à cette occasion. On possède la relation qu'en a faite le Père Jérôme de Saint-Joseph, dans la vie qu'il nous a donnée du Père Jean de la Croix. Il rapporte fort au long toutes les cérémonies qui s'observèrent alors dans toutes ces villes, et les témoignages publics qu'elles donnèrent de respect et de vénération pour ce saint religieux. 1589

Voulant quelque ordre dans le récit des merveilles que le Tout-Puissant a opérées par l'intercession du Père Jean de la Croix, nous rapporterons d'abord ce qui s'est passé à Ubède, Baëce et Ségovie, où elles ont été plus nombreuses. Nous ajouterons ensuite quelques autres miracles arrivés dans divers lieux où son secours a été imploré.

XXVIII Miracles opérés dans la ville d'Ubède.

L'année 1607, don Juan de Salamanque, personnage considérable de la ville d'Ubède, fut attaqué subitement d'une maladie si violente, qu'elle lui ôta l'usage de tous ses membres, ne pouvant pas même remuer la tête. Il y avait cela de particulier, dans sa maladie, qu'il n'était pas nécessaire de le toucher pour augmenter ses douleurs. Ceux qui étaient à quelque distance de son lit ne pouvaient bouger sans que le mouvement de l'air, qu'ils provoquaient en marchant, ne se fît sentir au malade et ne lui fît jeter de grands cris. Il demeura trente-six jours dans ce triste état, et les médecins avaient épuisé les ressources de l'art sans pouvoir le soulager. Une nuit, se sentant plus accablé par la violence du mal, il se souvint des merveilles que le Seigneur opérait par l'intercession du Père Jean de la Croix. Sa foi et sa confiance envers ce Saint s'augmentant, il commença de l'invoquer avec ferveur, le priant de lui obtenir du

1593 Seigneur le rétablissement de sa santé. Dès le grand matin, il envoya au monastère des Carmes Déchaussés, prier le Père Prieur de lui faire apporter une relique du Père Jean de la Croix, pour satisfaire sa dévotion. Le Supérieur accorda avec plaisir cette demande. Deux religieux apportèrent la relique et la mirent sur le corps du malade, plusieurs personnes étant présentes. De suite le malade se trouva parfaitement guéri, se leva, et se revêtit lui-même de ses habits. Il fut ensuite au monastère, accompagné de ceux qui avaient été témoins du miracle, pour rendre grâces au Seigneur de la merveille qu'il venait d'opérer par l'intercession de son fidèle Serviteur.

Dans la même ville d'Ubède, une jeune fille de don Barthélemy Ortéga tomba malade de la petite vérole. Le venin rentra dans le corps de cette enfant, et le mal empira de telle sorte, que les médecins l'abandonnèrent, ne lui donnant que quelques moments de vie. Déjà on avait allumé un cierge près de son lit, n'attendant que son dernier moment. Son père étant entré, et la voyant dans ce triste état, se souvint qu'il avait chez lui un doigt du Père Jean de la Croix. Cette relique avait été donnée à sa femme à cause des nombreux services qu'elle rendit au Saint durant sa dernière maladie. Plein de confiance, il fut chercher ce saint doigt, et l'appliqua sur le corps de sa fille. Elle jeta un grand soupir, et se trouva, dans le même instant, en parfaite santé. Elle demanda à manger; ce qu'elle fit facilement, quoiqu'il y eût vingt-quatre heures qu'elle ne pouvait plus rien avaler. Pour preuve de la vérité de sa guérison, elle ne voulut pas rester plus longtemps dans son lit; mais, s'étant fait habiller, elle parcourut toute la maison, au grand étonnement de tous ceux qui, une heure auparavant, n'attendaient plus que son dernier soupir.

Le 5 juin de l'année 1617, dona Juanna de Sandoval,

fille de don Francisco de Sandoval, fut tout à coup saisie 1593
d'un frisson et d'une fièvre ardente. Il s'y joignit un mal de tête si violent, qu'elle perdit le jugement et demeura plusieurs jours dans cet état. Elle fut ensuite attaquée de douleurs aiguës : il semblait qu'elle allait mourir, et sa poitrine était déjà gonflée, comme il arrive aux agonisants. Les médecins appelèrent cette maladie, pulmonie, accompagnée de frénésie. Au bout de quelques jours, Dieu lui rendit l'usage de sa raison, ce qui lui procura le moyen de recevoir le saint Viatique. Mais, après, elle retomba dans son premier état, et la maladie l'accabla tellement, qu'on la crut effectivement décédée. Ayant donné encore quelques signes de vie, on eut le temps de lui administrer le Sacrement de l'Extrême-Onction. Peu après, elle parut morte; elle avait les dents serrées, les yeux fermés, et le visage entièrement décomposé. On lui appliqua les remèdes les plus violents pour savoir si elle avait encore quelque sentiment; mais ce fut sans aucun succès. Alors, les médecins jugeant qu'elle n'était plus, se retirèrent après avoir consolé son père, l'exhortant à supporter cette perte avec résignation aux ordres du Ciel.

Don Francisco de Sandoval, qui était fort affectionné à la Réforme, avait envoyé chercher la relique du Père Jean de la Croix, afin de la mettre sur la tête de la malade : les religieux arrivèrent peu de temps après que les médecins se furent retirés. Ils trouvèrent tout le monde en pleurs dans la maison, et déjà on se préparait à ensevelir le corps de la jeune fille. Ces deux religieux se sentirent inspirés intérieurement de mettre la relique sur le corps de la demoiselle. Dans le même instant elle étendit les bras pour embrasser cette relique, prononçant quelques paroles qui firent juger que la connaissance lui revenait; alors les deux religieux se retirèrent. Dès qu'ils sortirent de la chambre pour retourner à leur monastère, la malade se leva sans l'aide

1593 de personne. Elle s'assit sur son lit, disant qu'elle se portait bien, et que le Père Jean de la Croix l'avait délivrée de tous ses maux. Madame sa mère, qui se trouvait présente, parut tout interdite, ne pouvant prononcer aucune parole. La malade, s'apercevant de son trouble, lui dit : *Afin que vous sachiez, Madame, que je me porte bien, et que le Père Jean de la Croix m'a rendu la santé, je vous prie de me faire donner mes habits.* Comme on différait de les lui apporter, elle sortit de son lit et fit plusieurs tours dans la chambre, pour convaincre de son parfait rétablissement.

Monsieur son père, admirant un prodige si merveilleux, ne cessait d'en remercier le Seigneur. Mais la demoiselle le surprit encore davantage par ce discours qu'elle lui tint en présence de tous les assistants : *Il y a longtemps, Monsieur, que je désire être Carmélite Déchaussée, et je vous l'ai caché jusqu'à présent, dans la crainte où j'étais que ma résolution ne vous causât quelque chagrin. Mais, puisque Dieu vient de me rendre la santé par l'intercession du Père Jean de la Croix, je vous prie de ne pas vous opposer à mon dessein.* Don Francisco n'osa pas résister à une demande qui lui sembla si juste, et, cinq jours après, la demoiselle fut rendre ses respects au sépulcre du Père Jean de la Croix, et prit l'habit de Carmélite. Ce miracle a été confirmé par un si grand nombre de témoins, du nombre desquels étaient le père, la mère, les sœurs de la malade, les médecins et tous les domestiques de la maison, en sorte que, quelque surprenant qu'il paraisse, il est impossible de le révoquer en doute.

Le Seigneur fit encore, la même année, un autre miracle qui ne paraît pas moins remarquable que le précédent. Voici de quelle manière ceux qui en furent les témoins l'ont rapporté dans leurs déclarations. Le 21 novembre, jour de la fête de la Présentation de la Sainte Vierge, madame Louise de Véla fut attaquée d'une

maladie violente. En deux heures elle perdit tout senti- 1593
ment, et demeura comme un corps mort, sans donner aucun signe de vie, si ce n'est que l'on s'aperçut, par la chaleur naturelle, qu'elle n'était pas réellement décédée. On assembla trois médecins très-habiles pour faire une consultation. Après l'avoir soigneusement examinée, ils répondirent unanimement que cette maladie était une apoplexie des plus violentes, et lui firent appliquer tous les remèdes les plus efficaces dans ces sortes d'accidents. Mais toutes ces diligences furent inutiles, et la malade restant toujours dans le même état, ses parents envoyèrent chercher la relique du Père Jean de la Croix, par le moyen de laquelle le Seigneur opérait tant de miracles dans cette ville. Lorsque les religieux furent entrés dans la chambre, ils trouvèrent la malade dans un tel état, que, doutant si elle était encore vivante, ils se firent apporter un miroir, qu'ils mirent près de sa bouche, pour voir si elle respirait; mais ils ne découvrirent rien par ce moyen. Ils mirent néanmoins la relique du Père Jean de la Croix sur sa poitrine. Au même moment, la malade recouvra l'usage de ses sens et de ses membres, à la réserve de la bouche et des yeux, qui restèrent comme auparavant. Elle demeura cinq jours dans cette situation, sans pouvoir user d'aucun remède, sinon quelques gouttes de bouillon qu'on lui faisait prendre avec beaucoup de peine. On rapporta une seconde fois la relique du Saint. La malade, l'ayant prise entre ses mains, supplia ce grand Serviteur de Dieu de lui obtenir la santé, ou du moins l'usage de la parole, afin de pouvoir se confesser. Elle sentit intérieurement une grande confiance que sa demande lui serait accordée. Pleine de cette espérance, elle redoubla ses prières, tenant toujours la relique entre ses mains. Au milieu de son Oraison, elle se vit tout à coup délivrée de tous ses maux. Recouvrant la liberté de la langue, elle proféra ces mots à haute voix :

1592 *Mon saint Père Jean de la Croix, je savais bien que vous m'obtiendriez de Dieu la santé.* Voyant que tous les assistants paraissaient étonnés de cette merveille, elle leur dit qu'elle se sentait parfaitement guérie par l'intercession de saint Jean de la Croix. Les religieux et les assistants se mirent à genoux dans la chambre, et récitèrent le *Te Deum*, pour remercier le Seigneur, qui se montre si admirable dans ses Saints.

Dans la même ville, dona Léonor Nugnez, femme du gouverneur, tomba malade d'un érésipèle, qui se répandit sur la gorge et sur toute la tête. Le mal augmenta tellement, qu'après qu'elle eut reçu les derniers Sacrements, les médecins se retirèrent, assurant qu'elle était proche de sa fin. Un religieux Carme Déchaussé, qui l'exhortait à la mort, se souvint qu'il avait sur lui une calotte qui avait servi au Père Jean de la Croix. Il la mit sur la tête de la moribonde, qui recouvra sur-le-champ sa première santé, sans avoir aucune trace de maladie. Quelques heures après, les médecins étant revenus pour s'informer si cette personne était morte, ils furent saisis d'étonnement en la voyant si parfaitement guérie, et avouèrent la chose tout à fait miraculeuse.

Si nous pouvions rapporter ici toutes les merveilles que Dieu a opérées dans cette ville, par le moyen des choses qui avaient touché le corps du Saint, il y aurait matière à une grande édification, voyant les miracles que le Seigneur renouvela par l'intercession du Père Jean de la Croix. A peine trouvera-t-on une sorte de maladie dont Sa Divine Majesté n'ait délivré ceux qui invoquaient ce Saint. Il suffisait d'avoir quelque chose qui eût touché à son corps, comme par exemple des linges qui lui avaient servi pendant sa maladie. La terre de son Sépulcre, les morceaux de sa Bière et autres choses semblables, ont paru des remèdes suffisants. Quelquefois même, à la seule invocation de son nom, plusieurs personnes ont éprouvé les effets particuliers

de son assistance. Ceci n'est pas seulement arrivé à Ubède, où les miracles ont été plus fréquents, mais dans les autres villes, comme l'a vérifié le Tribunal Ecclésiastique commis par Sa Sainteté pour en informer. 1593

Malgré des témoignages si évidents de la gloire du Père Jean de la Croix, il se trouva quelques Religieux qui, n'ayant pu goûter ses maximes, voyaient avec peine les merveilles que Dieu opérait par son moyen, et les honneurs que l'on rendait à sa mémoire. Cette envie qu'ils portaient à la gloire du saint Père alla jusqu'à l'excès quand les Supérieurs, à l'instance de plusieurs personnes de mérite, se crurent obligés de commencer les informations juridiques, pour servir à la Béatification. Ayant, à cet effet, appelé les Religieux pour leur faire déposer ce qu'ils avaient remarqué du Saint pendant sa vie, il y en eut un qui répondit avec mépris : *Qu'ai-je à dire, moi, du Père Jean de la Croix?* et ne voulut pas y aller. Mais, chose étonnante! à peine eut-il proféré ces paroles qu'il devint muet, ne pouvant plus prononcer une seule syllabe. Un si grand châtiment lui fit ouvrir enfin les yeux, que sa passion lui tenait fermés depuis longtemps. Il pleura sa faute, se repentit de son péché et en demanda pardon au Saint. Il le pria d'avoir pitié de sa faiblesse et de lui rendre l'usage de la parole, promettant de devenir un des plus zélés défenseurs de son honneur. Le Saint, après sa mort comme pendant sa vie, toujours bienfaisant à ses ennemis, eut pitié de son affliction. Il y avait quatre heures que ce Religieux était devant son Sépulcre, implorant son secours, quand il recouvra l'usage de la parole. Il s'en servit après cela, selon sa promesse, pour exalter la magnificence du Seigneur, paraissant si visiblement sur son fidèle Serviteur.

Ce ne sont pas ordinairement les médecins qui admettent facilement les miracles, parce qu'ils attribuent

593 à la vertu des remèdes, ou à la disposition du corps, les guérisons les plus surprenantes. Il faut donc convenir que ce qui est attesté par eux doit mériter une plus grande créance. Or il y avait dans la ville d'Ubède un médecin très-fameux, appelé le Docteur Roblés. Il avait un fils unique âgé de neuf ans. Cet enfant se fit une contusion à la tête, à laquelle se joignit un érésipèle si dangereux, qu'il y avait à craindre pour sa vie. Son père, après avoir épuisé tous les remèdes que son art put lui suggérer, les voyant inutiles, eut recours aux remèdes divins, et envoya chercher la Relique du Père Jean de la Croix. On ne l'eut pas plutôt appliquée sur cet enfant, qui était alors en délire, qu'il revint à lui et fut parfaitement guéri. Son père reconnut le miracle, et eut, dans la suite, plus de confiance dans l'intercession du Saint, qu'en tous les remèdes de la médecine, ayant reconnu si visiblement que lorsque celle-ci était épuisée, l'autre avait la vertu de rendre la santé. Peu d'années après, en 1608, il expérimenta encore la même chose à l'égard de cet enfant. Celui-ci ayant eu les fièvres quartes, la maladie le mit en tel état, qu'il devint hydropique. Son père, le voyant empirer chaque jour, fit appeler un de ses confrères très-habile, afin de voir ensemble ce qu'il convenait de faire dans cette conjoncture. Celui-ci, après avoir examiné le malade avec l'attention que demandait la grièveté de la maladie, déclara au père qu'il n'y avait rien à espérer, et que l'enfant ne pouvait pas en revenir. Alors ce père affligé se ressouvint du miracle que le Père Jean de la Croix avait déjà opéré sur son fils. Plein de confiance en son pouvoir, il envoya chercher la même Relique du Saint, et, après lui avoir adressé ses prières, avec toute la ferveur que la tendresse paternelle sait inspirer, il fit mettre la Relique sur le corps du malade qui semblait expirer. Dans le même instant, l'enfant s'écria qu'il se sentait guéri de tous ses maux. A ces paroles, les deux

médecins s'approchèrent, examinèrent cet enfant, et 1593
le trouvèrent en parfaite santé. Ce miracle confirma tellement le père dans la confiance qu'il avait aux mérites de saint Jean de la Croix, que, lorsqu'on publiait quelque nouveau miracle, par le moyen de ses Reliques, il avait coutume de répondre : *Après ce que j'ai vu chez moi, comment pourrais-je en douter? Ayez recours au Père Jean de la Croix, et vous serez guéris.*

L'an 1614, la veille de la Fête de saint Michel, comme on faisait de grandes fêtes dans cette ville, un sculpteur, nommé Jean de Véra, qui travaillait ordinairement pour les Carmes et les Carmelites Déchaussées, voulut tirer quelques fusées. Il y en eut une qui s'échappa, vint donner dans un de ses yeux qu'elle creva, et jeta l'homme contre la muraille. Comme cet accident était arrivé devant la porte du monastère des Carmes Déchaussés, les Religieux vinrent au secours de ce pauvre affligé, le firent entrer dans leur maison et le firent coucher sur-le-champ : ensuite ils mirent la Relique de saint Jean de la Croix sur son œil, laissant un Religieux avec lui pour lui donner ce qu'il pourrait avoir besoin pendant la nuit. Le malade passa une partie de la nuit avec des douleurs très-aiguës, demandant au Saint d'avoir pitié de lui et de lui rendre la vie. A la pointe du jour, il sentit tout à coup cesser ses douleurs. Il appela le Religieux, lui disant qu'il se croyait guéri. Le Religieux, ayant apporté de la lumière, trouva qu'il n'avait plus aucun mal. Il fut de suite avertir le Supérieur et plusieurs anciens, qui vinrent reconnaître cette merveille, dont ils rendirent à Dieu de justes actions de grâces. Le Prieur, craignant que le grand air ne nuisît à la vue de cet homme, et considérant qu'il n'avait pas reposé, l'obligea de rester au lit, ce qu'il fit très-volontiers. Mais à peine fut-il endormi, qu'il fut réveillé par une voix qui lui dit : *Levez-vous, et allez à la Messe.* Il

93 reconnut que c'était la voix du Père Jean de la Croix, qu'il avait connu pendant sa vie. Il se leva donc sur-le-champ, assista à la Messe et à tout le reste de l'office, se trouvant en aussi parfaite santé que s'il ne lui fût rien arrivé. Cela causa un grand étonnement dans les esprits de ceux qui avaient été les témoins de son accident, et tous bénirent Dieu.

IX acles rés ns villes Jaën Baëce.

Au commencement de 1592, peu après le décès du Père Jean de la Croix, il y avait dans la ville de Jaën une demoiselle de grande condition, réduite à l'extrémité. Sa maladie était une fièvre des plus violentes, causée par cinq ouvertures qui étaient survenues au sein et au bras; tous les médecins et chirurgiens l'avaient jugée incurable. Il survint qu'un religieux Carme Déchaussé, oncle de la malade, vint voir sa nièce. La trouvant dans un si déplorable état, il entreprit de la consoler, l'animant à souffrir ses maux avec patience et entière résignation aux ordres du Ciel. Pour rendre ses paroles plus efficaces, il se servit de l'exemple du Père Jean de la Croix, mettant, sous les yeux de la malade, la constance avec laquelle ce saint Père avait supporté ses douleurs pendant sa dernière maladie. Il lui raconta aussi les merveilles que Dieu opérait par son moyen, guérissant beaucoup de personnes qui avaient recours à son intercession. A ces paroles, la malade sentit intérieurement une grande confiance qu'elle recouvrerait sa santé par la puissante bonté du Saint. Dans cette espérance, elle pria son oncle de lui procurer quelque chose qui eût touché le corps du Père Jean de la Croix. Ce Religieux lui donna un morceau de l'habit du bienheureux Père. Dès qu'elle l'eut appliqué sur elle, toutes ses plaies disparurent si subitement, que le lendemain elle fut parfaitement guérie, sans que, le reste de sa vie qui fut longue, elle ait jamais ressenti la moindre douleur.

Dona Luisa de Valencuela, grande dame de la même ville, devint tellement sourde, qu'elle ne pouvait en-

tendre une grande quantité d'instruments de musique, fanfares et tambours, dont on avait joué près d'elle dans une modeste chambre. Il y avait trois ans qu'elle endurait cette incommodité, lorsque, le jour de sainte Luce, elle fut aussi l'objet d'un miracle. Une de ses filles, se souvenant des grands miracles que Dieu opérait par l'intercession du Saint, engagea sa mère à mettre une de ses images sur ses oreilles. Celle-ci le fit avec grande confiance, et, dans le même instant, elle entendit aussi complétement que si jamais elle n'avait été incommodée de la surdité. 1593

On rapporte encore un autre miracle opéré dans cette même ville avec une image du Père Jean de la Croix. Un jeune homme, appelé Dom Francisco de Saint-Pierre, venait de demander en mariage une demoiselle âgée de dix-sept ans. Un autre seigneur, qui prétendait aussi à ce mariage, lui jura que, s'il voulait entreprendre d'épouser la jeune fille, il ferait en sorte qu'il ne pût en jouir. Dom Francisco, méprisant les menaces de cet homme, continua ses démarches, et, tout étant disposé, ils furent à l'Église pour conclure le mariage. Dans le moment même où ils allaient se donner la main, en présence du curé, la demoiselle fut attaquée d'un mal si subit, qu'il semblait qu'elle allait expirer. Ce mal était dans le cœur, qui paraissait lui manquer à chaque moment; puis par instants elle devenait si furieuse, que plusieurs personnes étaient obligées de la tenir, pour l'empêcher de se jeter par la fenêtre. Les médecins jugèrent qu'il y avait de la possession, et dirent qu'il était à propos de l'exorciser. On la conduisit à un Religieux Franciscain, pour entreprendre cet exorcisme; mais, après l'avoir bien examinée, celui-ci dit qu'il n'y avait point de possession. La demoiselle devint maigre et mélancolique; ses accès lui reprenaient fort souvent, et tous les remèdes qu'on avait pu lui faire avaient été inutiles. Elle demeura pendant cinq ans dans

1593 ce déplorable état, qui affligeait sensiblement toute sa famille. Le 26 décembre, comme elle passait devant le monastère des Carmélites, elle demanda à ses tantes qui l'accompagnaient, de lui permettre de saluer une Religieuse de ses amies, ce qu'on lui accorda volontiers. La Religieuse, lui ayant demandé des nouvelles de sa santé, elle répondit qu'elle sentait toujours son cœur extrêmement serré, et se trouvait quelquefois tentée de céder au désespoir. Cette bonne Religieuse l'encouragea à mettre sa confiance dans la puissance du Père Jean de la Croix près de Dieu. Elle lui donna une image du Saint, lui racontant le miracle que Dieu venait d'opérer, par son intercession, en faveur de dona Valencuela. La demoiselle prit cette image et retourna chez elle. A peine fut-elle rentrée, que les symptômes ordinaires de ses crises la prirent; elle mit aussitôt l'image du Saint sur son cœur, priant avec ferveur ce Bienheureux de demander à Dieu sa guérison. A peine cette image eut-elle touché sa chair, que la douleur qu'elle ressentait, cette suffocation et ces pensées de désespoir s'évanouirent, et elle demeura aussi tranquille que s'il ne lui fût jamais rien arrivé. Son âme reçut alors une joie et une douceur si abondantes, qu'elle ne pouvait se posséder. Ses parents, témoins d'un changement si extraordinaire, lui demandèrent ce qui en était la cause. Elle leur dit ces paroles : *Je vous prie de ne point troubler le bonheur que je possède, le Père Jean de la Croix m'a rendu la santé.* A cette réponse, toute la famille bénit le Seigneur, et lui rendit de justes actions de grâces pour une faveur si particulière. Ce miracle fut publié par toute la ville, et cette jeune fille resta très-dévote au Saint, à qui elle devait sa guérison. Jamais depuis elle ne retira son image de dessus son cœur; et ce qui fut encore plus remarquable, c'est que, si par hasard l'image du Père Jean de la Croix venait à tomber, son mal reprenait aussitôt; mais, dès qu'elle l'avait

remise sur son cœur, cela cessait. Toute la ville de Jaën conçut alors une grande vénération pour les images du Saint, en sorte que chacun voulut en porter sur soi. Plusieurs firent l'expérience que cette dévotion leur causait un vrai soulagement dans leurs maux, et de grandes consolations dans leurs différentes afflictions. 1593

Une demoiselle de qualité, fille de don Francisco de Bricuéla, gouverneur de Jaën, fut prise d'une maladie très-dangereuse. C'était une esquinancie des plus violentes qui la suffoquait. On fit venir le plus habile médecin de la ville, pour essayer de la soulager dans une maladie de cette gravité. Celui-ci employa tous les remèdes que la science lui suggérait. Voyant que sa maladie devenait mortelle, il dit au père et à la mère qu'il ne restait plus qu'un seul moyen, savoir : d'appliquer une relique du Père Jean de la Croix, qu'il portait ordinairement sur soi. Il ajouta espérer que le Saint donnerait la santé à cette moribonde, si elle l'invoquait avec une forte confiance. Dans cette vue, ils l'exhortèrent à renouveler sa ferveur et à se recommander au Père Jean de la Croix. Le médecin, ayant pris cette relique, la mit sur la gorge de la malade, et dans le même moment elle se trouva en parfaite santé. Le médecin fut le premier à publier ce miracle dans toute la ville, et cette famille demeura très-reconnaissante envers ce Saint, pour une faveur si particulière.

L'an 1616, dans la ville de Baëce, dona Isabelle de Aïbar fut saisie d'un mal de côté si affreux, qu'elle fut trois jours et trois nuits à jeter des cris épouvantables. Les douleurs qu'elle ressentait étaient si terribles, qu'il lui semblait qu'on lui perçait le côté avec un dard enflammé. Les médecins, ayant épuisé les remèdes de l'art, et voyant que rien n'était capable de la soulager, lui firent recevoir les Sacrements, déclarant qu'elle ne pouvait en revenir. Sa belle-fille, qui demeurait dans la ville d'Ubède, ayant appris cet accident, vint à Baëce,

1593 pour la soulager dans ses douleurs. La voyant dans cet affreux état, elle demanda aux médecins s'ils n'avaient plus rien à ordonner à la malade. Ceux-ci répondirent qu'ils avaient fait humainement tout ce qui dépendait d'eux; mais que leur science était épuisée. A ces paroles, la dame répliqua qu'il fallait s'adresser au Ciel, puisque la terre ne pouvait fournir aucun remède à sa mère. Aussitôt, elle tira de sa poche une grande bourse dans laquelle il y avait de la terre du sépulcre du Père Jean de la Croix, et l'appliqua sur le côté de la malade. A peine eut-elle posé cette bourse, qu'il sortit du côté de la malade une sueur froide si abondante, qu'il semblait que l'on versait de l'eau dessus. La belle-fille crut d'abord que cette sueur était signe d'une mort prochaine; mais elle fût bientôt détrompée. Ayant continué à tenir cette terre sur le côté de la malade, celle-ci lui dit peu après : *Madame, je suis parfaitement guérie, et je ne sens plus aucune douleur*. Les médecins étaient présents; surpris de ce discours, ils l'examinèrent fort attentivement. Ayant reconnu que cette dame était réellement en parfaite santé, ils avouèrent cette guérison entièrement miraculeuse. La malade vécut encore plusieurs années et ne ressentit jamais aucun mal. Aussi fut-elle dès lors très-dévote pour le Père Jean de la Croix, qui lui avait obtenu une grâce si particulière.

On rapporte encore deux autres miracles fort remarquables opérés dans la ville de Baëce, par l'intercession du Père Jean de la Croix. Le premier arriva de cette manière : Un nommé Grégoire Martinez, ouvrier en soie, fut assailli d'une douleur terrible à l'œil. Elle était si violente qu'il semblait qu'on le lui brûlât avec un fer chaud. L'inflammation devint excessive : elle se répandit sur toute la tête, et cette intolérable douleur dura huit jours. Ce pauvre malheureux ne pouvait rester dans son lit; il se roulait continuellement par

terre en donnant des marques d'un profond désespoir. 1593
Au bout des huit jours, il se souvint des miracles qui s'opéraient continuellement, par l'intercession du Père Jean de la Croix. Cette pensée ranima sa confiance. Il envoya chercher une image de ce Saint, l'appliqua sur son œil avec grande dévotion, le priant d'obtenir de Dieu sa guérison. Chose merveilleuse ! à peine l'image eût-elle touché cet œil enflammé que le feu, la douleur et tous les symptômes de la maladie disparurent en un moment.

Le second miracle est ainsi rapporté : Il y avait dans la même ville une demoiselle fort dévote, appelée Jeanne de Caloncha. Dieu l'affligea d'une maladie des plus sensibles; c'était une enflure si grande, qu'elle ressemblait à une femme qui est près d'accoucher. Comme cette personne était jeune et douée d'une beauté remarquable, chacun la soupçonna d'avoir commis une faute considérable, de telle sorte qu'elle se vit bientôt perdue d'honneur dans la ville. Le temps néanmoins détruisit la calomnie, parce que cette personne demeura quatorze ans dans cet état. Mais en l'année 1616, par le conseil de ses amies, elle mit sur son mal un morceau de linge, dans lequel on avait enveloppé une relique du Père Jean de la Croix. Avec ce seul remède, sans aucun autre secours, cette enflure se dissipa tout à coup, et la demoiselle parut comme si jamais elle n'eût été affligée d'une si terrible maladie. Ce miracle fit beaucoup de bruit dans toute la ville, et augmenta la dévotion que l'on portait déjà aux reliques du Saint. La demoiselle conserva toute sa vie une sincère reconnaissance pour ce bienfait signalé, et attesta elle-même la vérité de ce fait si extraordinaire lorsqu'on fit les dernières informations.

Comme le Père Jean de la Croix avait eu pendant sa vie une affection singulière pour la ville de Ségovie, il n'est pas étonnant qu'il y opérât de grands miracles

XXX
Miracles opérés

1593 dans la ville de Ségovie.

après sa mort. Sa mémoire y est en grande vénération, et ses précieuses reliques s'y conservent avec beaucoup de respect. Voici quelques-uns des miracles qui s'y sont opérés. Ils sont prouvés juridiquement, et confirmés par les tribunaux ecclésiastiques qui en prirent connaissance.

Il y avait dans cette ville une femme, nommée Marie del Campos, laquelle avait une jeune fille affligée depuis un an de la fièvre quarte. Cette enfant devint si maigre et si abattue, qu'elle n'avait plus que la peau sur les os. Ses parents désolés, parce que c'était leur fille unique, l'offrirent au Père Jean de la Croix, et firent une neuvaine à son sépulcre. Avant la fin de la neuvaine, l'enfant prenant un peu d'eau, dans laquelle on avait trempé une relique du Saint, se trouva parfaitement guérie. La mère, admirant ce prodige, qui venait de s'opérer en sa fille, sentit alors redoubler sa ferveur. Elle souffrait elle-même depuis longtemps des maux de tête fort violents, et dans ce moment se trouvait plus accablée par la violence du mal : elle prit avec confiance le même remède, et à l'heure même toutes ses douleurs cessèrent, sans qu'elle les ait jamais ressenties depuis. Ce miracle augmenta sa foi, et, dans l'espoir que cela lui pourrait servir, elle pria le sacristain de lui remplir un vase de cette eau. Ayant obtenu cette faveur, elle se transporta chez Barthélemy de Armenteros et Marie-Louise son épouse, qui étaient tous deux dangereusement malades. Le mari avait une pleurésie, accompagnée de transports, et avait reçu tous les Sacrements; de sorte que l'on n'attendait plus que son dernier soupir. Sa femme avait une fièvre très-violente, et les médecins avaient dû la saigner quatorze fois en peu de jours. Marie del Campos fut d'abord dans la chambre de Barthélemy avec l'eau qu'elle portait, et elle lui aida à en boire. A peine en eut-il avalé un verre, qu'il se sentit comme réveillé d'un profond

sommeil, et s'écria : *Je prie Dieu, Madame, de vous* 1593
récompenser du service que vous venez de me rendre, parce que je me sens parfaitement guéri. En effet, il se trouva dans le même instant sans aucune incommodité. Ce prodige ayant confirmé la foi de cette pieuse dame, elle courut à la chambre de Marie-Louise, qui était si mal, et lui fit boire aussi une tasse de cette eau. Lorsque la malade prit cette eau, elle se sentit aussi fortifiée que si ce fût quelque chose de fort substantiel, et après avoir bu ce qui était dans la tasse, elle fut entièrement guérie. Il y eut tant de témoins de ce prodige, qu'il ne peut être révoqué en doute, et il fut publié de suite par toute la ville.

Béatrix Gonzalès, femme de don Pedro Guttiérès, devint percluse de tous ses membres. Ses pieds et ses mains s'étaient tellement retirés, que son corps ressemblait à une espèce de boule informe. Elle ressentait d'affreuses douleurs qui, jointes à une fièvre ardente, lui causaient un complet dégoût pour tout ce qu'on pouvait lui présenter. Il s'était écoulé près de deux mois depuis qu'elle était dans cet état, sans que les remèdes humains eussent pu lui procurer le moindre soulagement. Au bout de ce temps, elle eut recours à la protection du Père Jean de la Croix. Elle envoya chercher sa relique, et promit de faire une neuvaine à son sépulcre, si le Seigneur lui rendait la santé. Lorsque la relique fut arrivée dans sa chambre, elle se la fit poser sur elle. Dans le même instant, non-seulement les pieds et les mains reprirent leur première situation, mais elle fut si parfaitement guérie, que dès le lendemain elle put commencer sa neuvaine. Pendant qu'elle accomplissait son vœu, il survint un autre prodige. Elle avait apporté un cierge pour faire brûler devant le sépulcre du Saint. Ce cierge fut allumé dès six heures du matin; au bout de douze heures, quoique ayant brûlé out ce temps, le cierge se trouva aussi entier que lors-

1593 qu'on l'avait mis, ce qui surprit beaucoup tous ceux qui furent témoins de ce nouveau miracle.

L'an 1620, le Père Matthieu de Saint-Joseph fut attaqué d'une fièvre ardente qui dura plus de quatre mois. Elle avait dégénéré en phthisie; il s'y joignit une profonde mélancolie et une douleur si violente dans le cœur, que les médecins traitèrent cela de mal caduc. Lorsque son accès commençait, il lui sortait ordinairement quelques larmes des yeux; puis ce Père se roulait par terre, avec d'affreuses convulsions et de grands soulèvements de cœur. Ces accidents furent très-fréquents jusqu'au 7 mars de l'année 1621. Se trouvant alors réduit à l'extrémité, il mit sa confiance dans l'intercession du Père Jean de la Croix. Pour témoigner sa dévotion envers le Saint, il se fit porter à son sépulcre, et lui adressa ses prières avec beaucoup de ferveur. Au milieu de son oraison, il sentit ses forces revenir tout à coup, et se trouva en parfaite santé. Une faveur si particulière lui causa un violent désir d'imiter parfaitement celui qui lui procurait un si grand bien; et il s'employa tout le reste de sa vie à témoigner sa reconnaissance à son saint libérateur.

Dans la même ville de Ségovie, le Père Jean d'Ordugna, maître des novices du monastère de Saint-Jérôme, fut assailli d'une fièvre chaude et d'une pleurésie, qui le réduisirent à la dernière extrémité. Après avoir reçu les derniers Sacrements, se voyant abandonné des médecins, il se recommanda au Père Jean de la Croix, priant avec instance qu'on lui apportât une de ses reliques. Pour satisfaire sa dévotion, on fut chercher la relique, et lorsqu'on ouvrit la boîte dans laquelle elle était renfermée, il vit sortir de la relique une espèce de nuée fort resplendissante, qui remplit toute la chambre. Cette merveille dura l'espace d'un quart d'heure. Après, ayant fait sa prière au Saint, il se fit appliquer la relique sur le corps, et se sentit ins-

tantanément guéri en présence de plusieurs médecins, 1593
qu'il avait envoyé chercher pour être les témoins du miracle. Ces médecins admirèrent un tel prodige et en donnèrent des certificats authentiques, rendant ainsi témoignage à la puissance de Dieu, qui opère de si grandes merveilles pour faire éclater la sainteté de son serviteur.

XXXI
Miracles arrivés dans plusieurs autres lieux.

Ce ne fut pas seulement dans ces quatre villes particulières que le Seigneur manifesta la gloire du Père Jean de la Croix, par cette multitude de miracles. Dans beaucoup d'autres lieux, où le secours du Saint a été imploré, toujours on a ressenti les effets de sa protection. Les prodiges suivants confirment cette vérité.

L'an 1623, la Mère Marie de Jésus, religieuse carmélite de Salamanque, tomba malade d'une grave pleurésie. La fièvre devint si violente que la malade ne pouvait trouver de soulagement dans aucun des remèdes qu'on lui donnait. Elle fut trois jours dans cet état, et les religieuses n'en espéraient plus rien. Le quatrième jour, qui était le dimanche des Rameaux, la maladie augmenta de telle sorte, que les médecins déclarèrent que la Mère ne passerait pas la nuit. Les religieuses, connaissant sa grande dévotion au Père Jean de la Croix, lui demandèrent si elle ne souhaitait pas qu'on lui apportât une de ses reliques qui se conservait dans le monastère ? La malade répondit qu'elle implorait bien le secours du Saint pour obtenir le salut de son âme ; mais que, pour ce qui regardait la santé de son corps, elle y était si indifférente, qu'elle ne se souciait pas de la demander. Cependant, quelques heures après, priant le Saint de lui procurer une bonne mort, elle fit réflexion que ce n'était pas imperfection de demander la santé corporelle, avec cette condition, que ce soit pour la plus grande gloire de Dieu. Dans cette pensée, elle appela quelques religieuses et pria qu'on apportât cette précieuse relique. Toute la communauté s'as-

1593 sembla dans sa chambre, et chacun redoubla ses prières. Alors la religieuse qui était malade leur tint ce discours : *Mesdames, si le Père Jean de la Croix me délivre dans ce moment de mes douleurs, le tiendrez-vous pour une chose miraculeuse?* Tout le monde ayant répondu qu'elles attesteraient que ce serait un prodige, elle fit poser aussitôt la relique sur sa tête et sur son côté. Pendant ce temps, la malade et les religieuses étaient en oraison pour implorer le secours du Ciel; mais à peine eut-elle commencé sa prière, qu'elle se trouva en parfaite santé. Elle se fût même levée dans le moment si les religieuses ne l'en eussent empêchée. Toute la communauté entonna le *Te Deum.* Les médecins étant venus dès le matin, avouèrent que cette guérison était miraculeuse, et la publièrent par toute la ville. Comme beaucoup de personnes de considération prenaient grande part à la maladie de cette religieuse, le miracle s'en répandit bien vite de tous côtés. La chose étant venue à la connaissance de l'Évêque, il l'approuva après avoir fait toutes les informations requises dans ces sortes d'occasions. Cette merveille eut une circonstance remarquable, c'est que s'étant passée la nuit du dimanche des Rameaux, la malade se trouva à tous les exercices de la semaine Sainte, si rigoureux au Carmel, sans ressentir aucune des suites ordinaires des grandes maladies. Cette sainte religieuse demeura très-dévote au Père Jean de la Croix. Vingt-quatre ans après, étant Prieure du monastère, elle eut une fièvre très-violente, accompagnée d'un si grand mal de tête, qu'il lui semblait qu'on la lui fendait en deux. Les médecins lui firent recevoir les Sacrements et l'abandonnèrent ensuite, comme étant près d'expirer. Mais la malade invoqua le Père Jean de la Croix, et à l'instant même elle fut aussi parfaitement guérie que la première fois.

Dans le monastère des Carmes Déchaussés de Cassaës, on conservait soigneusement un os du Père Jean

de la Croix. Le Supérieur de la maison désirant placer décemment cette relique, la confia à un de ses religieux, qui se rendit à Lisbonne pour exécuter sa commission. Lorsque le reliquaire fut achevé, il s'embarqua avec son compagnon, pour retourner au monastère. Il survint dans ce passage un calme si affreux, accompagné de chaleurs si excessives, que l'on avait beaucoup de peine à respirer. Il se trouvait dans la même barque un enfant à la mamelle qui étouffa entre les bras de sa mère. Cet accident causa beaucoup de peine, non-seulement à la mère de l'enfant, mais encore à tous ceux qui venaient d'en être les tristes témoins. Le religieux qui reportait la relique du Père Jean de la Croix, voyant cette désolation, exhorta tous ceux qui étaient dans la barque à avoir confiance au Saint, et les fit mettre en prières. Après avoir achevé son oraison, il appliqua la relique sur la tête de l'enfant qui était mort. Au même moment l'enfant revint à la vie et prit la mamelle de sa mère pour teter, comme s'il ne lui fût rien arrivé. Tous ceux qui étaient dans la barque, surpris de cette merveille, en remercièrent le Seigneur. Ils en donnèrent des certificats authentiques, pour la publier dans tout le pays.

Dans la ville de Sabiote, du diocèse de Jaën, dona Alvarès, épouse de don Pedro Turiel, fut attaquée d'une maladie extraordinaire, causée par une enflure qui lui survint depuis l'oreille jusqu'à la gorge. Le mal devint si considérable que l'on désespérait de sa vie, et que les médecins avaient déjà déclaré qu'il fallait lui faire recevoir les derniers Sacrements. La malade, se voyant dans un si déplorable état, fit apporter une relique du Père Jean de la Croix, qu'elle conservait précieusement depuis longtemps. Elle s'adressa au Saint, le priant de lui procurer la santé, ou du moins d'obtenir pour elle tous les secours nécessaires dans ce dernier passage. Après cette courte prière, elle se fit mettre la

1593 relique sur la gorge, et dans le même instant le mal se dissipa, la laissant en parfaite santé. Le médecin étant survenu ne put se lasser d'admirer une telle merveille, et la publia de toutes parts.

Dans cette même ville, un artisan, nommé Lopèz Crespo, avait avalé une sangsue en buvant un verre d'eau. Cette sangsue le serrait à la gorge avec tant de violence, qu'aucun remède ne pouvait la faire quitter. Un des voisins de ce pauvre homme, touché de douleur de le voir dans cet état, fut chercher une relique du Père Jean de la Croix qu'on lui avait donnée. Il exhorta son ami à se recommander au Saint, et mit la relique sur sa gorge. Elle n'y fut pas plutôt qu'il rejeta la sangsue par la bouche et demeura en parfaite santé.

Dans la ville d'Andoucar, un jeune homme appelé Jean de Rios tomba dangereusement malade d'une grosse fièvre, accompagnée de graves symptômes. Le père de ce jeune homme courut au monastère des Carmes Déchaussés, et s'étant adressé à un religieux, lui demanda quelques reliques du Père Jean de la Croix. Ce religieux lui donna un cilice dont le Saint s'était servi pendant plusieurs années. Ce bonhomme s'en retourna plein de confiance. Lorsqu'il fut arrivé chez lui, il trouva son fils très-mal, ayant perdu la connaissance. Alors, élevant son esprit au Seigneur, il Le pria de rendre la santé à son fils, par l'intercession de celui qui avait porté ce cilice pour Son amour. Après cette courte prière, il mit le cilice sur le corps du malade, qui sur-le-champ recouvra la santé. Ce jeune homme fut si reconnaissant de cette faveur que, peu après, il prit l'habit de Carme Déchaussé, et devint fidèle imitateur de son bienfaiteur.

Dans le monastère des religieuses Carmélites de Malaga, la Mère Mence de Saint-Louis était malade depuis onze ans. La violence du mal lui avait tourné la bouche de telle sorte, qu'elle excitait la compassion de tous

ceux qui la considéraient. Comme elle avait toujours été très-fidèle à toutes ses observances, sa plus grande peine était de ne pouvoir plus assister aux exercices de la communauté. L'an 1608, le Père Provincial visitant cette maison, fut très-touché du triste état de cette religieuse. Désirant la soulager, il prit une relique du Père Jean de la Croix, en laquelle il avait grande confiance, Dieu ayant déjà fait plusieurs miracles par son moyen. Alors, en présence de la communauté, il dit à la malade de renouveler sa foi, et qu'il espérait que le Seigneur la guérirait par l'intercession du Saint. La malade mit la relique sur sa tête, et, dans le moment même, elle sentit un grand changement et se trouva tout à coup guérie. Le Père Provincial et toutes les religieuses rendirent grâces à Dieu et au Saint d'une telle faveur. Sa santé fut si parfaite, que sur-le-champ elle fut en état de suivre la communauté, et de pratiquer les exercices les plus rigoureux de l'Ordre. Elle vécut encore longues années, sans jamais manquer à aucune de ses observances. 1593

Je finirai cette matière par la relation d'un miracle des plus authentiques, opéré sur une religieuse Annonciade de Neuf-Château, petite ville de la Lorraine. Les informations juridiques ont été faites par ordre du Saint-Siége, et notre Saint-Père le Pape Benoît XIII donna un décret solennel pour en approuver l'authenticité, et termina par là le procès de la Canonisation de ce Bienheureux. Comme cette merveille s'est opérée en France et que les preuves sont irrécusables, j'ai cru bon de la relater pour augmenter la dévotion envers notre Saint. Ce récit montre que le Seigneur est toujours prêt à faire éclater la gloire de ses serviteurs, lorsqu'on les invoque avec confiance et qu'on s'adresse à eux dans la simplicité du cœur. Voici d'abord la relation que nous a donnée la religieuse en faveur de laquelle ce miracle s'est opéré.

1593 XXXII Miracle opéré dans la ville de Neuf-Château, en 1705.

« Je manquerais de piété et de reconnaissance, si je « cachais, dans le silence de mon monastère, la grâce « que j'ai reçue de Dieu par les prières du bienheu- « reux Jean de la Croix. Je me crois donc obligée de « le publier, et de manifester la santé que j'ai reçue par « son secours, et d'une manière si prompte et si par- « faite, que j'ai tout lieu de croire qu'elle est l'effet « d'un miracle plutôt que d'un dernier effort de la na- « ture. Mais ceux qui liront cet écrit pourront en être « eux-mêmes les juges. Je les prie de remarquer que « la maladie qui m'arriva le 5 décembre commença par « une grosse fièvre ; il s'y joignit une hémorragie du « nez si grande, que j'aurais perdu la vie avec le sang « si l'on m'avait laissée dormir. Ce qui était particulier « à cette hémorragie, c'est qu'elle ne me prenait que « lorsque je commençais à m'assoupir, et ne cessait que « lorsqu'on me retirait de mon sommeil. Plusieurs « saignées me furent faites; elles ne furent pas ca- « pables d'arrêter l'épanchement. Cette hémorragie, « qui dura six semaines, dégénéra en une paralysie du « côté gauche, ce qui augmenta la fièvre. Alors je fus « accablée de mal de tête, mal de côté, insomnie, ré- « tention, et enfin d'un hoquet si pressant, que le mé- « decin, me croyant en danger, me fit administrer les « derniers Sacrements. Je fus à telle extrémité, que le « Révérend Père Fulbert, mon confesseur, demeura « en prière avec la Communauté, toute la nuit, dans la « pensée que j'allais expirer.

« Je ne sortis de ce danger que pour être encore plus « infirme. Je me vis percluse du côté droit comme je « l'étais déjà du gauche : toutes les parties de mon corps « demeurèrent roides, immobiles, sans action pendant « trois mois; même sans sentiment, puisque l'on m'en- « fonçait des épingles bien avant dans la chair sans que « je ressentisse aucune douleur. Dans cet état, j'eus « les mêmes insomnies que ci-devant. La fièvre, les

« redoublements et le hoquet continuèrent. Sur la fin 1593
« des trois mois, il me survint une sorte de délire qui
« me dérobait souvent à moi-même. Enfin, cette com-
« plication de tant de maux qui m'assaillaient firent
« perdre toute espérance aux médecins et aux chirur-
« giens qui m'avaient secourue jusque-là. Me trouvant
« privée de tout secours de la part des hommes, je ne
« perdis pas la confiance que j'avais dans le Seigneur.
« Je m'adressai à plusieurs Saints pour être mes inter-
« cesseurs auprès de sa divine Majesté, mais sans que
« mes prières fussent exaucées. J'eus recours alors au
« bienheureux Jean de la Croix, avec une ferme con-
« fiance que j'obtiendrais de lui ce bienfait. Je m'en-
« gageai, avec la permission de ma Supérieure, de
« promettre d'honorer toute ma vie ce Bienheureux; de
« lui marquer mes respects par des prières quoti-
« diennes que je lui réciterais; de jeûner la veille de
« sa fête, la gardant comme le Dimanche; et, enfin,
« d'approcher des Sacrements ce jour-là.

« Pour rendre mon vœu agréable au Seigneur, et at-
« tirer plus facilement la protection de ce Saint sur
« moi, je fis une neuvaine de prières, à laquelle toute
« la communauté voulut bien se joindre. Je me con-
« fessai et communiai deux fois. Le neuvième jour de
« cette neuvaine, qui tombait le Dimanche des Ra-
« meaux, toutes les religieuses étant à la cérémonie de
« la bénédiction des palmes, me voyant encore privée
« de cette consolation, j'en fis une plainte respectueuse
« au bienheureux Jean de la Croix. J'avais les yeux
« fixés sur son image, que l'on m'avait apportée, et je
« lui demandai avec instance de m'obtenir de Dieu la
« santé, afin que je pusse remplir tous les devoirs de
« ma profession. Je sentis d'abord que ma main droite
« était moins pesante qu'auparavant, et que je com-
« mençais à en avoir le maniement: je me fis violence
« et la portai sur l'image de ce Saint. Voyant que j'é-

1593 « tais guérie de ce côté, je redoublai ma ferveur et lui « demandai qu'il m'obtînt de Dieu les mêmes effets « dans les autres parties de mon corps. Je m'aperçus « aussitôt que mes pieds et mes mains se dégageaient et « reprenaient leur situation naturelle. Les parties qui « étaient courbées devinrent droites, celles qui étaient « sans sentiment recouvrèrent leur sensation, et celles « qui n'avaient point de mouvement devinrent faciles à « se mouvoir; et, n'ayant eu l'usage ni des bras ni des « jambes depuis si longtemps, je me levai et fus joindre « mes sœurs qui étaient au Chœur.

« Ce changement surprit toutes les religieuses, et « toutes se joignirent à moi pour en remercier Dieu et « le saint Père Jean de la Croix. Les confesseurs, le « médecin et toutes les personnes qui accoururent au « bruit d'une guérison si miraculeuse, demeuraient « comme hors d'eux-mêmes. Tous témoignèrent aussi « à Dieu et au Saint leur reconnaissance. C'est le té-« moignage que je suis obligée de rendre, et d'assurer « que le tout s'est passé comme je viens de l'expliquer. « En foi de quoi j'ai signé, à Neuf-Château en Lor-« raine, ce 15 mai 1705.

« Anne-Françoise JEAUGEON,

« Religieuse Professe du Monastère des Annonciades de cette ville, âgée de 23 ans. »

Témoignage de la Communauté des religieuses Annonciades sur le miracle précédent.

« Par devant M. Louis-Scipion Chauconin, tabellion « général et garde-notes, résidant à Neuf-Château, « ville de Lorraine, au diocèse de Toul, étant au par-« loir du monastère des Annonciades royales de ladite « ville, la grille étant ouverte, sont comparues les « dames religieuses dudit couvent, soussignées, les-

« quelles ont déclaré et affirmé, comme par ces pré- 1593
« sentes elles déclarent et affirment que, le 5 avril
« 1705, la sœur Anne-Françoise Jeaugeon, pour lors
« religieuse professe dudit monastère depuis cinq an-
« nées, native dudit Neuf-Château, se trouva tout à
« coup guérie d'une maladie longue et fâcheuse, par
« un miracle surprenant qui arriva comme s'ensuit :

« L'incommodité de ladite sœur Jaugeon commença
« par un vomissement presque continuel, un crache-
« ment de sang, et un saignement de nez qui la prenait
« ordinairement lorsqu'elle voulait s'endormir, soit de
« nuit, soit de jour. Cela continua plusieurs mois sans
« que l'on pût trouver aucun remède capable de la sou-
« lager. Cependant le sieur Vosgien, docteur en méde-
« cine fort savant et expérimenté, résidant audit Neuf-
« Château, qui soigne depuis longtemps, et qui, à
« présent, soigne encore ledit monastère, la visitait
« fort souvent, mettait tous ses soins et apportait toute
« la diligence possible à lui procurer quelque soulage-
« ment. Cet état fâcheux, qui ne donnait aucun repos à
« son infirmière et à plusieurs religieuses qui la veil-
« laient, fut suivi d'un plus dangereux. Il lui causa une
« paralysie presque universelle, qui ne lui laissa que
« la tête un peu libre. Elle était dans son lit comme
« immobile, ayant les bras étendus à côté d'elle, sans
« qu'elle pût les mouvoir. L'infirmière ne pouvait même
« pas, avec le secours d'autres religieuses, les lui plier.
« Cet état dura plusieurs mois, et l'on était même obligé
« de la vêtir par les pieds.

« Il lui survint, dans cette triste situation, un délire
« si terrible, qu'elle paraissait furieuse; mais, comme
« elle était percluse de ses membres, elle ne pouvait se
« jeter hors du lit, malgré tous les efforts qu'elle faisait.
« On n'osait même pas se hasarder à la lever; car, si
« peu que l'on essayât de la remuer, elle tombait dans
« de grandes faiblesses. Lorsqu'elle en était un peu

1593 « soulagée, elle jetait trois ou quatre grands soupirs, « en disant : *Bienheureux Jean de la Croix*, jetant les « yeux sur une image de ce Père, qu'elle avait fait atta- « cher aux rideaux de son lit. Ce délire lui dura en- « viron trois semaines; de temps en temps les violences « redoublaient et duraient environ dix heures. Dans « ces tristes accidents, ledit sieur médecin se trouvant « souvent présent, ne pouvait trouver de quoi soulager « cette pauvre infirme. Pour éprouver si elle avait en- « core du sentiment extérieur, il lui plantait plusieurs « fois de suite de grandes épingles dans les bras et les « jambes, les enfonçant bien avant. Mais la malade ne « donnait aucune marque qu'elle sentît les piqûres, et « celles-ci n'étaient pas suivies d'une goutte de sang. « Toutes les religieuses soussignées étaient fort atten- « tives à ces opérations et à tout ce qui s'ensuivait.

« Quelque temps après, un jour que toutes les « religieuses dudit monastère étaient près d'elle, lui « compatissant et tâchant de la consoler et encoura- « ger, elle s'adressa à la Révérende Mère Supérieure. « D'un ton rempli de dévotion, elle la supplia de « vouloir bien ordonner une neuvaine de prières à « l'honneur du *Bienheureux Jean de la Croix*, pre- « mier Carme Déchaussé, en qui elle avait mis, depuis « longtemps, toute sa confiance. Elle ajouta qu'elle fe- « rait de son mieux pour se joindre à la dévotion de « ses Sœurs envers ce grand Saint. La Révérende Mère « Supérieure le lui promit, et fit commencer cette neu- « vaine le vendredi avant le Dimanche de la Passion. « Elle se termina pour le jour des Rameaux, qui tom- « bait, cette année-là, le 5 avril de la susdite année « 1705. Le même jour, la sœur infirmière nommée « sœur Marie Alexis, soussignée, voyant que ladite « malade avait un continuel besoin de secours, vint « prier la Révérende Mère Supérieure d'envoyer cher- « cher un Prêtre pour dire une basse Messe, afin que,

« pendant la grande, elle pût soigner sa pauvre infirme. 1593
« Elle la quitta cependant, avec son agrément, pour
« assister à la bénédiction des palmes.

« Étant au Chœur, elle s'inquiétait fort de l'état de « cette pauvre infirme. Elle fut bien surprise lorsque, « rentrant dans l'infirmerie, elle aperçut une religieuse « dans une allée proche où il y a un cabinet pour serrer « les habits des malades. Elle fut d'abord épouvantée, « ne pouvant penser que ce fût sa pauvre affligée, et « sachant que toutes les religieuses étaient au Chœur. « Elle ne se rassura que lorsqu'elle eut reconnu la voix « de sa malade, qu'elle avait cependant laissée, un « demi-quart d'heure auparavant, dans le même état « de souffrance, n'ayant pu lui donner un peu de bouil- « lon que dans une cuiller, la malade ne pouvant le « prendre autrement. Aussitôt elle lui demanda si c'é- « tait bien elle? ce qu'elle cherchait? et d'où venait un « si grand et si subit changement? La religieuse lui ré- « pondit : *C'est moi, qui me trouve entièrement sou-* « *lagée par l'intercession du bienheureux Jean de la* « *Croix, en qui j'ai mis toute ma confiance. M'étant* « *adressée à lui pendant votre absence, pour lui de-* « *mander plus attentivement et plus particulièrement* « *que jamais sa protection, m'y sentant portée avec* « *un attrait intérieur, j'ai, dans le même temps,* « *senti un bouleversement intérieur, et mes membres* « *se déroidir tout à coup. Aussitôt, ayant remercié* « *ce grand Saint, je me suis jetée hors du lit, avec* « *une grande facilité, et je courais chercher mes ha-* « *bits afin d'aller à la Messe.*

« L'infirmière, admirant cette merveille, lui donna « ses habits, et, lorsqu'elle fut habillée, elles allèrent « au Chœur. La Communauté fut si surprise, qu'elle « demeura tout interdite, sachant l'état où elles l'a- « vaient toutes vue le matin avant la cérémonie. Elle, « les voyant dans un si grand étonnement, leur dit : *Je*

593 « *suis guérie par l'intercession du bienheureux Jean* « *de la Croix*. Elle entendit le reste de l'Office ; en« suite, la Supérieure envoya chercher les deux con« fesseurs de la maison, qui avaient une entière con« naissance de son infirmité. Ils ordonnèrent que l'on « chantât un *Te Deum*, en action de grâces d'un si « grand miracle ; ce que toutes les religieuses firent avec « joie, au son des cloches. Cet événement attira un « grand nombre de personnes, qui toutes remercièrent « le Seigneur et le bienheureux Jean de la Croix d'un « si prompt miracle.

« Le sieur Vosgien, médecin, s'y étant trouvé, avoua « hautement que cette guérison ne s'était pu faire que « par un miracle très-particulier. Ensuite la religieuse « suivit la Communauté comme si jamais elle n'avait « été malade. Avec la permission de la Supérieure, « elle voua de célébrer la fête de ce Bienheureux, le qua« torzième de décembre, de jeûner la veille, de commu« nier ce jour. Sa mère et d'autres personnes de ses « parents qui vinrent la voir, lui promirent de faire « dire, chaque année, une Messe ce même jour, pour « témoigner leur reconnaissance à ce grand Saint. Ils « firent faire un tableau de ce miracle, qui fut exposé « dans l'église dudit monastère. Depuis ce temps-là, le « peuple de la ville de Neuf-Château a conservé une « grande dévotion à ce Saint. On fait dire souvent des « Messes à son honneur. On demande des neuvaines « pour obtenir son secours ; et plusieurs, pour des ma« ladies, envoient prier de toucher des linges à l'image « du Saint qui était attachée au lit de la malade lors« qu'elle fut guérie. Beaucoup assurent en avoir été « soulagés.

« Depuis ce miracle, arrivé le 5 avril 1705, ladite « religieuse a vécu jusqu'au 10 septembre 1717, jour de « son décès, se portant bien. L'année seule de sa mort, « elle fut attaquée d'une fluxion de poitrine ; mais on

« lui fit boire les eaux chaudes, qui lui furent contraires. 1593
« Voilà ce que les religieuses soussignées certifient et
« affirment avoir vu, et ce qu'elles ont assuré être prêtes
« d'assurer véritable, par serment, devant toutes juri-
« dictions quelconques, toutes et quantes fois qu'elles
« en seront requises, etc. » *Ici sont les signatures des religieuses.*

DÉCLARATION DU MÉDECIN QUI AVAIT ASSISTÉ LADITE RELIGIEUSE PENDANT SA MALADIE

Nos infra scriptus, medicus almæ Facultatis Monpeliensis Doctor, sexaginta septem annos natus, recte valens, iterum testamur omnibus ad quos hæ litteræ pervenerint, quod e nostra memoria non exciderit admodum mira curatio morbi quo fuit anno 1704, *tentata Monialis, nomine Anna Francisca Jeaugeon, annum circiter vigesimum tertium agens, e familia Neocastrensi notæ probitatis oriunda, in cœnobio ejusdem loci Sanctæ Virginis Annuntiationi dicato. Hæcce Monialis, vitreæ valetudinis jam diu multa patiebatur et gravia symptomata, modo per vomitum bilem æruginosam, modo sanguinem aliis humoribus pravis permixtum, modo alimenta incocta eructabat; modo sanguis e naribus, præsertim cum levi somno indulgeret; modo e pulmonibus affatim profluebat; modo deliriis ejus mens perturbabatur; a febre non erat immunis, aliorumque symptomatum cohors intercalatis ingruebat temporibus, ita ut in vita ejus nulla fere esset intercapedo ægritudinis: Quibus symptomatibus alia duo graviora intercesserunt, paralysis nempe et convulsio. Hæc in uno latere, altera in altero, sensus et motus orbitas extabat in parte resoluta, etiam spiculo in cutem adacto; sensus quidem aderat in parte convulsa, sed dolorosus. Ægre sic afflictæ, contubernales ejus esculenta, potulenta-*

1593 *que minutatim in os ferebant, adeo suis manibus erat impotens.*

Ad levamen illiadis horum Symptomatum, quæ à disgratiâ viscerum, cachexiâ, cacochymiâ originem ducebant, diversa fuerunt incassum adhibita remedia, morbo doctâ medicorum arte plus valente. Monialis suo fato superstes, ad meliorem subito præter spem rediit statum, modo subsequenti. Plurimi jam erant menses elapsi, quibus membra, imprimis inferiora, nempe crura, tibiæ, pedes paralysi collapsa, et convulsione correpta infestabantur, cum die Dominica palmarum anno sequente 1705, cæteræ ejus contubernales interessent divinæ rei; sola restiterat in valetudinario pro more prostrata in cubili, ante oculos habens imaginem pendulam Sancti Joannis à Cruce, *in quo pridem omnis spes ejus erat defixa, votis eum et precibus onerans, à Deo summè petens, favente hoc sancto, valetudinem; statim resipiscere se, viresque suas deficientes exsuscitari sensit. E lecto hilariter egressa ad vestiarium proximum progreditur, et suis induta vestibus, nullius adjuta subsidio, ad chorum sese confert, ubi cæteræ Virgines Deo consecratæ Die solemni laudes precesque Numini persolvebant, quæ mirum in modum obstupefactæ fuerunt ad hujus monialis ægrotæ conspectum. Ego statim accersitus ad earum templum propero, in odeum conscendo, et per clathros intueor hancce monialem stantem, quam multoties inviseram in lecto jacentem, coram me et rectore domus vox ejus intonuit* Te Deum, etc.

Ab eo tempore per aliquot annos convixit cum contubernalibus in cœnaculo, templo, horto. Multo post, sicca tussis eam invasit. Metu ne rursus incideret in pristina Symptomata, iit ad aquas Thermales, dissuadente quamvis Societate monialium. Tantum abfuit, ut ex usu ejusmodi aquarum aliquid exceperit subsidii, quin ejus pulmonibus quotidie fatiscentibus,

in phthisim, id est marcorem totius corporis lapsa, 1593
paulatim contabescens, è medio viventium inexpectato et repentè fuerit sublata. Ista curatio extemporalis, de quâ supra dixi, non mihi solùm, sed omnibus movit admirationem, utpotè quid divinum, quod ab Hippocrate Τό θεῖον *nuncupatur. Nam juxta eum,* quæ longo tempore extenuantur corpora, longo tempore reficiuntur: *Idcircò hæc curatio videbatur esse extra viam naturæ. Hæc omnia testor vera, et eadem testaturus sum coram quibuslibet, quoties ad id fuero postulatus ad confirmationem hujus testimonii quod elargiti fuimus Neocastri in urbe Lotharingiæ Ducatûs, idibus novembris anno à virgineo partu 1722.*

Signatum, VOSGIEN, Medicus.

Le même certificat traduit en notre langue.

« Nous soussigné, Médecin de la Faculté de Montpellier, âgé de 67 ans, jouissant d'une parfaite santé, « Nous attestons une seconde fois devant tous ceux qui « liront ces Présentes, que Nous nous souvenons en« core parfaitement de la guérison miraculeuse arrivée « l'année 1705, au sujet d'une Religieuse, appelée « Anne-Françoise Jaugeon, âgée d'environ 23 ans, « native de Neuf-Château, et demeurant dans le mo« nastère des Annonciades de la même ville. Cette « Religieuse, ayant une santé fort délicate, était atta« quée depuis longtemps d'une fâcheuse maladie, ac« compagnée de différents vomissements, et d'une hé« morragie du nez, qui lui arrivait particulièrement « lorsqu'elle commençait à s'assoupir. La fièvre ne la « quittait presque point, et lui causait même par inter« valles des délires et d'autres accidents; de sorte qu'elle « ne pouvait trouver un moment de relâche. Il lui sur« vint encore d'autres accidents plus dangereux. La « paralysie affligea une partie de ses membres, et

593 « des convulsions s'emparèrent du reste du corps; de « sorte qu'elle devint non-seulement percluse de ses « membres, mais n'avait pas même de sentiment, « quoiqu'on lui plantât des épingles dans la chair. Cette « pauvre Religieuse, réduite dans un état si déplorable, « était secourue par ses compagnes, qui lui faisaient « prendre goutte à goutte de quoi se soutenir, car elle « n'avait aucun usage de ses mains. On avait employé « plusieurs remèdes pour tâcher de lui procurer quel- « que soulagement au milieu de cette complication de « maladies, qui procédaient de la mauvaise disposition « des viscères; mais tous ces remèdes avaient été inu- « tiles, attendu que la maladie avait plus de force que « tout l'art de la médecine. Cependant, réduite à cette « extrémité, elle se trouva tout à coup guérie de la « manière suivante :

« Il y avait déjà plusieurs mois que la paralysie et les « convulsions lui avaient ôté l'usage de ses membres, « particulièrement des cuisses, des jambes et des « pieds. Le Dimanche des Rameaux de l'année 1705, « dans le temps que toutes les Religieuses étaient as- « semblées au Chœur, pour assister à l'Office divin, « elle resta seule dans l'Infirmerie, couchée à son or- « dinaire dans son lit; elle avait sous les yeux une « image de *Saint Jean de la Croix*, qu'elle avait fait « attacher, et en qui elle mettait toute sa confiance, le « priant avec grande ferveur, et demandant à Dieu, « par l'intercession de ce Saint, qu'Il lui rendît la santé. « Elle sentit soudainement ses forces se ranimer, et « sortit avec joie de son lit, courut à la roberie proche « pour y prendre ses habits, et, s'en étant revêtue sans « le secours de personne, elle se rendit au Chœur, où « toutes les Religieuses étaient assemblées. Celles-ci « furent étrangement surprises lorsqu'elles aperçurent « leur sœur qu'elles venaient de laisser si mal. On me « fit venir sur-le-champ, j'accourus à l'Église, je

« montai sur le perron, et je reconnus au travers de la 1593
« grille cette même Religieuse que j'avais vu si souvent « réduite immobile sur son lit. Elle entonna en ma « présence, et devant le Supérieur de la maison, le « *Te Deum laudamus.*

« Depuis ce temps, elle a vécu plusieurs années « comme les autres Religieuses, se rendant au Réfec- « toire, au Chœur et au Jardin, sans trace qu'elle eût « été malade. Longtemps après, elle fut attaquée d'une « toux sèche. Dans l'appréhension qu'elle eut de re- « tomber dans ses anciennes infirmités, elle voulut « aller aux eaux; ce fut contre l'avis de sa Commu- « nauté, qui fit tous ses efforts pour l'en empêcher. « Mais, bien loin de se trouver soulagée par ce moyen, « elle tomba dans une phthisie qui la réduisit à l'extré- « mité, et l'enleva tout à coup de ce monde. Cette gué- « rison si extraordinaire, dont je viens de parler, ne sur- « prit pas seulement que moi, mais aussi tous ceux qui « en furent les témoins, tous la regardant comme sur- « naturelle, ce que Hippocrate appelle divin. Car, selon « cet Auteur, *les corps qui restent longtemps exténués* « *ont besoin de beaucoup de temps pour se rétablir.* « C'est pourquoi cette guérison doit paraître hors des « voies de la nature. J'atteste toutes ces choses être « véritables, et je suis prêt à le certifier devant qui il « appartiendra, toutes les fois que j'en serai requis.

« En foi de quoi nous avons donné le présent certi- « ficat, à Neuf-Château, ville du duché de Lorraine, « le 13 novembre 1722.

« Signé, VOSGIEN, *Médecin.* »

FIN DU SECOND VOLUME

TABLE

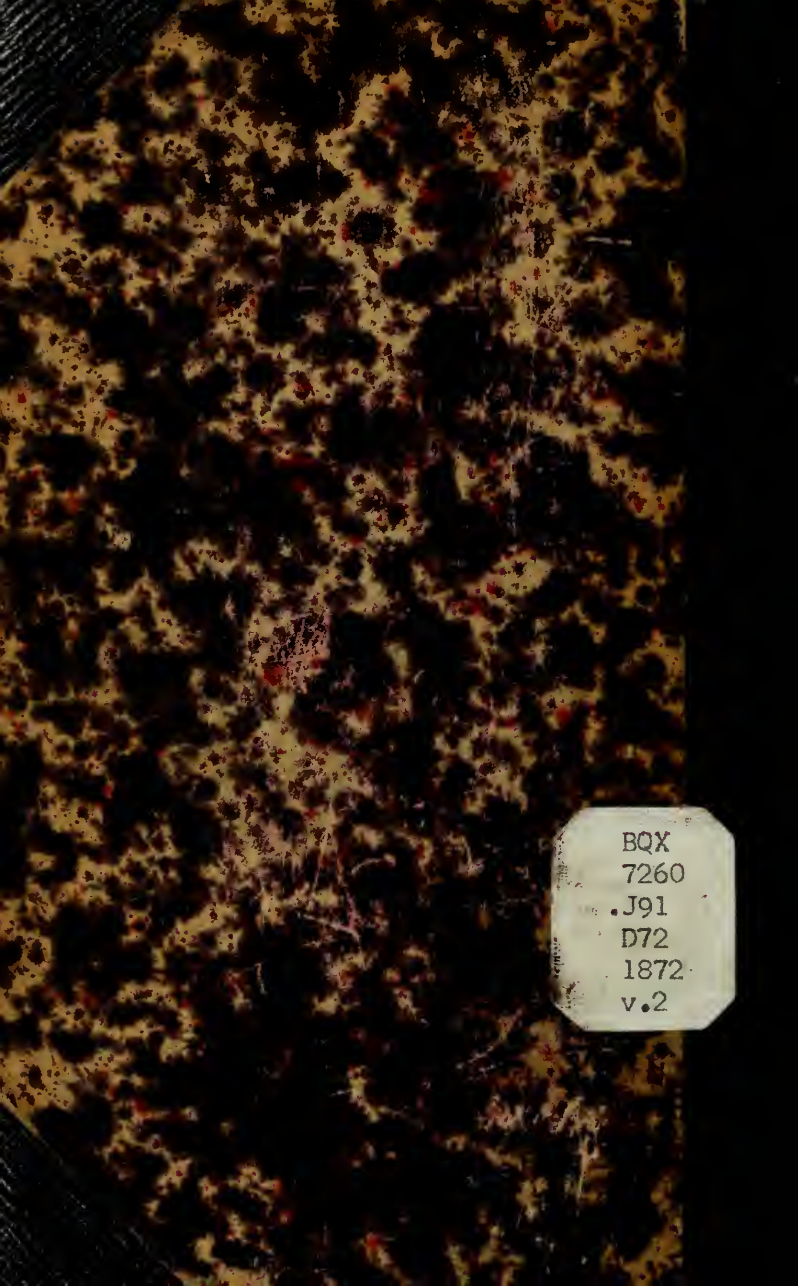
LIVRE CINQUIÈME

LIVRE SIXIÈME

LIVRE SEPTIÈME

LIVRE HUITIÈME

1561. — Tours, impr. Mame.


BQX
7260
.J91
D72
1872
v.2